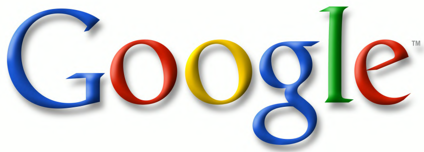




DAF
Velly

HISTOIRE
DE
FRANCE.

HISTOIRE
DE
FRANCE.

Depuis l'établissement de la Monarchie, jusqu'au regne de Louis XIV.

Par M. GARNIER, *Inspecteur du College Royal, Professeur d'Histoire, & de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

TOME VINGT-DEUXIEME.

Le prix, 3 livres relié.





A PARIS,

Chez { SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
DESAINT, rue du Foin-Saint-Jacques.

M. DCC. LXXI.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



HISTOIRE DE FRANCE.

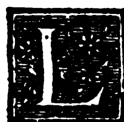


LOUIS XII, PERE DU PEUPLE.

ANN. 1505.

Premiere investiture du duché de Milan.

S. Gelais. Belcar. Manusc. de Fontanieu.

A France voyoit avec douleur opprimer ses alliés sans faire aucun mouvement pour les secourir, sans même oser se plaindre, de peur de perdre encore le seul avantage qu'elle s'étoit promise du dernier traité. Les trois mois que l'empereur s'étoit réservés pour donner l'investiture du duché de Milan étoient écoulés : cependant il disputoit tou-

jours sur les conditions; il demandoit
ANN. 1505. des sûretés, & tâchoit de traîner l'affaire en longueur, jusqu'à ce que l'archiduc, son fils, eût achevé la conquête de la Gueldre: voyant enfin que la patience des François étoit épuisée, & que le roi lui-même ne pourroit bientôt plus empêcher ses sujets de voler à la défense du malheureux Egmond, il convoqua une diete dans la ville de Haguenau où le cardinal d'Amboise, au nom & comme fondé de procuration de Louis XII, lui fit publiquement hommage pour le duché de Milan, le comté de Pavie & la seigneurie de Gênes, & reçut enfin ces lettres d'investiture si long-temps attendues & si ardemment desirées. L'archiduc Philippe qui s'étoit rendu de son côté à cette même assemblée, y rendit pareillement hommage à l'empereur, son pere, pour le duché de Gueldre & le comté de Zutphen: il fut solennellement investi de ces deux Etats, & emmena avec lui un corps considérable de cavalerie, commandé par Rodolfe d'Anhalt, pour terminer cette importante conquête avant que Louis, qui n'avoit plus

les mêmes raisons de ménager l'empereur, pût y mettre obstacle.

ANN. 1504.

Maladie dangereuse du roi.

S. Gelais. Auton. Seissel. Belcar.

Il n'étoit pas alors en état d'y songer. Le temps qu'il avoit choisi pour effacer, par des fêtes & des réjouissances publiques, les fâcheuses impressions que quelques dépositions du maréchal de Gié avoient laissées dans le cœur de la reine, fut celui où l'on trembla pour ses jours. Anne de Bretagne, par un bonheur dont on ne se rappelloit point d'exemple, avoit été deux fois reine de France: elle avoit été couronnée la premiere fois, & avoit fait son entrée publique dans Paris, immédiatement après la célébration de son mariage avec Charles VIII. Depuis qu'elle avoit épousé Louis XII, elle avoit vécu dans la Touraine ou le Blaisois: elle avoit suivi son mari à Lyon, en Bourgogne & dans la plupart de ses voyages; mais elle ne s'étoit point encore montrée à Paris. Louis ordonna la cérémonie du nouveau couronnement de la reine, & n'oublia rien pour la rendre une des plus brillantes & des plus magnifiques que l'on eût encore vues. A peine les fêtes étoient-elles commencées qu'il se sentit pesant &

accablé. Les médecins, attribuant
ANN. 1505. cette indisposition à l'air épais de la capitale, lui conseillerent de retourner promptement à Blois. Il eut encore assez de force pour s'y rendre; mais dès le lendemain la même maladie qu'il avoit eue l'année précédente se renouvella avec des symptômes plus effrayants. Anne de Bretagne, fondant en larmes & attachée jour & nuit au chevet de son lit, ne vouloit point confier à d'autres le soin de le servir: il fallut employer la violence pour l'arracher de sa chambre: on en défendit l'entrée à tout le monde à la réserve du comte de Dunois, de Louis de la Trémouille, grand chambellan, de Florimond de Robertet & de l'évêque de Périgueux, grand aumônier. La nouvelle du danger qui menaçoit les jours du roi se répandit bientôt dans toute la France, & la remplit de gémissements, de larmes & de terreur. Le peuple qui goûtoit les fruits d'une administration sage, équitable & modérée, qui ne redoutoit plus ni le pillage des gens de guerre ni les extorsions des receveurs des deniers publics, avoit pour l'auteur de tant de

biens, un amour qui tenoit de l'adoration : il le regardoit moins comme un mortel bienfaisant que comme un génie tutelaire. Cependant dans quelles affreuses circonstances alloit-il être enlevé à la nation ! Les scellés étoient donnés, les gouverneurs & les capitaines de la Bourgogne, de la Bretagne, du duché de Milan, étoient tenus par leurs serments de remettre ces vastes provinces entre les mains d'un voisin dangereux, d'introduire une domination étrangere dans le cœur de l'Etat. On avoit espéré que le ciel préserveroit la France de ce malheur en lui accordant un dauphin, ou qu'un roi si bon & si juste romproit à la premiere occasion un engagement si préjudiciable à ses fideles sujets : car à quels malheurs ne devoit-t-on pas s'attendre si ce mariage s'accomplissoit ; & après les funestes précautions qu'on venoit de prendre, qui pourroit empêcher qu'il ne s'accomplît ? Le peuple avoit abandonné ses travaux ; les femmes, les enfants, les vieillards passoient les journées entieres & la plus grande partie des nuits dans les églises, ou suivoient pieds ANN. 1505.

nuds & les cheveux épars les processions qui se faisoient dans toutes les paroisses, mêlant des cris de douleur aux prieres que les ministres des autels adressoient au ciel pour la santé du roi : les hommes s'attroupoient de toutes les parties du royaume pour accourir à Blois, & apprendre plus promptement ce qu'ils avoient à espérer ou à craindre. Louis dans les intervalles lucides que lui laissoit la maladie, se reprochoit son imprudence, plaignoit son peuple & versoit des larmes. Le cardinal d'Amboise revenoit de Haguenau, rapportant cette fatale investiture qu'il n'osoit plus montrer. Instruit des nouvelles dispositions du roi, il ne balança point à l'y confirmer ; il lui déclara que tous les engagements qu'il pouvoit avoir pris avec la maison d'Autriche étoient nuls, parce qu'il n'avoit pu, sans le consentement de la nation, disposer d'une portion si considérable du royaume ; & afin qu'il ne lui restât aucun scrupule sur les serments qu'il avoit prêtés, il l'en délia en qualité de légat du saint siége, & en vertu des pouvoirs qu'il avoit

ANN. 1505.

reçus du pape dont il représentoit la personne. En rompant des nœuds ANN. 1505.
si mal assortis, il falloit promptement assurer à la princesse un autre époux : le choix n'étoit pas douteux, il regardoit uniquement François d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne. Toute la difficulté consistoit à obtenir le consentement de la reine, qui haïssoit mortellement la mere du jeune prince. Le cardinal se chargea de cette commission : il lui représenta si fortement ses devoirs en qualité de souveraine; il lui peignit si vivement la situation du roi son mari, à qui un refus pouvoit donner la mort, qu'il arracha enfin une parole qu'elle n'avoit pas dessein de tenir. Le roi, sans perdre de temps, dicta son testament qui fut rédigé en forme de lettres-patentes. Après y avoir institué Claude sa fille, héritiere du comté de Blois, du duché de Milan & des autres biens qu'il possédoit comme particulier, & qui n'étoient ni de son apanage, ni démembrés du domaine de la couronne, il déclare qu'il veut & ordonne qu'elle soit mariée à François, comte d'An-

ANN. 1505. goulême, auſſi-tôt que leur âge le permettra : il défend que, ſous quelque prétexte que ce ſoit, elle ſoit emmenée hors du royaume avant la conſommation du mariage, ni qu'on ſouffre qu'elle faſſe aucun voyage dans la province de Bretagne dont elle doit hériter. Il nomme pour tutrice & adminiſtratrice des biens de ſa fille, la reine Anne de Bretagne ; mais il ordonne que la régence & l'adminiſtration du Royaume ſoient exercées conjointement & par *indivis* pendant la minorité de François d'Angoulême, par la même Anne & par Louiſe de Savoie, comteſſe d'Angoulême ; & il lui donne pour conſeil George, cardinal d'Amboiſe, Engilbert de Cleves, comte de Nevers, le chancelier Gui de Rochefort, Louis de la Trémouille, grand chambellan, & Florimond de Robertet, un de ceux qu'on a depuis appellés ſecrétaires d'Etat. Pour s'aſſurer que ſa derniere volonté ſeroit exécutée, Louis ordonna qu'on apportât dans ſa chambre le bois de la vraie croix, le livre des évangiles, le canon de la meſſe, & fit jurer en ſa préſence, & entre les mains du

cardinal d'Amboise, à Everard Stuard, seigneur d'Aubigni, à Guillaume de la Marck, seigneur de Monbazon, & aux autres capitaines de ses gardes, *sur la damnation de leur ame & la part qu'ils prétendoient en paradis*; de s'attacher après son trépas à Claude sa fille, & au comte d'Angoulême héritier du royaume : de les garder & servir envers & contre tous sans nul excepter: de sacrifier, s'il en étoit besoin, leur vie & celle de tous les hommes qu'ils avoient droit de commander pour faire accomplir le mariage de Claude de France avec le comte d'Angoulême : d'obéir à la reine, pourvu que de son côté elle se conformât à cette disposition. Après toutes ces précautions, que le caractere opiniâtre d'Anne de Bretagne justifioit assez, le roi attendit plus tranquillement quelle seroit l'issue de sa maladie. Dès qu'il commença à entrer en convalescence, Anne qui s'étoit tenue renfermée dans le château de Blois, alla se montrer dans les principales villes de son duché de Bretagne. Louis, profitant de son absence se fit porter au château d'Amboise. La vue du jeune François

ANN. 1505.

ANN. 1505.

d'Angoulême lui rappellant le souvenir du pere de ce jeune prince qu'il avoit tendrement aimé, lui arracha des larmes : il le serra plusieurs fois entre ses bras ; & parce que depuis la disgrace du maréchal de Gié, il étoit resté sans gouverneur, Louis, après en avoir conféré avec la comtesse, nomma pour remplir cette importante fonction Artus de Gouffier, seigneur de Boisi.

Mort de Thomassine. Spinosa. Auton.

Le bruit courut en Italie que le roi étoit mort : cette fausse nouvelle que les ennemis de la France avoient intérêt d'accréditer, trancha les jours d'une tendre & vertueuse amante. Thomassine Spinosa, détestant la lumiere qu'elle ne partageoit plus avec son *intendio*, s'enferma dans une chambre obscure, où toute entiere à sa douleur elle invoquoit la mort. Une fievre ardente la consuma en moins de huit jours. La république de Gênes à qui elle avoit rendu des services importants, lui décerna des funérailles publiques, & députa deux de ses plus illustres citoyens pour porter au roi cette triste nouvelle. Il ne put refuser des larmes à cette tendre amie, & vou-

lant honorer ſa mémoire, il lui fit compoſer une épitaphe par Jean d'Auton, ſon hiſtoriographe, & ordonna qu'elle fût gravée ſur le magnifique tombeau que lui avoient élevé les Génois. ANN. 1505.

Mort du cardinal Aſcagne Sforce. *Guicchardin. Auton. Belcar.*

Le cardinal Aſcagne Sforce qui étoit reſté à Rome au mépris du ſerment qu'il avoit fait de revenir en France après l'élection du ſouverain pontife, voyant que ſur la nouvelle du danger où étoient les jours du roi, la plupart des capitaines François quittoient l'Italie, crut que l'occaſion étoit favorable pour recouvrer le duché de Milan où il avoit un parti puiſſant. Il prit à ſa ſolde l'Alviane, Jean-Paul Baglioné, Pandolfe Petrucci & un grand nombre d'autres capitaines Italiens, qui tenant toujours des corps de troupes ſur pied, ſe vendoient à tous ceux qui leur offroient une ſolde : il eut des conférences ſecretes avec le pape, les ambaſſadeurs de Veniſe & les émiſſaires de Gonſalve, qui tous promettoient de ſe déclarer lorſqu'il en ſeroit temps : mais au moment où la conjuration étoit prête d'éclater, une maladie contagieuſe enle-

ANN. 1505.

va le vieux cardinal; la nouvelle de la convalescence du roi, & le retour des capitaines François en Italie, achéverent de dissiper les projets des factieux.

Conquête de la Gueldre par l'archiduc.

Pontan. rer Gelr. Heuterus. Haræus ann. Brabant.

Dans les Pays-Bas, l'archiduc Philippe pressoit vivement le duc de Gueldres qui ne se battoit plus qu'en retraite, attendant toujours que les François ouvrissent les yeux sur leurs vrais intérêts & arrivassent à son secours. Il eût été facile à Philippe d'enlever le peu de places qui restoient encore à conquérir, si son conseil ne lui eût représenté qu'en poussant le duc hors des Pays-Bas, il le forceroit de chercher un asyle en France où il trouveroit des parents, des amis puissants, intéressés à sa querelle, & à l'aide desquels il reparoîtroit bientôt plus formidable qu'auparavant: on lui fit observer que le seul moyen de s'assurer de cet homme dangereux, étoit de l'enchaîner par son propre intérêt en lui laissant quelque chose à perdre. Philippe qui se disposoit à partir pour l'Espagne, goûta ce conseil & ne balança point à envoyer offrir son amitié & un rang à sa cour à un en-

nemi déja terrassé. Le malheureux Egmond vint se jetter à ses genoux, renonça publiquement à toutes les prétentions qu'il pouvoit encore conserver sur les places dont il avoit été dépouillé, & rendit graces pour celles qu'on vouloit bien lui laisser. L'archiduc le retint à sa cour où, sous prétexte de lui rendre les honneurs dûs à son ancien rang, il lui donna des gardes pour empêcher qu'il n'échappât : il lui fit jurer qu'il l'accompagneroit en Espagne où il alloit recueillir, au nom de sa femme & de ses enfants, la succession de la célebre Isabelle, reine de Castille.

ANN. 1505.

Cette princesse que les historiens Espagnols comptent au rang de leurs plus grands rois, que quelques enthousiastes placent en Paradis à côté de la sainte Vierge, eut des talents rares pour le gouvernement; & peut-être n'auroit-on rien à reprocher à sa mémoire, si plus délicate & plus ferme sur les principes de la probité, ou moins complaisante qu'elle ne le fut pour Ferdinand son mari, elle eût résisté comme elle en avoit le pouvoir, à ses projets

Affaires d'Espagne. *P. Martir. Mariana. Heuterus. Belcarius. Lettres de Louis XII.*

ANN. 1505. frauduleux, & ne se fût pas rendu complice de tant de noirceurs & de trahisons. Heureuse dans tous les projets qu'elle forma pour la grandeur de l'Espagne, elle essuya les revers les plus accablants dans son domestique & dans l'intérieur de sa maison. Dom Juan son fils mourut l'année même de son mariage avec Marguerite d'Autriche : l'Infante Isabelle sa fille aînée, mariée au roi de Portugal, mourut de sa premiere couche : l'enfant auquel elle donna le jour & qui devoit hériter de tant de royaumes, fut enlevé dès le berceau. Jeanne, sa seconde fille mariée à l'archiduc Philippe, lui causa des chagrins plus cuisants encore ; car l'ayant attirée en Espagne avec l'archiduc son mari, pour leur assurer d'avance la succession de cette grande monarchie, & ayant ensuite permis à l'archiduc de reprendre seul la route des Pays Bas en passant par la cour de France, elle perdit sa malheureuse fille, ou la réduisit à un sort plus déplorable encore que la mort. Jeanne qui aimoit éperduement son mari, ne pouvant supporter une si longue absence, rejetta les prieres

de sa mere qui vouloit la retenir auprès d'elle, méprisa ses larmes, s'irrita contre tous les obstacles qu'on apportoit à son départ, & persista si opiniâtrément dans sa résolution, qu'il fallut lui permettre de s'embarquer au cœur de l'hiver. La malheureuse ne prévoyoit pas le sort qui l'attendoit: surprise, déconcertée de la froideur d'un époux à qui elle avoit sacrifié ses parents, pour qui elle venoit de braver les tempêtes, elle voulut en sçavoir la cause, & apprit un secret qu'elle auroit toujours dû ignorer. Une de ses dames eut la barbare indiscrétion de lui nommer sa rivale. Jeanne feignit de vouloir l'entretenir en particulier, elle se la fit amener dans son appartement; mais devenue furieuse à la vue de ses charmes, elle s'élança sur elle, lui arracha les cheveux & lui déchira le visage & le sein. L'archiduc, au-lieu de dissimuler cet outrage, & de ménager ce cœur ulcéré, l'accabla de reproches & lui annonça un mépris éternel. Jeanne ne put résister à de si violentes secousses; les organes de son cerveau se dérangerent, elle ANN. 1505.

tomba dangereusement malade, &
ANN. 1505. ne recouvra enfin la santé que pour se survivre à elle-même. Isabelle attaquée d'une maladie incurable apprit le triste sort de sa fille : irritée contre son gendre, obsédée par Ferdinand son mari, qui après avoir donné des loix à toute l'Espagne, craignoit de se voir concentré dans les limites étroites de l'Aragon, elle dicta un testament où elle institua Jeanne la folle son héritiere au trône de Castille, en déclarant que si la maladie de cette princesse l'empêchoit de pouvoir gouverner par elle-même, l'administration & la régence de la Castille demeureroient entre les mains de Ferdinand son mari, jusqu'à ce que Charles de Luxembourg son petit-fils eût atteint l'âge de majorité. Cette derniere clause affligea les Castillans. Autant Isabelle étoit aimée, autant on détestoit Ferdinand. La fausseté de son caractere, sa bigoterie, l'avidité avec laquelle il avoit réuni sur sa tête les trois grandes maîtrises de saint Jacques, d'Alcantara & de Calatrava, qui formoient auparavant l'apanage des trois plus grandes

maiſons d'Eſpagne; ſon attention à exclure de toutes les charges les familles puiſſantes & accréditées, pour ne les conférer qu'à des moines ou à des avanturiers; le plan d'oppreſſion & de deſpotiſme qu'il ſuivoit conſtamment, n'avoient pu échapper aux regards d'une nation clairvoyante & réfléchie, & avoient excité l'indignation ou le mépris d'une nobleſſe fiere & preſque indépendante. Ferdinand qui n'ignoroit pas ces diſpoſitions ſecretes, & qui ne vouloit pas laiſſer le temps aux mécontents de concerter leurs démarches, aſſembla promptement les Etats, & après y avoir fait confirmer le teſtament d'Iſabelle, il ſe mit en poſſeſſion du gouvernement. Les grands députerent à l'archiduc & lui repréſenterent combien il étoit dangereux pour lui de ſe fier à un homme ſans foi, qui tiroit vanité de ſes parjures, qui étoit encore d'âge à ſonger à un nouveau mariage, & qui ne ſe verroit pas plutôt établi dans la Caſtille, qu'il chercheroit tous les moyens d'en fruſtrer les héritiers légitimes: ils lui firent entendre que dès qu'il paroî-

ANN. 1505.

ANN. 1505. troit parmi eux, la nation fidelle au serment qu'elle lui avoit prêté, armeroit en sa faveur, & renverroit le *Catalan* à Saragosse. Philippe jeune & ambitieux n'eut garde de négliger cet avis : dans le service qu'il fit célébrer pour le repos de l'ame de la feue reine, il se fit proclamer roi de Castille, & envoya deux ambassadeurs à son beau-pere pour lui annoncer son arrivée, & le prier le plus honnêtement qu'il seroit possible, de se retirer dans son royaume d'Aragon. Ferdinand ne s'oublioit pas dans ces moments critiques : il représentoit à l'archiduc que leurs intérêts étoient les mêmes ; qu'il ne prétendoit régner que pour l'avantage de leurs communs héritiers ; que leur union pouvoit seule les rendre supérieurs à la France ; qu'au-lieu de songer à s'emparer d'un Etat qu'on ne prétendoit point lui enlever, il avoit un moyen bien simple d'en acquérir de nouveaux ; qu'il devoit attaquer de concert avec l'empereur, la Bourgogne & le duché de Milan, pendant que de son côté il pénétreroit dans le Languedoc, & occuperoit toutes les

forces de la France dans le voisinage des Pyrenées. Voyant qu'il ne pouvoit donner le change à l'archiduc, il eut recours à une de ces intrigues sourdes qui lui avoient si souvent réussi. C'étoit à la princesse Jeanne, sa fille, que la Castille appartenoit, & l'archiduc n'y pouvoit rien prétendre de son chef. Sous prétexte de soulager cette princesse dans le détail de l'administration, il lui envoya pour secrétaire Lopès de Conchillos, un intriguant adroit, à qui il recommanda de gagner sa confiance, & de tirer d'elle la confirmation du testament d'Isabelle, & une procuration adressée à Ferdinand, pour gouverner la Castille pendant la minorité de ses enfants. Conchillos en vint à bout; mais avant qu'il pût faire parvenir ces actes en Espagne, Jeanne qui n'avoit rien de caché pour son mari, lorsqu'il d'aignoit encore s'approcher d'elle, lui rendit compte elle-même de tout ce qui venoit de se passer: Conchillos fut arrêté & traité comme un espion: les Espagnols qui formoient la maison de la nouvelle reine, furent chassés ignomineuse-

Ann. 1505.

ment des Pays Bas. Après un pareil éclat, Ferdinand ne se promettant plus rien que de sinistre de la part de son gendre; tourna ses batteries du côté de la France.

ANN. 1505.

Alliance de Louis avec Ferdinand.

P. Martir. de Ang. Mariana. Manuf de Fontanieu.

Quelque puissante que fût la maison d'Autriche, elle ne pouvoit guere l'inquiéter en Espagne, si la France se déclaroit pour lui. Il feignit donc le plus vif repentir de tout ce qui s'étoit passé dans le royaume de Naples, confessa humblement ses torts, promit de les réparer, & pour sceller, par un nœud indissoluble, l'alliance qu'il vouloit contracter avec Louis, il lui demandoit une princesse de son sang en mariage. Philippe de son côté, soit qu'il se doutât de cette démarche, soit qu'il ne songeât qu'à prévenir son beau-pere, offroit au roi, s'il vouloit se déclarer en sa faveur, la restitution du comté de Roussillon, & de la moitié du royaume de Naples: il montroit que Ferdinand, n'ayant plus d'autres forces que celles qu'il pourroit tirer de son petit royaume d'Aragon, attaqué en même-temps du côté de la Castille, des Pyrénées, & en Italie, recevroit à genoux les

conditions qu'on voudroit lui imposer. Quelque parti que prît la France, elle ne pouvoit que gagner. Une considération secrete fit rejetter les offres de l'archiduc : on songeoit sérieusement à rompre les engagements téméraires contractés avec la maison d'Autriche, par rapport au mariage de Claude de France, & il auroit été absurde de travailler à l'agrandissement d'une maison qu'on alloit avoir pour ennemie. Louis traita donc avec Ferdinand : quelque danger qu'il y eût d'ailleurs à se lier avec un prince qui respectoit si peu ses serments, il lui donna pour femme, Germaine de Foix, fille de Marie d'Orléans, sa sœur, & de Jean de Foix, vicomte de Narbonne. Il assigna pour dot à cette princesse les provinces de l'Abruzze & la Terre de Labour, avec le titre de reine de Naples & de Jérusalem. On stipula que cette donation auroit lieu pour elle & pour les enfants qui naîtroient de son mariage avec Ferdinand ; & qu'en cas qu'elle n'eût point d'enfants de ce mariage, les deux provinces, après sa mort, retourneroient de plein droit à la France : Ferdinand s'obligea de payer ANN. 1505.

ANN. 1505. au roi, à titre d'indemnité pour la guerre injuste qu'il lui avoit suscitée dans ce royaume, un million de ducats en dix termes; savoir, cent mille ducats par an, qu'il dut lui faire toucher sur les banques de Gênes ou de Venise; & au cas que ces paiements fussent retardés, il autorisa Louis à se saisir de tous les effets des marchands Espagnols qui commerceroient dans les ports de France; c'est-à-dire, à voler des biens qui n'appartenoient ni à l'un ni à l'autre. Il s'obligea encore à rétablir dans tous leurs biens, honneurs, priviléges & prérogatives, les barons de la faction Angevine, & autres nobles qui s'étoient attachés à la France, tant ceux qui s'étoient réfugiés dans ce royaume, que ceux qui étoient prisonniers à Naples, ou qui avoient cherché un asyle dans quelques cours d'Italie, sans exiger qu'ils prissent des lettres d'abolition, pourvu seulement qu'ils prêtassent serment de fidélité, soit à lui, soit à Germaine de Foix, leurs souverains respectifs. La veuve de Frédéric & ses enfants ne furent pas oubliés: Ferdinand promit de rendre à cette reine la principauté

de Tarente, & de faire un état convenable à ses enfants; mais il mit à cette grace une condition qui la rendoit illusoire; c'est que toute cette famille infortunée iroit s'établir où il jugeroit à propos. La mere craignant de conduire ses enfants dans les prisons d'Espagne, & ne pouvant plus rester en France, alla se réfugier à la cour de Ferrare. ANN. 1505.

Malgré ces petits subterfuges qu'il eût été facile d'appercevoir & de retrancher, ce traité est certainement le plus avantageux qu'eût encore conclu le cardinal d'Amboise: car si Germaine avoit des enfants, comme il y avoit tout lieu de l'espérer, la maison d'Autriche qui commençoit à donner de la jalousie à la France perdoit les royaumes d'Aragon, de Grenade, de Naples, de Sicile, & la moitié des Indes Occidentales que Ferdinand & Isabelle avoient conquises à frais communs. Le royaume de Castille qu'on ne pouvoit lui disputer, enveloppé dans l'Espagne même de trois autres royaumes presque aussi puissants, n'auroit eu qu'une médiocre influence sur les intérêts du reste de l'Europe. Si, au con-

ANN. 1505.

traire, Germaine mouroit sans enfants, la France conserveroit du-moins en entier ses droits sur le royaume de Naples, sans qu'on pût à l'avenir se prévaloir contre elle de la conquête ni de la prescription.

Brouilleries de la Fr. avec l'archiduc Philippe. *Heuterus. P. Martir. Regist. du parlement. Lettres de Louis XII.*

Une alliance si peu attendue consterna Philippe; il prévit dès-lors tout ce qu'il avoit à craindre; mais tel étoit son malheur qu'il n'avoit de reproches à faire qu'à lui même. La fierté avec laquelle il avoit rejetté toutes les propositions que lui avoit faites son beau-pere, l'offre qu'il avoit fait à la cour de France de contribuer de tout son pouvoir à le perdre, avoient autorisé celui-ci à user de représailles. Il n'avoit pas témoigné plus d'égards pour Louis, quelque intérêt qu'il eût d'ailleurs à le ménager. Livré aveuglément aux conseils de Maximilien, il avoit profité d'une clause captieuse du traité de Blois, & ensuite de la maladie du roi, pour dépouiller violemment le duc de Gueldres, quoiqu'il n'ignorât pas le vif intérêt que la France prenoit à ce prince. A cette premiere hostilité, il avoit ajouté un grand nombre d'entreprises sur l'autorité royale

royale. Obligé, en qualité de vassal, & par le serment qu'il avoit prêté au roi en lui faisant hommage, de laisser aux juges royaux le libre exercice de leurs fonctions dans les comtés de Flandre, d'Artois & dans une partie du Hainaut; de permettre que les causes jugées en premiere instance dans tous ces comtés fussent portées par appel au parlement de Paris; de conserver au roi, son souverain seigneur, les droits de régale, c'est-à-dire, la jouissance libre & entiere des revenus des évêchés, pendant la vacance du siege; il avoit contrevenu à toutes ces obligations. A l'exemple des derniers ducs de Bourgogne, ses prédécesseurs, il avoit établi un conseil souverain à Malines, où il prétendoit que les causes de tous ses sujets indistinctement fussent jugées en dernier ressort, menaçant de son indignation tous ceux qui appelleroient au parlement de Paris, & prenant toutes les précautions imaginables pour que les huissiers de cette auguste compagnie ne pussent entrer dans ses Etats sans s'exposer à perdre la vie ou à essuyer des outrages. Il y

ANN. 1505.

ANN. 1505. avoit une ancienne contestation entre la France & l'empire sur la mouvance des pays de Vaes, d'Ostrevant & de Rupelmonde. La France appuyoit ses droits sur une foule de documents authentiques : mais l'archiduc, plus porté pour l'empire, qui sembloit devenu héréditaire dans sa maison, que pour la France qu'il regardoit comme une puissance étrangere & rivale, soutenoit ouvertement les prétentions de Maximilien. Louis ne voyoit qu'avec le plus sensible déplaisir tant d'atteintes portées à la dignité de sa couronne : mais les embarras où l'avoient jetté les guerres d'Italie, le desir d'obtenir l'investiture du duché de Milan, l'avoient jusqu'alors forcé de dissimuler ; n'ayant plus aucune raison de se contraindre, pressé au contraire par Ferdinand le Catholique, son nouvel allié, de donner de l'occupation à l'archiduc dans les Pays-Bas, il permit au parlement de Paris d'informer sur tous ces griefs : mais afin que l'archiduc n'eût point à se plaindre qu'on le condamnât sans l'avoir entendu, l'ambassadeur, chargé de lui notifier le mariage de

Ferdinand avec Germaine de Foix, dut lui remettre en même-temps un mémoire où étoient détaillées toutes les raisons qu'on avoit de se plaindre de sa conduite, & sur lesquelles on lui demandoit une prompte satisfaction. Comme il laissa expirer le terme qu'on lui avoit prescrit sans se mettre en peine de se justifier, » le parlement, à la requête du procureur-général, arrêta que Philippe d'Autriche, roi de Castille, comte de Flandre & d'Artois, seroit ajourné par un huissier de la cour, que maîtres Thomas Plaine, son chancelier, & le premier président du conseil de Flandre, seroient aussi ajournés à comparoir en personne pour répondre au procureur du seigneur roi, sur les griefs énoncés dans son réquisitoire, à telles fins & conclusions qu'il voudroit prendre contr'eux ; que ledit Philippe, comte de Flandre & d'Artois, seroit tenu de représenter en ladite cour son chancelier & son premier président, sous peine d'une amende de mille marcs d'or au profit du roi : ordonnant en outre ladite cour, que les comtés d'Artois, de

ANN. 1505.

5 Septembre.

ANN. 1505. » Flandre & de Charollois, seroient » saisis & mis ès mains du seigneur » roi, jusqu'à ce que les arrêts, pré» cédemment rendus sur la régale » de Tournai, & la réparation due » aux habitants de Neuf-Eglises (mal» traités par l'archiduc pour avoir eu » recours au parlement) fussent exé» cutés, & qu'il en eût duement cer» tifié icelle cour «. L'archiduc étoit pair de France & le seul qui restât alors des six anciens pairs laïcs. Louis ne voulant pas permettre qu'il fût ajourné par un huissier, chargea de cette commission Engilbert de Cleves, comte de Nevers & pair de France : l'archiduc comprit qu'il n'y avoit plus de temps à perdre, & qu'il falloit se disposer, ou à soutenir la guerre dans les Pays-Bas, ce qui auroit ruiné ses affaires en Espagne, ou à se soumettre à tout ce que la France exigeoit de lui. Choisissant ce dernier parti, il prit une précaution qui rendroit illusoire tous les traités qui se font entre les souverains & les particuliers, si elle étoit admissible : ce fut de protester secrétement devant un notaire, que tout ce qu'il alloit accorder à la France, pour éviter de plus

grands malheurs, ne tireroit point à conséquence, & ne préjudicieroit point à ses droits : ensuite il fit partir Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, Philibert, prévôt d'Utrecht, Philippe Dales, Philippe Violant, & Jean Caulier, en qualités de ministres plénipotentiaires, avec ordre de transiger avec la France aux conditions les moins onéreuses qu'ils pourroient obtenir. Ils reconnurent sans aucune difficulté le ressort du parlement de Paris sur la Flandre, l'Artois & une partie du Hainaut ; déclarerent que s'il s'étoit rencontré quelque obstacle à l'exécution des arrêts de la cour, c'étoit à l'insu de l'archiduc leur maître qui avoit donné les ordres les plus précis à son chancelier & au président du conseil de Malines, pour qu'à l'avenir il ne se passât rien dont le roi ou ses officiers eussent sujet de se plaindre. Quant aux réparations que le roi exigeoit pour le passé, l'archiduc lui remontroit qu'il avoit l'avantage de lui appartenir & *d'être comme lui du sang des Valois*, le suppliant en conséquence de se contenter du désaveu authentique qu'il faisoit de la conduite de ses ANN. 1505.

officiers, & de ne lui rien preſcrire
ANN. 1505. qui pût préjudicier à ſon honneur. La conteſtation ſur les pays de Vaes, d'Oſtrevant & de Rupelmonde étoit plus embarraſſante. Les miniſtres de l'archiduc, accablés par le nombre & la force des preuves que produiſoient les miniſtres François, & n'en ayant preſqu'aucune à leur oppoſer, demanderent pour leur maître la même faveur que Louis XI, en ſemblable occaſion, n'avoit pu refuſer à Philippe le Bon, laquelle conſiſtoit à ſuſpendre le jugement de cette affaire pendant leur vie, ſans préjudicier à leurs droits reſpectifs. N'ayant pu l'obtenir, ils conſentirent, au nom de leur maître, que l'affaire fût portée au parlement de Paris; mais à condition qu'on leur accorderoit un délai de ſix mois pour rechercher, diſoient-ils, dans les archives des Pays-Bas, les pieces qui pouvoient ſervir à conſtater leurs droits; mais plutôt pour donner le temps à leur maître de paſſer en Eſpagne. A peine étoit-il délivré de cette querelle, qu'on lui en ſuſcita une nouvelle. Dans le dernier chapitre des chevaliers de la toiſon d'or, il avoit fait

le procès à Philippe de Cleves Ravestein & au seigneur de la Gruthuse, qui après avoir commandé les troupes des Pays-Bas & avoir été décorés du collier de la toison d'or, étoient venus s'établir en France où ils avoient fini glorieusement leur vie. Philippe avoit fait arracher leurs écussons de la place honorable qu'ils tenoient dans la salle du chapitre, & les avoit fait attacher renversés à la porte de l'église. Engilbert de Cleves, neveu de Ravestein, & le fils du seigneur de la Gruthuse, présenterent une requête au roi pour lui demander *justice de l'outrage fait à deux de ses plus fideles serviteurs*, offrant de combattre en champ clos tous ceux qui oseroient se porter pour leurs accusateurs. Louis saisissant cette nouvelle occasion, demanda & obtint une réparation aussi éclatante que l'avoit été l'injure. Philippe accablé de tant de mortifications, soupçonnant avec beaucoup de fondement qu'elles partoient de son beau-pere qui avoit intérêt de le retenir dans les Pays-Bas; & craignant qu'il ne lui en suscitât encore de nouvelles, prit le parti de le combattre par ses pro- ANN. 1505.

pres armes, jusqu'à ce qu'il pût lui
ANN. 1505. déclarer impunément ses véritables sentiments : il manda donc aux deux ambassadeurs qu'il avoit envoyés en Espagne, de transiger avec lui sur tous leurs différents. On stipula que Ferdinand conserveroit pendant sa vie les trois grandes maîtrises de Castille ; que les revenus de la couronne seroient partagés en deux portions égales dont il auroit une, & l'archiduc l'autre ; qu'ils nommeroient alternativement à toutes les charges & à tous les emplois ; que les ordonnances & toutes les autres expéditions en matiere d'Etat, seroient signées conjointement par la reine Jeanne, & par Philippe & Ferdinand comme administrateurs. Ferdinand qui connoissoit mieux qu'un autre la jalousie qu'inspire la souveraineté, n'espéroit pas que ce traité fût observé ; mais connoissant en même-temps la supériorité que l'âge & l'expérience lui donnoient sur son gendre, il se flattoit qu'il ne tarderoit pas à le captiver ou à le supplanter. Ainsi, loin d'apporter aucun nouvel obstacle à son voyage, il pressa lui-même

son départ, & lui envoya quelques vaisseaux pour l'accompagner. L'archiduc mit promptement ordre à ses affaires, & se proposa de partir dans les premiers jours de janvier, malgré les instances réitérées de ses sujets, qui lui remontrant les dangers de la navigation dans cette saison orageuse, le prioient d'attendre le retour du printemps. ANN. 1505.

Lorsque tout étoit prêt pour l'embarquement, on s'apperçut de l'évasion du duc de Gueldres : ce prince s'étoit montré si assidu à faire sa cour à l'archiduc ; il avoit paru regretter si peu le haut rang dont il étoit déchu, qu'on l'avoit observé avec beaucoup moins de soin, & qu'il étoit déja en sûreté avant qu'on songeât à le poursuivre : retiré dans la portion de ses Etats qui lui restoit encore, il ne pouvoit en être arraché que par une armée, & la France, dans les conjonctures où l'on se trouvoit, n'auroit pas manqué d'épouser sa querelle. Tout ce que put faire l'archiduc, fut de renforcer les garnisons des places qu'il avoit conquises, & de recommander à Guillaume de Croui, seigneur de

Chieves, & à Charles de Croï, prince de Chimai, auxquels il confioit l'éducation de son fils & l'administration des Pays-Bas pendant son absence, d'observer tous les mouvements de ce dangereux voisin, & de le contenir aussi long-temps qu'ils pourroient.

ANN. 1505.

ANN. 1506.

Suite des affaires d'Espagne.

P. Martir de Angl.

Mariana.

Lettres de Louis XII.

Manusc. de Béthune.

Rapin Toiras.

La flotte composée de quatre-vingts bâtiments, mit à la voile au port de Middelbourg; mais à peine étoit-elle en pleine mer qu'une furieuse tempête la dispersa & jetta le vaisseau que montoit l'archiduc, sur les côtes d'Angleterre : il fut contraint d'y prendre terre, & même d'y séjourner pour laisser le temps aux autres vaisseaux de se rassembler. Henri VII, informé de l'accident qui avoit amené un souverain dans ses Etats, envoya le comte d'Arondel avec un cortege nombreux, sous prétexte de le complimenter & de le prier de vouloir bien l'attendre; mais en effet pour l'arrêter, s'il lui prenoit envie de continuer son voyage. L'archiduc croyant devoir prévenir la visite du roi d'Angleterre se rendit à Windsor. Parmi les fêtes qu'occasionna cette entre-

vue, on s'occupa d'affaires sérieuses : Philippe & Henri conclurent un traité d'union, ou de ligue défensive envers & contre tous, promettant de se garantir leurs Etats respectifs, & de se prêter des secours mutuels contre les séditieux & les rebelles qui entreprendroient de troubler leurs Etats : par ces qualifications générales, Philippe désignoit le duc de Gueldres qui lui donnoit une vive inquiétude ; Henri parloit d'un autre personnage, sur le compte duquel il ne tarda pas à s'expliquer plus clairement. Edmond de Pole, duc de Suffolk, devenu chef de la maison d'Yorck, & enveloppé dans la proscription générale qui avoit fait périr tous ses parents, s'étoit réfugié dans les Pays-Bas, auprès de la duchesse douairiere de Bourgogne, d'où il avoit tramé plusieurs conspirations contre Henri. Après la mort de la duchesse, il étoit resté dans le pays sous la sauve-garde de l'archiduc, attendant toujours l'occasion d'exciter une révolution en Angleterre. Henri trouvant une occasion si favorable d'assurer sa vengeance, se plaignit à l'archiduc de la protection qu'il accordoit à un séditieux, à un ennemi

ANN. 1506.

ANN. 1506. public. *Je croyois*, lui répondit Philippe, *que votre fortune étoit si bien établie, que vous n'aviez rien à craindre d'un si foible ennemi ; je vous promets de le faire observer si exactement qu'il ne pourra vous nuire, ou si son séjour vous déplaît dans les Pays-Bas, de l'en chasser promptement. J'attends quelque chose de plus de votre complaisance*, lui répondit Henri, *c'est que vous le remettiez entre mes mains. Ce procédé*, repartit l'archiduc, *nous déshonoreroit tous deux, puisqu'on ne manqueroit pas de dire que vous m'avez traité en prisonnier. Que cette considération ne vous arrête point*, lui repartit Henri, *j'en prends sur moi le blâme.* C'étoit s'expliquer assez clairement. Philippe aima mieux se déshonorer, en livrant un suppliant, que de courir les risques d'une prison dans les conjonctures où il se trouvoit. Henri lui fit encore signer un nouveau traité de commerce, dont tout l'avantage étoit du côté des Anglois, & que les Flamands, pour cette raison, nommerent *le mauvais entrecours*, & lui permit enfin de partir.

Au lieu de prendre terre dans la

province de Guipuſcoa où Ferdinand l'attendoit, Philippe alla débarquer dans le port de la Corogne à l'autre extrémité de l'Eſpagne, afin de laiſſer la facilité à tous ſes partiſans, de ſe raſſembler autour de lui, avant qu'il prît aucun arrangement définitif avec ſon beau-pere. Voyant que toute la nobleſſe accouroit au-devant de lui, que les villes lui envoyoient des députés, & briguoient l'honneur d'être les premieres honorées de ſa préſence, il renvoya ſans réponſe les ambaſſadeurs de Ferdinand, & ne conſentit à une entrevue que pour lui annoncer qu'il eût à ſe retirer d'un royaume qui lui étoit devenu entiérement étranger. Ferdinand, nourri dans le grand art de diſſimuler, n'eut garde de ſe plaindre : il félicita ſon gendre d'avoir ſu inſpirer un ſi vif attachement à ſes nouveaux ſujets, & ne lui demanda pour toute grace qu'un entretien ſecret où ils puſſent régler amicalement les intérêts des deux couronnes, & cimenter la bonne intelligence qui devoit toujours ſubſiſter entre un pere & ſes enfants. Philippe, content de le voir dans ces diſpoſitions, ne crut pas devoir lui ANN. 1506.

refuser une si foible satisfaction. On
ANN. 1506 stipula dans un nouveau traité, que Ferdinand conserveroit pendant sa vie les trois grandes maîtrises de saint Jacques d'Alcantara, & de Calatrava; une pension de vingt-cinq mille ducats sur les revenus du royaume de Castille; qu'il uniroit à la couronne d'Aragon les royaumes de Grenade & de Naples qu'il avoit conquis conjointement avec Isabelle, & dont par conséquent l'archiduc auroit pu revendiquer une moitié: qu'à ces conditions Ferdinand évacueroit la Castille & ne se mêleroit plus, ni directement ni indirectement de l'administration de ce royaume. Gagné par la confiance que lui témoignoit son artificieux beau-pere, Philippe se découvrit à lui du dessein qu'il avoit conçu de faire interdire sa femme, dont tout le monde connoissoit la démence, afin de gouverner en son propre nom pendant le bas-âge de ses enfants. Ferdinand qui ne douta point que ce projet, en démasquant l'ambition & l'ingratitude de son gendre, ne révoltât tous les ordres de l'Etat, l'encouragea malicieusement à le poursuivre, pro-

mettant de n'y former aucun obstacle. Pour prix de cette complaisance, Philippe ne refusa point d'expédier un ordre précis à Gonsalve, devenu son sujet, de remettre le royaume de Naples entre les mains de Ferdinand son beau-pere. ANN. 1506.

Depuis long temps la conduite de Gonsalve donnoit une vive inquiétude à Ferdinand. Ce général qu'il avoit laissé manquer d'argent & de secours, qui ne devoit ses succès qu'à sa conduite & à sa valeur, disposoit du royaume de Naples comme de sa conquête : il avoit distribué à ses capitaines non-seulement les dépouilles de la faction Angevine, mais encore une partie des domaines de la couronne : c'étoit un moyen d'autant plus sûr de les enchaîner à sa fortune, que connoissant depuis long-temps l'avarice & l'ingratitude de Ferdinand, ils n'espéroient de conserver ces magnifiques récompenses qu'aussi long-temps que Gonsalve conserveroit son autorité. Offensé des libertés que se donnoit Gonsalve, jaloux du crédit qu'il s'acquéroit sur les soldats, Ferdinand n'eût pas tardé si long-

temps à le rappeller s'il n'eût été ANN. 1506. retenu par la crainte d'un nouvel armement de la part des François.

En attendant qu'il pût donner une libre carriere à son ressentiment, il s'étoit attaché à miner sourdement une autorité qui l'effrayoit : sous prétexte de le soulager dans les détails de l'administration, il lui avoit formé un conseil souverain de gens affidés & chargés d'éclairer sa conduite : il avoit nommé pour gouverneurs des châteaux de Naples & des principales forteresses du royaume, les envieux & les ennemis couverts du général : enfin il l'avoit brouillé par ses artifices avec Prosper & Fabrice Colonne, qui commandoient les troupes Italiennes. Ensuite augmentant le nombre de ces mercenaires, il avoit rappellé la plus grande partie des vieilles bandes Espagnoles, feignant de vouloir les employer dans une expédition qu'il méditoit en Afrique. Au moment où il croyoit pouvoir le disgracier sans danger, étoit arrivée la mort d'Isabelle qui avoit changé la face des affaires. Les Napolitains fâchés que leur pays devînt une

province d'une monarchie étrangere, desirant d'avoir un roi qui vécût au milieu d'eux, enchantés des qualités brillantes du *grand capitaine*, le desiroient ardemment pour roi. Le pape, suzerain de ce royaume, & qui avoit intérêt à n'avoir pas un vassal trop puissant, eût applaudi sans peine à ce choix. L'empereur d'un autre côté pressoit Gonsalve de faire déclarer le royaume de Naples, comme il le pouvoit facilement, en faveur de l'archiduc son fils. Ce parti étoit d'autant plus séduisant, que toute sa maison s'étoit déja rangée de ce côté, & qu'il ne pouvoit mieux s'annoncer auprès de son nouveau maître qu'en lui faisant don d'une couronne. Ce fut apparemment la connoissance de tous ces mouvements qui rendit Ferdinand si souple en présence de son gendre, & qui lui fit solliciter l'ordre adressé à Gonsalve dont nous venons de parler. Mais comme cet ordre pouvoit être méprisé ou révoqué, Ferdinand négocioit de son côté avec Gonsalve qui avoit cessé d'être son sujet; il lui offroit pour récompense de ses services & pour

ANN. 1506.

dédommagement d'un gouvernement que sa qualité d'étranger ne lui permettoit plus de garder, la grande maîtrise de saint Jacques, qui devoit le rendre l'homme le plus puissant & le plus considéré de toute la Castille après le souverain. L'ayant gagné par cet appas, il s'embarqua promptement avec la reine Germaine de Foix pour aller se montrer à ses nouveaux sujets, laissant pour ses agents dans la Castille deux hommes affidés & puissants, le duc d'Albe & le fameux cardinal Ximenès, archevêque de Tolede : en même-temps il envoya des ambassadeurs ou des émissaires à Louis XII & à Charles d'Egmond, pour exhorter le monarque à rompre les derniers liens qui l'attachoient encore au nouveau roi de Castille, & le duc à ne pas laisser échapper une si belle occasion de réparer ses pertes.

ANN. 1506

Etats généraux.

Seissel. Godefroi. S. Gelais. Lettres de Louis XII.

Louis avoit déja pris des mesures pour rompre un mariage trop préjudiciable à son peuple, mais ces mesures n'étoient pas suffisantes : l'engagement étoit public, confirmé dans deux ou trois traités, garanti par des princes du sang, par les prin-

cipaux officiers de la couronne : l'acte qui le rompoit, étant demeuré secret, & n'ayant été communiqué qu'à trois ou quatre capitaines des gardes, pouvoit être regardé comme frauduleux. Il étoit sur-tout important de s'assurer contre la reine : car bien que les prieres d'un mari expirant, les exhortations du cardinal d'Amboise lui eussent arraché une espece de consentement pour le mariage de sa fille avec l'héritier de la couronne, il paroissoit assez par la violence qu'elle s'étoit faite en cette occasion, combien elle tenoit à son premier engagement, & combien elle avoit d'aversion pour le parti qu'on lui proposoit : or elle étoit souveraine, elle avoit des gardes, des revenus considérables, une cour nombreuse ; & avec de pareilles ressources il ne lui auroit pas été difficile, si le roi venoit à mourir, d'enlever sa fille. Enfin il falloit sauver la réputation du roi, & lui préparer une réponse aux plaintes de la maison d'Autriche. On crut devoir recourir dans cette occasion au remede qu'on a coutume d'employer dans les grandes maladies de

ANN. 1506.

l'Etat. La plupart des villes & com-
ANN. 1506. munautés du royaume, soit qu'elles agissent de leur propre mouvement, soit qu'elles ne fissent que suivre les impulsions secretes du conseil, adresserent au roi des requêtes pour demander l'assemblée des Etats généraux. Louis l'indiqua pour le 10 de mai dans la ville de Tours. Les députés s'y étant rendus de toutes les provinces du royaume, conférerent ensemble pendant trois jours, & élurent pour orateur Thomas Bricot, chanoine de Notre-Dame, premier député de Paris. Le 14, le roi vint prendre séance, accompagné des princes du sang, de quelques cardinaux, des premiers seigneurs & des grands officiers de la couronne. Cette assemblée ne ressembloit à aucune de celles qu'on avoit vues jusqu'alors en France. Car au-lieu que dans les autres l'orateur étoit chargé de porter au roi les griefs de la nation, d'exposer à ses regards la misere publique, & de le préparer à recevoir favorablement le cahier *des doléances*, Bricot ne fut chargé que de retracer au monarque ses bienfaits, & de lui payer, au

nom de la nation, un juste tribut de louange. » Dès votre avénement » à la couronne, lui dit-il, votre » sagesse a dissipé les orages qui » avoient toujours paru inséparables » d'un nouveau regne; votre magna- » nimité a rassuré ceux qui trem- » bloient d'avoir encouru votre in- » dignation; image de Dieu sur la » terre, vous n'avez vengé vos in- » jures que par des bienfaits; pere » commun, vous n'avez vu dans » tous vos sujets que des enfants » tendres & soumis. Envain des » voisins jaloux comptant sur nos » divisions ordinaires, s'étoient-ils » préparés à ravager nos provinces: » battus, repoussés, ils ont deman- » dé humblement la paix. Dans ces » temps d'alarme & de troubles où les » revenus ordinaires de la couronne » paroissent insuffisants, vous avez » soulagé le peuple, les tailles ont » été diminuées d'un tiers. Des soins » plus glorieux encore ont signalé » les commencements de votre re- » gne, des loix sages ont assuré la » fortune des citoyens; les abus » qui s'étoient glissés jusques dans » le sanctuaire de la justice ont été

ANN. 1506.

» retranchés, & ce que nos peres
ANN. 1506. » n'auroient osé ni prévoir ni espé- » rer, le laboureur n'a plus tremblé » à l'approche du guerrier ; &, pour » me servir de l'expression d'un pro- » phète, le mouton bondit au mi- » lieu des loups, & le chevreau joue » parmi les tigres. Quelles actions » de graces peuvent vous rendre des » sujets que vous avez protégés, » enrichis ! comment s'acquitteront- » ils de leurs obligations ? Daignez, » sire, accepter le titre de *Pere du* » *peuple*, qu'ils vous déférent au- » jourd'hui par ma voix «.

A ces mots un doux murmure s'éleva dans l'assemblée, il fut suivi de cris de joie & d'applaudissements. L'orateur, après s'être recueilli un moment en lui-même, poursuivit ainsi : » Vos bienfaits, sire, ont » passé notre attente, mais ne nous » auriez-vous comblés de biens que » pour nous plonger dans des re- » grets plus amers ? Votre amour » pour la patrie doit-il finir avec » votre vie ? n'auriez-vous pris tant » de peine en faveur de vos fideles » sujets, que pour les livrer vous- » même à la merci des étrangers,

» & leur faire perdre en un instant » le fruit de tant de sang & de tra- ANN. 1506.
» vaux ? Que ne puis-je retracer aux
» yeux de votre majesté la douleur
» profonde, la consternation à la-
» quelle la nation entiere s'aban-
» donna dans ces moments terribles
» où nous tremblâmes pour vos jours?
» Prosternés au pied des autels, ef-
» frayés du seul danger qui vous me-
» naçoit sans aucun retour sur nous-
» mêmes, nous ne demandions au
» ciel que la conservation d'une tête
» si chere : lorsqu'un rayon d'espé-
» rance eut dissipé cette terreur pro-
» fonde, nous vîmes avec effroi le
» péril qu'avoit couru l'Etat ; toutes
» les suites d'un trop funeste enga-
» gement se présenterent à notre
» imagination : cependant nous gar-
» dions le silence, la faveur que
» le ciel venoit de nous accorder
» combloit nos desirs ; nous ne
» doutâmes plus qu'un roi si sage
» n'ouvrît les yeux sur le danger qui
» nous menaçoit : la crainte de lui
» déplaire par une démarche préci-
» pitée nous arrêta long-temps, &
» même depuis que nous sommes
» ici assemblés, nous avons encore

ANN. 1506. » délibéré s'il n'étoit pas à propos » de garder le silence & d'attendre » en paix ce qu'il vous plairoit d'or- » donner. Votre bonté, sire, a pu » seule nous inspirer de la confiance. » Nous nous sommes rappellé que, » dans les cruels instants où vous pa- » roissiez toucher à votre derniere » heure, vous déclarâtes *que vous* » *ne regrettiez la vie que parce que* » *vous n'aviez point encore assuré le* » *repos de votre peuple.* Ce sont ces » paroles à jamais mémorables qui » nous enhardissent à déposer aux » pieds de votre majesté notre très- » humble requête ».

A ces mots l'assemblée tomba à genoux les bras levés vers le trône : l'orateur, dans la même attitude, poursuivit d'une voix basse & tremblante : » Puisse le suprême arbitre » des destinées prolonger la durée » de votre regne ! puisse-t-il, pro- » pice à nos vœux, vous donner pour » successeur un fils qui vous ressem- » ble ! mais si ses décrets éternels » s'opposent à nos vœux, s'il ne nous » juge pas dignes d'une si grande » faveur, adorons sa justice & ne » songeons qu'à faire usage des dons

» qu'il

» qu'il nous a faits. Sire, vous voyez
» devant vous un précieux rejetton ANN. 1506.
» du sang des Valois. Fils d'un pere
» vertueux, élevé sous les yeux d'une
» mere vigilante, formé par vos
» conseils & par votre exemple, il
» promet d'égaler la gloire de ses
» aïeux : qu'il soit l'heureux époux
» que vous destinez à votre fille,
» & puisse-t-il retracer à nos neveux
» l'image de votre regne »!

Ce discours, la posture suppliante où il voyoit ses sujets, émurent le cœur paternel de Louis, des larmes d'attendrissement coulerent de ses yeux : le chancelier Gui de Rochefort, après s'être mis à genoux au pied du trône & avoir reçu ses ordres, s'avança vers l'assemblée & dit : « Messeigneurs des Etats, le
» roi notre souverain & naturel sei-
» gneur, ne blâme point la démar-
» che que vous avez faite ; il rend
» justice aux sentiments qui vous
» l'ont inspirée, & voit avec la plus
» vive satisfaction à quel point la
» patrie vous est chere. Il accepte le
» titre de *Pere du peuple* que vous
» lui déférez ; vous ne pouviez lui
» faire un don qui lui fût plus agréa-

ANN. 1506. ferments que le roi avoit pu prêter, soit à l'archiduc, soit à l'empereur, se trouvoient pareillement annullés par un autre serment plus auguste & toujours subsistant ; celui qu'il avoit prêté en recevant l'onction sacrée, de procurer l'avantage de son peuple, de s'opposer de toute sa puissance à ce qui pouvoit lui préjudicier. Or que pouvoit-il arriver de plus préjudiciable à l'Etat que d'introduire dans son sein, sous le spécieux nom d'allié, un ennemi domestique qui ne manqueroit pas d'y semer le trouble, qui chercheroit à tout perdre, à tout envahir ? Enfin, ils observerent que ce prétendu engagement se réduisoit encore à des promesses, à un projet ; qu'il n'y avoit point eu de gages touchés, aucun consentement des deux époux ; qu'il n'étoit pas rare de voir rompre de pareils contrats entre des particuliers pour des raisons beaucoup moins fortes, souvent même par pur caprice : que l'empereur & l'archiduc avoient assez montré, par la conduite qu'ils avoient tenue depuis ce temps avec la France, & par le peu d'attention qu'ils avoient apportée à observer de

leur part des traités d'ailleurs si favorables à leur maison, combien peu ils comptoient sur ces arrangements politiques & variables : d'où ils conclurent que Louis, sans manquer aux regles les plus austeres de l'honneur & de la probité, pouvoit comme homme, & devoit comme roi, satisfaire au vœu de la nation ; en rompant des nœuds si funestes & si mal assortis. ANN. 1506.

Le mercredi, 20 de mai, le roi, suivi de toute sa cour, retourna dans la salle d'assemblée. Après que les hérauts eurent imposé silence, le chancelier Gui de Rochefort portant la parole, dit : « Le roi, comme il vous » l'avoit annoncé, a fait examiner » votre requête ; quelque confiance » qu'il ait d'ailleurs en votre zele » & en vos lumieres, il n'a pu se » dispenser de consulter, sur une ma- » tiere qui intéresse si essentiellement » le salut de l'Etat, les princes de son » sang & les hommes distingués qui » forment son conseil. Puisque leur » avis a été conforme à vos desirs, » il ne veut pas différer plus long- » temps à vous donner une pleine » satisfaction : il m'a chargé de vous

ANN. 1506. » inviter pour jeudi prochain, à la » cérémonie des fiançailles de sa fille » avec monseigneur le duc de Va- » lois. C'est le seul engagement que » la jeunesse des deux époux leur per- » mette encore de contracter. Vous » aurez soin, lorsqu'il en sera temps, » d'achever un ouvrage que vous » avez si bien commencé; sa majesté » exige donc dès ce moment que » vous promettriez & juriez, que vous » fassiez promettre & jurer, par tous » ceux qui vous ont élus pour leurs » députés, qu'aussi-tôt que les deux » époux auront atteint l'âge nubile, » vous ferez & accomplirez le ma- » riage projetté; que vous ne souf- » frirez point que personne ose s'y » opposer, & que vous verserez, » s'il est nécessaire, jusqu'à la der- » niere goutte de votre sang pour » en assurer l'exécution ».

L'orateur des Etats alloit répondre, on ne lui en laissa pas le temps: la salle retentit d'applaudissements, de cris de joie, de vœux pour la conservation du roi; chaque député couroit à l'envi prêter le serment que le roi demandoit, & recevoir une formule écrite de ce même serment qu'il

devoit faire prêter à son retour par sa ville ou la communauté dont il étoit représentant. Anne de Bretagne eut honte de s'opposer seule à un arrangement si ardemment desiré par tous ceux qui s'intéressoient au bien public. On rédigea le contrat, & les deux jeunes époux furent conduits au pied des autels où le cardinal d'Amboise les attendoit. Claude de France n'avoit que quatre ans, le duc de Valois en avoit douze. ANN. 1506.

Louis ayant fait dresser un procès-verbal de ce qui s'étoit passé dans cette assemblée, envoya des ambassadeurs dans toutes les cours de l'Europe pour prévenir les reproches dont ses ennemis ne manqueroient pas de l'accabler, & justifier sa conduite en montrant qu'il n'avoit pu se dispenser de déférer au desir de ses sujets. La plupart des souverains, effrayés de l'accroissement subit que prenoit la maison d'Autriche, & jugeant sagement qu'il étoit de leur intérêt que la France, qui seule pouvoit un jour lui servir de contre-poids, ne fût pas démembrée, applaudirent à ce nouvel arrangement. Il n'y eut que Phi-

ANN. 1506. lippe, roi de Castille, & l'empereur Maximilien, qui regardant comme une bravade, l'arrivée des ambassadeurs François & la commission dont ils étoient chargés, les écouterent froidement, & les renvoyerent sans réponse. Cependant il importoit à la France de savoir à quoi elle devoit s'en tenir sur l'investiture du duché de Milan, réversible, au défaut d'enfants mâles procréés du roi, à madame Claude sa fille, & au duc de Luxembourg qui avoit dû l'épouser. Il en avoit déja coûté plus de cent mille livres au roi pour l'obtenir dans cette forme; il offroit encore pareille somme à l'empereur, si, au nom du duc de Luxembourg, il vouloit substituer celui du duc de Valois. Il faut convenir que cette offre, quelque raisonnable qu'elle fût en elle-même, n'arrivoit pas dans des circonstances favorables. Maximilien levoit des troupes, obligeoit tous les vassaux de l'empire de lui fournir leur contingent, annonçant qu'il alloit prendre la couronne impériale à Rome; c'étoit le prétexte dont il vouloit pallier l'expédition qu'il méditoit dans le duché de Mi-

lan : on avoit tout lieu d'appréhender que le pape n'entrât dans ce projet, car il étoit presque ouvertement brouillé avec la France. ANN. 1506.

Le pape s'empare, par le secours des François, de Pérouse & de Bologne.

Guicchardin.

Belcar.

Bembe.

Jules II, ambitieux & guerrier, brûloit de signaler son pontificat par quelque entreprise hardie. L'exemple de son prédécesseur, qui avec moins de talents avoit si fort accru les domaines de l'église, étoit pour lui un puissant aiguillon. Barré dans tous ses projets, par la république de Venise & le roi de France, il songeoit dès-lors à exciter une révolution générale en Italie. Le cardinal d'Amboise, qui n'avoit point encore renoncé à la tiare, parce qu'il étoit beaucoup plus jeune que lui, tâchoit d'acquérir un parti dans le sacré college, & d'empêcher que la rupture n'éclatât. Jules qui pénétroit ses vues, & qui le regardoit toujours comme un rival redoutable, tiroit parti de sa foiblesse, & n'en étoit que plus disposé à donner à la France de nouveaux chagrins. Amboise avoit obtenu, à la recommandation du roi, la promesse de deux chapeaux de cardinal pour Jean de la Trémouille, archevêque d'Auch,

& René de Prie, évêque de Bayeux, allliés l'un & l'autre à sa maison. La promotion s'étoit faite, & ils n'avoient point été nommés. Cette premiere mortification fut suivie d'une entreprise sur l'autorité du roi : après la mort du cardinal Ascagne, Jules disposa de tous les bénéfices qu'il possédoit dans le Milanès. Louis de son côté fit saisir dans toute l'étendue de sa domination les revenus des prélats & des cardinaux qui résidoient à la cour de Rome. L'affaire auroit été poussée à de fâcheuses extrémités, si le cardinal d'Amboise, profitant de la crainte qu'inspiroient au roi les démarches de l'empereur, n'eût obtenu à force de prieres qu'on cherchât des moyens de conciliation : l'évêque de Sisteron fut chargé de cette négociation ; Jules exigea que la France, non-seulement ne s'opposât point au projet qu'il avoit de chasser Jean-Paul Baglioné de Pérouse, & Jean Bentivoglio de Bologne ; mais qu'elle lui fournît un certain nombre de troupes pour aider à les dépouiller. A ce prix, il promit les deux chapeaux qu'on lui demandoit, & un

ANN. 1506.

concordat, en vertu duquel Louis auroit, pendant sa vie, la nomination aux bénéfices du duché de Milan, comme l'avoient eue les Sforces ses prédécesseurs. Cet échange n'auroit jamais dû être accepté; car outre la honte dont le roi se couvroit, en sacrifiant Bentivoglio qu'il avoit reçu sous sa protection, il perdoit la seule barriere qui séparât le duché de Milan des Etats de l'Eglise : cependant le cardinal se servit si bien de l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de son maître, qu'il arracha son consentement. Jules, craignant de laisser échapper une si belle occasion, & ne daignant pas faire attention au danger qu'il y avoit d'exciter une guerre en Italie dans le temps que l'empereur se disposoit à y pénétrer, se mit brusquement en marche, & envoya sommer le roi de faire avancer le secours qu'il lui avoit promis : *Le saint pere rêve, sans doute*, répondit Louis, *ou il faut qu'il eût trop bu d'un coup le soir qu'il forma ce beau projet.* L'envoyé s'en seroit retourné avec cette réponse, si le cardinal d'Amboise, qui s'étoit absenté depuis quelques jours de la ANN. 1506.

cour, ne fût arrivé fort à propos pour le saint pere, & n'eût fait expédier un ordre à Chaumont, son neveu, d'aller se joindre avec cinq cents lances à l'armée du saint-siege. Jules ne trouva plus d'obstacles à ses desirs : Jean-Paul Baglioné consentit à céder la seigneurie de Pérouse, en conservant seulement la jouissance des biens qu'il possédoit comme particulier. Bentivoglio, beaucoup plus puissant, rit de la folie du pape, tant qu'il crut n'avoir affaire qu'à lui ; mais dès qu'il eut appris que les François étoient en marche pour venir le combattre, ce politique si délié, cet homme si déterminé, qui avoit autrefois témoigné un mépris si souverain à Julien de Médicis, pour s'être laissé dépouiller sans combat de la seigneurie de Florence, quitta Bologne en pleurant, & vint avec sa famille éplorée chercher humblement un asile parmi ces mêmes François qui alloient l'attaquer. Chaumont ému de pitié voulut bien se charger de défendre ses intérêts : il obtint pour lui les mêmes conditions accordées à Baglioné ; c'est-à-dire, la jouissance

ANN. 1506.

libre & entiere de ses biens patrimoniaux, de quelque nature qu'ils fussent & en quelque endroit qu'ils fussent situés. Bologne ouvrit ses portes, & le peuple qui n'avoit aucune connoissance du traité, & qui croyoit faire sa cour au nouveau souverain, courut en foule piller & démolir le palais de Bentivoglio. Ainsi Jules dut aux François le rétablissement de son autorité dans une des plus considérables villes d'Italie : devenu leur voisin, il n'en fut que plus animé à les perdre.

ANN. 1506.

La conduite qu'ils tinrent dans les Pays-Bas étoit beaucoup plus politique & mieux combinée. Charles d'Egmond, qui s'étoit refugié dans ses Etats au moment où Philippe s'embarquoit pour l'Espagne, pratiquoit ses anciens sujets & sollicitoit des secours étrangers. Les Croui, gouverneurs des Pays-Bas, en voulant lui enlever toutes ses ressources, avoient donné à la France un motif de rupture : comme les François ne pouvoient aller en Gueldres sans traverser le pays de Liége, les Croui, avoient sollicité sans succès Robert de la Marck, prince de

Charles d'Egmond rétabli dans ses Etats.

Fisen, hist. Léod.
Pont. rer. Gelr.
Haræus. an. Brab.
Lettres de Louis XII. par Godefroi.

Sedan, & Evrard de la Marck, évêque
ANN. 1506. de Liége, à leur fermer le chemin,
& à préferer l'alliance du roi leur
maître à celle de Louis. Le roi eût pû
facilement s'en venger ; mais ayant
connoiſſance du traité que Philippe
avoit conclu avec Henri VII, &
craignant de s'attirer une guerre fâ-
cheuſe avec l'Angleterre, il deſira
que ſon ennemi lui fournît une rai-
ſon encore plus plauſible d'en venir à
une guerre déclarée. Philippe ne tarda
pas à lui donner cette ſatisfaction :
inſtruit des deſſeins de Charles d'Eg-
mond, & voulant ſans doute l'intimi-
der, il lui écrivit une lettre arrogante
où il lui marquoit qu'il n'ignoroit pas
à l'inſtigation de qui il ſe condui-
ſoit ; mais que, s'il lui donnoit la
peine de retourner dans les Pays-
Bas, tous ſes parents, ſes prétendus
protecteurs ne le ſauveroient pas de
la juſte punition qu'il lui préparoit.
Louis à qui cette lettre fut commu-
niquée, crut s'y reconnoître & ne
balança plus. Il ordonna ſur-le-champ
au ſire d'Orval, comte de Rhetel,
& au prince de Sedan de conduire
quatre cents lances Françoiſes au
ſecours d'un prince injuſtement op-

primé; il lui envoya par la même occasion des sommes considérables pour lever & entretenir un corps nombreux de lansquenets. Avec de pareils secours Charles se remit promptement en possession de ses anciens Etats, il fit des courses dans la Hollande & le Brabant. Philippe trop éloigné pour venir lui-même défendre ses sujets, recourut assez inutilement au roi d'Angleterre. Henri VII, qui craignoit de n'être pas remboursé de ses avances, se contenta de se porter pour médiateur, d'envoyer des ambassades, de faire beaucoup de bruit & de laisser couler le temps. Cependant les deux gouverneurs Chievres & Chimai, mandoient au roi de Castille, qu'en suspendant tous les payements, qu'en retranchant même la moitié des gages des officiers qui formoient la maison de Charles duc de Luxembourg, ils ne pourroient faire subsister l'armée jusqu'à l'hiver, s'il ne leur envoyoit de l'argent d'Espagne. Ce vaste royaume n'en fournissoit point: à peine Philippe avoit-il pu en recouvrer assez pour entretenir des douze cents hommes qu'il avoit ANN. 1506

ANN. 1506. emmenés avec lui : il étoit dangereux de s'annoncer par de nouveaux impôts : avec quelque douceur qu'il traitât les Espagnols, il n'avoit pu parvenir à conserver long-temps cette estime & cet amour qu'ils lui avoient témoignés avant que de le connoître. La proposition qu'il avoit hasardée dans les Etats de renfermer sa femme pour cause de démence, avoit soulevé une nation inviolablement attachée à ses légitimes souverains : les émissaires de Ferdinand en avoient pris occasion de le peindre des plus noires couleurs. Après avoir accablé, disoit-on, des mépris les plus insultants, une princesse innocente, une épouse tendre & vertueuse, avoit-il bien la barbarie d'aspirer encore à la dépouiller, à l'ensévelir dans une prison ? à quoi ne devoit donc pas s'attendre l'Espagne de la part d'un prince qui respectoit si peu les droits de la nature & les engagements les plus sacrés ? Philippe avoit été informé de ces murmures, il en avoit découvert les auteurs, & il s'apprêtoit à les punir lorsqu'il fut attaqué d'une fievre violente qui l'emporta

Mort de l'archiduc Philippe : conduite de Louis XII.

P. Martir de Angl. Godefroi. Lettres de Louis XII. Mariana.

en peu de jours. Quelques écrivains ont osé avancer que Ferdinand voyant le peu de succès de ses ruses, & n'ayant plus d'autre moyen de rentrer dans la Castille, l'avoit fait empoisonner : d'autres assurent que la maladie qui le moissonna, pour ainsi dire, dans la fleur de son âge, car il n'avoit encore que vingt-huit ans, fut causée par des exercices trop violents, & quelques excès auxquels il s'étoit imprudemment livré sous un ciel si différent de celui des Pays-Bas. ANN. 1506.

Louis ne pouvoit desirer des conjonctures plus favorables pour s'emparer des Pays-Bas, s'il eût pu se départir un moment des principes de la justice & de la modération. Ces provinces étoient sans défense; la noblesse la plus distinguée, les plus braves guerriers avoient suivi Philippe en Espagne, & n'en pouvoient revenir sans se mettre à la merci du roi de France. Chievres n'avoit qu'une armée déja ruinée, & point d'argent pour la payer ; les François auxiliaires du duc de Gueldres ravageoient impunément le Brabant ; l'empereur étoit éloigné.

ANN. 1506. & d'ailleurs tellement odieux aux Flamands, qu'ils n'eussent jamais consenti à le recevoir parmi eux. Le roi d'Angleterre, vieux & avare, n'auroit pas fait plus d'efforts pour empêcher la conquête des Pays-Bas, qu'il n'en avoit fait sous le regne précédent pour s'opposer à la réunion de la Bretagne à la couronne. Louis, qui avoit une armée toute prête, qui ne manquoit pas d'argent, qui auroit trouvé un grand nombre de partisans en Flandre & en Artois, qui pouvoit faire parler en sa faveur une ancienne loi féodale, laquelle défére au seigneur suzerain la curatelle & la jouissance des biens des enfants de ses vassaux pendant tout le temps de leur minorité, n'avoit, pour ainsi dire, qu'à se montrer sur les frontieres de l'Artois pendant que le duc de Gueldres se seroit avancé dans le Brabant, & tout étoit soumis. Maître des Pays-Bas, & vraisemblablement de la personne du jeune Charles, il auroit tenu l'empereur dans une entiere dépendance; mais ce furent ces facilités qui lui firent tomber les armes des mains: il ne vit dans les

enfants de son ennemi que de malheureux orphelins dignes de sa pitié ; il retira sur le champ les troupes qu'il avoit envoyées au duc de Gueldres, lui mandant de se renfermer à l'avenir dans les limites de ses Etats & de se tenir sur la défensive. ANN. 1506.

Cet acte de modération, quoique si conforme au caractere de Louis, a donné lieu à Martin du Bellai, historien estimable à tout autre égard, d'imaginer que Philippe, à l'article de la mort, considérant qu'il laissoit des enfants en bas-âge, un pays sans défense, nomma dans son testament Louis tuteur ou curateur de ses enfants ; que Louis usant, comme il le devoit, de ce dépôt sacré, régla l'administration des Pays-Bas, & donna pour gouverneur au jeune Charles duc de Luxembourg & prince d'Espagne, Guillaume de Crouï, seigneur de Chievres, lequel, dit-on, *rendit son élève beaucoup plus habile qu'il ne falloit pour le bien de la France.* Cette supposition, adoptée par la foule des historiens modernes, se trouve malheureusement démentie par les pieces mêmes sur

lesquelles on prétendoit l'appuyer.
ANN. 1506. Le testament de Philippe existe, & il n'y est fait aucune mention de cette prétendue curatelle : les lettres qui établissent Guillaume de Chievres gouverneur du prince de Castille, nous ont été pareillement transmises ; mais elles sont expédiées au nom de Maximilien, qui obtint dans la suite la tutelle de ses petits-fils, & non de Louis, qui ne paroît pas avoir recherché cette commission qu'on auroit eu bien de la peine à lui refuser. Nous avons les lettres qu'il écrivit après la mort de Philippe au prince de Nassau, aux magistrats de la ville d'Arras ; il promet de protéger les jeunes princes orphelins, il y fait valoir sa qualité de suzerain, de parent du côté maternel : auroit-il oublié celle de tuteur & de régent s'il en eût été revêtu ou même s'il l'eût disputée ? Comment d'ailleurs l'en eût on dépouillé dans la suite pour la conférer à l'empereur Maximilien, Louis eût-il souffert patiemment qu'on lui fît cet affront ? n'auroit-il osé ni s'en venger ni s'en plaindre ?

Mais si Louis se contenta de pro-

téget les enfants de son vassal, sans prétendre à l'administration de leurs Etats, il ne permit pas non plus que sa générosité tournât au profit de Maximilien, qui s'étoit montré son ennemi, & qui, par cet accroissement de puissance, se seroit trouvé plus à portée de lui nuire. Il engagea les Flamands & les autres peuples des Pays-Bas à former un conseil de régence, qui seroit chargé du détail de l'administration, & qui rendroit compte aux Etats assemblés, promettant, en ce cas de les protéger & de les défendre comme ses fideles sujets, & menaçant de les traiter non en ennemis, mais en rebelles & en criminels de lese-majesté, s'ils prenoient le parti de se soumettre à l'empereur. C'étoit servir les Flamands à leur gré : nous avons déja observé qu'ils n'aimoient point des maîtres trop puissants, mais ils haïssoient sur-tout Maximilien ; ils lui avoient ôté la tutelle de ses propres enfants ; ils avoient disposé de sa fille contre sa volonté ; enfin ils avoient poussé la mutinerie & l'insolence au point de l'arrêter prisonnier : ils n'avoient

ANN. 1506.

ANN. 1506.

que l'empereur s'en mît en peine ; qu'il avoit eu connoissance des raisons qui avoient obligé le roi de France à marier sa fille au duc de Valois, héritier présomptif de cette monarchie ; qu'elles lui avoient paru solides ; qu'il ne refusoit point l'entrevue que lui proposoit l'empereur, au cas cependant que les affaires dont il se sentoit accablé lui permissent de s'y rendre, & que le roi de France, dont il vouloit conserver l'amitié, n'en prît point d'ombrage. Déchû de tout espoir de conciliation, Maximilien ne se rebuta point, il continua d'intriguer de tous côtés, en Espagne par un grand nombre d'émissaires secrets ; dans les Pays-Bas par Marguerite sa fille, duchesse douairiere de Savoie, & tante du jeune Charles de Luxembourg ; en Italie par le pape Jules, aussi ennemi du repos, aussi envenimé contre les François que pouvoit l'être Maximilien lui-même, trouva bientôt une occasion favorable d'exercer ses talents.

Révolte & soumission de Gênes : projets de Louis.

Gênes, en se soumettant à la domination Françoise, avoit conservé ses loix, son gouvernement républicain,

cain, ses possessions, ses forces de terre & de mer. Outre cette longue étendue de terrein bordé au midi par la mer, au nord par une chaîne de montagnes, connu des anciens sous le nom de *Ligurie*, des modernes sous celui de *rivieres de levant & de ponent*, & couvert d'un grand nombre de places fortes; elle possédoit dans son voisinage l'isle de Corse, l'isle de Chio dans l'Archipel. Protégée par la France contre les ennemis du dehors, livrée toute entiere à l'exercice de la banque, du commerce & des arts, elle auroit été parfaitement heureuse si elle eût pu se préserver de l'esprit de faction & de discorde : mais le souvenir de tant de révolutions qui l'avoient affligée depuis deux ou trois siecles, n'avoit encore pu la rendre sage. Deux puissantes factions s'y disputoient l'autorité, *la noblesse* & *le peuple* : les nobles, quoique réduits à un très-petit nombre de maisons, possédoient en propre une partie des places des deux rivieres, ce qui les rendoit en quelque sorte de petits souverains : par rapport à l'administration de la république, les ANN. 1506.

ANN. 1506.

à empêcher le désordre, le confirma par provision, & promit d'employer ses bons offices auprès du roi son maître, pour en obtenir la ratification. Il n'étoit presque pas douteux que Louis, prince juste & zélé pour le bon ordre, ne l'accordât : les nobles, trop foibles pour se venger, auroient pris le parti de la soumission : la paix & la concorde alloient être rétablies, si ceux qui desiroient d'exciter un incendie général en Italie, n'eussent pris soin d'exciter & de fomenter cette premiere étincelle. Jules II étoit originaire de Savonne, la place la plus considérable de la riviere du Ponent, d'une famille obscure, & par conséquent ennemie de la noblesse. Il sut si bien insinuer aux séditieux, par le moyen de ses parents ou de ses créatures, qu'ils n'avoient aucune faveur à espérer d'une cour où tout ce qui n'étoit pas noble étoit traité en esclave; il rehaussa tellement leur courage, en les flattant qu'il leur arriveroit des secours capables de les faire triompher de leurs ennemis, qu'ils reprirent subitement les armes, pillerent les palais des nobles, forti-

rent même de la ville pour ravager leurs terres. Les magiſtrats tirés des familles Plébéiennes les plus riches & les plus diſtinguées, s'oppoſant ouvertement à ces violences, furent dépoſés; on créa pour les remplacer huit tribuns, qui revêtus d'une puiſſance abſolue & eſcortés d'une foule de ſatellites, réduiſirent au ſilence, & firent trembler tous ceux qui refuſoient de participer à leurs fureurs. Ne trouvant plus aucun obſtacle à leurs deſſeins, ils firent ſortir à la fois deux armées deſtinées à chaſſer les nobles des places qu'ils tenoient ſur les deux rivieres: la premiere qui marcha vers la riviere de Levant inveſtit la Spécié, & obligea les Fieſques, qui s'y étoient réfugiés, de chercher précipitamment une retraite plus éloignée; la ſeconde alla inveſtir la ville de Monaco qui appartenoit à Lucien Grimaldi, & qui étoit ſituée à l'extrémité de la riviere de Ponent. Juſqu'alors les deux partis avoient eu guerre l'un contre l'autre; mais ils reſpectoient ou ſembloient reſpecter également l'autorité du roi; ils lui avoient envoyé des députés ANN. 1506.

ANN. 1506. respectifs pour plaider leur cause, résolus, disoient-ils, de se soumettre à sa décision. Roquebertin avec sa garnison logeoit dans le palais de Gênes, se promenoit dans les rues, & quoiqu'on eût cessé de le consulter, on affecta toujours de ne lui donner aucun sujet de plainte. Le roi, trompé par cette soumission apparente, espéroit toujours que cette émotion populaire s'appaiseroit d'elle-même, & attendoit pour prononcer sur le fond de l'affaire, que les esprits fussent calmés. Le pape n'oublioit rien pour l'entretenir dans cette disposition. Tandis qu'il excitoit l'empereur à entrer dans cette querelle, qu'il manœuvroit sourdement à Pise & à Sienne pour faire passer des secours aux séditieux, il s'intéressoit auprès du roi pour sa malheureuse patrie; il le conjuroit de ne rien précipiter; il lui envoyoit le cardinal de Final avec des projets de pacification: & pour détourner son attention de ce qui regardoit Gênes, il remettoit sur le tapis cette ligue déja oubliée entre le saint siége, l'empire & la France, contre les Vénitiens dont

il ſavoit bien que Louis, & plus encore le cardinal d'Amboiſe, avoient à ſe plaindre. Il faiſoit enviſager ce projet comme l'unique moyen de faire ceſſer les animoſités qui ſubſiſtoient entre la France & la maiſon d'Autriche; il ſe rendoit garant de la bonne volonté de Maximilien, & prioit Louis de lui aſſigner un lieu où ils puſſent conférer enſemble & mettre la derniere main à ce traité. Louis fut à ſon ordinaire la dupe de ce manége; obligé de prononcer ſur le ſort des Génois, il eut égard à la recommandation du ſaint pere: il accorda au peuple, pour lequel il s'intéreſſoit, non-ſeulement une amniſtie pour tout ce qui s'étoit paſſé, mais la confirmation de la loi qui lui donnoit les deux tiers des magiſtratures; il exigea ſeulement qu'il caſſât ſes ſéditieux tribuns, & qu'il rendît aux nobles les places & les châteaux qu'il leur avoit enlevés; & afin que Jules ne pût douter de la part qu'il avoit eue dans ce réglement, ce fut au cardinal de Final que Louis en commit l'exécution, l'autoriſant de pleins pouvoirs pour agir en ſon nom. Il arriva cependant que ce mê- ANN. 1506.

ANN. 1506. me peuple dont on avoit si bien ménagé les intérêts, rejetta insolemment ce projet de pacification. Les agents du pape n'avoient pas eu de peine à lui persuader que la cour ne les ménageoit dans le moment présent, que parce qu'elle ne voyoit aucun moyen de les réduire : que l'empereur, qui avoit hautement embrassé leur défense, se disposoit à venir les secourir : qu'ils pouvoient en toute sûreté attendre l'effet de ses promesses, puisque leur ville, regardée à juste titre comme le boulevard de l'Italie, étoit enveloppée de montagnes escarpées qu'il falloit nécessairement traverser, & où une poignée de paysans attroupés pouvoient sans danger arrêter l'armée la plus formidable. Un secours de deux mille Siennois, de trois cent Pisans qui arriva sur ces entrefaites, acheva d'aveugler une multitude présomptueuse & inconsidérée. Les pertes qu'ils avoient essuyées devant Monaco ne les découragerent point; ils les attribuerent à l'inexpérience des tribuns & à la mésintelligence qui régnoit entr'eux. Ils crurent qu'ils remédieroient à ce désordre, en élisant un

doge ou souverain magistrat : ils jetterent les yeux sur Paul de Nove, simple teinturier, mais homme de tête, né pour le commandement, d'une justice & d'une probité rares dans un chef de rebelles. Roquebertin comprenant qu'il n'y avoit plus de sûreté pour lui dans la ville, quitta le palais & alla se réfugier avec ses soldats dans la citadelle où commandoit Galéas de Salazar. Outre cette forteresse renfermée dans l'enceinte de la ville, il y en avoit une autre à peu de distance, nommée le Castellacio, située entre des rochers escarpés, & qui dominoit un chemin étroit par où l'armée devoit passer. Renaud de Noailles y commandoit, & n'avoit pour toute garnison que vingt soldats : ce nombre eût absolument suffi pour garder la place s'il eût eu des munitions; mais comme elles avoient toujours été tirées de Gênes, & qu'il n'y avoit aucune apparence qu'un peuple si soumis, si attaché jusqu'alors aux intérêts de la monarchie, songeât sérieusement à se révolter, les commissaires avoient négligé de l'approvisionner, & il étoit déja trop tard

ANN. 1506.

ANN. 1506. pour y songer : Paul de Nove la fit investir. La foible garnison ayant obtenu la liberté d'en sortir avec tous les honneurs de la guerre, éprouva combien il eût été plus avantageux pour elle de périr les armes à la main, que de se confier à la foi d'une troupe de forcenés : *Aux uns*, dit une ancienne chronique, *ils encroiserent les bras & leur fendirent le ventre, leur arracherent le cœur & les entrailles, puis attacherent ces cœurs à des poteaux, & se laverent les mains dans leur sang ; les autres taillerent en morceaux sans pitié avec les femmes, qui là étoient, lesquelles firent mourir de tant cruelle & étrange mort, que l'horreur du fait me défend d'en dire la maniere.* Convaincus qu'ils n'avoient plus de ménagements à garder avec la France après cette barbarie, ils coururent au palais, en arracherent les fleurs-de-lys, qu'ils remplacerent par l'aigle impériale : Maximilien les avoit déja reçus sous sa protection. Il y a lieu de conjecturer que les Vénitiens fomentoient de leur côté la révolte ; il est certain du-moins que dans le même temps, ils porterent

une loi qui donnoit le droit de bourgeoisie à tous les Génois qui viendroient s'établir sur les terres de la seigneurie : c'étoit exciter les rebelles à tout oser, en leur montrant de loin une ressource en cas de malheur. Louis apprenant ces nouvelles, vit que le danger étoit plus grand qu'il ne l'avoit cru d'abord: que cette révolte, si elle n'étoit promptement étouffée, entraîneroit la perte du duché de Milan ; que le pape le trompoit. Il résolut à son tour d'essayer s'il ne pourroit le mettre hors d'état de lui nuire, en l'enlaçant, si j'ose ainsi m'exprimer, dans ses propres filets. Ayant donc fait, pendant une partie de l'hiver, des levées extraordinaires, il partit de Blois vers la fin de Janvier, annonçant qu'ayant été malheureux dans les dernieres guerres d'Italie où il n'avoit employé que ses lieutenants, il vouloit désormais remplir lui-même les fonctions de général. La force de cette armée, qui montoit à près de cinquante mille hommes effectifs, la précaution toute nouvelle que le roi avoit prise de se faire accompagner dans cette

Ann. 1506.

Ann. 1507.

expédition par huit cardinaux, une
ANN. 1507. trentaine de prélats, tant évêques qu'archevêques, tout sembloit indiquer que ce prodigieux armement n'avoit point pour objet unique de faire rentrer dans le devoir une troupe de bourgeois révoltés. Parmi ces prélats, on en distinguoit deux, Everard de la Marck, évêque de Liége, & Tristan de Salazar, archevêque de Sens, qui armés de toutes pieces & la lance au poing, conduisoient eux-mêmes des compagnies de gens d'armes: ceux-là pouvoient trouver place dans une armée: mais à quel dessein Louis y avoit-il appellé tant d'autres cardinaux, archevêques, évêques & abbés? Pourquoi, sachant que Jules étoit d'intelligence avec l'empereur & l'instigateur secret de la révolte, affectoit-il de lui témoigner une confiance toute particuliere, le suppliant de l'attendre à Bologne où il vouloit conférer avec lui sur les projets que ce pontife lui avoit précédemment communiqués? La copie d'une négociation secrette avec l'Angleterre, qui nous est tombée entre les mains, éclaircit une partie de ce

mystere. Louis, avant son départ pour l'Italie, députa vers Henri VII un homme de confiance, qui n'étant chargé dans ses instructions que de réclamer un banni du duché de Milan, qu'on disoit s'être retiré à Londres & qu'on n'y trouva pas, avoit un ordre d'entretenir le monarque en particulier, & de lui demander s'il seroit disposé à s'associer à un projet dont Ferdinand le Catholique étoit l'auteur, qui intéressoit le bien général de la chrétienté, où devoient entrer les Vénitiens, & sur lequel on lui donneroit dans peu de plus grands éclaircissements. Quand on considere que les Vénitiens étoient alors brouillés avec le saint siége & alliés de Ferdinand; que ce monarque, convaincu depuis la mort d'Isabelle, qu'il ne pouvoit sans l'alliance de la France se maintenir sur les trônes d'Espagne & de Naples contre la puissante maison d'Autriche, faisoit alors humblement la cour à Louis, & même au cardinal d'Amboise dont il connoissoit le crédit : on ne peut guere douter que ce projet si secret ne regardât directement le pape, ANN. 1507.

& indirectement l'empereur. On peut
ANN. 1507. donc conjecturer avec beaucoup de fondement que Ferdinand, dans le temps qu'il se trouva forcé de laisser le trône de Castille à son gendre, qu'il trembloit qu'on ne lui enlevât encore celui de Naples, & que persécuté par ses anciens alliés, par ses sujets, connoissant la passion malheureuse que le cardinal d'Amboise nourrissoit encore pour la tiare, avoit promis de concourir de toute sa puissance avec le roi de France, à convoquer un concile après qu'on se seroit assuré de la personne du pape, à y faire examiner son élection, à le déposer comme simoniaque, à procurer enfin au cardinal d'Amboise les voix de tous les cardinaux Espagnols & Vénitiens, qui joints aux François, entraîneroient la pluralité des suffrages : qu'il avoit fait observer ensuite qu'Amboise, devenu pape & n'ayant aucun ennemi à redouter en Italie, transféreroit le titre de roi des Romains, la couronne impériale des Allemands aux François, avec beaucoup plus de facilité & de fondement que Grégoire V ne les

avoit autrefois transférées des François aux Allemands, puisqu'il étoit ANN. 1507.
bien plus naturel de voir cette couronne sur la tête d'un successeur de Charlemagne, déja maître de l'ancien royaume de Lombardie, que sur celle d'un roi d'Allemagne qui ne possédoit pas d'ailleurs un pouce de terre en Italie : qu'après cela on n'auroit plus besoin de tant solliciter, d'acheter si cher la vaine investiture du duché de Milan. Il est encore très-vraisemblable que Ferdinand, délivré par la mort de Philippe de son plus redoutable ennemi, mais ayant encore de fortes raisons de ménager la France, & d'empêcher quelle ne s'accommodât avec Maximilien qui conservoit un parti très-nombreux en Espagne, continua le mieux qu'il put d'amuser Louis & son premier ministre de son chimérique projet, parce qu'il ne s'attendoit pas qu'on le sommât sitôt de tenir sa parole: mais que voyant enfin venir Louis avec tout l'appareil nécessaire pour le mettre à exécution, il donna secrétement avis au pape & aux Vénitiens du danger qui menaçoit la liberté de toutes

les puissances d'Italie. Cette con-
ANN. 1507. jecture, appuyée sur des titres authentiques, donne l'explication d'un grand nombre de faits, qui de la maniere qu'ils ont été rapportés par les historiens, paroissoient inconséquents & destitués de vraisemblance.

Le pape qui venoit de promettre qu'il attendroit le roi à Bologne, en partit avec précipitation, traversant une partie des terres de la république de Venise avec laquelle il étoit brouillé. Arrivé à Rome, il adressa des brefs à l'empereur & à quelques princes d'Allemagne, où après leur avoir exposé le danger qui menaçoit le saint siége & l'Italie entiere, il les conjuroit de ne pas perdre un moment : » Si la gloire de défendre » l'Eglise, votre mere, n'est pas un » motif assez puissant pour vous dé- » terminer, du-moins, ajouta-t-il, » que votre propre intérêt vous tou- » che : les François ne nous haïssent » que parce qu'ils nous ont toujours » trouvés opposés à leur ambition » effrénée : s'ils triomphent du saint » siége, rien ne pourra plus les em- » pêcher de ravir la couronne impé-

» riale, qu'ils se proposent de revendiquer comme un ancien démembrement de leur monarchie. « Les Vénitiens, qui dans ce péril commun faisoient prendre les armes à tous les paysans les plus robustes, joignirent des ambassadeurs au nonce du pape pour confirmer son récit, & offrir à l'empereur & aux princes le passage sur leurs terres, & toutes leurs forces de terre & de mer. Maximilien indiqua sur-le-champ une diete à Constance, où tous les électeurs, princes & autres membres de l'empire, furent sommés de se rendre pour délibérer sur des affaires urgentes qui touchoient le salut de l'empire. On ne se souvenoit point d'avoir vu une assemblée si brillante & si nombreuse: tous ceux des princes qui ne purent s'y trouver en personne, s'étoient fait remplacer par leurs fils ou leurs freres. L'empereur, après avoir communiqué à l'assemblée les brefs du pape, les autres avis qu'il avoit reçus de différents endroits, après avoir donné audience aux ambassadeurs des Vénitiens, voyant la surprise & l'étonnement peints sur tous les visa-

ANN. 1507.

ANN. 1507.

ges, prit lui même la parole, & rappellant aux électeurs, princes & députés, combien de fois il leur avoit prédit ce qui se passoit maintenant sous leurs yeux, sans qu'ils voulussent l'en croire, il leur peignit fortement le mépris où ils alloient tomber, l'opprobre éternel dont ils couvriroient leurs noms, si les avantages que leurs peres leur avoient acquis par tant de travaux & de sang, leur étoient enlevés par un peuple moins guerrier & moins fort, mais plus uni & plus entreprenant que la nation Germanique. » Au » reste, ajouta-t-il, les fautes que » nous avons commises par le passé peuvent encore se réparer. Le » seul bruit de mon nom & de vos » armes suffira pour vaincre les François; ils n'ont point oublié la journée de Guinegaste, où jeune encore, & à peine sorti de l'enfance, » je triomphai avec gloire de toute » leur puissance : depuis ce temps, » ils n'ont osé risquer de bataille contre moi, & n'ont trouvé de ressources que dans l'artifice & la » fraude. Pénétrés des sentiments » de cette magnanimité si naturelle

» à notre nation, considérez ce que » l'honneur exige de vous dans une » occasion si pressante : je ne manque » ni de courage pour m'exposer aux » plus grands dangers, ni de force » pour supporter les plus rudes fa» tigues. L'expérience que l'âge m'a » donnée vous assure d'un chef qui » ne sera point indigne de vous ; » mais songez de votre côté que le » succès d'une entreprise formée pour » la défense de l'église Romaine, » notre mere commune, & pour » maintenir la gloire du corps Ger» manique, dépendra des mesures » que vous allez prendre. « Ce discours produisit tout l'effet que Maximilien pouvoit en attendre; chaque membre de l'assemblée offrit libéralement des secours d'hommes ou d'argent. Maximilien jugeant bien que ces secours ne pouvoient être promptement rassemblés, essaya d'amuser le roi par une feinte négociation ; il voulut du moins rallentir son ardeur en lui faisant connoître qu'il n'ignoroit pas ses projets. Il se servit, pour ce dessein, du baillif de Charolois, lequel étant voisin & ami d'un gentilhomme

ANN. 1507.

ANN. 1507. de la maiſon du roi, alla lui rendre viſite, l'entretint des malheurs que la méſintelligence de leurs maîtres reſpectifs pouvoient cauſer aux deux Bourgognes, & lui parla avec tant d'aſſurance des diſpoſitions pacifiques de l'empereur, qu'il l'engagea en partie à ſonder de ſon côté, ſi Louis ne voudroit pas entendre à un accommodement raiſonnable. Du Cheſnoi (c'eſt le nom de ce gentilhomme) craignant de ſe compromettre, ſe chargea ſeulement de lui ménager un entretien ſecret avec le roi, à qui il pourroit communiquer tout ce qu'il venoit de lui dire. Le roi eut la curioſité de voir où aboutiroit ce manége, & comme le baillif ne lui demandoit qu'une perſonne de confiance qu'il conduiroit en toute ſûreté à l'empereur, il donna ordre à Macé de Villebrême de l'accompagner. » Votre maître, lui dit l'Empereur, ſe » prépare à paſſer en Italie, & me» nace Gênes qui eſt terre de l'em» pire, & que j'ai priſe ſous ma ſauve» garde. Il pouſſe plus loin ſes deſ» ſeins; je ſuis bien averti qu'il en » veut au pape, & qu'il regarde déja

» l'Italie comme sa conquête ; mais il » ne se flatte pas sans doute que je lui » abandonne si facilement les droits » de ma couronne : annoncez-lui de » ma part que s'il veut se désister » d'un voyage qui a droit de m'a- » larmer, il me trouvera tout dis- » posé à terminer d'anciennes que- » relles & à lui rendre mon amitié ; » que j'offre même de pacifier la » ville de Gênes sans qu'il se mette » en frais ; mais s'il persiste dans » ses ambitieux projets, qu'il se per- » suade bien qu'il me trouvera sur » son chemin. « Il renvoya Villebrême avec cette réponse, & le fit accompagner par le même baillif de Charolois, auquel il donna des pouvoirs pour entamer un traité si le roi vouloit s'y prêter. Louis, choqué des paroles de l'empereur, dit au baillif de Charolois : » Retournez » vers l'empereur, & dites-lui de » ma part que je vais à Gênes châ- » tier mes sujets révoltés ; que je » marche en si bonne compagnie, » que s'il prend envie à quelqu'un » de se trouver sur mon chemin, » j'espere, avec l'aide de Dieu, lui » passer sur le ventre. « L'armée tra-

ANN. 1507.

versoit déja les Alpes; mais elle étoit
ANN. 1507. si nombreuse, que quelque diligence qu'on eût faite, elle n'arriva à Suze que le 11 d'avril. Le roi avoit fait demander aux Suisses, en vertu de ses alliances, dix mille hommes d'infanterie qui lui furent accordés : ce renfort auroit dû être le premier arrivé, vu la proximité des lieux; mais les Suisses, qui depuis quelques années, se dégoûtoient du service de France, furent si longs à s'équipper, si ardents à demander leurs montres, qu'ils retarderent encore la marche de l'armée : ils venoient en deux troupes séparées; la premiere voulut attendre celle qui suivoit, & refusa si constamment d'avancer que Louis, naturellement colère, fut sur le point de la faire tailler en pieces par le reste de l'armée. Il se plaignit de cette conduite aux cantons, qui envoyerent dire aux mutins, *que sur leur vie ils eussent à marcher & à servir le roi envers & contre tous* : ces délais avoient donné le temps à Paul de Nove de se fortifier. Après la prise de Castellacio, il avoit porté la plus grande partie de ses troupes sur le

sommet de la montagne qui couvroit Gênes; & pour en defendre l'approche, il avoit fait construire un bastion à mi-côte dans l'endroit où la montée étoit le plus roide; enfin il avoit détaché un corps de huit mille hommes pour se porter en avant, & se retrancher dans les gorges & les défilés qu'il falloit traverser avant d'arriver au pied de la montagne. Toutes ces dispositions étoient bonnes, & Paul de Nove eût peut être donné bien de l'occupation aux François s'il eût eu d'autres troupes que des pâtres sans discipline, ou des bourgeois sans courage. Chaumont qui conduisoit l'avant garde de l'armée, détacha le brave la Palisse avec trois mille hommes de pied & une centaine de gens d'armes pour nétoyer les chemins & aller reconnoître la montagne. A l'approche de cette petite troupe, les huit mille Génois qui gardoient les défilés, prirent la fuite & allerent répandre l'épouvante dans le reste de l'armée. La Palisse arriva sans obstacle jusqu'au pied de la montagne où il devoit attendre le reste de l'avant-garde : mais ceux ANN. 1507.

qui le connoissoient ne douterent point qu'il n'allât plus avant; craignant donc qu'il n'emportât seul tout l'honneur de cette journée, ils solliciterent si ardemment la permission de courir après lui, que Chaumont ne put la leur refuser : pour ne les perdre de vue que le moins qu'il seroit possible, il fit doubler le pas au reste de sa troupe. En arrivant il apperçut la Palisse & ses braves déja fort avancés dans la montagne, & marchant vers le bastion où les ennemis s'étoient retranchés. Alarmé du péril que couroit cette jeune noblesse, l'espérance des maisons les plus distinguées, il ordonna à trois mille Suisses de marcher vers ce même bastion par un autre sentier, afin de partager du moins l'attention de l'ennemi : les Suisses répondirent qu'ils étoient venus pour combattre en raze camgne, & non pour gravir les rochers. Chaumont sans répliquer donna la commission qu'ils refusoient à quelques capitaines d'aventuriers François qui l'accepterent avec transport : les Suisses les voyant partir s'ébranlent de leur côté, doublent le

ANN. 1507.

le pas pour les devancer, ou arriver du-moins en même-temps. ANN. 1507.
Cette émulation produisit un heureux effet pour la Palisse & sa troupe qui suppléoient, par des efforts plus qu'humains, au désavantage du nombre & du lieu. Les Génois, déja étonnés de leur audace, voyant accourir deux nouvelles troupes, abandonnerent leur bastion & s'enfuirent vers le sommet de la montagne. La Palisse, blessé à la gorge & perdant tout son sang, ne put les poursuivre; il chargea de ce soin Jean Stuart, duc d'Albanie, qui combattoit à ses côtés, & qui méritoit de le remplacer. Encouragés par ce premier succès, & renforcés par de nouvelles bandes qui arrivoient à la file, les François acheverent de grimper la montagne, malgré les éclats de rocher qu'on rouloit contre eux, & joignirent enfin les ennemis. Jacques d'Alegre, fils du célebre Yves d'Alegre, & capitaine de gens de pied, sauta le premier dans leurs retranchements: la mêlée fut sanglante, mais elle dura peu. Les Génois, enfoncés de toutes parts, se préci-

ANN. 1507. pitant de la montagne, allerent chercher un asyle sous le canon de Castellacio, d'où ils se retirerent dans la ville avec perte de deux mille cinq cents combattants : du côté des François, il n'y eut guère que cent hommes de tués & quatre ou cinq cents de blessés. L'avant-garde avoit suffi pour remporter cette victoire : le roi n'arriva que le lendemain matin avec le corps de bataille. Paul de Nove, résolu de tenter un dernier effort, partagea ses troupes en deux corps : il profita des ténebres de la nuit pour embusquer derriere Castellacio tout ce qu'il avoit de plus robuste & de plus aguerri, avec ordre de s'avancer à un certain signal qu'il leur donneroit vers le sommet de la montagne, & d'en déloger l'infanterie Suisse & Françoise qui s'y étoit retranchée : il réserva le reste pour faire en même-temps une sortie par la porte de la Lanterne, & attirer de ce côté toute l'attention des François : enfin pour mieux dérober son projet à l'ennemi, il se proposa d'envoyer le lendemain matin des députés, chargés d'offrir la soumission de Gê-

nes à des conditions qui ne pouvoient être acceptées. Le lendemain matin, les députés se présenterent à la porte du roi qui les renvoya au cardinal d'Amboise. Ce ministre leur annonça qu'il falloit se résigner à subir la loi qu'il plairoit au vainqueur de leur imposer. A peine s'étoient-ils éloignés du camp, qu'un gros de Génois, sortant par la porte de la Lanterne, s'avança jusqu'au bourg d'Arene, & donna l'alarme aux François qui coururent de ce côté. La précipitation avec laquelle les Génois se retirerent, leur fit perdre le principal avantage qu'ils s'étoient promis de cette diversion. Les troupes embusquées derriere Castellacio, gagnoient le sommet de la montagne dans l'espérance d'en déloger l'infanterie Suisse & Françoise; mais ils la trouverent mieux retranchée qu'ils ne pensoient. Chaumont, pendant toute la nuit, avoit fait traîner sur la montagne un grand nombre de fauconneaux & de pieces de campagne dont on avoit bordé les fossés: le bruit de cette artillerie avertit le gros de l'armée que l'on étoit aux mains

ANN. 1507.

ANN. 1507. ſur la montagne. Auſſi-tôt le reſte de l'infantere, & tout ce qu'il y avoit de cavalerie légere, monterent par différents endroits. Les Génois, incapables de réſiſter à des troupes diſciplinées, ſe réfugierent encore une fois dans leurs murailles, ſuivis de la garniſon de Caſtellacio. La ſuperbe Gênes ne préſentoit plus qu'un tableau de déſolation & d'horreur : deux batailles perdues, l'ennemi maître de tous les dehors de la place, & même de l'ancienne citadelle d'où l'on n'avoit pu le chaſſer : le port bloqué par une flotte qui tiroit à boulets perdus ſur la ville, le fracas des maiſons qui s'écrouloient, les cris des mourants, un abandon général, aucune eſpérance de ſecours : le doge ſentit que ſon autorité étoit expirée ; il profita des ténebres de la nuit pour s'enfuir par une porte dérobée avec les principaux chefs de la ſédition. Les anciens magiſtrats, les principaux citoyens redevenus libres par cette déſertion, mais dépourvus de conſeil, envoyerent promptement de nouveaux députés pour implorer la miſéricorde du roi, & remettre

leurs vies & leurs biens à sa discré- tion. Louis les fit accompagner à leur retour par des fouriers pour marquer les logements de l'armée, & par quelques compagnies d'ordonnance pour garder les portes: il partit ensuite armé de toutes pieces, l'épée nue à la main, entouré de ses gentilshommes & des archers de la garde, la lance en arrêt ou l'arc bandé. Trente sénateurs, la tête rase, couverts de longs habits de deuil, vinrent se jetter à ses pieds à l'entrée des fauxbourgs, le plus apparent lui tint ce discours: » Vous » allez prononcer sur le sort d'un » peuple qui vous fut cher, accablé » maintenant sous le poids de votre » indignation: considérez, sire, » qu'il n'y a eu qu'une vile populace, une troupe de vagabonds, & » de gens sans aveu qui aient mérité » votre colère. N'imputez qu'à ces » misérables des fureurs dont nous » avons rougi, mais qu'il n'étoit pas » en notre pouvoir de réprimer; & » daignez faire attention que les » coupables ayant pris la fuite, le » châtiment que vous nous préparez » ne peut plus tomber que sur des

ANN. 1507.

ANN. 1507. » innocents. Milan plus coupable que » Gênes a trouvé grace devant vo- » tre majesté : traiterez-vous avec » plus de rigueur une ville qui s'est » soumise d'elle-même à la domi- » nation Françoise, qui a donné des » preuves éclatantes de sa fidélité, » tant que les loix ont été en vi- » gueur, que les magistrats ont été » écoutés, & qui ne s'est écartée de » son devoir qu'au moment, ou op- » primée par une foule de scélérats, » elle gémissoit sous un dur escla- » vage. Vous portez, sire, le nom » de roi très-chrétien, titre qui tire » son origine du rédempteur du » genre humain ; imitez sa bonté & » sa miséricorde. » Louis s'avança sans rien répondre, cependant il avoit résolu dans son cœur de par- donner : il avoit même annoncé cette disposition par un symbole, que la profonde douleur où étoient plongés ces magistrats les empêcha de remarquer ; il avoit pris ce jour- là pour devise, sur sa cotte d'arme, un roi des abeilles entouré de son essain avec cette légende : *Le roi a qui nous obéissons ne se sert point d'aiguillon.* Il traversa une partie de

la ville dans l'appareil le plus menaçant, & alla descendre à la cathédrale. Les femmes les plus distinguées de la ville fondant en larmes, échevelées, tenant à la main des branches d'arbres ou des rameaux d'oliviers, firent retentir cette église de cris douloureux, implorant à la fois la protection céleste & la miséricorde du roi. Sentant bien qu'il ne pourroit soutenir long-temps un spectacle si douloureux, il alla s'enfermer dans le palais, dont toutes les avenues étoient bordées d'artillerie. Des compagnies rangées en ordre de bataille sur toutes les places, des corps-de-garde établis dans toutes les rues, des échafauds dressés à la hâte dans les lieux les plus apparents, glaçoient les esprits. Un silence morne régnoit dans la ville; il ne fut interrompu que par les cris des hérauts & des trompettes qui ordonnerent, sous peine de la mort, à tous les habitants d'apporter leurs armes sur la place du palais: on en fit des faisceaux qu'on alla jetter par-dessus les murs aux Suisses & aux aventuriers François à qui le roi avoit fait refuser l'en- ANN. 1507.

ANN. 1507. trée de la ville, parce que l'on ne connoissoit point d'autre moyen de la préserver du pillage. On fit ensuite des perquisitions pour découvrir & arrêter les chefs de la sédition. Demetrio Justiniani, l'un des plus considérables, dévoila, dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir, toutes les intrigues du pape dont on avoit déja reçu des avis secrets. On chercha inutilement Paul de Nove, qui s'étoit enfui. Le hasard, ou plutôt une trahison infâme le livra au bout de quelque temps entre les mains de ceux qui s'étoient chargés de découvrir le lieu de sa retraite. Un capitaine Corse qui lui devoit sa fortune, le vendit pour deux cents ducats au commandeur Préjean de Bidoux. Le sort de ce malheureux vieillard fit verser des larmes à ses concitoyens. Loin d'ambitionner un titre fastueux, il l'avoit reçu comme un arrêt de mort, & n'avoit cédé qu'à la force. Revêtu de la souveraine puissance, il avoit réprimé les violences des séditieux tribuns, rendu une justice égale à tous les citoyens sans distinction de parti; enfin on ne pouvoit lui re-

procher d'autre crime que d'avoir trop bien rempli l'idée avantageuse qu'on s'étoit formée de ses talents : ce crime malheureusement étoit d'une nature à ne pouvoir se pardonner ; car qui auroit osé prendre sa défense ou intercéder pour lui ? Il eut la tête tranchée : son corps mis en quartiers fut attaché aux quatre principales portes de la ville : son bien avoit été déclaré confisqué au profit du roi ; mais Louis le rendit à la veuve & aux enfants du malheureux. Pendant les dix jours que durerent ces sanglantes exécutions, les Génois d'autant plus effrayés que dans un crime où tous avoient plus ou moins participé, personne ne pouvoit savoir s'il ne seroit pas du nombre des victimes, supplierent le roi de terminer leurs souffrances, & de les tirer d'une incertitude plus cruelle que la mort. Il écouta leur requête, & ayant fait assembler le peuple sur la grande place de Gênes, il s'y rendit avec tout l'appareil de la terreur. Un maître des requêtes de son hôtel, lut à haute & intelligible voix l'arrêt qui devoit décider du sort de

ANN. 1507.

la république ; le commencement en
ANN. 1507. étoit accablant. On y déclaroit les Génois, atteints & convaincus des crimes de révolte & de lese-majesté ; déchus de tous leurs droits, franchises & libertés ; condamnés à expier leurs forfaits par la perte de leur biens & de leur vie. On fit apporter au milieu de l'assemblée les chartres, les diplômes des empereurs & des rois de France, accordés dans les temps antérieurs à la république : on en arracha les sceaux, on les lacéra, & on les brûla en présence de tous les citoyens, qui les yeux fixes contre terre, tâchoient d'étouffer leurs sanglots & leurs larmes. Le roi fit déclarer ensuite qu'il accordoit aux Génois la vie & la libre disposition de leurs biens, à condition qu'ils paieroient trois cents mille ducats, dont une partie seroit employée à construire une nouvelle forteresse qui domineroit le port & la ville ; qu'ils entretiendroient à leurs frais la garnison Françoise, tant de cette nouvelle forteresse que des deux autres qui subsistoient déja : que le roi mettroit sous sa main les places fortes

des deux rivieres, les isles de Corse & de Chio : que la monnoie qui se fabriqueroit à Gênes seroit frappée au coin de France. La soumission avec laquelle les Génois reçurent toutes ces conditions, les acclamations dont cette lecture fut suivie, toucherent le cœur du roi : il rendit sur-le-champ aux Génois leurs loix, leurs magistrats, leur ancienne police; mais à titre de privilége qu'il pourroit révoquer s'ils en abusoient. La plus grande faveur qu'il leur accorda, fut de leur donner pour gouverneur un des hommes les plus vertueux de son siecle : la place étoit restée vacante depuis la mort de Philippe de Cleves Ravestein. Louis lui donna pour successeur Raoul de Lannoi, baillif d'Amiens, qui eut la modestie de refuser cette commission honorable, mais difficile, & qui ne consentit enfin à s'en charger que pour un temps limité. Il rétablit la concorde dans la ville, la sûreté publique dans les campagnes; il fit regner l'abondance & la paix dans le séjour de l'envie & de la discorde. Les Génois convenoient qu'ils n'avoient goûté le vrai bonheur que

ANN. 1507.

depuis qu'il les gouvernoit ; mais
ANN. 1507. Lannoi, ennemi de la fausseté, de la dissimulation & de la ruse, donna sa démission au roi, & le supplia de lui permettre de quitter un séjour qu'il ne pouvoit plus supporter. Le premier soin de Louis, en entrant dans Gênes, avoit été d'informer le pape & le roi d'Aragon du succès de ses armes : le pape répondit séchement à l'ambassadeur qui lui annonçoit la soumission de Gênes : *Je n'en crois rien.* Lorsqu'il n'y eut plus moyen d'en douter, il se renferma trois ou quatre jours dans son palais, dont il ne permit l'entrée à personne. Le roi d'Aragon, qui avoit envoyé quatre de ses galères au secours du roi, ne parut guère moins étonné que le pape : il eut besoin de reprendre ses esprits, pour dire enfin *qu'il étoit bien joyeux d'une si bonne nouvelle.* Il est bien difficile de sonder les replis de cette ame double, & de savoir ce qui s'y passoit alors : mais s'il jugeoit Louis d'après son propre cœur, s'il se mettoit à la place de ce monarque, jamais il ne dut être si effrayé : il avoit trompé im-

pudemment Louis, il le trompoit encore; & cependant il se trouvoit ANN. 1507. à l'extrémité de l'Italie, sans amis, sans aucune communication avec le reste de ses Etats, à la merci d'un prince qui pouvoit en peu de semaines venir, avec une armée victorieuse, lui demander raison de ses anciennes perfidies. S'il n'appréhenda pas que Louis songeât dans ce moment à revendiquer le royaume de Naples, il dut craindre, au moins, qu'après l'avoir embarqué dans une entreprise aussi hasardeuse, & aussi odieuse qu'étoit celle de vouloir déposer le pape, & d'assurer à la France la dignité impériale, il ne le sommât de remplir ses promesses, ou qu'indigné de tant de mensonges, il ne rompît avec lui pour faire sa paix avec l'empereur, ce qui auroit replongé l'Espagne dans une guerre intestine & interminable. Il se hâta donc de prévenir la demande du roi & du cardinal d'Amboise: il n'eut pas de peine à leur faire entendre que le projet dont il les avoit entretenus, ne pouvant s'exécuter que par un coup de main, il étoit devenu impraticable du mo-

ment qu'il avoit été éventé: que le
ANN. 1507. pape, si on le poursuivoit, ne manqueroit pas d'aller se jetter dans les bras de l'empereur, & d'armer pour sa défense la Germanie entiere; qu'il falloit attendre quelque autre occasion; qu'il lui sembloit nécessaire, pour mieux concerter leur plan, & s'assurer qu'ils ne seroient point trahis une seconde fois, qu'ils eussent au plutôt une entrevue: il indiqua la ville de Savonne comme l'endroit le plus propre à ce dessein; il promit de s'y rendre en retournant en Espagne, si le roi vouloit bien l'y attendre. Louis accepta la proposition, & congédia sur-le-champ la plus grande partie de son armée qui lui devenoit inutile. Avant que de commencer cette expédition, Louis avoit examiné avec ses trésoriers l'état de ses finances, & ayant reconnu que les sommes qu'il avoit en réserve, jointes à ses revenus ordinaires, ne suffiroient pas pour tenir long-temps sur pied une armée si nombreuse, & n'osant toutefois se promettre de venir promptement à bout de ses desseins, il avoit demandé aux principales villes

de ſon royaume des ſecours extraordinaires qui lui avoient été libéralement accordés : mais comme il n'uſoit de cette reſſource qu'avec une extrême répugnance, il avoit en même-temps ordonné qu'on différât la levée de ces deniers, juſqu'à ce que ſes revenus ordinaires fûſſent épuiſés. Débarraſſé beaucoup plutôt qu'il ne l'avoit eſpéré, il informa ſes peuples de l'heureux ſuccès de ſes armes, les remercia de leur affection, leur mandant de garder leur argent dont il pouvoit déſormais ſe paſſer, & qui feroit beaucoup plus profitable au royaume entre leurs mains que dans ſes coffres. Il quitta Gênes après avoir poſé la premiere pierre de la nouvelle forterëſſe qu'il y faiſoit conſtruire, & réſolut de profiter du temps qui lui reſtoit juſqu'à l'entrevue de Savonne, pour viſiter les places du duché de Milan, & les mettre en état de défenſe, au cas que Maximilien vînt les attaquer; précaution d'autant plus néceſſaire qu'on ne pouvoit compter ſur l'attachement des Italiens. On en avoit une preuve récente : les habitans d'Alexandrie, ANN. 1507.

ANN. 1507. qui avoient reçu le roi à son passage avec des transports de joie & d'allégresse, persuadés, ainsi que tous les autres Italiens, qu'il couroit à sa perte, que l'armée alloit s'enfermer dans des défilés, d'où il lui seroit impossible de se retirer, & que de tant de milliers de François, pas un seul peut-être ne retourneroit dans sa patrie, avoient cru pouvoir impunément déclarer leurs véritables sentiments. Ayant donc pris les armes, ils s'étoient jettés sur les bagages qui suivoient l'armée; ils avoient maltraité les aumôniers du roi, & peu s'en étoit fallu qu'ils n'enlevassent sa chapelle. Cette insolence méritoit une punition; voici celle que Louis imagina. Les Suisses & les aventuriers François s'en retournoient assez mécontents du pardon accordé à la ville de Gênes: on leur fit dire qu'ils pouvoient prendre des logements à Alexandrie & s'y rafraîchir jusqu'à nouvel ordre: ils y coururent, s'établirent dans les maisons les plus apparentes, vécurent à discrétion, & se comporterent avec tant de licence que les habitants prirent le parti de tout abandonner & de

ſe réfugier dans les villes voiſines. Après une quinzaine de jours, Louis envoya ordre à ces hôtes incommodes de pourſuivre leur chemin & de faire place aux anciens habitants.

ANN. 1507.

Les autres villes, ſuffiſamment averties par cet exemple, célébrerent à l'envi la gloire du vainqueur: Pavie & Milan ſe diſtinguerent, & donnerent aux François, qui n'avoient vu juſqu'alors dans leur patrie que de plates allégories ou des repréſentations plus froides encore des myſteres de la paſſion, la premiere idée d'une fête publique: des arcs de triomphe, copiés d'après les monuments de la belle antiquité, des inſcriptions heureuſes, des concerts, des danſes charmoient les yeux & les oreilles, & tenoient l'ame de tous ces guerriers dans une ſorte d'enchantement. Les grands ſeigneurs donnerent de leur côté des fêtes particulieres: on remarqua celle de Jean-Jacques Trivulſe, maréchal de France: il y avoit invité plus de douze cents dames de toutes les contrées voiſines. Comme ſon palais ne ſuffiſoit pas pour contenir le monde qui devoit s'y raſſembler,

Séjour du roi en Italie, fêtes publiques.

Auton. Guicchardin. Belcar.

ANN. 1507. il avoit fait conſtruire une galerie de verdure de cent ſoixante pas de long, entourée de quatre rangs de loges, & ornée des plus riches tapiſſeries : aux deux extrémités on avoit pratiqué des tribunes ou échafauds, l'un pour l'orcheſtre, l'autre pour le roi & les perſonnes les plus diſtinguées : le parquet où ſe devoient exécuter les danſes, étoit abandonné aux curieux ; mais la ſalle ſe trouva ſi pleine, que les gardes ne pouvoient faire ranger la multitude pour donner place aux danſeurs. Le roi, oubliant dans ce moment ſa dignité, ſaute de ſon ſiége, & prenant la *hallebarde d'un des archers, commence à charger à tour de bras ſur ceux qui faiſoient la preſſe* : la place ſe trouva libre, & il ouvrit le bal avec la marquiſe de Mantoue. Charles, duc d'Alençon, Charles, duc de Bourbon, Charles, duc de Savoie, Antoine, fils aîné du duc de Lorraine, Gaſton, comte de Foix, & ce qui ſemble plus extraordinaire dans nos mœurs actuelles, les cardinaux de Narbonne, de ſaint Séverin & quelques autres prélats, danſerent avec les dames les plus

distinguées. Le festin suivit la danse : la description qu'en fait un témoin oculaire, donne l'idée d'une somptuosité & d'une magnificence qui passe de bien loin la fortune d'un particulier. Outre plus de douze cents dames & un nombre prodigieux de seigneurs Italiens, Trivulse donnoit à souper à toute la cour, à toute la maison du roi. Cent soixante maîtres d'hôtel, avec leur bâton de commandement, étoient répartis dans les différentes salles pour régler l'ordre du service : il y avoit douze cents officiers avec des uniformes de velours ou de satin, chargés de porter les viandes ou de servir au buffet. Toutes les tables, sans aucune distinction, étoient servies en vaisselle d'argent, & toute cette argenterie marquée aux armes du seigneur Jean Jacques, *ce qui étoit*, remarque l'historien, *un grand triomphe & merveilleuse richesse.* ANN. 1507.

Toutes ces fêtes auxquelles Louis se livroit dans ce moment, autant par politique que par goût, ne le détournerent point du soin des affaires. Dès qu'il eut congédié une partie de son armée, il envoya au

Négociations dans différentes cours. *Ibid.*

ANN. 1507. pape un de ses gentilhommes pour lui demander quel fond il pouvoit faire sur son amitié, & ce qu'il devoit penser d'une conduite qui avoit droit de le surprendre ? pourquoi l'ayant invité le premier à passer en Italie, & ayant plusieurs fois promis de l'attendre à Bologne, il en étoit parti si précipitamment à son approche ? ce qu'il devoit croire de quelques bruits qui se répandoient à cet égard en Allemagne, & de certains brefs que Maximilien montroit à beaucoup de gens, & dont il se servoit pour calomnier les François ? Le pape, qui n'avoit point en main de preuves capables de justifier ses alarmes, prit le parti de dissimuler ; il répondit qu'étant tombé malade à Bologne, il avoit suivi le conseil de ses médecins qui lui avoient déclaré que sa vie seroit en danger s'il ne changeoit promptement d'air : qu'il n'avoit aucune connoissance de ce qui se disoit en Germanie, ni des prétendus brefs dont on lui parloit : qu'il alloit s'en informer, & que n'ayant jamais reçu que des offices d'ami de son cher fils, le roi très-chrétien,

il ne lui rendroit que des offices de pere. Le roi feignant d'ajouter foi aux excuses du saint pere ne demanda point d'autres éclaircissements : il envoya des députés dans toutes les cours d'Allemagne pour y répandre ce désaveu. Les Vénitiens, sans avoir envie de l'obliger, le servirent bien dans cette rencontre ; car lui ayant envoyé des ambassadeurs pour le féliciter sur ses derniers succès, ils furent si contents de la maniere obligeante dont le roi leur avoit répondu, qu'ils travaillerent dès ce moment à détruire en Allemagne des bruits qu'ils avoient eux-mêmes accrédités : ils envoyerent déclarer à l'empereur & aux princes, que liés par des traités solennels avec la France, & intéressés au maintien de la tranquillité publique en Italie, ils ne pourroient se dispenser de s'opposer à ceux qui tenteroient d'y pénétrer à main armée. ANN. 1507.

Les Florentins, attentifs à ne laisser échapper aucune occasion de rétablir leur autorité dans la ville de Pise, envoyerent une ambassade au roi. Ils lui représenterent d'un côté

Ann. 1507. les pertes qu'avoit essuyées la république depuis l'entrée de Charles VIII en Italie; de l'autre, l'attachement inviolable qu'elle avoit conservé pour ces mêmes François dont elle avoit tant de sujet de se plaindre; & enfin les promesses qu'on lui avoit tant de fois répétées de la remettre en possession de Pise: ils tâcherent d'aigrir le monarque contre les Pisans qui s'étoient, disoient-ils, déclarés ses ennemis, puisqu'ils avoient envoyé des secours aux Génois. Louis écouta patiemment tout ce qu'ils voulurent lui dire, & attendoit qu'ils s'excusassent du moins d'avoir manqué eux-mêmes tout récemment à leurs promesses: car dans le temps qu'il se préparoit à passer les monts, ils avoient promis de joindre leurs troupes aux siennes; saisis de l'épouvante générale que son approche avoit répandue dans toute l'Italie, ils avoient attendu qu'il eût soumis Gênes & congédié son armée pour lui rappeller d'anciens engagements. Voyant qu'ils gardoient le silence sur cet article, il répondit en peu de mots: » Les Pisans, comme vous » ne pouvez l'ignorer, m'ont plu-

» sieurs fois supplié de les recevoir
» au nombre de mes sujets : j'ai re- ANN. 1507.
» jetté leur demande pour ne por-
» ter aucun préjudice à vos droits :
» ils ne sont ni mes sujets ni mes
» alliés ; à quel titre pourrois-je donc
» me plaindre qu'ils aient donné du
» secours aux Génois qui les avoient
» constamment assistés dans leurs be-
» soins, & auxquels ils ne pou-
» voient en refuser sans se montrer
» ingrats ? Je n'ai rien à leur repro-
» cher, puisqu'ils ne m'avoient rien
» promis : mais j'ai droit de me
» plaindre de ceux de mes alliés,
» qui, devant se joindre à moi dès
» que je paroîtrois en Italie, ne
» m'ont pas même donné de leurs
» nouvelles : quand ils se montre-
» ront plus soigneux à garder leurs
» engagements, alors ils me trouve-
» ront disposé à remplir les miens «.
Une autre raison sur laquelle il ne jugeoit pas à propos de s'expliquer, auroit suffi pour l'empêcher dans ce moment de rien entreprendre contre Pise : c'est que cette république, rejettée par les François, avoit eu recours à Gonsalve & s'étoit mise sous la protection de ce même Fer-

dinand avec lequel il alloit avoir une entrevue.

ANN. 1507.

Conduite de Ferdinand à Naples : entrevue de Savonne.

Auton. Guicchardin. Belcar. P. Jove. P. Martir. Le Angler.

Ferdinand, maître de Naples par la soumission volontaire de Gonsalve, avoit satisfait à l'article le plus difficile du traité qu'il avoit fait avec la France, en rétablissant dans leurs anciennes possessions tous les barons de la faction Angevine : il avoit fallu retirer ces biens des mains de ceux à qui Gonsalve les avoit distribués à titre de récompense, ce qui pouvoit exciter une sédition ; mais Gonsalve applanit la principale difficulté : il possédoit trois duchés dans le royaume de Naples, il les remit à Ferdinand ; plusieurs capitaines suivirent cet exemple sur la simple promesse qu'ils seroient dédommagés en Espagne : ceux qui ne s'en contenterent pas reçurent une partie du prix de l'engagement ; Gonsalve, pour subvenir à ce besoin, mit à l'encan ses meubles & sa vaisselle. Il ne restoit plus pour accomplir le traité, que de faire prêter serment de fidélité à Germaine de Foix par les barons & les communautés de l'Abruzze & de la terre de labour, & d'obtenir du pape une nouvelle investiture

investiture, où le partage du royaume, & les droits de Germaine, réversibles à la couronne de France, fussent clairement énoncés. Ferdinand jugea à propos de s'en dispenser, & eut le secret de faire goûter ses raisons à Louis & au cardinal d'Amboise : car feignant de ne pas reconnoître intérieurement Jules pour pape légitime, il leur faisoit entendre qu'il ne pouvoit en conscience prêter en qualité de vassal le serment de lui demeurer fidele. Ils ignoroient sans doute qu'alors même il sollicitoit & obtenoit un chapeau de cardinal pour Ximenès, archevêque de Tolede, le plus puissant & le plus zélé partisan qu'il conservât en Castille. Il avoit été même question d'une entrevue sur les Etats de l'Eglise, & Jules s'étoit rendu dans ce dessein à Ostie : mais Ferdinand craignant de se rendre suspect au roi de France, envoya faire des excuses au pape, passa devant le port sans s'y arrêter, & vint débarquer à Savonne où Louis s'étoit préparé à le recevoir. ANN. 1507.

Si pour bien juger d'un homme il ne falloit pas faire plus d'attention

à l'ensemble & à la continuité de
ANN. 1507. ses procédés qu'à quelques actions isolées & singulieres ; si tout ce qui sort des regles ordinaires ne devoit pas être tenu pour suspect, on seroit tenté de pardonner à Louis & au cardinal d'Amboise d'avoir été si long-temps & si cruellement trompés par Ferdinand. Car comment s'empêcher d'accorder quelque confiance à un homme qui en témoigne une entiere & absolue ; à un roi qui, sans exiger d'ôtages & sans autre sûreté que la foi publique, vient confier sa personne, sa femme, tous les grands de sa cour, à un ennemi à peine réconcilié ? Mais il connoissoit Louis, il lui rendoit justice, & Louis ne le connoissoit pas, ou avoit l'ame trop haute pour que la défiance y pût entrer. Dès que la galere, qui portoit Ferdinand, parut dans le port, Louis s'avança sur un pont de bois qu'il avoit fait construire dans la mer pour la commodité du débarquement ; il monta sur cette galere sans gardes & accompagné seulement de deux cardinaux. Les deux rois s'embrasserent & se promirent une éternelle ami-

tié. Louis donnant la main à Germaine de Foix sa niece, la conduisit sur le port où l'on avoit amené un grand nombre de mules richement caparaçonnées : on en présenta une à Ferdinand ; le roi monta sur une autre & mit Germaine en croupe derriere lui ; tous les seigneurs François en userent de même à l'égard des dames & demoiselles Espagnoles ou Italiennes attachées à la reine : cette cavalcade traversa la ville au bruit des acclamations, & alla descendre au palais que Louis avoit réservé à ses illustres hôtes, se contentant de la maison de l'évêque. La précédence ou la prérogative de marcher le premier & d'occuper la place la plus honorable, est un point d'autant plus embarrassant entre les souverains, qu'ils en ont fait un droit de leur couronne, & auquel par-conséquent ils ne se croient pas les maîtres de déroger. Louis la céda à son hôte, mais d'une maniere si adroite, que l'Espagne ne put se prévaloir de cette complaisance : comme Ferdinand refusoit dans toutes les occasions de passer le premier en disant *qu'à lui n'appartenoit*,

ANN. 1507.

qu'il n'iroit pas : Marchez, lui dit
ANN. 1507. Louis, *car si j'étois chez vous, sachez que je ferois ce dont vous me prieriez; & puisque vous êtes sur mes terres vous en ferez ainsi; car je le veux, & si je vous en prie.* En payant par des égards la confiance d'un roi son voisin, Louis voulut encore honorer les talents supérieurs, je n'ose dire la vertu, dans l'homme du monde qui lui avoit fait le plus de mal : il invita Gonsalve au banquet royal qu'il donna au roi & à la reine d'Espagne, & pria Ferdinand de trouver bon que cet illustre guerrier prît place avec eux : Ferdinand de son côté demanda des nouvelles de d'Aubigni ; apprenant qu'il étoit à Savone, mais que la goutte l'obligeoit à garder la chambre, il demanda au roi la permission de lui rendre visite. Après les premieres cérémonies on parla d'affaires sérieuses ; Ferdinand & le cardinal d'Amboise tinrent à deux reprises différentes des conférences qui durerent plus de trois heures : on n'a jamais pu savoir quel en fut le résultat, car il n'y eut rien d'écrit, & l'on s'étoit promis de part & d'autre le secret le

plus inviolable : on présume avec beaucoup de vraisemblance, que le pape & les Vénitiens en furent l'objet, & qu'on y jetta les premieres semences de cette fameuse ligue de Cambrai qu'on vit éclorre l'année suivante. Tandis qu'on agitoit ces grands intérêts, Louis, soit pour tromper les espions du pape, soit pour mieux marquer la confiance qu'il avoit en son ministre, procuroit des amusements à la reine Germaine, ou s'entretenoit familiérement avec Gonsalve qu'il vouloit toujours avoir à ses côtés : ce fut le dernier triomphe du grand capitaine. De retour en Espagne, non-seulement il n'obtint pas la grande maîtrise de saint Jacques, mais il fut relégué dans ses terres où il eut la douleur de voir proscrire & dépouiller de leurs biens ses parents les plus proches, moins sans doute à cause de l'attachement qu'ils avoient témoigné à Philippe & à Maximilien, que parce qu'ils avoient le malheur d'appartenir à un homme qu'on vouloit perdre. Il dévora en silence les affronts & les injustices dont on se

ANN. 1507.

plut à l'accabler, & mourut avec le regret de n'avoir pu se venger.

ANN. 1507.

Après trois jours de conférences les deux rois se séparerent pour reprendre chacun de son côté la route de ses Etats. Anne de Bretagne, qui s'étoit apperçue, depuis le départ du roi, qu'elle étoit grosse, le conjuroit de hâter son retour, ne voulant point partir de Lyon où il l'avoit laissée sans avoir la consolation de le voir. Louis traversa les Alpes en diligence : trouvant que la grossesse de la reine étoit déja fort avancée, il prit des mesures pour la faire transporter en sûreté au château de Blois : il eût bien desiré de l'accompagner dans ce voyage; mais les mouvements qu'on appercevoit déja dans les cours d'Italie, l'obligerent à ne pas s'éloigner.

Guerre de Maximilien contre la Fr. & les Vénitiens.

Bembe. Justiniani. Guicchardin. P. Martir. Becar.

Maximilien brûloit d'exécuter ses projets sur l'Italie; mais le zele du corps Germanique étoit sensiblement refroidi. Comme depuis la retraite des François, l'objet qu'on leur avoit annoncé à la diete de Constance ne subsistoit plus, Maximilien avoit été obligé d'en subs-

tituer un autre qui les intéressoit beaucoup moins, celui d'aller prendre, selon l'usage, la couronne Impériale à Rome. Peu importoit aux électeurs & aux autres princes que leur chef acquît par cette cérémonie le droit de se nommer un successeur & de perpétuer l'empire dans sa maison ; ils ne devoient pas même le desirer : ainsi au-lieu d'une armée de quatre-vingt-dix mille hommes qu'ils lui avoient d'abord accordée, ils se restreignirent à trois mille chevaux & à neuf mille lansquenets entretenus à leurs frais, mais pour six mois seulement. Avec ce foible secours & ceux qu'il pouvoit tirer de ses Etats héréditaires, Maximilien ne désespéra point encore de venir à bout de ses desseins. L'Allemagne, la Suisse, l'Italie même, lui offroient une pépiniere inépuisable de soldats, il ne s'agissoit que de trouver de l'argent pour les stipendier. Il s'adressa donc à tous les feudataires de l'empire en Italie, prodigua les promesses & demanda des secours en raison du desir qu'ils avoient de s'agrandir, ou du be- ANN. 1507.

soin où ils se trouvoient de son assistance. Il ne demandoit aux Vénitiens que la liberté du passage, offrant cependant à la république d'étendre ses possessions dans le Milanès, si elle vouloit contribuer raisonnablement aux frais de la guerre. Il demandoit aux Suisses dix mille hommes, s'engageant à leur donner une cession absolue du comté de Bellinzone, & de quelques autres châteaux à leur bienséance dans le Milanès : il fit des demandes exorbitantes au duc de Ferrare, aux marquis de Montferrat & de Mantoue, & à la république de Florence.

Ann. 1507.

Les Suisses, au grand étonnement de l'Europe, se déclarerent d'abord pour Maximilien leur ancien ennemi, & promirentde lui donner six mille hommes, mais à condition qu'il ne les emploieroit point contre les François leurs alliés : ils se flattoient apparemment qu'à la faveur de cette réserve, ils feroient goûter au roi une démarche si extraordinaire. Ils lui envoyerent des députés pour lui représenter qu'étant tenus

par les anciennes constitutions de leur pays d'assister l'empereur lorsqu'il alloit prendre la couronne impériale à Rome, ils n'avoient pas cru pouvoir se dispenser d'accorder ce secours sur la sommation qui leur en avoit été faite ; que la précaution qu'ils avoient prise le rendoit inutile, au cas que Maximilien eût de mauvais desseins sur le Milanès, & prouvoit clairement qu'ils n'entendoient déroger en rien à leurs alliances avec la France. Le piége étoit grossier : car il étoit clair que, lorsque Maximilien auroit uni ces troupes au reste de son armée, il ne consulteroit pas les cantons sur l'usage qu'il en devoit faire ; que ces six mille hommes seroient obligés d'obéir à ses commandements, ou exposés à être traités comme des rebelles. Louis répondit donc aux députés qu'il ne s'étoit jamais informé à quoi ils étoient tenus par leurs anciennes constitutions, mais qu'il lui paroissoit singulier qu'ayant rompu toute liaison avec le corps Germanique lorsqu'il s'étoit agi de leurs intérêts, ils se montrassent si scrupuleux sur l'exécution de quelques

ANN. 1507.

ANN. 1507. anciennes constitutions, lorsqu'il s'agissoit de ceux de leurs alliés : que les ayant assistés contre Maximilien, dans une guerre absolument étrangere à la France, que leur payant encore de fortes pensions pour les aider à subsister, il s'étoit attendu à quelque reconnoissance de leur part : que cependant il ne prétendoit point les forcer à persévérer dans son alliance, s'ils trouvoient de plus grands avantages de la part de son ennemi : que de son côté, il pourroit, lorsqu'il le jugeroit à propos, se passer de troupes auxiliaires, ou tirer de la Germanie tous les lansquenets dont il croiroit avoir besoin, qui le serviroient fidélement, & à meilleur marché que les Suisses : qu'ils eussent donc à opter promptement, & à lui faire savoir leur derniere résolution. Les Cantons s'étant assemblés pour délibérer sur cette réponse, révoquerent les six mille hommes promis à l'empereur, & s'engagerent à ne donner aucun sujet de plainte au roi, pendant les deux années que devoit encore durer leur engagement. Louis, sachant

que cet avis avoit été fortement combattu dans l'assemblée ; qu'il n'avoit passé que d'un très-petit nombre de voix, comprit qu'il ne pouvoit que foiblement compter sur l'alliance des Suisses ; au-lieu de tâcher de les regagner ; il prit des mesures pour pouvoir s'en passer. Il adressa des commissions au capitaine Odet d'Aidie, à Guillaume de la Hite, & à George de Durfort, pour lever dix mille Gascons, & les conduire en Italie. ANN. 1507.

Les Vénitiens étoient beaucoup plus embarrassés que les Suisses : ils auroient desiré de garder la neutralité ; mais la situation de leurs états ne le permettoit pas : il falloit nécessairement accorder ou refuser le passage : quelque parti qu'ils prissent, ils ne pouvoient guere espérer d'acquérir un ami solide, & ils étoient assurés de se faire un ennemi redoutable. Leur éternelle jalousie contre les François, les mauvais offices qu'ils avoient rendus au roi & à son premier ministre, la crainte d'en ressentir tôt ou tard les effets, l'espérance de s'agrandir dans le Milanès, s'ils contribuoient à en exclure un si

dangereux voisin, les faisoient pencher du côté de Maximilien; mais d'un autre côté, le caractere de ce prince ambitieux, inconstant & dissipateur, sa qualité d'Empereur & de chef de la maison d'Autriche, qui lui donnoit des droits ou des prétentions sur presque toutes les places de la seigneurie, inspiroient contre lui une forte défiance. Quelque ardeur qu'il montrât pour cette entreprise, pouvoit-on se flatter qu'il persévérât long-temps dans les mêmes sentiments? ne l'abandonneroit-il pas bientôt, comme presque toutes celles qu'il avoit formées auparavant? étoit-il prudent de s'associer à un prince indigent, exigeant, & qui fondoit, pour ainsi dire, sa caisse militaire sur la bourse de ses alliés? où prendroient-ils l'argent nécessaire pour fournir à ses profusions? S'il parvenoit à s'établir dans leur voisinage, ne demanderoit-il rien au-delà des termes de leurs engagements? Ne songeroit-il point à réveiller d'anciens titres, éteints par une longue prescription? Ne vendroit-il point sa protection au pape, au

ANN. 1507.

duc de Ferrare, au marquis de Mantoue, qui tous réclamoient quelque domaine de la seigneurie, & qui ne manqueroient pas de le prendre pour juge ? Négligeroit-il une si belle occasion d'étendre son autorité, & alors que deviendroit la république, & quels alliés opposeroit-elle à tant d'ennemis ? Ces considérations portoient les Vénitiens à rejetter la demande de Maximilien ; il n'y avoit qu'un moyen de se tirer de cet embarras : c'étoit de persuader à ce prince de prendre une autre route, plus longue à la vérité, mais plus facile, & moins bien gardée que la premiere. Il pouvoit, en partant de la Franche-Comté, où son autorité étoit reconnue, traverser une partie des terres du duc de Savoie, & pénétrer dans le duché de Milan, où il n'auroit à combattre que les François. Les députés des Vénitiens, en lui annonçant le refus de la seigneurie, ne manquerent pas de lui indiquer ce projet : il eût été excellent trois ans auparavant, dans le temps que Philibert, son gendre, gouvernoit la Savoie ; mais le duc Charles,

ANN. 1507.

ANN. 1507.

qui lui avoit ſuccédé, étant dévoué à la France, n'auroit pas manqué de lui diſputer le paſſage ſur ſes terres : en ſuppoſant même que Maximilien eût pu l'emporter par force ou par ſurpriſe, il ſe feroit trouvé enfermé en Italie, ſans aucune communication avec le reſte de ſes Etats, ſans reſſource, & même ſans aſyle, après une défaite. S'il feignit de l'adopter, s'il envoya même un corps de troupes & un train d'artillerie de ce côté, ce fut uniquement pour donner le change aux Vénitiens, dont il avoit démêlé la ruſe, & qu'il eſpéroit de prendre au dépourvu. Louis fut ſi ſatisfait du parti que venoient de prendre les Vénitiens, qu'il leur envoya ſur-le-champ une armée de cinq cents lances, & de cinq mille hommes de pied, commandée par le maréchal Trivulſe. Tranquille du côté de l'Italie, & conſidérant que la ſaiſon étoit déja fort avancée, il quitta Lyon pour retourner à Blois, où d'autres affaires l'attendoient.

Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas.

Nous avons vu qu'après la mort de l'archiduc Philippe, Louis, bornant ſon ambition à exclure l'em-

pereur de l'adminiſtration des Pays-Bas, avoit engagé les Flamands à composer eux-mêmes un conseil de régence; qu'il avoit promis de les protéger, & que pour les convaincre de ces diſpoſitions pacifiques, il avoit retiré les troupes auxiliaires envoyées précédemment au duc de Gueldres. Cet arrangement auroit suffi, ſi perſonne n'eût été intéreſſé à le renverſer; mais pouvoit-on ſe flatter que Maximilien, après un pareil affront, reſtât tranquille, & que beaucoup de gens, mécontents de n'avoir pas obtenu les emplois qu'ils deſiroient, ne fuſſent pas très-diſpoſés à le ſeconder? Les gouverneurs des places voiſines de la Gueldre, firent des irruptions dans ce duché: il étoit impoſſible à Charles d'Egmont de ſe borner, dans cette occaſion, à une guerre purement défenſive, puiſque n'ayant point aſſez de revenus pour ſoudoyer ſes troupes, il ne pouvoit les conſerver qu'en leur permettant le pillage. Il recommença donc ſes courſes dans la Hollande & le Brabant. Ces deux provinces, qui relevoient de l'empire, voyant qu'elles n'a-

ANN. 1507.
Heuter. Auſtr.
Pontan. Gelric.
Haraus ann. Brab.
Auton.
Lettres de Louis XII.

voient aucun ſecours à eſpérer du conſeil d'adminiſtration, eurent recours à Maximilien, & lui déférerent, en leur nom, la régence de Charles de Luxembourg : les autres, affoiblies par cette déſertion ; menacées par Henri VII, roi d'Angleterre, qui craignoit que l'autorité de Louis ne s'affermît dans les Pays-Bas, abandonnées à leur jalouſie inteſtine, depuis le départ du roi pour l'Italie, balançoient encore ſur le parti qu'elles devoient prendre, lorſqu'un événement, peu important en lui-même, acheva de les aliéner de la France. Deux gentilshommes du pays d'Aunis, qui avoient ſervi avec diſtinction dans le royaume de Naples, ſaçhant que la guerre étoit ouverte entre le duc de Gueldres & les Pays-Bas, équiperent deux vaiſſeaux, leverent cinq cents hommes, ſans en rien communiquer à la cour, & pour autoriſer le brigandage qu'ils ſe propoſoient d'exercer, ils envoyerent demander au duc ſon aveu & un brevet de capitaines. Jean Chapperon, & Antoine d'Auton, ainſi ſe nommoient ces deux gentilshommes, ayant obtenu l'aveu qu'ils deman-

ANN. 1507.

doient, se mirent en mer, coururent sur toutes les barques & les vaisseaux marchands des Pays-Bas, & firent des prises considérables. Cette odieuse piraterie, qu'on ne put réprimer assez tôt, parce qu'on n'en avoit aucune connoissance, souleva toutes les villes de la Flandre. Les partisans de la France furent réduits à garder le silence, & l'on envoya promptement des ambassadeurs à Maximilien, pour le prier d'oublier le passé, de prendre la défense d'un peuple qui n'espéroit plus qu'en lui, & de vouloir bien se charger de l'administration des Pays-Bas, pendant le bas-âge de son petit-fils. Maximilien accepta leurs soumissions; mais toujours occupé de son expédition d'Italie, & ne pouvant se transporter lui-même dans ces provinces éloignées, il se fit remplacer par Marguerite d'Autriche sa fille, veuve en secondes nôces de Philibert, duc de Savoie, tante du jeune Charles de Luxembourg, princesse d'un génie profond & dissimulé, élevée dans l'adversité, formée au manege à la cour de Ferdinand, dans le temps qu'elle étoit sa bru, envers

ANN. 1507.

nimée contre la France, où elle n'avoit reçu que des affronts, enfin l'ennemi le plus dangereux & le plus opiniâtre que la fortune pût susciter à la monarchie.

ANN. 1507.

ANN. 1508.

Encouragé par ce premier succès, & impatient de se montrer en Italie, Maximilien faisoit des levées dans ses Etats héréditaires. Craignant de perdre en préparatifs les six mois pendant lesquels l'empire devoit soudoyer son armée, il rassembla vingt-quatre mille hommes dans les environs de Trente, & vint se renfermer dans cette ville sur la fin de janvier. Il avoit déja détaché un corps de troupes du côté de la Franche-Comté, pour donner de l'inquiétude aux François; il en détacha un autre dans le Frioul, pour attirer les forces des Vénitiens de ce côté, & se tint prêt à franchir, avec le gros de son armée, les passages qu'il devoit trouver dégarnis. Après avoir fait fermer les portes de la ville, & pris toutes les précautions nécessaires pour que personne n'en pût sortir, il ordonna une procession générale, dans laquelle l'évêque de Gurk, son chancelier, annonça,

ſuivant la formule ordinaire, le deſſein où étoit *l'empereur élu*, d'aller prendre la couronne impériale à Rome. La cérémonie achevée, il part bruſquement de Trente, emporte quelques forts, traverſe les défilés, & s'avance, ſans beaucoup d'obſtacles, juſqu'à quatre milles de Vicence. Là, il apprend que le comte de Pétiliane, général des Vénitiens, & le maréchal Trivulſe, avec l'armée auxiliaire des François, marchent à lui, dans la réſolution de lui livrer bataille, tandis que l'Alviane, autre général de la république, conduiſoit, dans le Frioul, une ſeconde armée : étonné de ne recevoir aucune nouvelle des troupes qui devoient le ſuivre, Maximilien laiſſe à Trautſon, l'un de ſes lieutenants, la conduite de cette premiere diviſion, & retourne à Trente, pour hâter la marche des troupes qu'il comptoit y trouver ; elles n'étoient point encore arrivées. Déſeſpéré de ces délais, il convoque une nouvelle diete dans la ville d'Ulm, où il ſe plaint amérement de la froideur du corps Germanique à ſeconder ſes efforts : jamais la foibleſſe

ANN. 1508.

ANN. 1508. du chef de l'empire ne se montra plus à découvert que dans cette occasion : la guerre étoit à peine commencée, & déja Maximilien proposoit d'engager les pierreries de sa couronne pour faire subsister une foible armée, que la désertion & la disette détruisoient journellement. Trautson ne recevant point de secours, & à la veille de se trouver enfermé, livra bataille à Trivulse & au comte de Pétiliane ; il fut défait, comme il s'y étoit attendu, mais il sauva une partie de ses troupes. L'Alviane, de son côté, ayant battu les Impériaux dans le Frioul, s'empara de toutes les places que la maison d'Autriche possédoit encore dans cette province. La prise de Trieste flatta d'autant plus les Vénitiens, que c'étoit le seul port considérable qui ne leur appartînt pas sur la mer adriatique. L'Alviane s'étant joint aux deux autres généraux, vouloit qu'on assiégeât la ville de Trente ; mais Trivulse, qui ne croyoit pas qu'il fût de l'intérêt de son maître que la puissance des Vénitiens s'accrût si rapidement, refusa de prendre part à

ce siege, sans avoir reçu auparavant de nouveaux ordres : cette résistance dispofa les Vénitiens à prêter l'oreille aux propositions de l'empereur.

ANN. 1508.

Traité particulier des Vénitiens. Ils indisposent contr'eux toutes les puissances de l'Europe.

Guicchardin.
Bembe.
Justiniani.
Auton.
Seiffel.
Belcar.
P. Martir de Angl.

Après s'être donné beaucoup de mouvements inutiles, Maximilien s'étoit éloigné du théâtre de la guerre ; on fut plusieurs jours sans savoir ce qu'il étoit devenu. Le danger auquel étoient exposés ses pays héréditaires, le rappella, pour ainsi dire, à la société. Il envoya proposer aux Vénitiens une trève ou un traité de paix, aux conditions les plus avantageuses qu'ils pussent desirer, exigeant simplement que les François n'y fussent point compris : le sénat, s'appercevant que l'empereur cherchoit à brouiller la république avec le roi de France, s'obstina à ne point vouloir entendre parler de paix, si les ministres François n'étoient admis au congrès, comme parties contractantes. Ceux-ci demanderent que la trève, ou la paix qu'on alloit conclure, fût générale, & s'étendît non-seulement à tous les alliés que le roi avoit au-delà des monts, mais au duc de Guel-

dres, qui ne pouvoit se soutenir contre la puissante maison d'Autriche, sans l'assistance des François. Peu importoit aux Vénitiens ce que deviendroit ce duc : au contraire, il leur sembloit avantageux de laisser une semence de guerre entre le roi de France & l'empereur, qui leur paroissoient également formidables ; car quel qu'en dût être l'événement, ils prévoyoient qu'ils s'affoibliroient mutuellement, que le plus foible en seroit plus disposé à rechercher leur alliance, sans que le vainqueur en fût plus en état de leur nuire, & qu'il ne pouvoit en résulter, pour la république, qu'une nouvelle occasion de s'agrandir. Ainsi l'empereur, ayant offert une trève de trois ans, avec la permission de garder & même de fortifier, comme ils le jugeroient à propos, toutes les places du Frioul & de l'Istrie, qu'ils lui avoient enlevées, & ayant protesté en même-temps, qu'il n'entendroit à aucun accommodement, s'ils ne se désistoient de faire cause commune avec le duc de Gueldres, entra si bien dans leurs vues, que,

ANN. 1508.

ſans aucun égard aux prieres, aux reproches, ni aux menaces des miniſtres François, ils ſignerent un traité particulier, où il n'étoit fait aucune mention du duc de Gueldres, ni du roi de France, auquel on réſerva ſimplement la faculté de déclarer dans trois mois, s'il vouloit y être compris. Quand au lieu d'un roi de France, duc de Milan, les Vénitiens n'auroient eu pour allié qu'un duc d'Urbin, ou un marquis de Mantoue, ils n'auroient pu agir avec plus de hauteur qu'ils le firent dans cette rencontre. Cet affront réveillant le ſouvenir de tous les ſujets de plaintes qu'on avoit déja contr'eux, les brouilla irrévocablement avec la France. Une démarche inſolente outra contr'eux l'empereur. Voulant honorer la valeur & la bonne conduite de l'Alviane, leur général, qui venoit d'étendre le domaine de la république, ils lui décernerent un triomphe, où Maximilien & les Allemands furent donnés en ſpectacle, & ſervirent de riſée à la plus vile populace. Ils croyoient en cela ne faire qu'imiter les anciens Romains, An. 1508.

ANN. 1508. auxquels ils avoient la vanité de se croire substitués : mais ils ne réfléchissoient pas que ce qui pouvoit convenir à un peuple de soldats, plus nombreux & mieux discipliné que ses voisins, ne convenoit en aucune maniere à une société de commerçants, qui n'avoit que des mercenaires pour défenseurs, qui ne figuroit dans l'Europe qu'en divisant ses voisins, & qui devoit rentrer dans le néant, dès que ces voisins, oubliant leur éternelle jalousie, se concerteroient pour l'accabler. Cependant, comme si le roi de France & l'empereur n'eussent pas encore suffi pour les perdre, ces aveugles républicains semblerent prendre plaisir à braver le ressentiment de Jules II. Louis, plus puissant qu'eux, venoit d'être contraint, par les importunités du pontife, à chasser du duché de Milan les Bentivoglio, convaincus d'entretenir des intelligences à Bologne, & d'y avoir tramé une conspiration. Les Vénitiens, toujours brouillés avec le pape, depuis qu'ils avoient refusé de lui rendre Faenza & Rimini, donnerent une retraite à

à ces fugitifs, & les mirent plus à portée que jamais de continuer leurs pratiques. A cette premiere mortification se joignit une marque de mépris, qui pouvoit être regardée comme une injure personnelle. L'évêché de Vicence étant venu à vaquer en cour de Rome, par la mort du cardinal de la Rovere, le pape ne manqua pas d'en disposer en faveur d'un autre de ses neveux : sans égard pour cette collation, le sénat y nomma quelque temps après un gentilhomme Vénitien, qui s'en mit en possession, & qui, sur le refus que fit le pape de confirmer sa nomination, s'intitula : *Evêque élu de Vicence par la grace du très-excellent conseil des Pregati.* Il n'en falloit pas tant pour pousser à bout l'homme du monde le moins patient. Trop foible pour tirer par lui-même raison de ces offenses, Jules chercha des vengeurs : il s'adressa à l'empereur, au roi de France lui-même, qu'il haïssoit & qu'il craignoit plus encore que les Vénitiens : il les trouva l'un & l'autre disposés à seconder sa haine. Un autre prince se joignit à cette

ANN. 1508.

ligue redoutable ; non par haine ni
ANN. 1508. par aucun ressentiment particulier, mais par politique & par un intérêt sordide. Ferdinand le Catholique avoit les plus grandes obligations aux Vénitiens : il leur devoit en partie le royaume de Naples ; mais la reconnoissance étoit un sentiment étranger au cœur de Ferdinand. Ils tenoient par engagement quatre ou cinq places fortes dans la Pouille ; il vouloit y rentrer sans acquitter le prix de l'engagement, & cependant il n'osoit leur déclarer la guerre, de peur que s'adressant, soit au roi de France, soit à l'empereur, ils ne contribuassent à le renverser d'un trône usurpé & mal affermi. Il falloit, pour ne rien risquer, commencer par les brouiller irrévocablement avec ces deux souverains, auxquels ils n'eussent pas manqué de recourir. C'est sur ces principes qu'il avoit manœuvré à l'entrevue de Savone, abusant du desir qu'avoit le cardinal d'Amboise de parvenir à la papauté : il n'avoit pas eu de peine à lui persuader qu'en conciliant les intérêts des principales puissances de l'Europe, & en se déli-

vrant des Vénitiens, qui avoient un intérêt sensible à les diviser, il s'assureroit la tiare, soit après la mort de Jules, qui ne pouvoit être fort éloignée, soit en assemblant un concile général, dont toute l'Europe sentoit le besoin, & dans lequel ce pontife simoniaque seroit déposé. Depuis l'entrevue de Savone, Ferdinand avoit eu de nouvelles raisons de se fortifier de plus en plus dans son projet. Maximilien, reconnu pour tuteur de son petit-fils, & administrateur général des Pays Bas, venoit d'acquérir des facilités pour entretenir une correspondance suivie avec les Etats de Castille. Presque tous les grands de ce royaume étoient dans ses intérêts : les rois de Navarre & de Portugal, qui ne pouvoient voir sans effroi les couronnes de Castille & d'Aragon réunies sur la même tête, appuyoient le parti des mécontents, & appelloient Maximilien en Espagne. Ferdinand occupé à détruire ce parti, avoit le plus vif intérêt à donner de l'occupation à l'empereur du côté de l'Allemagne; il commit le soin d'achever la négociation commencée avec

ANN. 1508.

ANN. 1508. le cardinal d'Amboise, à Marguerite sa bru, gouvernante des Pays-Bas : il ne pouvoit choisir un ministre plus actif & plus intelligent; Marguerite, quoique très-attachée à son pere, vivoit en bonne intelligence avec Ferdinand, dont elle n'avoit point eu à se plaindre pendant tout le temps qu'elle avoit demeuré en Espagne. L'intérêt de son pupile exigeoit qu'elle continuât à le ménager; car s'il n'avoit point d'enfant de Germaine de Foix, sa seconde femme, comme on commençoit à le croire, Charles, son petit-fils, n'étoit pas moins son héritier que celui de Maximilien. Il étoit donc important de lui inspirer de bonne heure des sentiments de pere pour cet illustre rejetton de la maison d'Autriche : un autre intérêt, moins grand à la vérité, mais plus voisin & plus pressant, animoit encore le zele de Marguerite. Le duc de Gueldres lui donnoit des alarmes continuelles, & elle avoit reconnu combien il seroit difficile de réduire cet ennemi opiniâtre, tant qu'il seroit soutenu par la France. Le seul moyen de s'en délivrer,

étoit d'embarquer Louis dans des affaires si sérieuses & si importantes, qu'il perdît de vue ce foible allié, ou qu'il se trouvât forcé de le sacrifier. Elle pressa, elle conjura l'empereur son pere, par l'intérêt qu'il devoit prendre à son petit-fils, de faire trève pour un temps à la haine qu'il avoit vouée à Louis & à Ferdinand; elle lui montra la gloire & le profit qui l'attendoient en Italie; enfin elle sut si bien tirer parti de son ressentiment contre les Vénitiens, qu'elle obtint de pleins pouvoirs pour traiter avec le ministre du roi de France. La guerre étoit plus vive que jamais entre le duc de Gueldres & les provinces des Pays-Bas : on convint d'une trève de quarante jours, pendant laquelle, Marguerite d'un côté, & de l'autre le cardinal d'Amboise, tiendroient des conférences dans la ville de Cambrai, pour parvenir à une paix finale. ANN. 1508.

Ces conférences ne pouvoient alarmer les Vénitiens; ils avoient dû s'y attendre, ils y avoient donné lieu, en refusant à Trente de mêler leurs intérêts à ceux du duc de Gueldres, & en se hâtant de

Ligue de Cambrai.

Mocenigo. Bembe. Guicchardin. P. Martir. Lettres de

ANN. 1508. Louis XII. Auton. Seissel. Pontan. Ser. Gelr.

conclure un traité particulier avec la maison d'Autriche. Ils ne pouvoient se plaindre de n'y être point appellés, puisque les objets qui devoient s'y traiter, leur étoient devenus entiérement étrangers. Pour ne leur donner aucune défiance, on n'y appella qu'un très-petit nombre de personnes: Marguerite d'Autriche, au nom de Maximilien son pere, & de Ferdinand son ancien beau-pere, le cardinal d'Amboise, pour le roi de France & le pape, se rendirent à Cambrai, sans éclat, accompagnés seulement de cinq ou six jurisconsultes habiles, dont ils vouloient s'aider pour l'éclaircissement de quelques points contentieux de droit public. Il falloit commencer par fixer les loix de la dépendance des principales provinces des Pays-Bas, à l'égard de la couronne de France, transiger sur les plaintes respectives excitées à cette occasion, & empêcher, s'il étoit possible, qu'il ne s'en élevât de nouvelles. Louis ne vouloit point se relâcher sur les droits de sa couronne; Marguerite ne vouloit rien perdre des prérogatives qu'avoient usurpées les der-

niers ducs de Bourgogne. On disputa de part & d'autre avec chaleur; on fut plusieurs fois à la veille de se séparer : *Nous nous sommes*, écrivoit Marguerite, *monsieur le légat & moi, cuidé prendre au poil.* Dans l'impossibilité où l'on se trouva de prendre un arrangement définitif, on convint de suspendre la décision des questions les plus difficiles, & toutes les procédures commencées au parlement de Paris, jusqu'à ce que l'archiduc Charles fût parvenu à l'âge de majorité, & rendît l'hommage auquel il étoit tenu : en attendant, il dut jouir de ses Etats, comme en avoit joui son pere sous la mouvance de la couronne, le ressort du parlement de Paris, & en prenant chaque année des lettres du roi, pour être autorisé à lever des subsides sur l'Artois. On suivit à peu-près la même marche par rapport au duc de Gueldres. L'empereur ne vouloit le regarder que comme un séditieux & un révolté; il croyoit lui faire grace en le remettant dans la même position où l'avoit laissé l'archiduc Philippe, en partant pour l'Espagne. C'eût été

ANN. 1508.

le dépouiller du titre & des droits
ANN. 1508. de souverain, pour le réduire au rang & à la qualité d'un gentilhomme opulent. Après les avantages qu'il avoit remportés, & dans la position où il se trouvoit, une pareille proposition ne pouvoit passer que pour une injure : Marguerite, après de longs débats, fut obligée d'y renoncer. On régla que Charles d'Egmond jouiroit par provision des duché de Gueldres & comté de Zutphen ; qu'il rendroit au jeune archiduc trois ou quatre places, dont il s'étoit emparé en Hollande ; que le jeune archiduc, de son côté, lui remettroit quelques châteaux, qu'il tenoit encore dans le duché de Gueldres : que les choses resteroient dans cet état, jusqu'à ce que des commissaires respectifs, nommés d'une part par l'empereur & le roi d'Angleterre, & de l'autre par le roi de France & le roi d'Ecosse, eussent examiné les droits des deux parties, & prononcé définitivement, tant sur le fond de l'affaire, que sur les limites des deux Etats. Louis promit, non-seulement de ne plus défendre Egmond, si les com-

missaires le condamnoient, mais de l'abandonner d'avance, s'il refusoit de se soumettre à l'arbitrage, ou si, redoutant le jugement, il recommençoit la guerre. On nomma pour garants de ce traité, qui fut aussi-tôt rendu public, les rois d'Angleterre & d'Aragon, les princes & États de l'empire. ANN. 1508.

Quant au second traité, ou au second acte de ce traité, qui dut demeurer secret jusqu'au moment de l'exécution, il ne souffrit presque aucune difficulté. Il s'agissoit de partager la dépouille des Vénitiens, & ce partage se trouvoit fait d'avance : le pape réclamoit Ravenne, Cervie, Faenza & Rimini : Maximilien demandoit, comme empereur, Roveredo, Vérone, Padoue, Vicence, Trévise; & comme chef de la maison d'Autriche, le Frioul & l'Istrie : le roi de France vouloit recouvrer Bresse, Crême, Bergame, Crémone, la Giarad'adda, & tout ce qui avoit autrefois fait partie du duché de Milan : le roi d'Espagne ne vouloit que Trani, Brindes, Otrante & Gallipoli, détachées, depuis douze ou treize ans,

du royaume de Naples. Le duc de
ANN. 1508. Ferrare, le marquis de Mantoue, la république de Florence, le duc de Savoie, & le roi de Hongrie, avoient des droits à réclamer sur d'autres places : on promit de les admettre à en poursuivre la restitution, pourvu que dans deux mois, ils accédassent au traité, & qu'ils contribuassent convenablement aux frais de la guerre. Il ne s'agissoit donc plus que de lever les obstacles qui pouvoient troubler l'harmonie entre les confédérés, convenir du temps où commenceroit l'attaque, des secours mutuels qu'ils seroient obligés de se prêter, & de fixer un terme à la durée de cet engagement. Le premier obstacle qui pouvoit troubler les confédérés, étoit la mésintelligence entre l'empereur & le roi de France, au sujet de l'investiture du duché de Milan. Louis la vouloit pure & simple pour lui, pour ses enfants légitimes, ou, au défaut d'enfants, pour son plus proche parent. Il promettoit, à ce prix, d'entrer en campagne quarante jours avant l'empereur, & de lui donner en outre,

cent mille ducats, une fois payés. Cet article fut accordé. Le second obstacle étoit la querelle du même Maximilien avec Ferdinand le Catholique, touchant la régence du royaume de Castille; objet important, sur lequel aucun des deux ne vouloit se relâcher : on régla qu'on nommeroit incessamment des arbitres pour terminer amicalement ce différent; que les droits des deux parties resteroient entiers, pendant ce délai; que l'empereur, ni son petit-fils ne pourroient entreprendre de les faire valoir par les armes, tant que dureroit la guerre de Venise, ni même six mois après. Nous verrons bientôt le parti que Ferdinand sut tirer de cette clause. Par rapport au temps où devoit commencer l'expédition, on stipula que le pape procéderoit le premier par les censures ecclésiastiques; qu'il jetteroit l'interdit sur toutes les terres de la seigneurie, & les donneroit au premier occupant; qu'en même-temps, le roi de France, le roi d'Aragon & le pape, travailleroient de concert à mettre cette sentence à exécution; que l'empereur, lié par

ANN. 1508.

ANN. 1508. les ſerments qu'il avoit prêtés quelques mois auparavant, en accordant une trève de trois ans, ne feroit tenu d'agir que quarante jours après que la guerre feroit ouverte; que le pape, pour lui donner moyen d'agir, ſans manquer à la foi publique, l'appelleroit à ſon ſecours, comme *défenſeur & avoué du ſaint ſiége* : d'où il devoit arriver que la France porteroit ſeule tout le faix de cette entrepriſe commune : car bien que le pape & le roi d'Aragon fuſſent tenus d'agir en même temps, ils étoient trop habiles l'un & l'autre pour ne pas attendre à ſe déclarer, que l'ennemi fût entiérement renverſé. Louis l'avoit prévu, & ne s'en mettoit point en peine; mais une choſe à laquelle il ne s'attendoit pas, & qui faillit pourtant d'arriver, c'eſt que l'empereur voulut profiter du délai de quarante jours qu'il s'étoit fait accorder, & de l'éloignement des troupes Françoiſes, pour accabler ſubitement le duc de Gueldres : la vigilance de ce Prince, les meſures qu'il prit, renverſerent ce honteux projet, & l'empereur, ſur les plaintes qu'en fit Louis,

désavoua publiquement ses officiers. Enfin, pour empêcher que les alliés ne se divisassent, & que l'un ne cherchât à faire son profit au préjudice des autres, il fut expressément stipulé qu'aucun d'eux ne pourroit conclure ni trève ni paix avec les Vénitiens, sans le congé & la participation des autres; que celui qui se trouveroit le premier en possession de ce qui devoit lui revenir, prêteroit une partie de ses troupes à celui qui seroit moins avancé, & que cette obligation subsisteroit, tant qu'il resteroit à conquérir quelqu'une des places énoncées dans le traité de partage : il est vrai qu'on ne détermina ni la quantité ni la durée de ces secours, sans doute parce que personne ne s'imagina qu'il seroit dans le cas de recourir à ses alliés, n'y ayant aucun des quatre principaux confédérés qui ne se crût en état de se faire raison par lui-même d'un si foible ennemi. ANN. 1508.

Ce traité fut conclu, signé & ratifié par les puissances intéressées, sans que les Vénitiens, qui avoient des ambassadeurs, des résidents & des ANN. 1509. Etonnement & résolution des Vénit.

ANN. 1509. *Ibid.*

espions en toutes ces cours, se doutassent de l'orage qui se formoit sur leur tête. Cette sécurité, ou plutôt cet assoupissement, paroît d'abord incroyable, quand on fait attention que Venise étoit alors la puissance la plus déliée & la plus vigilante de l'Europe; mais dans cette occasion, ses propres lumieres servirent, en quelque sorte, à l'aveugler: des quatre puissances qui s'unissoient pour sa ruine, elle savoit qu'elle en avoit offensé trois, le pape, l'empereur & le roi de France; mais elle savoit, ou croyoit savoir en même temps, qu'elle n'avoit que l'empereur à redouter, parce qu'il étoit le seul qui eût un véritable intérêt à l'abaisser, ou à la perdre: or elle venoit de conclure avec lui une trève de trois ans; & dans le temps qu'il signoit la ligue de Cambrai, il conjuroit le sénat, par ses ambassadeurs, de s'unir à lui contre le roi de France, son éternel ennemi. Quant aux trois autres souverains, ils avoient tant de raisons d'appréhender que la puissance de l'empereur ne se rétablît en Italie, un intérêt si vif à conser-

ver la seule puissance qui en fermât l'entrée aux Allemands, que quelques sujets de plaintes que leur eût donné la république, on ne devoit point appréhender que ces princes s'oubliassent assez eux-mêmes pour conjurer sa perte avec leur commun ennemi. Ce raisonnement étoit bon en politique; mais les rois ne se trompent-ils jamais sur leurs vrais intérêts? L'ambition, la vengeance, la présomption, ne les égarent-elles pas aussi souvent que les autres hommes? La ligue étoit formée depuis un mois, & elle paroissoit encore une chimere, ou un épouvantail; Louis & son ministre étoient peut-être les seuls qui crussent qu'elle pourroit s'exécuter: le pape le croyoit si peu, ou il fut tellement effrayé du danger où elle exposeroit l'Italie en général, & en particulier le saint siége, qu'il en fit donner le premier avis aux Vénitiens, offrant de s'en séparer, d'employer même toute son autorité pour la dissiper, s'ils consentoient à lui rendre, de bonne amitié, les deux seules places de Rimini & de Faenza; mais les menaçant en même

ANN. 1509.

ANN. 1509. temps d'armer contr'eux le ciel & la terre, & de les détruire sans miséricorde, s'ils persistoient à le braver. Cette nouvelle dessilla les yeux des Vénitiens; le sénat s'assembla: dans l'effroi que causoit une ligue si formidable, presque tous opinoient à donner une prompte satisfaction au pape. Dominique Trivisani, l'un des procurateurs de Saint-Marc, osa s'opposer à cet avis: il représenta » que le parti que prendroit le pape dans cette affaire, » étoit la chose du monde la plus » indifférente: que les troupes de » l'Eglise, rebut de la milice d'Italie, ne méritoient pas qu'on s'en » mît en peine: qu'il suffiroit pour » rendre tous leurs efforts inutiles, » de renforcer de quelques compagnies la garnison de Faenza: que » les censures ecclésiastiques & les » foudres du Vatican dont on les » menaçoit, ne devoient pas causer » beaucoup plus d'effroi: que la république en avoit été autrefois » frappée, sans en ressentir aucun » dommage; car quelle apparence, » ajouta-t-il, que Dieu régle sa sévérité ou sa miséricorde sur les

» caprices d'un mortel ambitieux,
» ſuperbe, ivrogne & débauché ? ANN. 1509.
» Qui nous aſſurera d'ailleurs, qu'a-
» près avoir obtenu Rimini & Faen-
» za, il ne ſe joindra pas encore
» au reſte des confédérés, pour ob-
» tenir Cervie & Ravenne ? Sera-
» t-il de meilleure foi que ſes pré-
» déceſſeurs, qui, pour autoriſer
» leurs injuſtices, ont établi cette
» maxime déteſtable, qu'aucun en-
» gagement, aucune promeſſe, au-
» cun ſerment ne peut empêcher
» l'égliſe de revendiquer ſes préten-
» tions ? Treviſani fit obſerver en-
» ſuite que du premier pas dépen-
» doit ordinairement le ſuccès d'une
» entrepriſe ; que ſi le ſénat mar-
» quoit de la foibleſſe ou de la crain-
» te, il n'y auroit aucune des puiſ-
» ſances confédérées qui ne ſe crût
» en droit de lui dicter des loix ; que
» ſi l'on pouvoit conſentir à ſe re-
» lâcher des anciennes maximes de
» la république, & faire un ſa-
» crifice, c'étoit ou avec l'empe-
» reur, ou avec le roi de France
» qu'il falloit ſe réconcilier, & non
» avec le pape, dont on n'avoit
» rien à eſpérer ni à craindre ; que

ANN. 1509. » le meilleur moyen de se garan- » tir, étoit de se roidir contre le » danger, de ne jamais désespérer » du salut de la patrie, & de s'as- » surer que tant qu'ils feroient de » leur côté ce qui dépendroit d'eux » pour se bien défendre, le souve- » rain arbitre des destinées ne les » abandonneroit pas «. Cet avis, conforme aux anciennes maximes de la république Romaine, prévalut dans le sénat. Au reste, si l'étude de l'antiquité Romaine, qui étoit devenue le fondement & la base de l'éducation publique, contribua dans cette occasion à égarer les Vénitiens, on doit remarquer que ce fut aussi à la même source qu'ils puiserent cette constance dans le malheur, cet amour de la patrie, dont ils donnerent des exemples signalés pendant tout le cours de cette guerre.

Louis leur envoie déclarer la guerre.

Seissel. Guicchardin. Bembe. Relation de Montjoie.

Pendant qu'ils fortifioient leurs places, qu'ils équipoient cinq ou six escadres à la fois, qu'ils attiroient sous leurs enseignes les soldats les plus aguerris & les plus célebres capitaines d'Italie, ils envoyoient des ambassadeurs aux prin-

ces ligués pour sonder leurs dispositions, & jetter entr'eux de la défiance; ils avoient quelque espoir de gagner Maximilien, dont ils connoissoient l'inconstance & la haine invétérée contre les François : mais l'ayant cruellement outragé quelques mois auparavant, & n'ayant rien à lui offrir qui fût capable de le dédommager des avantages que lui promettoit la ligue, ils ne purent même parvenir à se faire écouter. Ferdinand le Catholique usa d'une profonde dissimulation. Ayant eu la précaution de n'envoyer aucun ambassadeur à Cambrai, il feignit d'ignorer ce qui s'y étoit passé; il fit offre de sa médiation auprès du roi de France, & promit, s'il ne pouvoit empêcher cette guerre, de rendre à la république tous les bons offices qu'elle avoit droit d'attendre d'un allié. Louis lui-même, s'il en faut croire les Vénitiens, n'usa pas dans cette occasion de sa candeur ordinaire; il trompa non seulement Condolmier leur ambassadeur par de feintes caresses, mais il écrivit lui-même plusieurs lettres affectueuses au doge & au sénat, qu'il leur

ANN. 1509.

Hérauts d'armes. Cabinet de Fontan.

fit préſenter par Jean de Laſcaris, ſon ambaſſadeur. Les écrivains François nient ces faits : ils rapportent que Condolmier, homme aimable & de bonne ſociété, mais valétudinaire, répondoit à ceux qui lui demandoient des nouvelles de ſa ſanté, que *du reſte il ſe portoit aſſez bien ; mais qu'il avoit grand mal aux oreilles, en entendant journellement ce qui ſe diſoit contre la ſeigneurie* : qu'aux noces d'Anne d'Alençon avec le marquis de Montferrat, Condolmier s'étant préſenté à la table où étoient les autres ambaſſadeurs, n'y trouva point de place, & eſſuya un affront que perſonnellement il ne méritoit pas : qu'ayant demandé une explication au cardinal d'Amboiſe, & l'ayant prié de lui déclarer définitivement ſi le roi regardoit la république comme amie ou comme ennemie, le cardinal ſe contenta de lui détailler tous les motifs de plainte que la république avoit donnés au roi en différentes rencontres. Si Condolmier ne ſe retira pas après une pareille explication, c'eſt qu'apparemment il jugea que l'amitié perſonnelle dont l'honoroit le monar-

ANN. 1509.

que, pouvoit encore être utile à sa patrie. En effet il fit un dernier effort, & après avoir remontré à Louis combien il étoit dangereux de quitter d'anciens alliés pour s'attacher à des ennemis à peine réconciliés, il lui vanta les ressources de la république, & finit par lui déclarer que c'étoit de sa part une *entreprise bien périlleuse de s'attaquer à une puissance gouvernée par un si grand nombre de têtes sages. Monsieur l'ambassadeur*, lui répondit Louis, *tout ce que vous venez de dire est fort beau; mais j'opposerai tant de fous à vos sages, qu'ils auront bien de la peine à les gouverner: nos fous sont gens qui frappent à droite & à gauche, & qui n'entendent plus raison, quand une fois ils ont commencé.* Condolmier ne se retira que lorsque les troupes étoient déja en marche pour l'Italie: il fut bientôt suivi d'un héraut ou roi d'armes au titre de *Monjoie*, lequel, introduit dans le sénat, parla en ces termes: *Le roi Très-Chrétien, mon immuable & souverain sire, m'a chargé de vous déclarer, illustrissime & magnifique doge, qu'attendu les offen-* ANN. 1509.

ses ; outrages, mauvais & déloyaux
ANN. 1509. *tours que, sous le voile de l'amitié & au mépris de l'alliance que vous aviez avec lui, vous lui avez faits en plusieurs & diverses rencontres, soit en donnant aide & secours à ses ennemis, par terre & par mer, soit en soudoyant ceux qui cherchoient à lui nuire ; en vous opposant à tous ses projets, & en formant des pratiques pour abattre sa puissance en Italie : qu'attendu encore la trève & le traité frauduleux que vous avez fait à Trente avec le très-sacré empereur, sans la participation & contre les intérêts du roi Très-Chrétien, qui vous avoit aidés & défendus, & que vous avez laissé seul exposé aux frais & aux dangers de la guerre, cherchant à profiter de son embarras pour vous étendre dans le duché de Milan :*

Ledit seigneur roi Très-Chrétien, mon immuable & souverain sire, a renoncé à votre alliance, confédération & amitié ; & sur la priere qui lui en a été faite par notre très-saint pere le pape, dont vous avez usurpé les possessions, il a conclu & arrêté avec le très-sacré empereur, le catholique roi d'Espagne, & autres princes,

une fraternelle amitié, alliance & confédération perpétuelle, pour vous ANN. 1509.
forcer & contraindre de restituer à la sainte église, dont il est le fils aîné, au très-sacré empereur, au roi catholique d'Espagne, aux autres princes & seigneurs, & à lui Très-Chrétien & immuable roi de France, les biens & terres que vous leur détenez injustement.

Et sur ce, je vous dénonce & notifie guerre mortelle, tant sur terre que sur mer, à feu & à sang, en tous lieux où résistance sera faite, & jusqu'à parfaite & entiere restitution des biens & terres par vous usurpés : protestant ici que si perte, dommage ou inconvénient en advient à la chrétienté, la faute & la coulpe en tomberont sur vous.

Héraut, répondit le doge Loredano, *nous avons entendu ce que vous nous avez dit de la part de votre maître. Héraut, dix ans se sont écoulés depuis que nous prîmes alliance avec lui, & il ne se prouvera point que depuis ce temps, nous ayons contrevenu ni directement ni indirectement à nos engagements, ni qu'on puisse nous reprocher aucun fait qui*

autorise les reproches qu'il nous adresse;
ANN. 1509. *nous l'avons aimé; nous lui avons rendu tous les offices de fideles alliés, & tout ce que nous avons pu découvrir de contraire à ses intérêts, nous l'en avons soigneusement averti.*

Quant à la trève conclue à Trente avec le roi des Romains, s'il n'y a pas été compris, ce n'est point à nous qu'il doit s'en prendre, car quelques offres qu'on nous eût faites pour traiter séparément, nous n'y voulumes jamais consentir; mais uniquement à la mauvaise conduite & à l'opiniâtreté des ministres qu'il y envoya.

Héraut, nous n'eussions jamais cru qu'un prince si grand & si sage eût si légérement prêté l'oreille aux discours empoisonnés d'un pape qu'il devroit mieux connoître, ni aux insinuations d'un prêtre que nous nous dispensons de nommer: que pour plaire à ces deux personnages, il se déclare l'ennemi d'une si puissante république, qui lui a rendu des services importants, & qui a constamment rejetté toutes les offres que lui ont faites plusieurs souverains, tant en Italie que hors de l'Italie, de places, de châteaux & de provinces entieres, si elle

vouloit renoncer à son alliance ; c'est de quoi nous sommes surpris & émerveillés. ANN. 1509.

Héraut, nous espérons que la majesté du roi votre maître connoîtra la vérité, & nous rendra justice : que Dieu, à qui l'on ne peut en imposer, jugera entre nous, & que la punition tombera sur les coupables. Nous espérons encore en sa sacrée majesté ; sinon, nous tâcherons de nous défendre : & vous, pere héraut, & vous, trompette, vous rapporterez au roi Très-Chrétien ce que vous venez d'entendre ; partez.

Le pape excommunie les Vénitiens.

Bembe.
Justiniani.
Guicchardin.
Belcar.

Dans le même temps, le pape fulmina une bulle contre les Vénitiens, dans laquelle, rappellant toutes leurs entreprises sur les droits du saint-siege, les taxes exorbitantes qu'ils levoient sur les biens ecclésiastiques, l'odieuse tyrannie qu'ils exerçoient sur le clergé séculier & régulier, l'usurpation enfin des places de l'église ; il les déclaroit excommuniés, si dans ving-quatre jours ils ne lui donnoient une pleine satisfaction sur tous ces objets : il donnoit leurs biens au premier occupant, autorisoit tout le monde à

ANN. 1509.

leur courir sus, & à les réduire en servitude, étendant les mêmes censures sur tous ceux qui leur donneroient aide ou secours. Cette bulle n'effraya pas les Vénitiens; le sénat y répondit par un appel au futur concile, & se permit sur la personne de Jules les mêmes libertés qu'il s'étoit données en parlant du sénat. Jules répondit à cet appel par une nouvelle bulle, à laquelle on ne fit aucune attention. Il porta un coup plus sensible aux Vénitiens : ils venoient de prendre à leur solde Jules & Renzo des Ursins, Troïle Savelli, avec cinq cents hommes d'armes, & trois mille hommes d'infanterie; le pape, comme leur suzerain, leur défendit de s'éloigner du territoire de Rome : il saisit entre leurs mains les quinze mille ducats qu'ils avoient touchés pour solde, promettant d'en tenir compte à la république sur la somme dont elle lui étoit redevable, à raison des jouissances des places de la Romagne.

Commencement des hostilités.

Ibid.

Louis, exact observateur de sa parole, n'ayant pu, quelque diligence qu'il eût faite, ouvrir la campagne le premier d'avril, comme il

s'y étoit engagé, envoya ordre à Chaumont, gouverneur-général du Milanès, de rassembler ses troupes, & de pénétrer sur les terres des Vénitiens. Chaumont passa l'Adda, & vint investir Trevi, place mal fortifiée, dont la garnison se rendit prisonniere de guerre, avec le provéditeur Morosini, qui s'y étoit enfermé quelques jours auparavant. Après cet acte d'hostilité, Chaumont, laissant dans la place cinquante lances, sous la conduite de Fontrailles, & mille hommes de pied, sous le capitaine Imbaut de Romanieu, revint dans le Milanès, où Louis rassembloit son armée. Elle consistoit en deux mille lances Françoises ou Italiennes, qui formoient environ douze mille chevaux; en six mille Suisses, & douze ou quatorze mille hommes d'infanterie Françoise. Louis, qui considéroit que le traité qu'il avoit fait avec les cantons, étoit sur le point d'expirer, & qui comprenoit, par les plaintes & les mutineries éternelles des Suisses, qu'il faudroit; ou se passer de leurs services, ou les acheter à un plus haut prix qu'au- ANN. 1509.

ANN. 1509. paravant, commença dès-lors à s'occuper sérieusement du soin de se procurer une infanterie nationale : il engagea quelques-uns des officiers de la gendarmerie les plus distingués, tels que le chevalier Bayard, à se charger de les conduire & de les discipliner ; mais la crainte de surcharger son peuple, l'empêcha toujours d'en former un corps stable & permanent. Les gentilshommes, qui voulurent bien se prêter aux desirs du roi, n'accepterent cette commission honorable, qu'à condition de conserver leur grade dans la gendarmerie ; car ils préféroient hautement au commandement passager & au grade de capitaine de mille hommes de pied, celui de guidon ou de lieutenant d'une compagnie d'ordonnance, ou même de simple homme d'armes, qui devoit durer autant que leur vie, & qui leur ouvroit le chemin à de plus grands honneurs. Le préjugé d'ailleurs avoit tellement avili l'infanterie, qu'on ne la regardoit que comme un asyle contre la misere, & qu'un gentilhomme ne croyoit pas pouvoir y acquérir de l'honneur ; mais les services importants que ren-

dit cette infanterie dans les guerres d'Italie, la réputation éclatante des capitaines qui se chargerent de la discipliner, changerent peu-à-peu les idées à cet égard. Les capitaines qui contribuerent le plus à opérer cette heureuse révolution, & auxquels, par-conséquent, la postérité doit de la reconnoissance, furent Jean de Chabannes, seigneur de Vandenesse, frere du célebre la Palisse, Odet d'Aidie, Moneins, Normanville, le cadet de Duras, François de Daillon, seigneur de la Crotte, Bayard, & plus que tous ceux-là encore, le capitaine Molard, gentilhomme de Dauphiné. La Gascogne avoit été long-temps en possession de fournir la seule infanterie que l'on connût en France : on commence à en appercevoir de presque toutes les provinces du royaume : la petite province du Maine fournit, en cette occasion, jusqu'à quinze cents aventuriers.

ANN. 1509.

Quelque formidable que parût l'armée Françoise, celle de Venise la surpassoit de beaucoup. Cette république, qui faisoit encore presque

ANN. 1509. seule le commerce de l'Europe entiere, dont les revenus étoient sagement administrés, jugeant que du succès de cette campagne dépendoit sa conservation ou sa ruine, rassembla dans un seul camp, trois mille lances, quatre mille stradiots ou Albanois, la meilleure cavalerie legere que l'on connût alors, & trente mille hommes d'infanterie. Le comte de Pétiliane, célebre par sa prudence & par son attention à ne jamais donner de prise sur lui à l'ennemi, commandoit ces troupes, avec le titre de généralissime : Barthelemi d'Alviane, guerrier intrépide, plein de feu, d'activité & de ressources, étoit plutôt son collegue que son lieutenant-général : deux nobles Vénitiens, André Gritti & George Cornaro, très-capables l'un & l'autre de commander une armée, si les loix de la patrie eussent permis de confier à des citoyens un pouvoir dangereux pour la liberté, formoient, en qualité de provéditeurs, le conseil des deux généraux. Ils devoient échauffer le courage de Pétiliane, modérer l'ardeur de l'Alviane, & consulter le sénat dans les

affaires importantes & qui permettroient des délais. Dans le conseil qui se tint pour régler les premieres opérations de la campagne, les deux généraux ouvrirent des avis entiérement opposés : Pétiliane vouloit que l'armée se retranchât dans un poste sûr, couvert de deux rivieres & de plusieurs marais, au centre, pour ainsi dire, des Etats de la république ; qu'on laissât aux François une pleine liberté d'assiéger Crémone, Bresse ou Bergame, où l'on avoit placé de fortes garnisons, & qu'on attendît, pour leur livrer bataille, que leur armée se fût affoiblie par des assauts inutiles, les maladies & la désertion. Au contraire, l'Alviane pensoit qu'après s'être bien assuré du passage des rivieres, & d'une retraite, en cas de malheur, on devoit porter la guerre dans le duché de Milan, où les François trouveroient un grand nombre d'ennemis domestiques, & où les troupes mercenaires de la république serviroient avec plus d'ardeur, dans l'espérance de s'enrichir. Le sénat prit un parti mitoyen : il ordonna aux généraux de choisir sur la frontiere

ANN. 1509.

un poſte qui défendît aux ennemis
Ann. 1509. l'entrée des Etats de la ſeigneurie, de s'y tenir bien retranchés, & de ne point en venir à une action, à moins que la victoire ne parût moralement aſſurée. L'armée, en conſéquence, alla s'établir à Fontanella, à quatre ou cinq milles en-deçà de la riviere d'Adda. Avant de s'y retrancher, on jugea qu'il étoit à propos de profiter de l'éloignement des François pour reprendre Trévi, conquiſe quelques ſemaines auparavant par Chaumont. La place étoit mauvaiſe : la garniſon qu'on y avoit laiſſée, après s'être défendue avec courage, fut forcée de ſe rendre. Fontrailles, & les cinquante lances qu'il commandoit, le capitaine Imbaut de Romanieu, & le chevalier Verd, furent faits priſonniers de guerre & mis à rançon. Quant à l'infanterie, qui n'avoit point avec quoi ſe racheter, on ſe contenta de la dépouiller, & l'on aima mieux la renvoyer dans cet état, que de ſe charger de la nourrir. La ville, livrée au pillage, éprouva toutes les horreurs qu'on peut attendre d'une ſoldateſque effrénée : cruauté d'au-

tant plus déplacée, qu'elle sembloit provoquer celle de l'ennemi, dans le temps où il alloit se trouver maître de la campagne ; mais on vouloit apparemment effrayer, par cet exemple, les places qui seroient tentées de changer de domination. ANN. 1509.

Louis étoit en marche pour délivrer Trévi, lorsqu'il apprit qu'elle étoit prise, & que les ennemis s'étoient déja retranchés dans leur poste ; il continua sa route, dans la résolution de leur livrer bataille, en quelque endroit qu'il pût les joindre. Il falloit traverser l'Adda : on s'attendoit que l'ennemi se présenteroit pour en disputer le passage ; mais la trop grande circonspection de Pétiliane, & la crainte qu'il avoit d'engager trop tôt une bataille qui devoit décider du sort de la république, continrent l'armée dans ses retranchements. Trivulse, qui connoissoit le pays, & qui ne pouvoit concevoir comment les généraux Vénitiens avoient laissé perdre une si belle occasion, vint saluer le roi, lorsque l'armée fut passée, & lui dit : *Aujourd'hui, roi très-*

Bataille d'Agnadel.

Guicchardin.
Auton.
Seissel.
S. Gelais.
Belcar.
P. Martir de Angl.
Lettres du chancelier, Gui de Rochefort.
Simph. Champier.

chrétien, vous gagnez la bataille.
ANN. 1509. Louis, plein d'ardeur, s'avança à une portée de canon du camp des ennemis ; mais il le trouva si bien retranché, qu'il n'osa entreprendre de le forcer. Pour essayer de les en tirer, il rangea son armée en bataille, & fit partir, à leur vue, un détachement considérable, avec ordre d'assaillir la petite place de Rivolta. Il comptoit que les Vénitiens feroient quelque mouvement pour la défendre, & lui donneroient moyen d'engager le combat. Pétiliane mit son armée en bataille, vit saccager la place, & ne sortit point de ses retranchements. Cette tranquillité déconcertoit Louis : il assembla le conseil de guerre pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire : la plupart des officiers étoient d'avis qu'on choisît un camp en face de l'armée ennemie ; qu'on s'y reposât jusqu'à l'arrivée de l'empereur, qui forceroit les Vénitiens à quitter leur camp, ou du-moins, à diviser leurs forces. Ce parti étoit le plus sûr ; mais il ne répondoit point à l'impatience de Louis : il connoissoit les lenteurs de

Maximilien ; il desiroit d'ailleurs de ne devoir la victoire qu'à lui-même. On proposa donc un second parti ; ce fut de s'emparer du poste avantageux de Vaila, & de couper à l'armée ennemie toute communication avec Crémone, où elle avoit établi ses magasins, & d'où elle tiroit ses subsistances. Cette marche étoit extrêmement dangereuse ; car il falloit prêter le flanc à l'ennemi : mais on s'étoit déja convaincu qu'il n'avoit point envie de combattre. L'armée se mit en marche : Chaumont & Trivulse commandoient l'avant-garde ; le roi conduisoit le corps de bataille ; le duc de Longueville l'arriere-garde. Pour se rendre à Vaila, il y avoit deux chemins peu distants l'un de l'autre, & qui se touchoient presque en quelques endroits ; l'un par la plaine, c'étoit le plus commode, mais le plus long ; l'autre par les hauteurs, beaucoup plus court, mais plus difficile : l'armée Françoise prit le premier. L'Alviane, qui devina l'objet de cette marche, montra si clairement à Pétiliane & aux deux autres provéditeurs, que le seul moyen ANN. 1509.

ANN. 1509. de sauver l'armée, étoit de prévenir les François, qu'il les décida à prendre sur l'heure le chemin des hauteurs : Pétiliane partit le premier avec la plus grande partie de la cavalerie : l'Alviane le suivoit avec le reste de l'armée, & toute l'artillerie. Pétiliane approchoit de Vaila ; l'Alviane lui-même, quoiqu'il marchât avec un attirail plus embarrassant, avoit dépassé les François, lorsque Chaumont & Trivulse l'atteignirent près le village d'Agnadel, dans un endroit où les deux chemins n'étoient séparés que par un ravin & quelques arpents de terre, que les François entreprirent de franchir. L'Alviane, dès qu'il apperçut l'ennemi, envoya prier le comte de Pétiliane de revenir sur ses pas : Pétiliane lui fit dire d'avancer toujours, & de se battre en retraite ; mais il ne le pouvoit plus sans sacrifier son artillerie, les bagages, & une partie de son infanterie. Bien sûr que Pétiliane, malgré sa premiere résolution, ne tarderoit pas à venir le joindre, il rangea son artillerie sur une chaussée, ou digue, qui couvroit le ravin ; il jetta

son infanterie dans des vignes, où la cavalerie ennemie pouvoit difficilement pénétrer, & laissa derriere, un terrein vaste & uni, où la gendarmerie & la cavalerie légere pouvoient aisément manœuvrer. Chaumont, en attaquant l'ennemi, avoit envoyé prier le roi de s'avancer avec le corps de bataille. Louis ne s'attendoit point à ce message : quelques moments auparavant on étoit venu lui dire qu'il étoit inutile de se hâter, parce que les ennemis l'avoient prévenu, & étoient déja logés à Vaila : *Marchons toujours*, avoit-il répondu, *nous logerons sur leurs ventres.* Apprenant que le combat étoit engagé, il détacha promptement le jeune Charles de Bourbon Montpensier & le célebre Louis de la Trémouille, avec deux cents lances, pour soutenir l'avant garde, & se mit à les suivre avec une merveilleuse ardeur : il étoit temps qu'il arrivât ; les Suisses & les gendarmes de Chaumont, qui avoient entrepris de franchir le ravin, avoient été renversés, & soutenoient à peine le combat. L'artillerie de l'Alviane, placée sur un terrein plus élevé, ANN. 1509.

qui avoit souvent entendu vanter
ANN. 1509. la présence d'esprit & l'intrépidité de ce général, voulut s'en assurer par lui-même : il donna secrétement ordre de faire sonner l'alarme dans le camp, & continua quelque temps la conversation. Comme tout le monde parut étonné à ce bruit, Louis, feignant d'en être lui-même surpris : *Qu'est-ce donc*, dit-il, *seigneur Barthélemi, vos gens sont bien difficiles à contenter; veulent-ils en tâter encore une seconde fois? Sire*, répartit l'Alviane, *s'il y a combat aujourd'hui, il faut que les François s'entrebattent; car pour les nôtres, vous les avez gouvernés de maniere, que vous ne les reverrez de quinze jours en face.* La déroute étoit encore plus grande que l'Alviane ne pouvoit se l'imaginer : toutes ces troupes mercenaires, qui n'étoient attachées à la république que par la solde qu'elles en recevoient, & qui alloit peut-être leur manquer, se seroient débandées, si Pétiliane n'eût usé dans cette occasion de sa prudence ordinaire ; il se garda bien de vouloir les rassembler dans le voisinage de l'ennemi, où une nouvelle terreur

les auroit bientôt disperſées : il aſſigna le lieu de la jonction ſous les murs de Breſſe, à quarante milles du champ de bataille. Quoiqu'il ſemblât, par cette retraite, abandonner à l'ennemi la plus grande partie des Etats de terre-ferme, le ſénat rendit juſtice à la droiture de ſes intentions : il lui députa quelques-uns de ſes membres, pour louer la conduite qu'il avoit tenue dans toute cette guerre, & le remercier de n'avoir point déſeſpéré du ſalut de la république.

ANN. 1509.

Soumiſſion de toutes les places du partage du roi : nouvelle inveſtiture du duché de Milan.

Guicchardin.
Auton.
Seiſſel.
P. Martir.
Belcar.
Traité de paix.

Les villes qui devoient revenir au roi par le traité de partage, ſe voyant abandonnées & ſans eſpérance de recevoir de ſecours, s'empreſſerent à l'envi de mériter, par une prompte ſoumiſſion, la clémence du maître auquel elles alloient appartenir : Caravagio, Bergame, Crême, Breſſe & Crémone, lui envoyerent leurs clefs : les garniſons Vénitiennes, ne pouvant compter ſur la fidélité des bourgeois, s'étoient retirées dans les fortereſſes, qu'elles euſſent rendues ſur-le-champ, ſi l'on eût voulu leur

ANN. 1509. permettre de se retirer avec armes & bagages ; mais Louis ne vouloit les recevoir qu'à discrétion. Sentant la nécessité de récompenser les troupes, & tous ces braves volontaires qui l'avoient si bien servi ; attentif à préserver ses nouveaux sujets du pillage ; toujours ferme à n'assigner sur son trésor ni pensions ni gratifications, qui auroient été à la charge du peuple, il étoit bien aise, du-moins, de procurer à ceux qui avoient eu part à la conquête, les moyens de s'enrichir, ou de se dédommager de leurs pertes, par les fortes rançons qu'ils pouvoient tirer des provéditeurs, & autres nobles Vénitiens, renfermés dans ces forteresses. La place de Peschiere fut la seule qui n'envoya point de députés : située sur le lac de Garde, entourée d'une triple muraille, elle paroissoit devoir opposer une longue résistance : la valeur, ou peut-être la témérité des aventuriers François, surmonta tous ces obstacles : la garnison fut passée au fil de l'épée : le provéditeur & son fils, échappés au massacre, offroient une grosse rançon pour racheter leur vie : on

les pendit à deux arbres, sans qu'on sache le crime qui avoit pu leur attirer un traitement si rigoureux : Louis, qui, dans toutes les occasions respecta la vertu, ne vouloit pas, sans doute, les punir d'avoir témoigné plus de courage & d'attachement que les autres à leur malheureuse patrie : la cruauté que les Vénitiens avoient exercée à Trévi, ne pouvoit autoriser ces horribles représailles, à moins qu'on ne suppose que ces deux infortunés en avoient ouvert l'avis. Louis, en dix-sept jours, acheva la conquête de ce qui devoit lui revenir de la dépouille des Vénitiens, portion si considérable, qu'elle étoit estimée un tiers du duché de Milan, & qu'elle grossissoit ses revenus de cent mille ducats par an. Il ne tenoit qu'à lui de tirer un parti beaucoup plus considérable de la position où il se trouvoit. Les magistrats de Vérone, de Vicence & de Padoue, lui apporterent les clefs de ces villes, & le supplierent instamment d'en venir prendre possession : c'étoit sans doute une adresse des Vénitiens, qui, n'ayant plus aucun es-

ANN. 1509.

poir de résister à la ligue, tant
ANN. 1509. qu'elle subsisteroit en son entier, auroient été bien aises de mettre aux mains le roi de France & l'empereur : la tentation auroit été violente pour tout autre prince que Louis : ces villes étoient le prix de la victoire qu'il venoit de remporter : l'empereur n'avoit rempli aucun des engagements pris à Cambrai ; le terme où il devoit entrer en campagne étoit expiré depuis long-temps, sans qu'il eût fait la moindre diversion du côté de l'Allemagne ; il n'avoit pas tenu à lui que l'armée Françoise n'eût été écrasée par les forces réunies de l'ennemi ; enfin pendant que Louis travailloit en Italie pour la cause commune, il avoit tenté d'accabler, contre la foi publique, le duc de Gueldres, qu'il croyoit prendre au dépourvu. Toutes ces considérations si capables de justifier, ou du-moins d'excuser l'acceptation d'une offre avantageuse, qui n'étoit d'ailleurs ni mendiée ni recherchée, ne purent l'ébranler un seul instant. Ces villes devoient revenir à Maximilien par le traité de partage ; il n'en reçut les clefs que pour les re-

mettre sur-le-champ dans les mains des ambassadeurs de ce prince, qui l'accompagnoient ; il exhorta les députés à mériter, par une prompte soumission, l'indulgence de leur nouveau maître : Maximilien sentit vivement la noblesse de ce procédé. Lorsque le cardinal d'Amboise vint le trouver à Trente, pour lui demander une nouvelle investiture du duché de Milan, non content de l'accorder telle que la desiroit Louis, il brûla, en présence du cardinal, un certain registre, qu'il nommoit son *livre rouge*, où il avoit écrit de sa main toutes les offenses qu'il prétendoit avoir reçues de la France, & dont il se promettoit de tirer raison, lorsque l'occasion s'en présenteroit. Dans les premiers mouvements de sa reconnoissance, il jura une éternelle amitié à Louis ; il le pria très-instamment de vouloir bien lui accorder une entrevue à Peschiere, où il alloit, disoit-il, se rendre incessamment. Louis l'y attendit plus long-temps que ses affaires & sa santé ne le permettoient : mais soit que Maximilien eût honte de se présenter dans un

ANN. 1509.

ANN. 1509.

équipage qui ne répondoit point à son rang, soit, comme d'autres le rapportent, qu'il eût la bassesse de craindre que Louis ne l'arrêtât prisonnier, après avoir demandé plusieurs délais, il s'envoya excuser par l'évêque de Gurk, son chancelier, priant le roi de remettre la partie à un autre temps. En reprenant la route de ses Etats, Louis passa par Milan, où les citoyens lui avoient préparé une magnifique entrée; pour mieux honorer son triomphe, on portoit devant lui les tableaux des villes conquises, & réunies enfin au duché de Milan, après en avoir été séparées depuis près d'un siecle.

Humiliations inutiles des Vénitiens à l'égard de l'empereur.

Guicchardin.

Le maire de Belges.

Amelot de la Houssaie.

Avec les cent mille écus que Maximilien venoit de recevoir pour l'investiture du duché de Milan, les cent cinquante mille ducats que le pape lui avoit accordés sur la caisse de la croisade établie en Allemagne, les dons gratuits que lui avoient accordés toutes les villes des Pays-Bas, lorsqu'il étoit allé prendre possession de la curatelle de Charles, son petit-fils; il auroit dû avoir rassemblé des forces capables, non-seule-

ment d'écraser les foibles restes de l'armée Vénitienne, mais d'inspirer de la défiance à ses propres confédérés : cet argent avoit été dissipé en folles dépenses ; plus d'un mois s'étoit écoulé, depuis le terme où il auroit dû entrer en campagne, & il n'avoit point encore d'armée : à peine avoit-il pu envoyer quelques compagnies de lansqueners, mal payées, dans les places qui s'étoient soumises volontairement : cependant telle étoit la terreur qu'inspiroit encore le nom d'empereur en Italie, que les Vénitiens regarderent Maximilien comme leur ennemi le plus formidable, & lui firent des soumissions, auxquelles ils ne se seroient abaissés à l'égard d'aucun autre souverain. La position où ils se trouvoient, ne pouvoit être plus cruelle : sans espoir de conserver une seule place en terre-ferme, ils trembloient encore pour Venise elle-même. Car bien que cette ville ne fût point entrée dans le partage que les confédérés avoient fait des Etats de la république, il est certain qu'ils se proposoient de l'insulter, & qu'on armoit, à ce dessein, un grand nom-

ANN. 1509.

ANN. 1509. bre de vaisseaux dans les ports de Barcelone, de Marseille, de Savone & de Naples. Réduits à la dure nécessité de se choisir un maître, les Vénitiens crurent qu'ils seroient moins humiliés en se soumettant à l'empereur, qui tenoit toujours le premier rang entre les souverains : » Au nom du doge, » du grand conseil & du peuple de » Venise, lui dit Antoine Justiniani, ambassadeur de la république, » nous vous abandonnons tout ce » que nos ancêtres ont occupé dans » la mouvance de l'empire & dans » vos pays héréditaires ; nous y joignons tout ce que la république » a possédé en terre-ferme, & quels » que soient nos droits sur ces domaines, nous vous les résignons, » comme à notre véritable seigneur » suzerain : nous paierons à votre » majesté, & aux empereurs ses successeurs, un tribut de cinquante » mille écus d'or ; nous obéirons à » tous vos décrets, loix & ordonnances. Défendez-nous de l'insolence & du pillage de ceux qui » étoient, il y a peu de jours, nos » compagnons d'armes, & qui sont

» devenus

» devenus nos plus cruels ennemis ; » leurs projets ne tendent à rien » moins qu'à ensevelir pour jamais » le nom Vénitien. Que votre pro- » tection nous sauve de leur fureur, » & vous serez notre pere, le fon- » dateur de notre ville ; nous célé- » brerons vos bienfaits, & nous les » ferons admirer d'âge en âge à nos » enfants ». Quelque séduisantes que parussent ces offres des Véni- tiens, elles étoient plus apparentes que solides. En lui résignant leurs prétendus droits sur les places oc- cupées par les François, ils ne lui cédoient rien, puisqu'il étoit hors d'état de les faire valoir, & qu'il s'en étoit même dessaisi d'avance, par la nouvelle investiture du duché de Mi- lan. Quant à la souveraineté de Venise, située au milieu des eaux, elle ne pouvoit jamais être que pré- caire entre les mains d'un souverain qui n'avoit point de marine : ils ne lui offroient donc rien de réel que les places & les provinces de son partage qu'ils ne pouvoient dé- fendre, qu'il aimoit mieux tenir de son épée que de leur prétendue li- béralité, & qu'il ne pouvoit même

ANN. 1509.

accepter à ce dernier titre, sans
ANN. 1509. se brouiller avec ses confédérés, & sans mettre au hazard des avantages certains. Pénétrant leur ruse, qui ne tendoit à rien moins qu'à le désarmer par une soumission apparente, & à dissoudre une ligue à laquelle il leur étoit impossible de résister, cet empereur, qui ne manquoit pas d'éloquence, se chargea lui-même de la réponse : » O aveu- » glement de l'esprit humain, s'é- » cria-t-il, qui ne considere que » le présent & le passé, & qui ne » porte jamais ses regards sur l'a- » venir ! La voilà donc cette répu- » blique de Venise, si orgueilleuse » dans la prospérité, si rusée, si ha- » bile à mettre aux mains ses voi- » sins, & à faire son profit de leurs » divisions, tombée du faîte de la » grandeur, & implorant la misé- » ricorde de ceux qu'elle se plaisoit » à outrager. L'année derniere, » lorsque nous nous disposions à » marcher à Rome pour recevoir » la couronne impériale, avec quel- » les instances ne lui demandâmes- » nous-pas le passage sur ses ter- » res ? quelles offres ne lui fîmes-

» nous pas pour obtenir une chose
» qu'elle ne pouvoit nous refuser ANN. 1509.
» sans injustice ? cependant, tou-
» jours dominée par une sourde ja-
» lousie & une ambition insatiable,
» elle arma contre nous les François,
» & profitant avidement de l'em-
» barras où nous nous trouvâmes,
» elle nous enleva violemment des
» places sur lesquelles elle ne pou-
» voit former de prétentions. Nous
» espérâmes dès-lors que le ciel équi-
» table feroit luire sur sa tête le jour
» de la vengeance : il est donc enfin
» arrivé ce terme fatal. Enclins à la
» miséricorde, instruits par une lon-
» gue expérience, qu'il n'y a rien de
» stable dans l'univers, nous aurions
» pu jetter sur vous un regard de pi-
» tié & recevoir votre requête, si
» vous aviez moins tardé à la pré-
» senter : mais d'avoir attendu que
» le coup fût porté, pour venir en-
» suite, par de belles paroles & une
» fade adulation, surprendre notre
» indulgence, & nous charger du
» reproche d'avoir rompu une ligue
» que vos excès ont provoquée, &
» à laquelle il vous est impossible
» de résister, ce n'est de votre part

ANN. 1509

» qu'une injure de plus : cherchez » ailleurs des dupes, & demeurez » bien convaincus que rien ne » pourra me séparer de l'alliance » que j'ai jurée au roi de France, » mon bon frere, ni m'empêcher » de poursuivre, à main armée, » mes offenses & mes droits ».

Sage conduite des Vénitiens.

Guicchardin. Bembe. Justinian. Mocenigo. Belcar.

Honteux d'une bassesse inutile, résignés à céder à la nécessité, & considérant que quelque effort qu'ils fissent pour conserver leurs Etats de terre-ferme, ils n'en viendroient jamais à bout, les Vénitiens ne voulurent pas, du moins, rendre plus difficile pour l'avenir, le retour des villes qui leur échappoient. Loin de témoigner aucune aigreur contre celles qui avoient donné l'exemple de la défection, ils porterent un décret, par lequel ils les délierent toutes du serment de fidélité qu'elles avoient prêté à la république, donnerent des louanges à leur attachement; mais les exhorterent, puisqu'ils n'étoient plus en état de les défendre, de songer à elles, & de prendre le parti qu'elles jugeroient le plus convenable. Après s'être ainsi exécutés, ils chargerent les cardi-

naux Grimani & Cornano d'offrir, de la part du sénat, une pleine satisfaction au pape, de lui demander l'absolution, en rendant non-seulement Rimini & Faenza, qui avoient été le fatal sujet de toute la querelle, mais Cervie & Ravenne, qu'ils possédoient tranquillement, depuis un siecle. Cette restitution arrivoit trop tard: Jules, ayant levé une armée de treize mille hommes, dont il avoit confié le commandement au duc de Ferrare, avec le titre de gonfalonnier de l'église Romaine, à François Marie de la Rovere, duc d'Urbin, neveu de sa sainteté, & à François de Castel de Rio, cardinal, évêque de Pavie, son ministre de confiance, avoit déja recouvré toutes ces places, à la réserve de la forteresse de Ravenne, qu'il tenoit assiégée, & qui, ne pouvant être secourue, tomberoit infailliblement entre ses mains: il répondit donc avec cette fierté qui lui étoit si naturelle, qu'ils se missent préalablement en devoir de restituer encore les sommes qu'ils lui devoient à raison de la jouissance de ces places violemment usurpées, ou

ANN. 1509.

ANN. 1509. de lui assigner, du moins, un dédommagement dont il pût se contenter: & en second lieu, qu'ils lui fissent raison de leurs entreprises téméraires sur l'autorité ecclésiastique, & de l'odieuse tyrannie qu'ils avoient trop long-temps exercée sur le clergé séculier & régulier: qu'ensuite il examineroit s'ils étoient dignes de pardon & de miséricorde. Le sénat, tout humilié qu'il étoit, ne put entendre cette réponse qu'avec la plus violente indignation: Marc Loredano, fils du doge, s'écria dans l'assemblée qu'il n'y avoit plus à délibérer, & qu'il falloit, sur-le-champ, appeller le Turc contre *ce bourreau des Chrétiens, qui osoit encore s'en dire le pere.* Cet avis violent fut reçu avec applaudissement par toute la jeune noblesse; mais les vieux sénateurs, & le doge à leur tête, montrerent que ce secours étoit incertain; qu'il viendroit trop tard; qu'il fermeroit la voie à toute espece de réconciliation; qu'il falloit imiter les patrons, qui, dans un violent orage, jettent à la mer tout ce qui charge le vaisseau, pour ne s'occuper que du salut des navigateurs;

que le temps viendroit peut-être de réparer toutes ces pertes; que dans les circonstances présentes, il ne falloit que céder & attendre. ANN. 1509.

Tous les ennemis de la république ne s'étoient pas encore déclarés: le duc de Ferrare, après avoir rempli les fonctions de général de l'Eglise, prit les armes pour son compte: il se remit en possession de la Polesine de Rovigo, & de quelques autres places, que les Vénitiens avoient enlevées à ses peres: le marquis de Mantoue rentra dans Isola & Lunato. Enfin Ferdinand le Catholique leva le masque: quoique principal moteur de la ligue, quoique tenu par ses serments de commencer la guerre, le même jour que le roi de France, il n'avoit fait aucun mouvement en Italie; il n'avoit pas même rappellé son ambassadeur, de peur, sans doute, que le sénat, effrayé de la grandeur du péril, ne prît le parti de traiter, à quelque prix que ce fût, soit avec l'empereur, soit avec le roi de France. Enfin lorsqu'il vit la république accablée, & hors d'état de rien refuser, il changea de ton, & au-

ANN. 1509.

lieu des ſecours qu'il avoit promis juſqu'alors, il menaça, ſi l'on ne lui rendoit ſur-le-champ, les quatre ou cinq villes que la république occupoit dans la Pouille, ſans qu'il fût déſormais mention du prix de l'engagement de joindre ſa flotte à celle du roi de France, & de venir foudroyer la ville de Veniſe. Quelque odieux que parût ce procédé, le ſénat cacha ſon reſſentiment : il expédia, ſans délai, un ordre précis aux provéditeurs d'évacuer ces places : il fit accompagner l'ambaſſadeur Eſpagnol, qui ſe retiroit, par deux des principaux magiſtrats, chargés de les conſigner entre ſes mains, ou entre celles du Viceroi de Naples.

Réconciliation ſecrete de la république avec Ferdinand le Catholique.

P. Martyr. de Angl.

Guicchardin.

Belcar.

Ferdinand, ayant obtenu le premier avantage qu'il s'étoit promis de la ligue de Cambrai, ne ſongea plus qu'à s'en procurer un autre qui l'intéreſſoit vivement, la ceſſion abſolue des prétentions de l'empereur à la régence du royaume de Caſtille. N'eſpérant rien de l'amitié ni des bons offices, il ſe propoſa de l'arracher de la néceſſité. Pour la réuſſite de ſes projets, il avoit beſoin que les Vénitiens donnaſſent

de l'occupation à l'empereur. Il s'attacha donc sérieusement à rétablir leurs affaires, sans cependant se montrer à découvert : il leur fit sentir la nécessité d'une réconciliation avec le souverain pontife, & promit d'y employer ses bons offices. La négociation n'étoit pas difficile : il fit sentir à Jules que s'il avoit été expédient d'humilier une république orgueilleuse, il n'étoit pas de l'intérêt du saint siége de souffrir qu'on l'accablât entiérement, ni que des nations étrangeres, déja trop formidables, s'accrussent de ses débris, & vinssent s'établir sur ses ruines : que les prétentions des empereurs étoient trop directement opposées aux droits des souverains pontifes pour espérer qu'on pût jamais les concilier : que l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs devoit lui avoir appris ce qu'il avoit à redouter, si les Alpes n'étoient plus une barriere entre l'empereur & lui. A ces motifs de crainte généraux & éloignés, il en joignit un particulier & présent : il fit souvenir Jules de l'ardeur du cardinal d'Amboise pour parvenir à la papauté, & des

ANN. 1509.

moyens violents & sacriléges qu'on
ANN. 1509. avoit résolu d'employer, deux ans auparavant, pour surprendre sa sainteté à Bologne, & asservir l'Eglise & l'Italie, si la conspiration n'avoit pas été découverte; du service important que les Vénitiens rendirent au saint siége dans cette occasion: il lui représenta qu'Amboise, persistant dans son premier plan, étoit le moteur de la ligue de Cambrai, le lien qui unissoit l'empire, la France & la plus grande partie de l'Italie; qu'impatient de régner, il n'attendroit peut-être pas la vacance du saint siége; qu'il intriguoit sourdement parmi le sacré collége, & que l'on parloit déja d'assembler un concile. Si ces considérations suffisoient pour faire desirer au pape la dissolution de la ligue de Cambrai, elles lui imposoient, en même-temps, la nécessité d'user d'une grande réserve. Il parut touché d'une lettre fort soumise que lui écrivit le doge Loredano; il la fit lire en plein consistoire, & il annonça que sans cesser, comme prince, de les poursuivre à main armée jusqu'à ce qu'ils eussent donné satisfaction à Maximilien, il ne pou-

voit se dispenser, comme pere commun des fideles, de les réconcilier à l'Eglise; s'ils donnoient des preuves de pénitence & d'un sincere repentir. Cette légere faveur à laquelle ils n'eurent garde de se montrer insensibles, ranima leurs espérances: ils n'avoient plus rien à craindre pour Venise depuis qu'ils pouvoient compter sur la protection secrete de Ferdinand: l'empereur n'avoit point de vaisseaux; les forces maritimes de la France ne suffisoient pas pour une telle entreprise: rassurés chez eux, ils chercherent à recueillir quelques planches du naufrage. La lenteur de Maximilien les servit bien. Toutes les places qui étoient du partage de ce prince, lui avoient fait des soumissions; mais toutes n'avoient pas encore reçu de garnison. La ville de Trévise, attachée aux Vénitiens, qui l'avoient toujours gouvernée avec douceur, craignant la rapacité des Allemands, & ne voyant paroître, de la part de l'empereur, qu'un gentilhomme, avec une simple escorte, releva la banniere de saint Marc, & envoya demander du secours à la république.

ANN. 1509.

Les Vénitiens recouvrent Trévise & Padoue. *Bembe. Justinian. Mocenig. Guicchardin. P. Martir.*

ANN. 1509

Le sénat y envoya promptement les restes de son armée. On fortifia la ville : on y fit entrer des vivres & toutes sortes de munitions. Ce premier succès en attira un autre beaucoup plus important. La ville de Padoue qui, dans le déclin de l'empire Romain, avoit donné naissance à celle de Venise; qui, dans la suite des temps, étoit devenue sujette de sa colonie; mais qui en étoit encore regardée comme le boulevard, n'avoit, pour toute garnison, que huit cents lansquenets mal payés, réduits, par conséquent, à rançonner leurs hôtes. Le sénat ne désespéra pas, à la faveur du mécontentement général des habitans, de s'en remettre en possession, & l'on chargea de cette importante commission, l'homme de toute la république le plus capable de la bien remplir. Le provéditeur André Gritti, après s'être assuré qu'il seroit secondé par la plus grande partie du peuple, cacha ses troupes près d'une des portes de la ville, & choisissant seulement une douzaine d'hommes déterminés, qu'il travestit en paysans, il leur ordonna de se mettre

à la suite de cinq ou six charettes de foin, qu'un des chefs de la conspiration tiroit de ses terres. A l'entrée de la ville, ces faux paysans firent feu sur le corps-de-garde; se rendirent maîtres de la porte, & s'y maintinrent jusqu'à ce que les troupes Vénitiennes d'une part, & de l'autre les bourgeois, arrivassent à leur secours: les lansquenets, enfermés dans la place, ne songerent qu'à vendre chérement leur vie. Ils périrent tous les armes à la main. Il seroit impossible d'exprimer la joie que cet événement répandit dans Venise: on l'y célebre encore tous les ans par une fête publique. Le vieux Pétiliane, qui n'avoit eu aucune part à la prise de Padoue, voulut, au moins, avoir la gloire de la défendre; car on prévoyoit bien que l'empereur feroit les derniers efforts pour la recouvrer. Pétiliane s'y rendit, avec la ferme résolution de s'y enterrer, s'il ne pouvoit la sauver. La fermeté & l'exemple de ce généreux vieillard, changea les bourgeois en un peuple de soldats: on répara les murs: on creusa derriere de larges fossés: les femmes, les

ANN. 1509.

enfants mirent la main à l'ouvrage. Pétiliane porta ensuite ses regards sur les environs: il fit ramasser, à la hâte, tout ce qui se trouva de provisions à la campagne: il se rendit maître des châteaux voisins; il fut même assez heureux pour s'emparer de la ville & de la forteresse de Legnano, qui lui donnoit un passage sur l'Adige. Vérone & Vicence, qui n'avoient que de foibles garnisons, étoient à la veille de se soulever, si la Palisse ne s'en fût approché avec un corps de sept cents lances: Louis l'avoit laissé sur la frontiere de ses Etats, pour marcher au secours de l'empereur, lorsqu'il seroit mandé. La Palisse s'avança donc au-devant des troupes Vénitiennes, & les força de s'éloigner: il offrit à l'évêque de Trente, lieutenant général de l'empereur en Italie, de se charger de la conservation de Vérone, s'il vouloit lui permettre de s'y loger; mais l'évêque, plus défiant encore que son maître, éluda la proposition, & eut recours au Marquis de Mantoue. Le marquis, s'étant mis en marche pour se rendre à Vérone, séjour-

ANN. 1509.

noit dans la petite ville de l'Isola, sans avoir pris aucune précaution, parce qu'il n'imaginoit pas que les ennemis eussent traversé l'Adige : il y fut surpris & enlevé avec toute sa suite : après l'avoir promené dans les rues de Venise, on l'enferma dans une étroite prison. Un spectacle auquel on se seroit si peu attendu quelques semaines auparavant, remplit la ville d'allégresse ; le peuple crut avoir recouvré sa premiere splendeur. ANN. 1509.

Maximilien, réveillé de son premier assoupissement, traversoit les Alpes à la tête d'une armée moins formidable qu'on ne s'y étoit attendu, mais toujours assez forte pour écraser un ennemi déja renversé : cette armée d'ailleurs devoit être grossie par les troupes auxiliaires des confédérés. Des quatre puissances qui avoient signé la ligue de Cambrai, deux étoient déja secrétement réconciliées avec les Vénitiens, & souhaitoient ardemment que le projet de Maximilien échouât : cependant n'osant encore se déclarer, elles remplirent en apparence l'obligation que leur imposoit le traité de Cambrai, en lui envoyant des renforts, & le rom-

Siége de Padoue par Maximilien. *Ibid.* *Hist. du ch. Bayard.*

ANN. 1509. pirent en effet, en donnant aux capitaines de ces renforts des ordres contraires aux desseins de l'empereur. Louis, qui, s'il n'avoit écouté que sa propre sûreté, avoit plus d'intérêt qu'aucun autre à s'opposer aux progrès de Maximilien, fut le seul qui agit de bonne foi; il se piqua même d'aller au-delà de ses engagements: au-lieu de cinq cents lances qu'on lui demandoit, il en fournit sept cents, & nomma pour les commander, le brave la Palisse, celui de tous les généraux François qui se ménageoit le moins. Après toutes ces jonctions, l'armée que l'empereur commandoit en personne se trouva composée de cinquante mille combattants, beaucoup plus forte, par conséquent, que celle qui, sous la conduite de Louis, avoit porté le coup mortel à la république: mais tout étoit changé; les Vénitiens instruits par l'adversité, avoient mis dans la place la plus forte de leurs Etats, non point une garnison, mais une armée de vingt-cinq mille combattants: ils avoient eu le temps & la précaution d'y jetter tant de pro-

viſions, que quelque temps que durât le ſiége, ils ne devoient point craindre que la diſette s'y fît ſentir : non-ſeulement tous les vaiſſeaux de la république y furent employés, mais Ferdinand y envoya une partie des ſiens, fourniſſant ainſi des ſecours aux deux partis. Enfin, pour mieux raſſurer les Padouans, & leur perſuader que la république ne les abandonneroit point, le doge Loredano, ayant aſſemblé le ſénat, préſenta ſes deux fils à l'aſſemblée, leur ordonnant de ſe tenir prêts à partir le lendemain, pour ſe renfermer dans Padoue, & exhortant tous ceux des ſénateurs qui aimoient la patrie, à imiter ſon exemple. Plus de deux cents fils de ſénateurs ou de nobles, accompagnerent les fils du doge, & allerent partager les travaux & les dangers du ſiége. L'empereur ne put faire la circonvallation de la place que le 15 de ſeptembre. Pendant toute la durée de ce ſiége, il y eut de ſi fréquentes ſorties, qu'à peine ſe paſſa-t-il un jour ſans combat. Cependant on put s'appercevoir que l'empereur étoit trahi. Non contents

ANN. 1509.

ANN. 1509. de donner avis au comte de Pétiliane de tout ce qui se passoit dans ce camp, les agents de Ferdinand & du pape tiroient pendant la nuit le canon sur les troupes Allemandes, & plus souvent encore sur le quartier des François. Le principal chef de la trahison étoit le seigneur Constantin, Grec d'origine, capitaine des Albanois, que le pape avoit procuré à l'empereur, & à qui ce prince avoit imprudemment donné toute sa confiance. La Palisse ayant de violents soupçons contre lui, mais manquant de preuves convaincantes, alla le défier dans le camp de l'empereur, qui ne voulant pas permettre ce combat, & ne pouvant se dispenser de donner une satisfaction au général François, fit mettre à la bouche du canon quelques-uns des misérables qui n'avoient été que les instruments de la trahison. Les fossés étoient comblés, les murailles renversées, & après tant de fatigues, les assaillants n'en étoient guère plus avancés: Pétiliane avoit fait ouvrir, en-deça des murailles, un fossé large & profond, rempli de matieres combustibles, & couvert, du côté

de la ville, d'une large terrasse, bordée d'artillerie. Il n'avoit point laissé ignorer ces dispositions aux François, dont il redoutoit l'impétuosité. Ayant fait en différentes sorties quelques prisonniers de cette nation, il s'étoit plu à leur montrer ces fortifications intérieures, & en leur rendant la liberté, il leur disoit: *J'espere, mes amis, qu'avec l'aide de Dieu, le roi votre maître & la seigneurie retourneront quelque jour en amitié, & n'étoit les François qui sont ici, croyez que devant qu'il fût vingt-quatre heures, je sortirois de cette ville, & en ferois lever le siége honteusement.* Si ces discours ne purent entiérement refroidir l'ardeur des François, ils les rendirent du moins plus circonspects dans une occasion qui ne tarda pas à se présenter. L'empereur ayant été visiter les travaux, & ayant reconnu que la bréche étoit si large que mille hommes pouvoient s'y présenter de front, écrivit à la Palisse de tenir prêts ses hommes d'armes pour monter à l'assaut avec les lansquenets. La Palisse, mécontent de n'avoir pas été appellé au conseil de guerre,

ANN. 1509.

ANN. 1509. où le projet de cette attaque avoit dû être arrêté, répondit qu'il alloit assembler ses capitaines, & qu'il communiqueroit leur réponse à l'empereur. » Les capitaines François arri-» vés au logis du seigneur de la Pa-» lisse, il leur dit : Messeigneurs, il » faut dîner ; car j'ai quelque chose » à vous communiquer qui peut-» être vous empêcheroit de faire » bonne chere. Après un dîner fru-» gal, mais gai & assaisonné de » plaisanteries, la Palisse tire la let-» tre de l'empereur, qui fut lue » deux fois pour être mieux enten-» due. Après cette lecture, chacun » se regardoit en riant, pour voir » qui prendroit la parole. Si, dit » le seigneur d'Imbercourt, il ne » faut pas tant songer. Monseigneur, » dit-il à la Palisse, mandez à l'em-» pereur que nous sommes tous prêts. » Il m'ennuie déja aux champs, car » les nuits sont froides, & puis les » bons vins commencent à nous faillir : » tous s'accordoient au propos du sei-» gneur d'Imbercourt, excepté le che-» valier Bayard, qui, ayant donné, » pendant toute la durée de ce siége, » des preuves d'une activité & d'une

» valeur extraordinaires, faiſoit ſem- ANN. 1509.
» blant de n'avoir rien entendu, & ſe
» curoit les dents dans un coin de
» la ſalle : ſi, lui dit le ſeigneur de
» la Paliſſe, & puis, l'Hercule de
» France, qu'en dites-vous ? Il n'eſt
» pas temps de ſe curer les dents,
» il faut répondre à l'empereur. Le
» bon chevalier, qui toujours étoit
» coutumier de gaudir, répondit :
» ſi nous voulons croire monſeigneur
» d'Imbercourt, il ne faut qu'aller
» droit à la bréche : mais parce que
» c'eſt un paſſetemps aſſez fâcheux
» à hommes d'armes d'aller à pied,
» je m'en excuſerois volontiers : tou-
» tefois, puiſqu'il faut que j'en diſe
» mon opinion, je le ferai. L'em-
» pereur mande que vous faſſiez met-
» tre tous les gendarmes François à
» pied pour donner l'aſſaut avec ſes
» lanſquenets. Pour moi, quoique
» je n'aie guère de biens en ce mon-
» de, toutefois je ſuis gentilhomme ;
» tous vous autres meſſeigneurs êtes
» gros ſeigneurs & de groſſes maiſons,
» & ſi ſont beaucoup de nos gendar-
» mes. L'empereur penſe-t-il donc que
» ce ſoit choſe raiſonnable de mettre
» tant de nobleſſe en péril & ha-

ANN. 1509. » zard, avec des piétons dont l'un » est cordonnier, l'autre maréchal, » l'autre boulanger, & gens mé» caniques, qui n'ont leur hon» neur en telle recommandation que » gentilshommes. C'est regardé trop » petitement à lui, sauf sa grace. » Mon avis est que vous, monsei» gneur, devez lui répondre que » vous avez fait assembler vos capi» taines, qui sont très-délibérés d'o» béir à ses commandements : qu'il » doit savoir que le roi leur maître » ne reçoit personne en ses compa» gnies d'ordonnance qui ne soit » gentilhomme : que de les mêler » avec des gens de pied qui sont » de basse extraction, ce feroit leur » témoigner trop de mépris : qu'il » a dans son armée force comtes, » barons & gentilshommes Alle» mands : qu'il les fasse mettre à » pied avec les gendarmes de France, » qui volontiers leur montreront le » chemin; qu'ensuite viendront les » lansquenets, s'ils trouvent qu'il y » fasse bon ». L'avis d'un homme dont on ne pouvoit soupçonner la valeur, entraîna tous les capitaines : on le rédigea en forme de lettre,

& on le fit porter à l'empereur. Il en parut content, & ayant assemblé sa principale noblesse, il la pria de se conformer à ce plan. Le murmure qui s'éleva dans l'assemblée, apprit assez à l'empereur qu'il avoit trop présumé de son crédit : les seigneurs Allemands répondirent qu'ils étoient venus comme volontaires, pour combattre dans l'équipage qui convenoit à leur naissance, & non comme aventuriers pour monter à la bréche. La honte qu'eut Maximilien de s'être attiré ce refus par une demande indiscrette, la certitude où il étoit que les Espagnols le trahissoient, enfin la crainte de se voir arrêté par cette multitude de soldats étrangers & mercenaires qui l'environnoient, & auxquels il n'avoit point d'argent à donner, le déterminerent à une démarche étrange & peu convenable à son rang. Il se déroba pendant la nuit à son armée avec un très-petit nombre de domestiques, laissant au prince d'Anhalt, au comte de Roquendolf, & au seigneur de la Palisse, le soin de faire la retraite dans le meilleur ordre qu'il seroit possible. Ils s'en ANN. 1509.

acquitterent si bien, que Pétiliane
ANN. 1509. n'osa les suivre. Mais l'armée impériale, qui n'avoit point reçu de paye, & qui n'entendoit plus parler de l'empereur, se débanda, & reprit la route d'Allemagne. Dans cette humiliante situation, Maximilien n'eut pas honte de solliciter à Venise une trève qui lui fut refusée. Il se plaignoit amérement de Ferdinand. Le monarque Espagnol avouoit les services qu'il venoit de rendre aux Vénitiens & le dessein où il étoit de leur en rendre de plus importants encore à l'avenir, si l'empereur ne se déterminoit enfin à lui donner une pleine satisfaction sur la régence de Castille. En effet, disoient ses ambassadeurs à la cour de Louis, » puisque l'empereur ne desire de » terminer promptement la guerre » contre Venise que pour porter ses » armes en Espagne ou dans le ro- » yaume de Naples, il n'est point » de l'intérêt du roi notre maître, » ni qu'elle finisse promptement, » ni qu'elle se termine à l'avantage de » son implacable ennemi.

Accord de

Il falloit, ou renoncer dès-lors à la

la ligue de Cambrai, ou trouver un moyen de concilier ces deux princes : la chose étoit d'autant plus difficile, que Germaine de Foix, seconde femme de Ferdinand, étoit accouchée, cette même année, d'un garçon : car bien que cet enfant n'eût vécu que deux jours, on devoit croire qu'il ne seroit pas le dernier, & l'on ne doutoit point que Ferdinand, s'il laissoit un héritier de son nom, ne le préférât à un prince de la maison d'Autriche. Il paroissoit donc extrêmement dangereux de lui confier un dépôt tel que la Castille, sans prendre les plus fortes précautions pour empêcher qu'il n'en abusât : mais pour y réussir, il auroit fallu être en état de lui prescrire des loix ; il auroit fallu du moins pouvoir se passer de lui : *Un homme reculé*, observoit Louis, *ne fait jamais appointement à son profit ; & si on veut le faire avantageux, il le faut faire la lance sur la cuisse.* Marguerite d'Autriche, qui l'avoit ébauché, qui le suivoit avec ardeur, fut forcée de s'en désister. Ferdinand, quoiqu'il lui témoignât dans tout le reste des égards

ANN. 1509.
Maximilien & de Ferdinand : simplicité du cardinal d'Amboise.
P. Martir de Angl.
Lettres de Louis XII, par Godefroi.
Manuscrit de Béthune.

& de l'amitié, ne voulut point d'autres médiateurs que Louis & son premier ministre.

ANN. 1509.

Les simples lumieres du bon sens suffisoient pour faire sentir à Louis & au cardinal d'Amboise, que rien ne pouvoit être plus préjudiciable à la France que cet accommodement dont on les rendoit arbitres. Louis, n'ayant plus rien à réclamer en Italie, devoit faire des vœux secrets pour que les Vénitiens se maintinssent dans les places qui par le traité avoient été assignées à Maximilien : il devoit desirer qu'une brouillerie domestique, des intérêts pécuniaires empêchassent l'empereur & le roi d'Espagne, ses deux plus redoutables voisins, de faire cause commune, & de se réunir à la premiere occasion contre lui. Si la fierté de son ame, si sa candeur ne lui permettoient pas de fomenter ces brouilleries, il pouvoit du moins se dispenser de prendre connoissance d'une affaire qui lui étoit étrangere : il avoit une raison spécieuse de ne s'en point mêler. Ce n'étoit point un arbitre que demandoit Ferdinand ; c'étoit un avocat, dont l'autorité pût im-

poser à son adversaire : il dictoit à Burgos les articles de cet accommodement avec un ton si impérieux, qu'il n'étoit permis ni à ses ambassadeurs, ni aux prétendus arbitres, d'y ajouter ni d'en retrancher une syllabe. Cependant Amboise, car c'étoit lui proprement qu'on avoit élu pour médiateur, s'occupa si sérieusement de cette affaire, il se donna tant de mouvement, tout malade qu'il étoit, qu'on est bien fondé à soupçonner qu'il étoit fortement persuadé que l'assemblée d'un concile général seroit le fruit de la réconciliation. Ce n'est point ici une conjecture hasardée : nous avons trouvé, parmi les nombreux manuscrits de Béthune, un mémoire détaillé des graces & des faveurs que le cardinal devoit accorder à l'empereur, avant qu'on l'élevât sur la chaire de saint Pierre. Amboise eut le malheur de réussir dans une négociation si épineuse : l'empereur, moyennant une pension de cinquante mille ducats pour lui, une autre redevance de quarante mille ducats pour l'archiduc son petit-fils, sacrifia sans honte tous

ANN. 1509.

ANN. 1509. culiers qui autoient souffert des pertes en servant l'Etat : ils assignoient dès ce moment des pensions aux veuves & aux enfants de ceux qui mourroient en portant les armes pour la patrie : enfin ils stipendioient & entretenoient plusieurs armées à la fois. L'une entra dans le Frioul, & reprit une partie des places dont l'empereur s'étoit emparé au commencement de la campagne : une autre, plus considérable & conduite par André Gritti, s'empara de la ville de Vicence, & força le prince d'Anhalt, au bout de trois ou quatre jours de siége, à évacuer la citadelle. Elle s'approcha ensuite de Vérone, où elle étoit appellée par les bourgeois : elle s'en feroit emparée avec la même facilité, si le seigneur d'Aubigni, qui se trouvoit dans ces quartiers, ne s'y fût jetté avec trois cents lances Françoises. Gritti n'osa plus attaquer la place ; mais sachant que les garnisons qui gardoient les deux forteresses n'étoient point payées, il campa dans la plaine, à peu de distance, & traita assez publiquement avec elles de la somme qu'elles voudroient exiger pour les

lui remettre. Cet infâme marché auroit été conclu, si Louis, dans cette occasion décisive, n'eût acquitté la dette de Maximilien, & n'eût consenti à se charger de payer à l'avenir la garnison de cette place frontiere de ses Etats. Il étoit au moins douteux que Maximilien toujours indigent, pût, ou voulût jamais acquitter cette dette: on devoit même présumer qu'il ne tarderoit pas à recourir à de nouveaux emprunts. Cependant Louis, comme nous l'avons remarqué, étoit économe du bien de ses sujets : il exigea que l'empereur lui engageât, pour sûreté de cette somme & de toutes celles qu'il pouvoit encore emprunter, les deux citadelles de Vérone, & la place de Vallégio, qui couvroit une partie du Bressan.

ANN. 1509.

Quoique cette convention n'eût rien en elle-même de bien extraordinaire, qu'elle fût en usage entre les particuliers, & connue sous le nom d'*hypotheque*; Jules & Ferdinand ne manquerent pas de s'en prévaloir pour rendre Louis suspect à Maximilien, & odieux au reste de l'Europe : ils représenterent ce qui ve-

ANN. 1510.

Changement dans les intérêts des confédérés : le roi d'Angleterre se joint aux ennemis secrets de la France.

Guicchardin.

noit de se passer comme une astuce
ANN. 1510. de la cour de France, comme un
Belcar. moyen d'autant plus dangereux d'en-
Godefroi.
Lettres de vahir l'Italie, qu'il paroîtroit revê-
Louis XII. tu des formes légales. Ferdinand
Rapin Th. agit sourdement auprès de Marguerite d'Autriche, confidente, & en quelque sorte premier ministre de l'empereur son pere : Jules intrigua parmi les Suisses, dans les différentes cours d'Allemagne, & sur-tout en Angleterre.

Henri VII étoit mort, laissant pour successeur un prince jeune, avide de gloire, impatient d'étaler aux yeux de l'Europe les immenses trésors qu'avoit accumulés l'insatiable avarice de son pere. Henri VII, dit on, avoit recommandé à son fils d'entretenir soigneusement la paix avec la France, comme le moyen le plus sûr de s'affermir sur un trône toujours vacillant : ceux qui connoissoient le jeune Henri, furent persuadés que ce conseil seroit le premier oublié : les traités de paix cependant furent renouvellés avec la France, parce que les anciens ministres conservoient encore leur autorité; mais Henri y comprit le

pape d'une façon si expresse & si particuliere, qu'il le laissoit, pour ainsi dire, le maître de confirmer ou de rompre cet engagement, selon qu'il le jugeroit avantageux ou nuisible aux intérêts du saint siége. Henri VIII commença dès-lors à s'immiscer dans les affaires d'Italie, ordonnant à Bambrige, son ambassadeur à Rome, de porter ouvertement les intérêts des Vénitiens, & de solliciter leur absolution. Jules, qui avoit autant d'envie de l'accorder que les Vénitiens de la recevoir, vouloit rendre le roi d'Angleterre garant d'une démarche qui devoit déplaire à Maximilien & à Louis, & à laquelle les ambassadeurs de ces deux princes s'opposoient de tout leur pouvoir : celui de Ferdinand parloit comme eux en public; mais en particulier il exhortoit le pape à ne pas différer plus longtemps une démarche devenue indispensable, puisqu'elle pouvoit seule assurer la liberté du saint siége & du reste de l'Italie. Jules se sentant si bien appuyé, ne balança plus; mais sachant que les Vénitiens n'étoient pas en état de lui rien refuser, ANN. 1510.

ANN. 1510. non content de les accabler de mortifications qui pussent servir d'exemple à tous ceux qui mépriseroient à l'avenir l'autorité du saint siége, il leur fit acheter cette grace par la perte d'une partie de leur souveraineté & de leurs prérogatives : les conditions de cette absolution furent que les Vénitiens ne disposeroient plus à l'avenir des dignités ecclésiastiques ni d'aucuns bénéfices ; qu'ils n'apporteroient aucun obstacle aux bulles expédiées en cour de Rome ; qu'ils n'imposeroient ni décimes ni aucun autre subside sur les biens ecclésiastiques ; qu'ils n'exigeroient aucuns péages sur les vaisseaux & les marchandises qui navigeoient dans le golfe adriatique, &c. Quelques dures que fussent ces conditions, les Vénitiens s'y soumirent. Un malheur tout récent venoit de les convaincre de la nécessité d'acquérir des protecteurs, ou du moins de diminuer le nombre de leurs ennemis.

Le desir de se venger du duc de Ferrare, qui, après avoir été longtemps leur allié, & en quelque sorte leur client, s'étoit montré dans toute cette guerre leur plus implacable

ennemi, les avoit engagés dans une entreprise téméraire & mal concertée. ANN. 1510.
Au milieu de décembre, temps auquel ils n'auroient dû songer qu'à réparer leurs forces, & à se mettre en état de résister l'année suivante aux efforts de Maximilien, ils avoient ordonné à Trévisani de remonter le Po avec dix-huit galères, & un nombre prodigieux de moindres bâtiments; de recouvrer en passant Rovigo, & les autres places qui avoient appartenu à la république; d'établir un pont sur ce fleuve, pour donner entrée à l'armée de terre dans le Ferrarois; & de livrer un assaut à la capitale de cet Etat. Trévisani, après avoir représenté inutilement les dangers de cette expédition, n'avoit songé qu'à exécuter de point en point les ordres du sénat. Il s'étoit avancé jusqu'à onze mille de Ferrare, y avoit établi un pont défendu par deux bastions, & ayant fait passer l'armée de terre, qui côtoyoit le fleuve, il avoit dissipé les troupes qui s'étoient opposées à sa marche, pillé & brûlé les hameaux, jusqu'aux portes de la capitale, où Alfonse n'avoit eu que le temps de

ſe renfermer. Comme il n'avoit pris
ANN. 1510. aucune précaution contre cette invaſion, il n'auroit pu y réſiſter, ſi ſes alliés euſſent tardé à le ſecourir : mais ayant reçu quatre cents lances Françoiſes, ſous la conduite de Jacques de Coligni, ſeigneur de Châtillon, & un autre renfort de la part du pape, qui bien que favorable aux Vénitiens, ne pouvoit ſouffrir qu'ils attaquaſſent, à ſon inſu, un de ſes feudataires ; il ſortit de la ville, & força les Vénitiens de ſe renfermer dans leurs baſtions : ayant enſuite diſpoſé, ſans qu'il s'en apperçuſſent, ſa nombreuſe artillerie ſur une rive eſcarpée du fleuve, il foudroya, ſans danger, les galeres, qui ſe trouvant arrêtées par le pont, furent coulées à fond, ou forcées de ſe rendre : à peine Tréviſani put-il échapper dans une ſimple barque. Une perte ſi conſidérable avoit réduit les Vénitiens à ſubir toutes les loix qu'il plairoit au pape de leur impoſer : outre les conditions onéreuſes que nous avons déja rapportées, Jules exigea, en leur accordant l'abſolution, qu'ils renonçaſſent à la ſorte de juriſdiction

qu'ils avoient usurpée sur Ferrare, où ils avoient établi un magistrat, sous le nom de *bisdomino*, & qu'ils restituassent au duc Alfonse, son feudataire, le port & la ville de Comacchio, qu'ils lui retenoient encore, & qu'il auroit eu bien de la peine à recouvrer à force ouverte.

ANN. 1510.

Commencement de brouillerie entre Jules & le duc de Ferrare, allié des François.

Guicchardin.

Bembe.

Pour prix de ce service, Jules exigea d'Alfonse qu'il rendît son amitié aux Vénitiens, avec lesquels il n'avoit plus rien à démêler; ou si ce parti lui répugnoit trop, qu'il se renfermât, à leur égard, dans les termes d'une exacte neutralité. C'étoit vouloir qu'il renonçât à la ligue de Cambrai; qu'il se brouillât avec l'empereur & le roi de France, ses protecteurs, pour se livrer entierement à lui, au risque de se voir dépouillé, soit par ces deux souverains, s'ils pénétroient de nouveau en Italie, soit par le pape lui-même, s'il lui prenoit envie de réunir Ferrare au domaine direct du saint siége. Alfonse, dévoué aux François, & se croyant assez fort tant qu'il conserveroit leur alliance, n'eut garde d'accepter la proposition

ANN. 1510.

du pape : il informa le roi & l'empereur des nouvelles diſpoſitions de Jules à leur égard, les avertiſſant de ſe précautionner contre les artifices & les pratiques ſourdes de ce dangereux ennemi.

Diete d'Ausbourg : pratiques infructueuſes de Jules II.

Guicchardin.
Marq. Freher.
Amelot de la Houſſaie.
Godefroi.
Lettres de Louis XII.

Maximilien & Louis renouvellerent leur alliance, & ſe promirent reſpectivement de paſſer l'année ſuivante en Italie, chacun à la tête d'une armée formidable, afin d'achever promptement ce qui reſtoit à faire. Pour ſe mettre en état de remplir cette promeſſe, Maximilien indiqua une diete ſolennelle de l'empire dans la ville d'Ausbourg. Le pape & les Vénitiens, que ces préparatifs effrayoient, n'oublierent rien pour les rallentir. Après avoir tenté d'inſpirer de la défiance à Maximilien ſur les intentions ſecrettes du roi de France, ils lui demanderent une conférence particuliere, où l'on lui feroit des offres dont il auroit lieu d'être content. Maximilien choiſit pour le lieu de la conférence, une commanderie dans le Trentin, & y députa l'évêque de Gurk ſon chancelier, & Serentano ſon ſecrétaire. Achille de Graſſis, évêque

de Pérouse, s'y trouva de la part du pape, Jean Corneille & Louis Mocenigo, de la part de la république de Venise. Les députés Vénitiens & le nonce représenterent à l'évêque de Gurk combien il seroit plus glorieux à l'empereur de se trouver à la tête d'une ligue de tous les princes de la chrétienté pour abaisser l'orgueil des François, que de s'opiniâtrer à perdre une république qui ne pouvoit jamais lui inspirer ni crainte ni jalousie : ils offrirent de racheter leurs propres places par des sommes considérables d'argent, dont ils savoient que l'empereur avoit toujours besoin : l'évêque de Gurk, sans s'expliquer sur la ligue qu'on proposoit, qui ne paroissoit encore qu'un projet ou chimérique ou éloigné, s'obstina à demander, pour condition préliminaire, une cession entiere & absolue des places de Trévise, de Padoue & de Vicence; ce que les Vénitiens étoient bien éloignés de lui accorder. On se sépara sans aucun fruit, & Maximilien se rendit dans la ville d'Ausbourg. Le nonce & les députés Vénitiens ne manque-

ANN. 1510.

ANN. 1510. rent pas de s'y trouver : n'ayant plus aucune espérance du côté de l'empereur, ils agirent sourdement auprès des princes & autres membres du corps Germanique, leur remontrant le danger auquel l'union de l'empereur & du roi de France exposoit l'Europe : ils leur insinuerent que le politique Maximilien ne travailloit depuis long-temps à les épuiser d'hommes & d'argent, qu'afin de les réduire ensuite en servitude : que l'exemple de Venise les avertissoit de ce qu'ils avoient à craindre pour eux-mêmes : que l'empereur & le roi de France ne seroient pas plutôt venus à bout de leurs desseins sur cette république, qu'ils tourneroient leurs armes contre le malheureux dont les terres seroient à leur bienséance. Louis, informé des *machinations diaboliques* de Jules, & des traverses qu'on vouloit susciter à l'empereur, envoya, de son côté, un orateur à la diete : c'étoit un Italien nommé Hélian, d'abord avocat à Verceil, & devenu ensuite conseiller du roi de France : admis à porter la parole, il remonta jusqu'à la premiere origine de

Venise, fondée, selon lui, par une troupe de misérables cantonnés dans des marais, qui de pêcheurs s'étoient faits successivement regratiers ou revendeurs, de revendeurs pilotes, de pilotes marchands, de marchands pirates, & qui étoient enfin parvenus, par des larcins, des meurtres & des empoisonnements, à se rendre seigneurs & tyrans d'un grand nombre de peuples & de villes. Il examina les titres sur lesquels se fondoit leur grandeur, qu'il réduisit à deux; la perfidie & la violence: il leur imputa la perte de Constantinople, dont ils furent spectateurs, & qu'ils eussent pu empêcher, en détachant seulement de leur escadre deux ou trois galeres; celle de Jérusalem, qu'une armée de croisés auroit sauvée, s'ils n'eussent retenu cette armée dans la Dalmatie, pendant que les infideles égorgeoient ou réduisoient en servitude les chrétiens orientaux: il montra, ou tâcha de montrer, que dans toutes les guerres des chrétiens contre les infideles, les Vénitiens étoient restés neutres, ou avoient été favorables à ces derniers,

ANN. 1510.

ANN. 1510. ne cherchant qu'à tirer parti du malheur de leurs freres : il en cita un exemple récent. Les Portugais s'étant ouvert une nouvelle route jusqu'à l'Inde, en doublant la pointe de l'Afrique, & commençant à y répandre les lumieres de l'évangile, n'ont pu, dit-il, échapper à l'avide jalousie de ces marchands, qui ont envoyé au soudan d'Egypte, des bois de construction, des charpentiers, pour construire des vaisseaux de guerre sur la mer rouge, & chasser les chrétiens de tous ces parages. Après avoir enlevé aux Vénitiens l'avantage qu'ils attribuoient à leur ville d'être le boulevard de la chrétienté contre les infideles, l'orateur leur reprocha leur faste indécent, leur arrogance ; il dit que mieux vêtus, logés plus magnifiquement que des souverains, ces marchands insultoient à la modeste frugalité des autres nations : que se croyant aussi supérieurs aux autres peuples par les talents de l'esprit que par les richesses, ils traitoient avec un insolent mépris les Ultramontains, & sur-tout les Allemands, qu'ils désignoient par les

épithetes injurieuses de *barbares* & *d'ivrognes* : qu'ils les croyoient tellement ridicules, que dans leurs spectacles, ils s'en servoient pour tous les rôles abjects : que le caractere sacré de la royauté ne garantissoit point ceux qui en étoient revêtus, des insultes d'une canaille insolente : que sa sacrée majesté, Maximilien empereur, toujours auguste, avoit été traîné sur un théâtre pour être montré au doigt & exciter la risée publique : qu'imbus des maximes républicaines, ils se glorifioient de fouler aux pieds les sceptres & les couronnes : que tout récemment encore, lorsqu'ils reçurent le premier avis de la ligue de Cambrai, ils oserent se vanter de traîner dans les prisons de Venise le roi de France, s'il passoit les monts, d'arborer leurs étendards sur les murs de Vienne, & de réduire le pape aux fonctions de petit chapelain. Princes, ajouta-t-il, ne les croyez encore ni abattus ni corrigés ; si vous n'écrasez la tête de ce serpent, tandis qu'il est tout étourdi du coup qu'il vient de recevoir, je vous prédis qu'un jour il vous infectera de son venin, ANN. 1510.

ANN. 1510.

& que vous serrant de ses replis tortueux, il finira par vous étouffer vous, ou vos descendants.

Cette violente déclamation échauffa l'assemblée : on imposa silence à ceux qui voulurent prendre la défense des Vénitiens : on chassa ignominieusement de la diete Achille de Grassis, & l'on décerna à Maximilien des secours d'hommes & d'argent.

Les Suisses quittent l'alliance de la France, pour s'attacher à Jules II.

Guicchardin.
Belcar.
Manuscrit de Béthune.

La mortification que le pape venoit d'essuyer, fut compensée par une importante acquisition. Le terme de l'engagement des Suisses avec la France alloit expirer, & Louis ne faisoit aucune avance pour le proroger. Depuis quelques années, il songeoit sérieusement à se rendre moins dépendant de ces mercenaires alliés : il levoit un plus grand nombre d'aventuriers François, & sans songer encore à en former un corps d'infanterie permanent, il s'attachoit beaucoup plus que n'avoient fait ses prédécesseurs, à les discipliner : il soudoyoit donc un moindre nombre de Suisses, & cependant les pensions qu'il s'étoit obligé de payer aux cantons, n'avoient point

diminué : il falloit même se résoudre à les augmenter ; car depuis le dernier traité, le nombre des cantons s'étoit accru. Au commencement de son regne, il n'y en avoit que dix, & l'on en comptoit alors douze, indépendamment de quelques communautés réunies avec les cantons. Il falloit traiter avec la totalité, & conséquemment augmenter le nombre des pensions, ou renoncer à leur alliance. Ce n'étoit encore là que le moindre inconvénient. Les soldats de cette nation, qu'il vouloit contenir sous une discipline sévere, à qui l'on n'abandonnoit plus, comme autrefois, le pillage des villes rebelles, ni la fortune des laboureurs, s'imaginoient qu'on les privoit de leurs droits ; ils exigeoient des dédommagements, qu'ils arbitroient à leur fantaisie : refusoient le service, si on ne les satisfaisoit promptement ; tenoient, pour ainsi dire, un registre exact de ces promesses vagues que faisoient pour les encourager les capitaines ou les trésoriers chargés de les conduire : & s'ils s'appercevoient qu'on voulût y déroger en quelque point, ils se

ANN. 1510.

Ann. 1510.

portoient à des violences impardonnables. C'est sous ce prétexte qu'ils s'étoient emparés, contre le droit des gens, de la ville de Bellinzone; qu'ils s'étoient ensuite prévalus des embarras de la France, pour en extorquer une concession. Loin de chercher à réparer ces torts par une conduite plus réguliere, ils devenoient de jour en jour plus exigeants & plus difficiles : ils ne vouloient plus permettre de levées, à moins qu'on ne stipendiât une armée entiere : si la France avoit besoin de trois ou quatre mille soldats, il falloit s'en passer, ou se résoudre à en lever huit ou dix mille. Les corps qui composoient cette armée, ne vouloient point se séparer, afin de se trouver toujours en état de donner la loi, & de n'obéir qu'autant qu'ils le jugeroient à propos. Louis vouloit donc, au cas qu'il consentît à augmenter les pensions, s'assurer du moins qu'il seroit à l'abri de pareilles vexations à l'avenir. Or, ce n'eût pas été un bon moyen pour contenir les Suisses, que de leur faire des avances : il falloit attendre qu'ils vinssent s'offrir,

afin d'avoir le droit de leur dicter des conditions. Le roi sembloit d'autant moins hazarder en prenant ce parti, que depuis la conquête du duché de Milan, c'étoit uniquement de ses Etats, & au moyen des priviléges qu'il leur avoit accordés, qu'ils tiroient toutes les subsistances que la nature avoit refusées à leurs montagnes. En effet, les Suisses auroient accepté sans balancer les conditions équitables qu'il avoit dessein de leur proposer, si des instigations étrangeres & intéressées n'eussent troublé leurs délibérations, & ne les eussent aveuglés sur leurs vrais intérêts. Jules, ayant eu occasion de connoître les talents de Matthieu Schinner, évêque de Sion, le fit venir à Rome, & lui promit le chapeau de cardinal, s'il persuadoit à ses compatriotes d'abandonner l'alliance de la France pour s'attacher à la défense du saint siége. Schinner, à qui la qualité de prince d'une partie du Valais donnoit voix dans les délibérations communes des cantons, déploya contre les François cette éloquence naturelle & véhémente, si propre à échauffer les esprits

ANN. 1510.

ANN. 1510.

de la multitude : il les peignit comme des ingrats, qui devant, disoit-il, tous leurs succès à la valeur des Suisses, commençoient par les négliger, & finiroient bientôt par les opprimer. Il cita l'exemple de Venise ; & comme il parloit devant des hommes qui n'étoient point instruits des sujets légitimes que le roi avoit eus d'entrer dans la ligue de Cambrai, il n'imputa le malheur de cette république, autrefois si florissante, qu'à la confiance aveugle qu'elle avoit prise dans des alliés perfides & ambitieux. Il montra dans l'union de l'empereur & du roi de France, le projet déja formé d'envelopper de toutes parts les cantons, & de les partager, comme ils avoient fait la seigneurie de Venise. Il fit voir enfin que le seul moyen d'éviter ce malheur, étoit de secourir la république de Venise, tandis qu'elle respiroit encore, d'accepter les offres du saint pere, qui recherchoit leur alliance à des conditions également honorables & avantageuses, & de faire cause commune avec tous ceux à qui la liberté étoit chere. Ces offres que

Schinner annonçoit comme si avantageuses, se réduisoient cependant à mille florins de pension pour chaque canton, dont même ils ne pouvoient espérer d'être payés bien exactement. Avant que de se borner à une somme si modique en comparaison de celle qu'ils touchoient de la France & dont ils n'étoient pas encore contents, ils décernerent une députation à Louis, pour savoir sa derniere intention au sujet de leur alliance : les députés, d'autant plus fiers qu'ils se croyoient méprisés, vanterent, sans ménagement, les services que les Suisses avoient rendus à la France ; leur attribuerent la meilleure part de toutes les victoires qu'elle avoit remportées ; demanderent des récompenses pour le passé, & une augmentation de pensions & de solde pour l'avenir. Louis, également choqué de la demande & du ton dont on lui parloit, répondit avec colère, qu'il ne concevoit pas sur quel fondement de *misérables montagnards* osoient le regarder comme leur caissier ou leur tributaire : qu'ils étoient faits pour solliciter des graces, & non pour dicter des

ANN. 1510.

loix. Cette réponse, rapportée à la
ANN. 1510. diéte de Lucerne, détermina les Suisses à entrer dans l'alliance du pape : mais comme la France conservoit encore de nombreux partisans parmi les cantons, & que ce qui venoit de se passer, étoit plutôt une brouillerie qu'une rupture, les Suisses, pour laisser la porte ouverte à la réconciliation, ne contracterent avec le pape qu'une alliance défensive, stipulant qu'on ne pourroit, en aucun cas, les obliger à commettre les premieres hostilités contre les François.

Cette restriction nuisit plus qu'elle ne servit à la France : elle empêcha le roi de songer sérieusement à se procurer, à l'exemple de l'Espagne, un corps d'infanterie nationale toujours subsistant : persuadé que les Suisses regretteroient son alliance, & que la comparaison qu'ils feroient de leur condition présente avec leur état passé, les lui rameneroit bientôt plus dociles & moins fiers, il se contenta de contracter, par l'entremise du baron de Superſaxe, des alliances avec quelques communautés du Valais & avec les Grisons : il

résolut de soudoyer, avec le reste de l'argent qu'il fournissoit auparavant aux cantons, un corps de lansquenets, levé dans les Etats du duc de Wirtemberg, & ne songea point à un établissement qui auroit rendu la réconciliation impossible. ANN. 1510.

Jules, affermi par son alliance avec les Suisses, redouta beaucoup moins les armes de Louis & les intrigues du cardinal d'Amboise : il osa même aspirer à se venger avec éclat des trop longues alarmes qu'ils lui avoient causées. Tandis qu'il remuoit l'Europe entiere, & qu'il leur cherchoit des ennemis jusqu'en Angleterre, il étoit indigné qu'un prince qu'il avoit comblé de faveurs, qu'un de ses feudataires épousât leurs intérêts. Alfonse, duc de Ferrare, loin de déférer à la priere qu'il lui avoit faite, de se réconcilier avec les Vénitiens, se montroit leur ennemi le plus opiniâtre, & ne cessoit d'animer contr'eux l'empereur & le roi de France. Jules auroit voulu l'en punir; mais obligé de justifier lui-même sa conduite par rapport aux Vénitiens, il ne pouvoit décemment se plaindre qu'un

Jules cherche querelle au duc de Ferrare & se brouille avec la France.

Godefroi. Guicchardin. Belcar. P. Martir. de Angl.

prince qui de son aveu avoit été admis comme partie contractante dans la ligue de Cambrai, qui en avoit tiré tous les avantages qu'il pouvoit s'en promettre, se montrât fidèle à remplir ses engagements. Jules lui chercha querelle sur un autre objet. Depuis que ce prince avoit recouvré Comacchio, il y avoit fait fabriquer une grande quantité de sel : cet établissement nuisoit aux salines de Cervia, qui étoient en possession d'en fournir à toute la Lombardie, & qui appartenoient au saint siége : Jules lui ordonna, sous peine d'excommunication, de se désister de cette nouveauté, bien sûr de n'être pas obéi & d'acquérir un prétexte ou de décrier le roi de France en Italie, s'il laissoit opprimer un prince qu'il avoit reçu sous sa protection, ou de se plaindre de ce monarque, s'il protégeoit un feudataire rebelle. Il s'en tint cependant encore aux menaces, jusqu'à ce qu'il vît plus clairement à quoi aboutiroient les grands préparatifs que faisoient alors l'empereur & le roi de France.

ANN. 1510.

Louis s'étoit déja rendu à Lyon,

d'où il faisoit passer de nouvelles troupes en Italie, prêt à passer lui-même les monts, dès que l'empereur se montreroit de son côté. Le dessein du monarque étoit de se joindre à Maximilien, de l'aider à emporter Trévise, Padoue, Vicence, & les autres places moins considérables que les Vénitiens avoient recouvrées; de le conduire ensuite à Rome, où Albert Pio, comte de Carpi, & le cardinal d'Auch, neveu de George d'Amboise, remuoient déja le sacré collége, & préparoient les esprits à quelque grande révolution. Louis ne prévoyoit pas les obstacles qui alloient s'opposer à son dessein. Ferdinand le Catholique, pour qui il n'avoit rien de caché, quoiqu'il eût dû le regarder comme son plus dangereux ennemi, le dissuadoit fortement de ce voyage; mais comme il se défioit de son crédit, il fit agir Anne de Bretagne, par le canal de la reine Germaine de Foix, qu'elle avoit élevée dans sa maison. Anne se trouvoit grosse: elle étoit dévote, & se persuadoit que si le roi son mari faisoit la guerre au saint

ANN. 1510.

pere, il attireroit la malédiction du ciel sur ses enfants. Elle fondoit en larmes, & le conjuroit au nom du fils qu'elle croyoit porter dans son sein, de se désister d'une funeste entreprise. Louis la rassuroit, & la trompoit; mais un événement inattendu rompit ses mesures.

ANN. 1510.

Mort du cardinal d'Amboise.

Baudier. Le Gendre. Pieces justificat.

Le cardinal d'Amboise, pour qui la guerre alloit se faire, s'étoit rendu à Lyon long-temps avant le roi, luttant, pour ainsi dire, contre les douleurs de la goutte, qui, depuis plus d'un an, ne lui donnoient plus de relâche. Les efforts qu'il faisoit pour les surmonter, l'épuiserent; il tomba dangereusement malade aux célestins de Lyon, & ne songea plus qu'à se préparer à la mort. On rapporte que désabusé des grandeurs humaines, & uniquement occupé du compte qu'il alloit rendre de sa conduite au souverain juge, il répéta plusieurs fois au religieux qui le servoit: *Ah, frere, Jean, mon ami, je voudrois bien avoir été toute ma vie frere Jean!* Que disant le dernier adieu à ses parents qui s'étoient assemblés autour de son lit, il leur recommanda *de ne jamais se*

mettre jusques-là où il s'étoit mis ; c'est-à-dire, de ne jamais se charger des fonctions dangereuses du ministere public. Le roi, qui le considéroit moins comme un ministre de confiance que comme un frere, lui rendoit de fréquentes visites, & ne pouvoit retenir ses larmes : le cardinal le conjura de lui épargner désormais des témoignages si précieux mais si cruels de son amitié, le priant de vouloir bien, en considération des longs services qu'il avoit rendus à l'État, confirmer la disposition qu'il venoit de faire de ses biens, de ses meubles, & même de son évêché. Afin de mettre sa conscience en repos, il déclara sommairement au roi d'où procédoient toutes ces richesses. Outre le revenu de l'archevêché de Rouen, le produit de plusieurs grandes terres, sa pension de premier ministre, deux sources très-abondantes avoient fait couler, si j'ose ainsi m'exprimer, des ruisseaux d'or dans son épargne. La premiere étoit la qualité de légat *à latere*, qu'il remplissoit depuis dix ans, & qui le substituoit dans toute l'étendue du royaume aux profits que la cour ANN. 1510.

ANN. 1510.

de Rome en tiroit auparavant. La seconde, qui lui causoit des remords, & sur laquelle Louis ne tarda pas à le rassurer, consistoit en quarante mille ducats de pension rendus à Lyon, qu'il tiroit tous les ans de l'Italie, indépendamment des dons ou présents, qui montoient peut-être encore à des sommes plus fortes. Toutes les puissances du second ordre, qui partageoient l'Italie, & qui s'étoient mises sous la protection de la France, achetoient la protection particuliere d'un ministre tout puissant; & il paroît que le cardinal, content de ne rien faire de préjudiciable aux intérêts de son maître, avoit cru pouvoir accepter leurs dons. Ce n'est donc pas un exemple bien singulier de modération, que le cardinal se soit contenté d'un seul bénéfice, étant le maître d'en prendre tant qu'il jugeroit à propos: car quels bénéfices auroient pu lui tenir lieu des profits dont nous venons de rendre compte; à moins qu'on ne lui suppose l'envie de tout envahir & de se rendre plus riche que le roi son souverain, que pouvoit-il desirer de plus? il n'avoit pas attendu

le moment où il alloit cesser de vivre pour faire du bien à ses parents : ses freres & ses neveux occupoient les premieres places à la cour, dans l'église ou à l'armée. Il avoit de même doté & enrichi son église : parmi ces dons, celui qui a le plus contribué à perpétuer sa mémoire, est cette cloche énorme qui porte son nom : elle a, dit-on, trente pieds de circonférence, & pese quarante milliers. Il fit bâtir sur les fonds de cette église, & à l'usage des archevêques de Rouen, le château de Gaillon, le plus vaste & le mieux décoré que l'on connût encore en France. Toutes ces dépenses, jointes aux sommes dont il disposoit par testament, semblent prouver qu'on a trop loué son désintéressement. Ce qu'on peut, ce qu'on doit même observer pour sa justification, c'est que toutes ces richesses provenoient de l'étranger, ou d'un argent qui, bien que levé en France, seroit allé se perdre chez l'étranger ; que jamais le peuple n'a été ni plus riche ni plus ménagé ; que jamais les fortunes particulieres n'ont été ni plus sacrées ni plus assurées que pendant toute la durée ANN. 1510.

ANN. 1510.

de son ministere : que, parvenu au comble de la puissance & de la grandeur, il fut doux, humain, compatissant, il connut le prix de la bienfaisance & de l'amitié. Un trait particulier de sa vie lui fait plus d'honneur que toutes les phrases de ses panégyristes. Lorsque le château de Gaillon fut achevé, on y remarqua un très-grand défaut. Cette superbe maison se trouvoit resserrée & enveloppé de tous côtés par des possessions étrangeres. Un des domestiques du cardinal (c'est un nom que ne dédaignoient pas alors de très-bons gentilshommes attachés aux grandes maisons) crut faire sa cour à son maître, en déterminant un de ses amis à lui vendre une terre titrée dans le voisinage. Sur le compte qu'il rendit au cardinal des dispositions où il avoit laissé ce gentihomme, il fut chargé de l'inviter pour un certain jour. Après le dîner, le cardinal l'ayant conduit dans un cabinet, le fit asseoir à ses côtés, & lui demanda quel motif le déterminoit à vendre sa terre. Monseigeur, répondit le gentilhomme, le plaisir de vous accommoder d'une chose qui est si

fort à votre bienséance. Puisque tel est votre motif, répartit le cardinal, gardez votre terre; c'est l'héritage de vos peres, le premier titre du nom illustre qu'ils vous ont transmis, & que vous devez conserver précieusement à vos descendants. Croyez, d'un autre côté, que je suis bien éloigné d'exiger un pareil sacrifice pour m'intéresser vivement à tout ce qui vous regarde, & que je sens trop le prix d'un voisin tel que vous, pour vouloir m'en priver. Monseigneur, reprit le gentilhomme, je suis très-attaché à ma terre, & ce qu'il vous a plu de me faire observer, me la rend encore infiniment plus précieuse; mais voici ma position : je n'ai qu'une fille; un gentilhomme du voisinage la demande en mariage; le nom, la fortune, le caractere, tout me convient; mais il exige une dot que je ne puis absolument lui donner. J'ai considéré qu'en vendant ma terre, je pourrois faire le bonheur de ma fille, placer avantageusement le restant de la somme, & en vivre fort à mon aise le reste de mes jours. Ce projet n'a rien que de raisonna- ANN. 1510.

ANN. 1510. ble, répondit le cardinal : mais n'y auroit-il pas quelque moyen de marier votre fille comme vous le desirez, & de conserver votre terre? Ne pourriez-vous, par exemple, emprunter de quelqu'un de vos amis la somme dont vous avez besoin, sans intérêt, & remboursable à des termes fort éloignés ; économiser tous les ans quelque chose sur votre dépense, & vous trouver quitte sans presque vous en appercevoir ? Ah ! Monseigneur, s'écria le gentilhomme, où sont aujourd'hui les amis qui prêtent une pareille somme sans intérêt, & remboursable à des termes fort éloignés? Ayez meilleure opinion de vos amis, répliqua le cardinal, en lui tendant la main ; mettez-moi du nombre, & recevez la somme dont vous avez besoin, aux conditions que je viens de vous expliquer. Le gentilhomme, tombant aux genoux du cardinal, ne put répondre que par des larmes à un procédé si noble. Lorsqu'après cet entretien ils reparurent dans la salle d'assemblée, le gentilhomme, qui avoit entamé la négociation, ayant demandé au cardinal s'il étoit con-

tent du marché : oui, répondit-il, car au-lieu d'une terre, j'ai acquis un ami. ANN. 1510.

C'est par des traits de cette nature, c'est par son attention à seconder les vues paternelles de Louis XII, & à ne lui inspirer que des projets qui tendissent au bien général, que le cardinal d'Amboise a mérité qu'on lui pardonnât les fautes grossieres qu'il commit contre la politique dans toutes les occasions où il eut à traiter avec Alexandre VI, César Borgia, Ferdinand le Catholique, Maximilien, & Marguerite d'Autriche. Quant à la passion malheureuse qu'il eut toujours d'être pape, on sera tenté de la lui pardonner, si l'on fait attention qu'il n'aspiroit à la souveraine puissance, que pour exécuter plus en grand, si l'on peut ainsi s'exprimer, la réforme sur le clergé, qu'il avoit déja commencée en France : qu'il se proposoit de rétablir la discipline de l'Eglise, de retrancher les abus dont on se plaignoit hautement dans toutes les cours de l'Europe, & qu'en un mot, il eût vraisemblablement prévenu ces fu-

ANN. 1510.

nestes querelles qui ont fait verser tant de sang, & qui ont séparé une moitié de l'Europe de l'Eglise Romaine.

Louis se charge des fonctions du ministere.

Lettres de Louis XII, par Godefroi.

Louis sentit vivement la perte de son premier ministre, & il faut convenir que c'en étoit une pour la France entiere, dans les conjonctures où l'on se trouvoit. Le maréchal de Gié, qui lui avoit disputé le premier rang, & qui eût pu le remplacer avantageusement, gémissoit toujours sous le poids de la disgrace : le conseil ne se trouva plus composé que du chancelier Jean de Gannai, foible successeur de Gui de Rochefort, mort trois ans auparavant, d'Etienne Poncher, évêque de Paris, d'Imbert de Batarnai, seigneur du Bouchage, de Raoul de Lannoi, baillif d'Amiens, & du secrétaire Florimond de Robertet. Ces cinq hommes, estimables chacun dans leur genre, & d'ailleurs parfaitement unis, ne composoient cependant qu'un ensemble sans force & sans vigueur; parce que contents d'expédier les affaires courantes, & qui concernoient leurs départements respectifs,

ils ne savoient ni diriger leurs opérations vers un but commun, ni marcher sur la même ligne. Louis voulut se charger lui-même des fonctions de premier ministre, traiter directement avec les ambassadeurs étrangers, expédier des instructions à ses généraux & à ses représentants dans les cours étrangeres; en un mot, prendre sur lui tout ce qu'il y avoit de plus pénible, de plus délicat & de plus épineux dans l'administration. C'étoit vouloir forcer la nature dans un âge où il est si difficile de contracter de nouvelles habitudes, & où il auroit eu besoin de prendre du repos. Son premier soin fut de sonder les dispositions du pape à son égard. Il chargea le comte de Carpi, son ambassadeur, de lui offrir, de la part d'Alfonse, une pleine satisfaction sur les salines de Comacchio. ANN. 1510.

On prétend que le comte de Carpi, ennemi secret d'Alfonse, qui lui retenoit une partie de son patrimoine, songea plus à venger sa querelle particuliere, qu'à remplir la fonction de ministre de paix, dont on l'avoit imprudemment char-

gé. Quoi qu'il en soit, Jules mit dans sa réponse toute la fierté d'un vainqueur irrité; peu content du sacrifice auquel Alfonse se soumettoit, il demanda qu'il supprimât les nouveaux péages qu'il avoit établis dans ses Etats; qu'il augmentât considérablement la redevance qu'il payoit annuellement au saint siége, à titre de feudataire; qu'il lui fît une satisfaction convenable sur sa conduite passée : enfin il exigea, pour condition préliminaire, que Louis renonçât désormais à protéger les vassaux de l'Eglise, & qu'il lui abandonnât la dépouille du cardinal d'Amboise. Louis, dont les armes prospéroient alors contre les Vénitiens, rejetta des propositions qui s'accordoient si mal avec les forces apparentes du saint siége : n'ayant plus aucun motif personnel de passer les monts, & n'entendant plus parler de Maximilien, il revint à Blois, ou, peu de jours après son arrivée, il se trouva pere d'une seconde fille, qu'on nomma Renée.

ANN. 1510.

Succès des armes réunies

Chaumont ayant reçu les renforts que Louis lui avoit fait passer sous

la conduite du jeune Gaston de Foix, duc de Nemours, entra sur les terres des Vénitiens avec une armée de mille lances, quinze cents hommes de cavalerie légere, & onze mille fantassins, parmi lesquels on comptoit jusqu'à deux milles Suisses, qui s'étoient dérobés de leur pays, pour venir en qualité de volontaires se ranger sous ces mêmes drapeaux qu'ils suivoient depuis si long-temps. Après s'être emparé sans résistance de Montagnane & d'Est, qu'il remit au duc de Ferrare, il alla se joindre dans les plaines de Vicence à l'armée de l'empereur, qui ne consistoit encore qu'en deux mille chevaux, & six mille hommes d'infanterie, commandées par le comte de Hanau, auquel Chaumont, en qualité d'auxiliaire, se trouvoit subordonné. Les Vénitiens, qui avoient perdu le comte de Pétiliane, & qui, à la recommandation du pape, avoient élu pour général Jean-Paul Baglioné, n'osant plus risquer une bataille contre les François, s'éloignerent de ces quartiers, & allerent se réfugier dans le poste de Brentelles, où il étoit

ANN. 1510.

de l'empire & de la France contre les Vénitiens.

Guicchardin.

Bembe.

Lettres de Louis XII, par Godefroi.

Belcar.

impossible de les attaquer. Les bourgeois de Vicence, abandonnés à eux-mêmes, imploroient la clémence du vainqueur; mais comme les Allemands n'avoient point assez de troupes pour laisser une garnison dans cette place, ils aimerent mieux la saccager, que de permettre que les François s'y logeassent. L'armée marcha ensuite à Lignano, place importante par sa situation sur l'Adige: les Vénitiens en avoient défendu les approches par plusieurs coupures, qu'ils avoient faites au fleuve pour inonder la campagne. Ces obstacles ne purent arrêter l'ardeur des aventuriers; conduits par le capitaine Molard; ils se jetterent au milieu de ce lac, & pénétrerent jusques dans les fauxbourgs. La place capitula après cinq jours de siége, & quoiqu'elle fût du partage de l'empereur, on y logea une garnison Françoise, commandée par le capitaine la Crotte. Cette conquête ouvrit à l'armée la route du Frioul, où l'empereur l'avoit mandée pour en prendre le commandement, se promettant toujours de réparer l'affront qu'il avoit reçu devant Padoue:

ANN. 1510.

mais au-lieu d'amener à cette armée un renfort considérable, il n'osa s'en approcher, parce qu'il n'avoit point d'argent pour payer les six mille lansquenets, qui n'avoient encore rien touché depuis l'ouverture de la campagne, & qui menaçoient de se retirer, si on ne les satisfaisoit promptement. Maximilien, qui avoit dissipé les sommes qu'il avoit reçues de la diete, eut encore recours au roi de France, & en reçut cent mille écus, toujours hypothéqués sur la ville de Vérone. Ces dépenses extraordinaires dans une querelle qui ne le regardoit point, dérangeoient les projets économiques de Louis: réduit, puisqu'il n'y avoit point de moyen de s'en dispenser, à soudoyer les troupes de l'empereur, il voulut du moins retrancher une partie de la dépense qu'il faisoit en son propre nom: voyant que le temps du service auquel il s'étoit engagé envers l'empereur étoit expiré, il envoya ordre à Chaumont de licencier les Vallesans & les Grisons, qui formoient la partie la plus considérable de son infanterie. Ce parti, tout sage qu'il paroissoit, pro- ANN. 1510.

duisit deux mauvais effets; car d'un côté il refroidit extrêmement l'empereur, à qui on n'eut pas de peine à persuader que Louis, abusant de ses richesses, travailloit à le miner sourdement, & ne cherchoit à prolonger la guerre, que pour le forcer à lui engager, l'une après l'autre, toutes les places de son partage : d'un autre côté, il enhardit le pape à sortir enfin de la contrainte où le tenoient les forces supérieures de la France.

ANN. 1510.

Confédération de Jules avec Ferdinand contre la France.

Guicchardin.

P. Martir. de Angl.

Lettres de Louis XII.

Jules considérant que le roi s'étoit retiré à Blois; que Chaumont avec l'élite des forces Françoises étoit engagé dans une guerre difficile sur les confins de la Germanie; qu'Alfonse, duc de Ferrare, avoit conduit toutes ses forces dans le camp des François; qu'il ne restoit dans le Ferrarès & le Milanès que de foibles garnisons commandées par des lieutenants, tandis que les capitaines & la plus brave jeunesse avoient couru où la gloire les appelloit; que l'armée Françoise étoit considérablement affoiblie par la retraite des Vallesans & des Grisons, crut ne devoir pas laisser échapper

une si belle occasion, & forma là-dessus un projet digne de son génie. Ce fut d'appeller le peuple de Gênes à la liberté, en leur montrant à la fois des troupes de terre & de mer, capables de les défendre, & conduites par quelques bannis de ces illustres maisons auxquelles ils étoient dans l'habitude d'obéir: d'engager les Suisses à pénétrer dans le duché de Milan par deux ou trois endroits différents, tandis qu'avec une armée supérieure, il fondroit sur le duché de Ferrare, qu'il trouveroit dégarni, & où les François, assez occupés à se défendre eux-mêmes, ne pourroient porter de secours. Quelque plausible que fût cette entreprise, elle pouvoit échouer, & comme elle alloit le compromettre avec les deux plus puissants monarques de la chrétienté, Jules comprit qu'il ne devoit s'y engager, qu'après s'être assuré d'un allié capable de le seconder, ou de le défendre. Ferdinand le Catholique, prince puissant par lui-même, & qui se vantoit déja de disposer à son gré, & du roi d'Angleterre son gendre, & de l'em- ANN. 1510.

ANN. 1510. pereur ſon allié, étoit le véritable auteur de ce projet; il avoit promis de ſe joindre à Jules: il déployoit ſur les côtes de l'Italie une flotte de ſoixante voiles, faiſoit débarquer dans les ports du royaume de Naples des corps d'infanterie bien diſciplinés; mais au moment de l'exécution, il ſe montroit froid & réſervé, alléguoit des engagements antérieurs, des ſerments, des ſcrupules. Jules ſentit qu'il vouloit ſe faire acheter, & ſut bientôt à quel prix.

Ferdinand, depuis ſon mariage avec Germaine de Foix, ne s'étoit point mis en peine de ſolliciter une nouvelle inveſtiture du royaume de Naples: deux raiſons l'en avoient empêché; la premiere, parce qu'il n'auroit pu ſe diſpenſer de faire comprendre dans l'acte de cette inveſtiture Germaine ſa femme, en qualité de reine titulaire des deux plus grandes provinces de ce royaume, avec la clauſe de réverſion à la couronne de France, en cas qu'elle ne laiſsât point d'enfants de ſon mariage avec Ferdinand: la ſeconde, parce qu'il auroit fallu ſe ſoumettre à payer au ſaint ſiége quarante huit mil-

le ducats de redevance annuelle, indépendamment des frais d'investiture. Ferdinand vouloit que cette investiture fût pour lui & ses descendants, quels qu'ils pussent être, sans aucune mention des droits de la France ni de Germaine de Foix; il vouloit l'obtenir sans rien débourser: enfin il prétendoit changer la redevance des quarante-huit mille ducats en un présent d'une haquenée blanche, & un secours de trois cents lances auxiliaires, entretenues pendant trois mois dans toutes les guerres que le pape auroit à soutenir. Quelque préjudiciable que fût cette demande aux droits du saint siége, il étoit trop tard pour la rejetter: déja Jules avoit fait passer vingt-deux galères Vénitiennes de la mer adriatique dans la méditerranée: elles avoient relâché dans les ports de la Sicile & du royaume de Naples, où Ferdinand, un des principaux membres de la ligue de Cambrai, & qui étoit toujours censé en guerre avec la république, pouvoit les arrêter, les charger de troupes Espagnoles, & les conduire droit à Venise: ainsi la nécessité, des

ANN. 1510.

ANN. 1510. promesses sans nombre de la part de Ferdinand, l'espérance de procurer au saint siége un dédommagement très-considérable, en y réunissant le duché de Ferrare, le plaisir de donner une mortification sensible au roi de France, déterminerent Jules à tout accorder. Louis apprit par ce dernier trait à connoître Ferdinand ; mais faisant attention aux forces de terre & de mer que ce prince avoit alors en Italie, il réprima sa colère, parut se contenter des mauvaises raisons que lui allégua l'ambassadeur d'Espagne pour justifier la conduite de son maître, & des protestations aussi frivoles qu'il lui fit de ne rien donner au pape au-delà de ce que portoient les termes de l'engagement. Tout son ressentiment tomba donc sur Jules, qui ne s'en mettoit plus en peine, qui prit même plaisir à le provoquer par un procédé beaucoup plus odieux encore.

Premieres hostilités de Jules contre la France.

Folietta. Guicchardin.

Soupçonnant le motif qui avoit amené à Rome les cardinaux d'Auch & d'Albi, parents ou créatures du feu cardinal d'Amboise, Jules fit emprisonner le premier au château Saint-Ange,

Saint-Ange, fit appliquer à la question quelques-uns de ses domestiques, dont il ne tira pas tous les éclaircissements qu'il souhaitoit, & traita vraisemblablement d'une maniere plus atroce le cardinal d'Albi : car au bout de quelques jours, ce cardinal, qui se portoit bien, mourut subitement à Rome, & tout le monde crut qu'il avoit été empoisonné : les ambassadeurs François, sans être constitués prisonniers, reçurent une défense expresse d'écrire aucunes lettres en France, sans les avoir auparavant communiquées. *Dirai-je à sa sainteté*, écrit un ambassadeur de l'empereur, *ou à sa malignité ?* Douze galeres Vénitiennes s'étant jointes à celles du saint-siege, sur lesquelles s'étoient embarqués Octavien Frégose & Jérôme Doria, s'approcherent du port de Gênes, tandis qu'une armée de terre, commandée par Marc-Antoine Colonne, s'avançoit jusqu'aux portes de la ville, faisant retentir les mots *de peuple & de liberté*, si doux à des oreilles républicaines. Cependant, à leur grand étonnement, personne ne répondit dans la ville. Louis de Fiesque & le

ANN. 1510.

Bembe. Manusf. de Fontanieu. Lettres de Louis XII.

ANN. 1510. marquis de Final y avoient fait entrer huit cents hommes de milices : la forteresse de Codefa, située à l'entrée du port, foudroyoit les galères qui osoient approcher. Les ennemis voyant qu'ils perdoient leur temps devant la capitale, allerent attaquer de concert les places des deux rivieres : ils s'étoient emparés de la Specié, & marchoient à Savonne, lorsqu'ils apprirent que l'amiral Préjean de Bidoux d'une part, & de l'autre Yves d'Alegre, s'avançoient pour les combattre : ils prirent la fuite avec tant de précipitation, que Colonne perdit tous ses bagages. Dans le temps que ces deux armées menaçoient les côtes de Gênes, la grande armée du pape, commandée par le duc d'Urbin son neveu, & par le cardinal de Pavie, entroit sur les terres du duc de Ferrare, où elle s'empara sans résistance de Lugo & de Bagnacavallo. Jules, qui auroit dû faire précéder ces hostilités par une déclaration de guerre, attendoit la nouvelle de ce premier succès pour fulminer une bulle dans laquelle il rappelloit tous les sujets de plaintes que les ducs de

Ferrare avoient donnés au saint-siege; recherchoit la conduite d'Alfonse, depuis qu'il étoit monté sur le trône; l'accusoit de cruauté, de perfidie; le déclaroit déchu de tous ses droits, excommunié, proscrit, soumettant à la même peine tous ceux qui lui donneroient aide ou conseil; & afin que Chaumont ne pût en ignorer, le cardinal de Pavie voulut lui faire notifier cette bulle. Chaumont menaça de faire pendre aux fenêtres de sa maison quiconque auroit l'audace de se charger d'une pareille commission: mais quelque intérêt qu'il prît au duc de Ferrare, il ne put en ce moment lui donner que cent cinquante lances sous la conduite de Châtillon. L'embarras où se trouvoit Chaumont étoit extrême: sa présence, celle de son armée étoient nécessaires dans le Milanès, menacé d'une soudaine invasion de la part des Suisses: s'il emmenoit toutes ses troupes, il ne pouvoit manquer d'être suivi par les Vénitiens, & de se trouver enfermé entre deux armées ennemies: il prit donc le parti de diviser ses forces, laissant à l'armée impériale un renfort de

ANN. 1510.

ANN. 1510. quatre cents lances, & de quinze cents fantassins, sous la conduite d'Alegre de Préci, & conduisant le reste à la défense du Milanès. En arrivant il reçut la nouvelle que douze mille Suisses avoient pris les armes, & commençoient à s'attrouper; mais il ne savoit encore de quel côté ils dirigeroient leurs pas. Iroient-ils par le val d'Aoste se joindre à l'armée de Marc-Antoine Colonne sur la côte de Gênes? Entreprendroient-ils de traverser l'Adda pour aller renforcer l'armée des Vénitiens? ou bien prendroient-ils la route de Ferrare pour se rendre à celle du duc d'Urbin? Dans cette incertitude, Chaumont fut encore obligé de subdiviser ses forces, & d'envoyer, du consentement du duc de Savoie, cinq cents lances à Yvrée pour fermer aux Suisses le chemin de Gênes, ne gardant avec lui que quatre cents lances, & quatre mille hommes d'infanterie. Les Suisses ne tarderent pas à paroître: ils s'attrouperent à Bellinzone, d'où ils vinrent camper au bourg de Vareze. Chaumont s'approcha d'eux, non pour leur livrer bataille, mais

pour les observer & leur couper les vivres. Cette conduite du général François les jetta dans le plus grand embarras : de quelque côté qu'ils tournassent leurs pas, ils trouveroient de vastes plaines & de profondes rivieres à traverser, & cependant ils n'avoient ni cavalerie ni pontons. Après avoir long-temps délibéré, ils envoyerent demander à Chaumont la permission de traverser, comme amis & anciens alliés, une partie du duché de Milan, pour aller, disoient-ils, servir l'Eglise. Cette demande sembloit annoncer le projet de marcher à Ferrare ; cependant dès la nuit suivante, ils tournerent vers les terres de Venise, marchant fort serrés par des sentiers escarpés & difficiles, où la gendarmerie ne pouvoit les atteindre ; mais toujours harcelés par les troupes légeres, qui les obligeoient à chaque instant de s'arrêter. Epuisés de fatigues, mourant de faim, ils parvinrent jusqu'aux environs de Come, où l'évêque de Sion, leur premier capitaine, leur avoit fait espérer qu'ils seroient joints par la cavalerie des Vénitiens. Indignés qu'on leur man- ANN. 1510.

ANN. 1510. quât de parole, ils reprirent le chemin de leurs montagnes, sans gloire, sans solde, sans butin, avec perte d'environ deux mille de leurs compagnons, maudissant, dans leur ame, le pape, l'évêque de Sion, & les Vénitiens, & commençant à se repentir de leur rupture avec la France.

Les Vénitiens, plus attentifs à réparer leurs pertes qu'à contenter leurs alliés, avoient déja repris Montagnane, le château d'Est, Montsélice, Marostica, Vicence, & tout ce que les François & les Impériaux réunis, leur avoient enlevé pendant la durée de cette campagne, à la réserve de Lignano, que le capitaine la Crotte défendoit avec une forte garnison. Maîtres de la campagne, ils avoient choisi un poste avantageux presqu'à égale distance de cette ville & de celle de Vérone, d'où ils resserroient les courses des garnisons de ces deux places, empêchant, à l'aide des paysans, toujours attachés à la république, qu'il n'y entrât de vivres, & se promettant de les réduire bientôt par la famine.

La grande armée du pape, commandée par le duc d'Urbin, tenta inutilement de pénétrer dans le duché de Ferrare. Alfonse & Châtillon l'obligerent de reculer, & lui enleverent quelques pieces d'artillerie : mais tandis qu'ils occupoient toutes leurs forces à couvrir les places de ce duché, ils dégarnirent le Modénois, sur lequel le pape ne pouvoit former aucune prétention, parce que c'étoit un fief de l'empire. Les Rangoni, famille puissante de Modene, & ennemis secrets d'Alfonse, inviterent le duc d'Urbin à s'en approcher, & lui ouvrirent une des portes de la ville. Cette conquête auroit été de peu de durée, si Chaumont, déja débarrassé des Suisses, eût pu marcher, comme c'étoit son projet, au secours du duc de Ferrare : mais les fâcheuses nouvelles qu'il reçut de Vérone & de Lignano, bloquées par l'armée des Vénitiens, l'obligerent à tourner tous ses efforts de ce côté. A son approche, les Vénitiens, quoique supérieurs en nombre, se retirerent du côté de Padoue : il rafraîchit les garnisons de ces deux places, y

ANN. 1510.

ANN. 1510.

fit entrer des munitions, & les mit hors de danger. Au moment où il croyoit pouvoir s'en éloigner, il apprit que les lansquenets s'étoient soulevés contre l'évêque de Trente & les autres lieutenants de l'empereur ; qu'ils les tenoient assiégés dans une des forteresses de Vérone, & menaçoient de les charger de fers, jusqu'à ce qu'ils fussent payés de ce qui leur étoit dû. Cette sédition, qui devoit entraîner la perte de Vérone, ne put être appaisée que par de l'argent : il fallut que Chaumont satisfît à toutes les demandes de cette soldatesque effrénée ; qu'il se rendît caution qu'ils seroient payés exactement à l'avenir, sans quoi, ils eussent pris le parti de retourner en Germanie.

Embarras de Louis, & mesures qu'il prend contre le pape Jules.

Guicchardin.
Lettres de Louis XII.
Manusc. de Fontan.
Ferron.
Belcar.

Il étoit triste pour Louis de se trouver chargé de tout le poids d'une guerre qui, depuis plus d'un an, ne le regardoit plus, & dont il ne pouvoit se promettre aucun profit : il l'étoit encore davantage de considérer qu'en s'épuisant pour un prince qui faisoit si peu d'efforts de son côté, il perdoit ses alliés, augmentoit le nombre de ses ennemis,

& s'exposoit à des affronts qu'il ne lui étoit plus possible de souffrir ni de dissimuler. Le droit des gens violé en la personne de ses ambassadeurs, les Génois, ses sujets, appellés à la révolte, des hostilités commencées sur les terres de son obéissance, sans aucune déclaration de guerre, les foudres de l'Eglise lancées dans une affaire purement temporelle, & contre un prince qui n'avoit encouru cette disgrace que pour n'avoir pas voulu séparer ses intérêts de ceux de la France, l'excitoient violemment à se venger : d'autres motifs non moins puissants le retenoient : la répugnance qu'il avoit à se déclarer l'ennemi d'une puissance que ses prédécesseurs avoient fondée, & qu'il venoit lui-même d'enrichir : les larmes d'Anne de Bretagne, princesse plus dévote qu'éclairée, qui croyoit qu'on ne pouvoit être enfant de l'Eglise & faire la guerre au pape, & qui conjuroit son mari, s'il persistoit dans une entreprise funeste, de ne pas vouloir du-moins l'y associer : la crainte d'indisposer contre lui une partie de ses sujets, qui pensoient comme la reine, & sur-tout le premier ANN. 1510.

ANN. 1510.

ordre de l'Etat, toujours si puissant sur l'esprit de la multitude, attaché par son serment au chef de l'église : les démarches suspectes du roi d'Angleterre, qui, bien qu'il protestât encore de vouloir observer les traités, épousoit avec chaleur les intérêts du pape, achetoit des armes en Italie, prêtoit des troupes à Ferdinand son beau-pere, & venoit de conclure avec lui une sorte de ligue offensive & défensive : enfin le peu de fond qu'on pouvoit faire sur Maximilien, prince défiant, vénal & sans caractere. Déja l'on se servoit de son nom pour soulever les Génois & armer les Suisses ; déjà l'on publioit qu'il entreroit l'année suivante en Bourgogne, pendant que toutes les forces de la France seroient occupées en Italie. Avant que de prendre un dernier parti sur une affaire si délicate, Louis crut devoir envoyer un nouvel ambassadeur au pape ; mais comme il ne se promettoit pas un grand succès de cette démarche, il convoqua une assemblée de l'Eglise Gallicane, & faisant sentir à Maximilien la nécessité d'opposer une forte barriere aux

entreprises téméraires du pape, & de mettre fin à des abus dont l'Europe se plaignoit depuis long-temps, il lui demanda si dans une affaire qui le concernoit directement, puisqu'elle ne tendoit qu'à empêcher l'exécution de la ligue de Cambrai, il ne seroit pas disposé à envoyer un ou plusieurs ministres chargés de procuration pour assister à l'assemblée de l'Eglise Gallicane, accéder aux résolutions qu'on y prendroit, & concerter en commun les moyens de les mettre promptement à exécution.

ANN. 1510.

L'ambassadeur que Louis envoyoit au pape, s'étant fait accompagner de ceux de Savoie & de Florence, & s'étant assuré des dispositions pacifiques d'un grand nombre de cardinaux, demanda que le pape mît en liberté le cardinal d'Auch, chargé des affaires du roi à Rome; qu'il révoquât les censures lancées contre le duc de Ferrare; qu'il cessât toutes voies de fait, & qu'il s'en rapportât sur ces démêlés avec ce prince, à la décision de quelques arbitres désintéressés. Jules, avec sa fierté ordinaire, demanda, de son côté,

ANN. 1510.

que le roi retirât ses troupes du duché de Ferrare ; qu'il rendît la liberté aux Génois, & qu'il lui fît satisfaction sur la succession du cardinal d'Amboise, qui étant provenue des deniers ecclésiastiques, devoit appartenir au saint-siege. L'ambassadeur de Florence, ayant voulu appuyer la demande du roi de France, fut si mal reçu, qu'il s'enfuit secrétement de Rome : le ministre du duc de Savoie, qui offroit la médiation de son maître, fut traité d'espion, chargé de fers, & appliqué à la question. Les cardinaux, intimidés, garderent le silence, mais résolurent de profiter de la premiere occasion pour se mettre en liberté : elle ne tarda pas à se présenter.

Retraite de quelques cardinaux.

Ibid.

Jules, qui venoit de tenter une seconde entreprise sur Gênes, plus malheureuse encore que la premiere ; qui, depuis la prise de Modene, ne recevoit plus que des nouvelles fâcheuses du camp du duc d'Urbin, imputant le peu de succès de ses armes à la négligence, à l'inexpérience, ou à la mauvaise volonté de ses généraux, quitta Rome pour aller s'établir à Bologne, dans la

ferme résolution de se mettre lui-même à la tête de ses troupes, s'il en étoit besoin, & de ne point s'éloigner du théâtre de la guerre, qu'il ne se fût rendu maître de Ferrare. Il prit la route de la Romagne, & eut la curiosité, ou la dévotion, de visiter l'église de Notre-Dame de Lorette: cinq membres du sacré college, sçavoir, Bernardin Carvajal, cardinal de Sainte-Croix, François Borgia, archevêque de Cozence, René de Prie, évêque de Bayeux, Guillaume Brissonnet, cardinal de Saint-Malo, & le cardinal Frédéric de Saint-Séverin, ayant obtenu la permission de se rendre à Bologne par la route de Toscane, allerent se jetter dans Florence, ville entiérement dévouée aux François, depuis que par leur moyen, elle avoit recouvré Pise. Ils y demeurerent long-temps sous la sauve-garde de Pierre Soderin, Gonfalonnier de la république, & n'en sortirent que pour se rendre à Milan, d'où ils commencerent à répandre des manifestes contre la conduite du pape.

ANN. 1510.

Louis, assuré des dispositions favorables de l'empereur, assembla le

Concile national de Tours.

ANN. 1510.

Hist univ. Paris.

Hist. de l'Egl Gall.

Le Maire de Belges.

clergé de son royaume dans la ville de Tours, & après avoir fait exposer par son chancelier les procédés violents de Jules, les démarches inutiles qu'il avoit faites pour l'appaiser, il pria l'assemblée de lui prescrire la conduite qu'il pouvoit tenir en sûreté de conscience, pour préserver ses sujets & ses alliés d'une odieuse tyrannie : le clergé statua sur les huit questions qui lui furent proposées ; que le roi pouvoit légitimement user de sa puissance pour délivrer ses sujets de toute oppression : dépouiller, du moins pour un temps, le pape des places fortes, dont il ne se servoit que pour troubler le repos de ses voisins : se soustraire à son obéissance, non point absolument ni en toutes manieres, mais autant qu'il seroit nécessaire pour une juste défense : se conformer, pendant le temps de cette soustraction, à l'ancienne discipline, dans tous les cas où l'usage moderne vouloit qu'on s'adressât au saint siege : que tout ce que le roi pouvoit pour sa propre défense, il le pouvoit pour celle de ses alliés ; si ceux-ci étoient injustement opprimés ; &

si leurs intérêts étoient inséparables de ceux de sa couronne : que les censures que le pape prononceroit, ou auroit déja prononcées pour des intérêts purement temporels & sans observer les formes juridiques, seroient nulles & de nul effet. Les principaux membres du clergé, plus zélés pour les droits de la couronne que le roi lui-même, demanderent la permission de nommer des députés pour notifier au pape leurs décisions, le prier de mettre fin à une guerre qui scandalisoit ses freres, d'assembler un concile général, où l'on procéderoit à la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres : ils supplierent le roi de vouloir bien, au cas que la réponse du saint pere ne fût pas favorable, porter l'empereur & les autres princes Chrétiens à donner aux principaux membres de l'Eglise, c'est-à-dire, aux cardinaux qui s'étoient déja éloignés de la cour de Rome, toute la protection dont ils auroient besoin pour indiquer & célébrer un concile général, à l'exemple des conciles de Pise, de Constance & de Basle. Enfin ils convinrent de se rassembler ANN. 1510.

dans la ville de Lyon, le premier jour de mars de l'année suivante, afin de statuer définitivement sur la réponse du pape : ils défendirent, par provision, de s'adresser pour aucune affaire à la cour de Rome, ni d'y faire passer de l'argent ; & ils accorderent libéralement au roi un don de cent mille écus sur les biens ecclésiastiques.

ANN. 1510.

Promesses illusoires de Maximilien.

Marq. Freh. Lettres de Louis XII. P. Martir. de Angl. Manusc. de Fontan.

L'ambassadeur que Maximilien avoit promis d'envoyer ; arriva sur la fin de cette assemblée ; c'étoit Mathieu Lang, évêque de Gurk & son premier ministre : il ne put assister qu'aux dernieres séances ; mais ayant eu communication de toutes les délibérations précédentes, il y souscrivit sans aucune réserve ; promit que l'empereur assembleroit de son côté l'Eglise de Germanie, & qu'il enverroit au concile de Lyon, sinon tous les prélats d'Allemagne, au moins ceux de ses pays héréditaires, sur lesquels il avoit plus d'autorité. Il demanda, au nom de l'empereur son maître, un recueil authentique des maximes fondamentales des libertés de l'Eglise Gallicane, afin de les faire adopter

par le clergé de Germanie. En effet Maximilien remit cet exemplaire ANN. 1510. aux docteurs les plus célebres, aux ecclésiastiques les plus éclairés de ses Etats, qui tous célébrerent, à l'envi, les vues bienfaisantes d'un si généreux monarque, & le nommoient déja le libérateur de la patrie : ils s'empresserent de publier, sous le titre de *griefs de la nation Germanique*, une liste des abus les plus criants de la cour de Rome; auxquels ils croyoient qu'on alloit remédier. Mais tel est le malheur des Etats où l'intérêt du souverain est différent de celui des sujets; rarement on s'y occupe long-temps de ce qui ne touche que leurs intérêts. Maximilien n'avoit alors pour objet que de s'insinuer de plus en plus dans la confiance du roi, & d'intimider le pape; il ne fit pas attention, sans doute, combien il est inhumain, combien il est même dangereux de faire sentir à un peuple ses maux, de lui en montrer le remede, quand on n'a pas un desir sincere de le soulager : au-reste il paya cher cette démarche indiscrete; dans ces mêmes écoles qu'il rem-

plissoit de fermentation, s'élevoit
ANN. 1510. dès-lors le fameux Martin Luther, qui, tout obscur qu'il étoit, devoit porter une si rude atteinte à son autorité.

Après avoir terminé ce qui regardoit le concile, Mathieu Lang entama dans des conférences particulieres le véritable objet de son ambassade : l'empereur, toujours dans le dessein de s'insinuer de plus en plus dans la confiance du roi, demandoit que la ligue, ou l'union qu'ils avoient contractée à Cambrai, s'étendît non-seulement à toute la durée de leur vie, mais encore à celle de leurs successeurs respectifs sur le trône de France & de Germanie ; qu'elle fût non plus simplement une alliance de souverain à souverain, mais de maison à maison, de peuple à peuple : ce que Louis accepta avec joie, ne sachant encore où aboutiroit ce début. Maximilien vouloit que Louis ne se bornât plus à lui fournir, comme auparavant, un corps auxiliaire de cinq cents lances & de quatre mille piétons, entretenus pendant trois mois, mais une année entiere, telle

que la France avoit coutume de l'entretenir dans les guerres qui la concernoient directement : que cette armée, payée & nourrie aux frais du roi, restât sur pied & sans prendre de quartiers d'hiver, tant que dureroit la guerre d'Italie : qu'indépendamment de cette armée de terre, il équipât une flotte capable de porter la terreur à Venise, & de retenir toutes les forces de la république à la défense de ses foyers. Maximilien s'excusant toujours de prendre aucun engagement sur le nombre & la qualité des troupes qu'il fourniroit de son côté, avant la tenue des dietes de l'empire & de ses Etats héréditaires, qui devoient incessamment s'assembler; mais promettant de faire au-delà de ce qui seroit humainement possible, exigeoit que le roi, qui n'avoit point les mêmes ménagements à garder vis-à-vis de ses sujets, prît dès-lors des engagements fixes, indépendants de tout événement, & sur lesquels on pût compter. Louis, si souvent trompé par les belles promesses de l'empereur, quelque envie qu'il eût d'ailleurs de terminer promptement

ANN. 1510.

cette guerre, ne voulut prendre que
ANN. 1510. des engagements conditionnels; outre une flotte de six vaisseaux de guerre qu'il devoit joindre à celle des autres confédérés lorsqu'il en seroit requis, il s'obligea d'entretenir à ses frais, pendant tout l'été, mille ou douze cents lances, dix ou douze mille hommes d'infanterie, avec un train formidable d'artillerie, au cas que Maximilien en fournît à-peu-près autant de son côté; & si l'empereur vouloit passer lui-même en Italie, & prendre le commandement de ses troupes, Louis s'offroit d'y passer en même-temps, à la tête de toutes les forces de son royaume; de le mettre en possession des cinq ou six places que gardoient encore les Vénitiens; de le conduire à Rome; de lui soumettre l'Italie entiere, à la réserve du Milanès, de la Toscane, & des Etats du duc de Ferrare; enfin de le rendre *le plus puissant & le plus triomphant empereur que l'Europe eût admiré depuis Charlemagne.* Quand on fait attention à la candeur & à la franchise de Louis, on ne peut guère douter qu'il n'eût tenu parole: la

malice de ses ennemis, l'indécision & les lenteurs éternelles de Maximilien, préserverent la France d'une partie des malheurs où l'alloit précipiter l'indiscrete générosité de son roi.

ANN. 1510.

Intrigues de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas.

Lettres de Louis XII, Pont. rer. Gelr.

Marguerite d'Autriche, qui avoit été l'agent principal du traité de Cambrai, si favorable à sa maison, sembloit devoir mettre toute sa gloire à en assurer l'exécution : mais comme elle n'avoit fait que suivre en cela les impulsions de Ferdinand, qui trouvoit son avantage dans ce traité, elle continuoit encore de l'écouter dans un temps où il avoit intérêt de le rompre. Le principal objet de la princesse avoit été d'assurer la tranquillité des Etats de son pupile ; de recouvrer les places des Pays-Bas, que le duc de Gueldres avoit enlevées, & de susciter tant d'affaires à Louis, qu'il se trouvât forcé de sacrifier cet utile allié. Elle avoit réussi dans la premiere partie de son plan. Louis avoit forcé son protégé de poser les armes, de se dépouiller de ses conquêtes, en lui promettant la restitution de quelques terres que lui retenoit la mai-

son d'Autriche, & la jouissance tranquille de ses Etats. On avoit nommé des commissaires pour régler les limites : on étoit convenu du temps & du lieu où ils s'assembleroient. Marguerite avoit obtenu des délais, & avant qu'ils fussent expirés, les intérêts de l'Europe étoient changés : Ferdinand s'étoit réconcilié avec la maison d'Autriche : Henri VIII étoit en quelque sorte entré dans la même maison, en arrêtant le mariage de la plus jeune de ses sœurs avec l'archiduc. De tous les arbitres, il n'en restoit plus qu'un sur qui Charles d'Egmond pût compter : c'étoit le roi de France ; encore Maximilien prétendoit-il l'exclure, ou intervenir lui-même comme arbitre dans la décision de cette affaire qui lui étoit personnelle. Comme des prétentions si étranges pouvoient révolter & le duc de Gueldres & le roi son protecteur, Marguerite entretenoit le premier de l'espérance de lui faire épouser une de ses nieces, & de transiger par le contrat de mariage sur tous leurs différents : elle tâchoit de se ménager la confiance du second, qui lui déclaroit dans toutes

ANN. 1510.

ses lettres *qu'elle étoit la seconde personne du monde qu'il aimoit le plus tendrement ; qu'il vouloit absolument embrasser sa cousine, sa vassale, sa premiere maitresse ; lui rappeller les jeux de leur enfance, & après l'avoir fait rougir de ses coquetteries, lui jurer une éternelle tendresse.* Tandis qu'elle recevoit, qu'elle provoquoit même ces galanteries, elle intriguoit en Angleterre, en Espagne, en Suisse, à Rome, & en Allemagne, pour susciter à Louis des ennemis, ou pour lui dérober des alliés. Enfin, lorsqu'elle crut avoir amené les choses au point que ce monarque ne pouvoit plus ; sans un extrême danger, se séparer de l'empereur, elle rompit avec Charles d'Egmond d'une maniere insultante pour la France ; après lui avoir suscité pour ennemi l'évêque d'Utrecht & le prince d'Iselstein, on arrêta par ses ordres un gentilhomme François du nombre des pensionnaires du roi, & quelques autres officiers du duc de Gueldres, qu'on fit expirer sur la roue, comme des malfaiteurs & des larrons. Charles d'Egmond ne pouvant obtenir de satisfaction de cette

ANN. 1510.

offense, & voyant que s'il la laissoit impunie, il perdroit infailliblement la confiance de tous ceux qui lui restoient attachés, arma secrétement, & s'empara de la forte place de Hardewich. C'est où Marguerite l'attendoit : car, désavouant la premiere violence qu'on lui reprochoit, elle voulut faire passer le duc d'Egmond pour infracteur de la paix, exigeant que le roi l'abandonnât, qu'il contribuât même à en faire justice ; le duc, de son côté, offrit de remettre la place aux officiers de l'archiduc, dès qu'on lui auroit rendu les terres qu'il réclamoit ; réglé les limites de ses Etats, & puni exemplairement les officiers des Pays Bas dont il avoit à se plaindre. On crut quelque temps à la cour de France que cette affaire tourneroit en négociation, & s'arrangeroit à l'amiable, tant on connoissoit mal cette princesse. Déja sûre d'être appuyée par les rois d'Espagne & d'Angleterre, elle vouloit que Louis abandonnât la défense de son allié ; ou s'il s'obstinoit à le défendre, elle se proposoit de porter son pere à se réconcilier

ANN. 1510.

pour

pour un temps avec les Vénitiens & le pape, à former une ligue de toutes ces puissances contre la France, qui, attaquée par tous les bouts, succomberoit infailliblement sous leurs efforts.

ANN. 1510.

Le pape investi dans Bologne: faute du maréchal de Chaumont.

Guicchardin. Justinian. P. Martir. de Angl. Belcar.

Tandis que Louis & Maximilien, malgré ces premieres semences de division, travailloient encore de concert à procurer la convocation d'un concile général qui devoit réformer l'Eglise dans son chef & dans ses membres, le pape, qu'une maladie dangereuse retenoit au lit, forçoit les Vénitiens de faire remonter deux escadres par les bouches du Po, de brûler le Ferrarès, & de s'unir ensuite à l'armée de l'Eglise commandée par le duc d'Urbin: il faisoit parvenir de nouveaux renforts à cette armée: il dressoit, tout malade qu'il étoit, le plan des opérations militaires, ordonnant à ses généraux de s'approcher du camp des François, & de leur livrer bataille. Chaumont, après avoir assuré Vérone & Lignano, s'étoit approché de l'ennemi, & avoit établi son quartier général à Rubiera, menaçant Modene, où toutes les

forces du pape se rassembloient. N'ayant aucune espérance de l'emporter, il forma, sur les remontrances des Bentivoglio, le hardi projet de mettre fin à la guerre, en surprenant dans la ville de Bologne, qui n'avoit point de garnison, le pape lui même, & toute la cour Romaine. Dérobant sa marche aux ennemis, il emporte la forteresse de Spilimberto, défendue par quatre cents fantassins; s'empare de Castelfranco; passe la nuit à Crespolano, à dix milles de Bologne, dans l'intention de se présenter le lendemain matin aux portes de cette ville.

ANN. 1510.

L'approche d'une armée où étoient les Bentivoglio, excita une fermentation générale parmi le peuple: les cardinaux, les prélats, & tout ce qui formoit la cour du pape, nourris dans l'oisiveté loin du bruit des armes, consternés, éperdus, coururent se réfugier dans la chambre de Jules, & le supplierent, les larmes aux yeux, ou de se dérober avec eux par une prompte fuite, si sa santé le permettoit, ou de songer à désarmer l'ennemi, en souscrivant

aux conditions qu'il voudroit impo- ANN. 1510.
ser. Jules, inébranlable au milieu de la consternation générale, ayant mandé l'ambassadeur de Venise, lui reprocha durement la conduite de ses maîtres : » Ingrats, lui dit-il, n'est-» ce pas pour défendre votre liberté » que j'ai bravé la colere & le res-» sentiment des deux plus puissants » monarques de l'Europe ? Et lors-» que j'avois droit d'attendre des » secours de votre part, vos délais » éternels exposent ma fortune & » ma vie : répondez, aveugles poli-» tiques, quand mes ennemis m'au-» ront abattu, quel sera votre ap-» pui ? Je n'ai plus qu'un mot à vous » dire, si votre armée n'est pas de-» main ici, je fais mon traité sé-» paré avec les François «. Il assembla en même-temps le conseil & les magistrats de Bologne, & les exhorta pathétiquement à faire prendre les armes aux bourgeois ; mais ou les magistrats manquerent de zèle, ou les bourgeois d'obéissance ; personne ne remua. Jules ouvrant enfin les yeux sur le danger qui le menaçoit, envoya demander à Chaumont un sauf-conduit pour Jean-

ANN. 1510. François Pic, des comtes de la Mirandole, qu'il devoit lui députer le lendemain matin : l'ambassadeur d'Angleterre facilita la négociation, en allant lui-même dénoncer au général François que le premier coup de canon qu'il tireroit contre Bologne, seroit regardé par le roi son maître comme une infraction du traité qu'il avoit contracté avec la France, & équivaudroit à une déclaration de guerre entre les deux couronnes. Chaumont qui n'avoit pas même communiqué son projet au roi, craignit de s'être trop avancé : il reçut avec distinction l'ambassadeur du pape ; accorda une trève de deux jours, & dicta les conditions suivantes : que le duc de Ferrare, & tous ceux qui, à son occasion, avoient fait la guerre au pape, seroient absous des censures : qu'on rendroit aux Bentivoglio leur patrimoine & tous leurs biens héréditaires, avec la permission de s'établir par tout où bon leur sembleroit, pourvu que ce fût à plus de quatre-vingt milles de Bologne : que Jules observeroit les engagements qu'il avoit pris envers l'empereur

& le roi de France au traité de Cambrai : qu'il feroit une trève de six mois avec Alfonse ; déposeroit Modene entre les mains de l'empereur, & s'en rapporteroit, sur ses démêlés avec ce duc, à la décision d'un certain nombre d'arbitres : qu'il accorderoit la liberté au cardinal d'Auch, une pleine sûreté aux cinq autres cardinaux qui s'étoient éloignés de sa cour ; & qu'enfin le roi nommeroit seul & sans contradiction à tous les bénéfices de ses Etats, soit en France, soit en Italie. Le pape se récrioit sur la dureté de ces conditions, demandoit qu'on lui envoyât Albert Pio, dont le roi s'étoit jusqu'alors servi pour négocier avec lui, & tâchoit de gagner du temps. Chaumont qui s'en apperçut, s'approcha jusqu'à trois milles de Bologne ; envoya même des partis jusques sous les murailles de la ville : alors les cris redoublerent ; les ambassadeurs du roi d'Espagne & de l'empereur lui-même se joignirent à celui d'Angleterre, & tous trois menacerent Chaumont de la part de leurs maîtres. Tandis qu'on négocioit, arrive enfin Chiappino- ANN. 1510.

ANN. 1510.

vitelli, l'un des généraux Vénitiens, avec un corps considérable de Turcs au service de la république. Ce fut un spectacle bien étrange de voir le saint pere escorté & défendu par une troupe d'infidèles, contre l'armée du roi très-chrétien, fils aîné de l'Eglise. Ce renfort fut suivi, quelques heures après, du reste de l'armée. Chaumont, qui n'avoit plus aucune espérance de prendre Bologne, feignant de déférer à la médiation des ambassadeurs, retira ses troupes, & reprit la route de Ferrare, avec le regret d'avoir osé trop, ou trop peu. Comme la saison étoit fort avancée, il donna des quartiers d'hiver à la gendarmerie, & cassa, selon l'usage, la plus grande partie de son infanterie.

Siége de la Mirandole par le pape Jules : nouveau danger où il se trouve exposé. *Ibidem. Hist. du ch. Bayard.*

Impatient de venger l'affront qu'il venoit de recevoir, & ne daignant pas considérer que le mois de décembre étoit déja fort avancé, que l'hiver étoit un des plus rudes que l'on eût vus depuis long-temps en Italie, Jules vouloit que son armée, unie à celles des Vénitiens, allât, sur-le-champ, investir la ville de Ferrare : ses généraux, qui avoient

déja tant de fois éprouvé la supériorité des François sur les troupes de l'Eglise, répondoient mal à son ardeur : n'osant le contredire ouvertement, ils le détournerent adroitement de son projet, en lui faisant entendre que pour assurer les subsistances de l'armée & le succès du siége, il falloit commencer par se rendre maître de Concordia & de la Mirandole. Les papes ne pouvoient former aucune prétention sur ces deux places ; c'étoient des fiefs ou vicariats de l'empire : elles appartenoient aux enfants de Ludovic Pico, restés en bas âge sous la tutelle de Françoise Trivulse leur mere. Quoiqu'on ne pût, sans une sorte de barbarie, attaquer une femme & de malheureux enfants qui n'avoient point démérité, l'impitoyable Jules ordonna tous les préparatifs, & prit lui-même le commandement de ses troupes. Concordia n'opposa qu'une foible résistance ; la comtesse avoit réuni toutes ses forces à la Mirandole, où elle s'étoit enfermée avec Alexandre Trivulse son cousin. Alexandre envoya demander à Châtillon, qui gardoit toujours le Ferrarès, cent jeunes ANN. 1510.

guerriers de bonne volonté, & deux
ANN. 1511 canonniers François : avec ce foible renfort, qui lui fut amené par Monchenu & Chantemerle, il se proposa de lasser l'ardeur des assiégeants. Jules, qui étoit resté au château de Saint-Félix, à quelques lieues de la Mirandole, voulut aller visiter les travaux, & se précipita encore une fois dans un danger pareil à celui qu'il avoit couru à Bologne. Le chevalier Bayard, le capitaine de son temps le mieux servi en espions, parce qu'il étoit naturellement généreux, fut averti de ce dessein du saint pere, & forma le projet de l'enlever. Il y avoit à moitié chemin de Saint-Félix au camp de la Mirandole, un vieux château qui tomboit en ruine : il alla s'y cacher avec sa compagnie d'ordonnance, & une partie de celles du duc de Ferrare & du capitaine Montoison.
» A la pointe du jour, Jules monta » en litiere, & se mit en marche, » précédé de prélats, de proto» notaires, clers & autres officiers: » quand le bon chevalier les vit » passer, il sortit de son embusca» de, & se mit à charger sur les ruf-

» tres, qui prirent la fuite, en criant » *alarme*. Cela n'eût pas empêché » que le pape & les cardinaux n'euſ- » ſent été pris, ſans un inconvé- » nient qui fut très-bon pour le ſaint » pere, & fort malheureux pour le » bon chevalier ; c'eſt qu'ainſi que » le pape ſortoit, il tomba du ciel » la plus âpre & la plus véhémente » neige qu'on eût vue depuis cent » ans, & avec une telle impétuoſi- » té, qu'on ne ſe voyoit pas l'un » l'autre. Sur les remontrances du » cardinal de Pavie, le pape con- » ſentit à retourner ſur ſes pas, & » à différer de quelques heures ſon » voyage. Au moment où il rentroit » dans la cour du château, parut » le bon chevalier, pouſſant les » fuyards à toute bride, ſans s'a- » muſer à faire des priſonniers : aux » cris qu'ils pouſſoient, Jules ſaute » de ſa litiere, & aide lui-même à le- » ver le pont, ce qui fut d'homme de » bon eſprit : car s'il eût perdu un inſ- » tant, il étoit croqué. Qui fut bien » mari, ce fut le bon chevalier : il » ne pouvoit ni pénétrer dans le » château ſans artillerie, ni même » s'arrêter en cet endroit, ſans s'ex- ANN. 1511.

ANN. 1511. » poser à être coupé dans sa retraite » par un détachement de l'armée » ecclésiastique : il fit un grand nom- » bre de prisonniers, & retourna, » bien mélancholié, auprès du duc » de Ferrare. Jules, de telle peur » qu'il avoit eue, trembla la fievre » tout le long du jour & la nuit sui- » vante; mais ne quitta point son » premier dessein ». Il manda le duc d'Urbin, qui vint l'escorter avec quatre cents lances : arrivé au camp, il se logea dans une petite église, proche de ses batteries, & tellement exposé au canon de la place, que deux de ses officiers y furent tués. Il visitoit les travaux, encourageoit les soldats, récompensant les uns, menaçant les autres, & promettant à tous de leur abandonner le pillage de la ville. C'étoit, dit Guicchardin, un spectacle bien digne d'attention que le contraste du roi de France & du pape dans cette occasion : Louis, dans un âge encore plein de vigueur, nourri dès l'enfance dans le tumulte des armes, sembloit s'endormir au sein de ses Etats, se reposant sur ses capitaines du soin de la guerre, tandis que

le vicaire de Jésus-Christ, le pere commun des Chrétiens, accablé d'infirmités, vieilli dans la molesse & les plaisirs, paroissoit tout de feu au milieu d'une armée destinée contre les Chrétiens; assiégeoit en personne une place sans réputation, s'exposant comme un simple officier aux fatigues & aux dangers, & ne retenant que l'habit & le nom de sa dignité.

ANN. 1511.

Chaumont avoit reçu un ordre précis de secourir la place : ayant fait à la hâte de nouvelles levées d'infanterie, il marchoit de ce côté; mais avec une extrême lenteur, parce que les chemins par lesquels il falloit conduire son artillerie, étoient tellement rompus, qu'il ne pouvoit faire qu'une lieue par jour. Arrivé sur les frontieres, il quitta brusquement l'armée pour aller, disoit-il, chercher de l'argent à Milan; d'autres disoient que l'amour l'y conduisoit, & qu'épris d'une passion violente pour une nouvelle maitresse, il n'avoit pu supporter les chagrins d'une si longue absence: d'autres enfin soupçonnoient que la haine secrete & la jalousie dont il

étoit animé contre Trivulse, avoient beaucoup contribué à lui faire prendre ce parti.

ANN. 1511.

Conduite suspecte de l'empereur : mort du maréchal Chaumont.

Guicchardin.
Lettres de Louis XII.
Belcar.
Mémoir. de Fleuranges.

Les assiégés voyant leurs murailles renversées, & perdant toute espérance d'être secourus, demanderent à capituler : la garnison obtint la permission de se retirer : la ville, dont le pillage avoit été promis au soldat, se racheta par une somme considérable. Jules y entra par la brèche, avec tout l'appareil d'un jeune triomphateur. Il se proposoit de marcher aussi-tôt à Ferrare; mais un échec qu'essuya un détachement de son armée, & beaucoup plus encore l'approche du Maréchal de Chaumont, rallentirent son ardeur : ne se trouvant pas même en sûreté à Bologne, après ce qui lui étoit arrivé quelques mois auparavant, il prit le parti de se retirer à Ravenne, & trouva bon que son armée se contînt dans un camp bien retranché. Chaumont s'en étant approché, n'osa entreprendre de le forcer. Il quitte ces quartiers, marche droit à Modene, avec la certitude de s'en rendre maître en deux ou trois jours, & reste fort

étonné en arrivant, de voir les étendards de l'empereur arborés ſur les murs & ſur la citadelle. C'étoit une nouvelle ruſe des ennemis de la France. Jules convaincu que cette conquête alloit lui échapper, la remit promptement à Vitfruſt, ambaſſadeur de l'empereur, qui s'en mit en poſſeſſion. N'ayant point de troupes, Vitfruſt, prit pour ſon lieutenant Marc-Antoine Colonne, un des généraux du pape, avec la même garniſon qui ſe trouvoit déja dans la place: ainſi Jules y reſtoit toujours le plus fort. Chaumont balança long-temps s'il reſpecteroit la ſauve-garde de l'empereur: il écrivit à ce prince une lettre reſpectueuſe, mais fiere, pour ſe plaindre de la conduite de Vitfruſt. *Sire*, lui marquoit-il, *j'ai trouvé merveilleuſement étrange le procédé de votre ambaſſadeur, & je ne penſe pas que vous l'approuviez. Car le pape voyant qu'il ne pouvoit garder Modene, & que dans deux ou trois jours j'avois eſpérance de vous la remettre d'une maniere plus honorable, il l'a dépoſée entre les mains de votre ambaſſadeur, mais en exigeant*

ANN. 1511.

que Marc-Antoine Colonne continuât
ANN. 1511. *d'y commander. Vous pouvez connoître, Sire, qu'en ceci il y a grande malice & mauvaisetié; car on a voulu par-là mettre de l'ombrage & de la suspicion entre vous & le roi votre frere, afin que tous les amis & alliés que vous avez en Italie, se persuadent qu'il y a une grande intelligence entre vous & le saint pere; & à vous parler franchement, sire, je crois que le bon-homme de votre ambassadeur a peu pensé alors qu'il a reçu Modene à cette condition, & je présume que cette bonne personne de l'ambassadeur du roi d'Aragon, l'a conduit dans ce piege.* Chaumont ne se trompoit pas sur le premier auteur de cette intrigue: Ferdinand le Catholique, ou son ambassadeur, avoit suggéré cet expédient au pape, comme un moyen infaillible de se réconcilier bientôt avec l'empereur, ou de rallentir du moins l'ardeur de ce prince. Mais ce que Chaumont ne prévoyoit pas, & ce qui arriva cependant, c'est que Maximilien approuva la conduite de Vitfrust, & garda Modene, qu'il eût dû rendre au duc de Ferrare. Quel-

ques jours après, Chaumont, qui n'étoit encore que dans sa trente-huitiéme année fut attaqué d'une maladie mortelle à Corrége : il crut qu'on l'avoit empoisonné ; mais ne désigna point celui sur qui tomboient ses soupçons. Jean-Jacques Trivulse, qui, bien que plus ancien maréchal de France, que Chaumont, ne faisoit point de difficulté de servir sous lui, se chargea du commandement de l'armée, jusqu'à ce que le roi eût nommé un nouveau lieutenant-général au-delà des monts. ANN. 1511.

Louis, en prenant toutes les mesures nécessaires pour pousser vivement la guerre, travailloit avec une incroyable ardeur à la convocation d'un concile général, sans que les larmes d'Anne de Bretagne, ni les réponses peu satisfaisantes qu'il recevoit de ses alliés, pussent le détourner de son projet. Ferdinand le Catholique répondit à l'invitation du roi, qu'il approuvoit fort le projet, pourvu qu'il pût s'exécuter sans scandale & sans violence : qu'il convenoit du besoin d'une réforme ; qu'il en avoit donné la premiere

Soins de Louis pour assembler un concile général, mal secondés par les autres princes.

Godefroi. manusc. de Bethune.

ANN. 1511. idée ; qu'il n'en vouloit d'autre témoin que le roi lui-même, qui, sans doute, n'avoit pas oublié ce qui s'étoit dit sur ce sujet à l'entrevue de Savonne ; mais qu'il falloit prendre garde qu'une entreprise de cette nature ne parût dictée par un esprit de vengeance, ou par d'autres motifs humains : qu'il lui paroissoit nécessaire d'établir préalablement une paix générale, qui, après tout, n'étoit peut-être ni aussi difficile ni aussi éloignée qu'on vouloit se le persuader ; qu'il alloit y employer tous ses soins : qu'il prioit, qu'il conjuroit le roi de ne rien précipiter.

La réponse de Jacques IV, roi d'Ecosse, quoiqu'elle ne remplît pas entiérement l'attente du roi, étoit beaucoup plus satisfaisante ; c'étoit celle d'un ami : en marquant au roi la ferme résolution où il étoit de partager sa bonne ou sa mauvaise fortune, & de ne jamais donner atteinte à l'alliance héréditaire qui unissoit les deux couronnes, il le prioit de ne pas l'engager trop légérement dans un parti qui pouvoit jetter des scrupules dans l'ame des Ecossois, ses

sujets ; de permettre au moins qu'avant tout, il employât les offices d'ami commun, & s'assurât par lui-même des dispositions du pape : il fit partir dans ce dessein l'évêque de Murrai, le plus habile négociateur qu'il eût dans ses Etats : il le recommanda à Louis comme un homme en qui il pouvoit prendre une entiere confiance.

Le roi de Danemarck, auquel Louis avoit eu occasion de rendre un service important ; le roi de Portugal, que la situation de ses Etats attachoit à la France, intimidés ou gagnés par le pape, refuserent de s'associer à un projet qui menaçoit l'Eglise d'un chisme. Il ne restoit donc que l'empereur sur qui l'on pût compter ; encore ne tarda-t-on pas à s'appercevoir du peu de fonds qu'il falloit faire sur ses promesses. Le concile de Lyon, auquel il avoit promis d'envoyer tous les prélats de la Germanie, ceux au moins de ses pays héréditaires, s'ouvrit sans qu'aucun s'y rendît. Il ne se présenta pas même un ambassadeur de la part de ce prince pour excuser ce manque de parole. Ferdinand

ANN. 1511. le Catholique, qui le gouvernoit, sans qu'il s'en doutât, avoit opéré ce changement. Depuis long-temps il travailloit à jetter des doutes dans son esprit sur la conduite des François, en lui faisant entendre qu'ils l'auroient mis depuis long temps en possession des terres de son partage, s'ils n'avoient toujours redouté de l'avoir pour voisin, & s'ils n'avoient encore un intérêt plus direct à prolonger la guerre, afin de lui arracher, à titre d'engagement, toutes ses places l'une après l'autre : il lui remontroit que la conduite du souverain pontife à son égard étoit bien différente, puisqu'il lui avoit remis Modene sans restriction, sans réserve, & sans demander aucun dédommagement : que ce même pontife, dont dépendoient entiérement les Vénitiens, étoit disposé à lui procurer une pleine satisfaction sur toutes ses demandes, pourvu que connoissant mieux ses amis & ses ennemis, il se désistât d'une entreprise odieuse qui scandalisoit tous les fidèles, dans laquelle même il ne pouvoit jouer qu'un rôle qui ne convenoit point à sa dignité, puisque celui qui en étoit le

principal moteur, y tiendroit toujours le premier rang. Les promesses du pape étoient si conformes aux discours de Ferdinand, que Maximilien ne crut pas devoir se refuser à la priere qu'on lui faisoit, d'envoyer un ministre plénipotentiaire à Mantoue : cependant, comme il ignoroit quel seroit le succès de cette conférence, & qu'il ne vouloit pas se brouiller avec le roi de France avant que d'être assuré qu'il n'auroit plus besoin de ses secours, il exigea qu'on y traitât de la paix générale de l'Europe, & que l'ambassadeur de France y fût admis.

ANN. 1511.

Conférences de Bologne. *Guicchardin. Lettres de Louis XII. Bembe.*

Quoique toutes ces manœuvres tendissent visiblement à détacher l'empereur des intérêts de la France, ou du moins à rallentir les préparatifs qu'il faisoit en Allemagne, & que Louis n'en doutât pas, il ne voulut pas qu'on lui reprochât de s'être opposé seul à un projet de pacification générale. Il manda sur-le-champ à Trivulse de cesser les hostilités : il suspendit les délibérations du concile de Lyon, & fit partir pour Mantoue Etienne Poncher, l'un de ses

ANN. 1511. ministres, accompagné de l'évêque de Murrai, ambassadeur du roi d'Ecosse, lesquels devoient se joindre & concerter toutes leurs démarches avec l'évêque de Gurk, chancelier & lieutenant général de Maximilien. S'il restoit encore des doutes sur les desseins frauduleux de Jules, ils ne tarderent pas à être levés: il n'avoit député personne à Mantoue; mais s'étant avancé de Ravenne à Bologne, il envoya prier l'évêque de Gurk de s'y rendre, en lui représentant que de son côté, il avoit fait la moitié du chemin. L'évêque de Gurk eût dû s'en retourner, & peut-être eût-il pris ce parti, si Louis, ou ses ministres, l'eussent exigé. On trouva plus expédient de le charger des intérêts de la France, comme il l'étoit déja de ceux de l'empire, en ajoutant cette restriction à ses pouvoirs, qu'il manderoit à Poncher l'objet des délibérations, & qu'il ne concluroit rien sans l'aveu de ce ministre. Matthieu Lang se rendit à Bologne avec un cortege nombreux de seigneurs & de gentilshommes, tel qu'il convenoit au *lieutenant-général de l'em-*

pereur. Il fut reçu comme l'auroit été le maître qu'il repréſentoit. Conduit au conſiſtoire où le pape l'attendoit au mileu de tous les cardinaux, il dit en peu de mots que l'empereur ſon maître l'avoit envoyé pour retirer les terres que les Vénitiens avoient uſurpées ſur lui : que cet auguſte prince préféroit la paix aux avantages que lui promettoit la guerre ; mais qu'il vouloit en dicter les conditions. Après cette audience publique, il en eut une particuliere, où il ne fit que répéter les même paroles & avec la même fierté. Le lendemain, il mit la patience de Jules à une plus rude épreuve. Ayant ſu que ce pontife avoit nommé trois cardinaux pour entamer avec lui la négociation, il nomma trois gentilshommes de ſa ſuite pour aller conférer avec eux : il falloit que la haine de Jules contre les François fût bien forte, puiſqu'il dévora en ſilence ces affronts : il s'abaiſſa juſqu'à tenter la fidélité de ce miniſtre. Pour ſuppléer au nombre des cardinaux qui s'étoient éloignés de ſa cour, récompenſer quelques prélats qui l'avoient bien

ANN. 1511.

ſervi, & exciter l'émulation de tous
ANN. 1511. les autres, il venoit de faire une promotion de huit cardinaux, du nombre deſquels étoient Chriſtophe Bambrige, ambaſſadeur d'Angleterre, & Matthieu Schinner, évêque de Sion. Dans la proclamation qui s'en étoit faite, Jules avoit laiſſé un nom en blanc, ſe réſervant de le déclarer lorſqu'il en ſeroit temps: il fit entendre à l'évêque de Gurk qu'il pouvoit aſpirer à cette faveur: qu'on avoit deſſein, s'il n'y mettoit lui-même des obſtacles, de joindre à cette dignité le patriarcat d'Aquilée, & de porter ſes revenus juſqu'à cent mille ducats. Matthieu Lang rejetta avec indignation ces ouvertures, pour ne s'occuper que des intérêts des deux ſouverains dont il étoit chargé. Les conteſtations des Vénitiens avec l'empereur furent entamées les premieres: l'évêque de Gurk demandoit la ceſſion pleine & entiere de toutes les places qui devoient revenir à ſon maître par le traité de Cambrai: les Vénitiens vouloient garder celles dont ils étoient encore en poſſeſſion; ils ſe ſoumettoient ſeulement à en prendre l'in-

vestiture de l'empereur, & à lui payer tous les ans une certaine somme, à titre de redevance. Les ambassadeurs d'Aragon avoient disposé l'évêque de Gurk à se contenter de cette soumission ; il n'étoit plus question que de fixer cette somme, & peut-être se fût-on accordé, si les affaires de Ferrare eussent été aussi faciles à concilier, ou plutôt si la haine dont Jules étoit animé contre le roi de France, eût pu laisser quelque place à la négociation : mais à peine l'évêque en eut-il ouvert le propos, que le pape l'interrompit brusquement pour lui représenter que la cause de l'empereur étoit étrangere à ce démêlé : que ce prince entendoit bien mal ses intérêts s'il ne profitoit de l'argent des Vénitiens & des autres facilités qu'on pouvoit lui fournir, pour venger avec éclat les injures anciennes & nouvelles qu'il avoit reçues des François, & s'il attendoit qu'on le sollicitât d'une chose dont il auroit dû prier les autres : l'évêque ayant reparti que rien n'étoit capable d'engager l'empereur à manquer à ses engagements envers son allié : *ni moi*, répondit le pape, *à me récon-*

ANN. 1511.

ANN. 1511.

ciliér avec mon ennemi. Les conférences furent rompues, & l'évêque de Gurk s'étant rejoint avec l'ambassadeur de France, ils autoriserent conjointement les cardinaux dissidents à convoquer un concile écuménique dans la ville de Pise.

Entreprise de Marguerite, Gouvernante des Pays-Bas.
Lettres de Louis XII.

Il sembloit qu'après une démarche de cet éclat, l'empereur ne dût plus respirer que la guerre ; cependant, au grand étonnement de tout le monde, il resta dans l'inaction, attendant tranquillement quelle seroit l'issue de ce démêlé, & ménageant toujours les deux partis, afin de se ranger du côté où il y auroit quelque chose à gagner. Il s'excusa de ne point envoyer, comme il l'avoit promis, les évêques de sa dépendance au concile de Lyon, sur ce qu'il n'avoit point droit de les contraindre à se transporter dans un pays étranger. Cette raison pouvoit être bonne pour les évêques d'Allemagne ; mais elle n'avoit plus lieu pour les évêques des pays-Bas, sujets du roi de France, & membres de la monarchie : cependant ils ne comparurent point, quoique mandés par l'archevêque de Reims,

Reims, leur métropolitain. Marguerite leur fit signifier une défense de s'absenter sans sa permission. C'étoit entreprendre visiblement sur les droits du roi, ou plutôt briser tous les liens de la dépendance : Louis s'en plaignit amèrement. *Quand bien même*, ajouta-t-il, *l'amitié me fermeroit les yeux sur cet attentat, mon parlement ne souffrira jamais qu'on porte cette atteinte aux droits de la couronne.* Marguerite ne répondoit à ces plaintes, à ces menaces, que par d'autres plaintes plus ameres encore sur la conduite du duc de Gueldres, dont elle vouloit rendre le roi responsable. Inutilement protestoit-il qu'il n'avoit aucune part aux choses dont elle se plaignoit ; qu'il n'avoit fourni à ce duc ni hommes ni argent ; qu'il le regardoit comme *un fou, une mauvaise & perverse tête ; qu'il voudroit que le grand diable l'emportât :* inutilement montroit-il aux ambassadeurs de l'empereur & de Marguerite les lettres dures & pleines de reproches qu'il écrivoit à ce duc pour lui mander que *de par Dieu ou de par le diable* il eût à se tenir en paix, & à réparer les dommages qu'il ANN. 1511.

ANN. 1511. avoit caufés, Marguerite traitoit tout cela de feinte & de diffimulation ; & fans parler de rendre de fon côté au duc les terres qu'il réclamoit à plus jufte titre, elle exigeoit que le roi, qui n'avoit fur lui d'autres droits que ceux que donne l'amitié, le forçât à fe remettre une feconde fois à la difcrétion de fes plus mortels ennemis. Quelque injufte que fût cette prétention, Louis voulant ôter à Maximilien tout prétexte de manquer à fes engagements, & le retenir dans fon alliance le plus long-temps qu'il feroit poffible, envoya, à la priere de Marguerite, un de fes gentilshommes, pour fignifier au duc de Gueldres, que s'il ne rendoit Hardewich, il romproit tout commerce avec lui, & ne le regarderoit plus que comme un ennemi public. Marguerite, qui ne s'attendoit point à tant de complaifance, qui travailloit alors avec fuccès à former contre la France une ligue entre les rois d'Efpagne, d'Angleterre, & l'empereur fon pere, *laquelle repréfentât*, difoit-elle, *le myftere de la fainte Trinité*, accufa ce gentilhomme de porter de l'ar-

gent à son ennemi; le traita d'espion, & fut sur le point de le faire appliquer à la question. Louis, quoiqu'il ignorât encore tout ce qui se tramoit, comprenant qu'il ne conserveroit l'alliance de Maximilien qu'autant de temps qu'il resteroit le plus fort, résolut de presser vivement le pape, & de mettre fin le plutôt qu'il seroit possible à la guerre d'Italie.

ANN. 1511.

Défaite de l'armée du pape : prise de Bologne.

Guicchardin.

P. Martir de Angl.

Lettres de Louis XII.

Paul Jove, Belcar.

Trivulse ayant reçu un renfort considérable, que lui amenoit Gaston de Foix, duc de Nemours, résolut d'apprendre au roi, dit Guicchardin, quel tort les princes se font à eux-mêmes, quand au-lieu de confier à des capitaines blanchis sous le harnois la conduite d'une armée, ils jettent les yeux sur des jeunes-gens, sans expérience, & qui n'ont d'autre mérite que la faveur : il s'avança brusquement à Concordia, & l'emporta le même jour : il pouvoit reprendre de même la Mirandole; mais craignant que ses envieux ne l'accusassent de préférer les intérêts de ses petits-fils à ceux du roi, il s'approcha de l'armée ennemie, campée avantageu-

ſement près de la ville de Bologne. Le pape, effrayé de cette marche, & prévoyant que ſi ſon armée étoit battue, il riſquoit de ſe trouver aſſiégé une ſeconde fois dans cette ville, eut la précaution de ſe retirer à Ravenne. Avant ſon départ, il harangua les principaux magiſtrats, les exhortant à obéir au cardinal de Pavie, qu'il leur laiſſoit pour gouverneur, & à ſe défendre courageuſement eux-mêmes, juſqu'à l'arrivée d'un corps de dix mille Suiſſes, que lui amenoit le cardinal de Sion. Jules comptant plus qu'il ne devoit ſur les promeſſes des magiſtrats, ne laiſſa pour toute garniſon au nouveau gouverneur, que mille hommes d'infanterie & deux cents chevaux légers. Cette troupe ne ſuffiſoit pas pour défendre une ſi grande ville, & pour contenir les bourgeois, dont la plupart regrettoient les Bentivoglio, leurs anciens ſeigneurs. Le cardinal auroit donc dû tirer des renforts de l'armée combinée du pape & des Vénitiens : mais outre qu'il étoit dangereux d'affoiblir cette armée en préſence de l'ennemi & à la veille

ANN. 1511.

d'une bataille, il y avoit une haine déclarée entre le duc d'Urbin, qui la commandoit, & le cardinal de Pavie. Plutôt que de recourir à son ennemi, le cardinal prit le parti dangereux d'armer les bourgeois, & de les exhorter, comme avoit déja fait le pape, à veiller eux-mêmes à leur propre défense. Lorenzo Ariosti, & les autres capitaines de ces compagnies bourgeoises, entiérement dévouées aux Bentivoglio, commencerent à entretenir des correspondances avec les François, & mépriserent ouvertement les ordres du cardinal : celui-ci, averti qu'on devoit le livrer à l'ennemi, mit sa garnison dans la citadelle, & s'enfuit précipitamment à Ravenne : les Bentivoglio se présenterent quelques heures après son départ aux portes de la ville, où ils furent reçus comme les libérateurs de la patrie. On arracha de la porte du palais la statue de Jules, chef-d'œuvre du célebre Michel-Ange : on la traîna dans les rues ; on la mit en pieces. Le duc d'Urbin ne se trouvant plus en sûreté dans son camp, qui pouvoit être attaqué par ANN. 1511.

deux endroits différents, ne ſongea qu'à ſa retraite : elle étoit indiſpenſable, mais dangereuſe en préſence d'un ennemi tel que Trivulſe. Le duc d'Urbin abandonna ſes tentes, ſon artillerie, tout le bagage de l'armée, ne ſongeant qu'à ſauver ſes troupes; mais il n'en put venir à bout : toute ſon infanterie fut diſſipée, & deux mille cavaliers furent priſonniers de guerre. *Sire*, écrivoit Trivulſe au roi, en lui rendant compte de cette victoire, *les capitaines Fontrailles, Bayard, Sainte-Colombe, Baron, Vatillieu, qui compoſoient l'avant-garde, ſous les ordres de monſieur de Nemours, ont les premiers rompu les ennemis, & par ma foi, ſire, vous êtes grandement tenu à tous ces capitaines, qui ſe ſont portés très-dignement & vertueuſement ; & ne veux point que de cette déconfiture en ſachiez gré à moi, mais à leurs vertus. Je ne parlerai point de mon fils, ſon éloge ſeroit déplacé dans ma bouche.* En pourſuivant les fuyards, Trivulſe s'avança juſques ſur les confins de la Romagne ; il ne tenoit qu'à lui de s'en rendre maître, & même de

ANN. 1511.

marcher jusqu'à Rome, qu'il auroit trouvée sans défense; mais comme les ordres qu'il avoit reçus étoient remplis, il s'arrêta au milieu de la victoire, il refusa même de recevoir les clefs de la ville d'Imola, qu'on lui présentoit, jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres. Louis étoit aussi embarrassé que son général. Il s'étoit proposé trois objets dans cette campagne : le premier, de couvrir son duché de Milan du côté des Etats de l'Eglise, en rétablissant les Bentivoglio dans la ville de Bologne : le second, de délivrer le duc de Ferrare de l'inquiétude que lui causoit le voisinage de l'ennemi : le troisieme, d'obliger le pape à révoquer ses censures, à se réconcilier avec le duc, à des conditions équitables, ou à convenir d'un arbitre : les deux premiers étoient remplis, & le troisieme paroissoit déja fort avancé. Jules, si dur & si fier quelques semaines auparavant, succomboit alors sous le poids du malheur : une scène tragique, qui venoit de se passer dans sa cour & presque sous ses yeux, l'avoit plus affligé que la

ANN. 1511.

ANN. 1511. perte de son armée : le duc d'Urbin, imputant sa défaite à la trahison ou à la lâcheté du cardinal de Pavie, son ennemi mortel, étoit accouru à Ravenne pour en demander vengeance : en arrivant il apprend que le cardinal est déja justifié, & qu'il doit ce même jour dîner avec sa sainteté. Plein de fureur & d'indignation, il s'informe de l'heure où le cardinal doit se rendre au palais; se présente sur sa route; l'aborde; lui plonge son poignard dans la gorge, & se retire dans son duché d'Urbin. A la nouvelle de cet assassinat, Jules poussa des cris de fureur & de désespoir : il ne pouvoit laisser un pareil attentat impuni, & il ne pouvoit le venger que sur son propre sang, l'objet de ses complaisances & de son ambition. D'un autre côté, la position où il se trouvoit lui inspiroit de justes alarmes. Enfermé à l'extrémité de ses Etats, sans ministre, sans général, sans troupes, sans alliés; car les Vénitiens, depuis la défaite de Bologne, s'étoient retirés sur leurs terres; si les François s'avançoient, il ne pouvoit éviter de tomber entre

leurs mains : il manda l'évêque de Murrai, accepta presque toutes les conditions que le roi lui avoit offertes, & dépêcha ce ministre en France pour mettre la derniere main au traité. A la faveur de ces négociations, il quitta tranquillement Ravenne pour se rendre dans sa capitale : il eut la douleur de lire sur sa route des placards affichés dans les places publiques, pour la convocation du concile de Pise ; ce qui ne l'empêcha pas, dès qu'il fut arrivé, de tirer le cardinal d'Auch du château Saint-Ange : il se contenta, jusqu'à ce qu'il fût assuré de la paix avec la France, de lui donner la ville de Rome pour prison.

ANN. 1511.

Propositions du pape rejettées du roi par égard pour l'empereur.

Lettres de Louis XII. Manusc. de Fontan.

Les propositions qu'apportoit l'évêque de Murrai satisfaisoient à peu près à toutes les demandes du roi, & elles auroient été acceptées, si Louis n'eût consulté que sa gloire & ses intérêts ; mais toujours fidele à ses engagements, il ne voulut rien conclure sans l'aveu de Maximilien, qui n'y trouva pas également son compte. Le pape, à la vérité, consentoit à ne plus assister ni directement ni indirectement les Vénitiens ; mais

ANN. 1511. ſuppoſant toujours que le traité de Cambrai avoit été rempli par la ſoumiſſion momentanée & volontaire de toutes les places du partage de l'empereur, quoique ce prince, par ſa négligence & la mauvaiſe conduite de ſes officiers, en eût depuis perdu quelques-unes, il prétendoit que les confédérés ne s'étant point obligés à les lui conſerver, étoient parfaitement quittes de tous leurs engagements. L'ambaſſadeur de l'empereur ne manqua pas de ſe récrier contre cette prétention, ou cette ſupercherie de Jules. Il repréſenta au roi que n'ayant pu parvenir à ſéduire l'empereur, lorſqu'un mois ou deux auparavant il avoit voulu traiter ſéparément avec l'évêque de Gurck, Jules s'étoit, ſans doute, perſuadé qu'il trouveroit moins de fermeté à la cour du roi de France: qu'effrayé de la convocation du concile de Piſe; que déja convaincu qu'il ne pouvoit long-temps réſiſter aux deux plus puiſſants monarques de la chrétienté, tant qu'ils ſeroient unis, il mettoit toute ſon application à les diviſer, ou du moins à ſemer entr'eux la jalouſie & la dé-

fiance; que le seul moyen de se préserver de ses ruses, & de le réduire aux termes des traités, étoit de fermer l'oreille à ses dangereuses insinuations; de marcher constamment vers le but qu'on s'étoit proposé, & sur-tout, de le bien assurer que rien ne pouvoit dissoudre l'union qui étoit entre les deux souverains. Louis cédant à ces raisons, si analogues d'ailleurs à sa façon de penser, renvoya l'évêque de Murrai, avec une nouvelle instruction, où l'on exigeoit que le pape non-seulement n'aidât point les Vénitiens, mais qu'il retirât les barons Romains & les troupes ecclésiastiques qui étoient au service de la république; qu'il joignît ces mêmes troupes, & d'autres plus nombreuses encore, à celles de l'empereur & du roi de France, conformément à un des principaux articles du traité de Cambrai, qu'on déclaroit toujours subsistant.

ANN. 1511.

Premieres trahisons de Maximilien.

Lettres de Louis XII. Manusc. de Brienne.

Maximilien, dont Louis épousoit si hautement les intérêts, n'étoit pas dans des dispositions si favorables à son égard: s'il affectoit toujours de paroître son allié, il conformoit

ANN. 1511. du moins sa conduite à cette maxime inhumaine, qui ordonne de vivre avec nos amis comme devant être un jour nos plus cruels ennemis. Il avoit profité de la brouillerie survenue entre la France & les Suisses, pour contracter avec eux un traité d'alliance héréditaire, par lequel ils se garantissoient mutuellement leurs possessions, & s'accordoient respectivement un passage sur leurs terres. Quoiqu'il eût tâché de persuader à Louis qu'il n'avoit eu pour objet, en formant ce nouvel engagement, que de se mettre à portée de croiser les négociations du pape, & de ramener insensiblement les Suisses à l'alliance de la France, les effets ne répondoient point à ces promesses: le pape avoit plus de crédit que jamais parmi les cantons, & Maximilien ne s'attachoit en effet qu'à décrier la France auprès des Suisses, & à dégoûter de plus en plus le roi de l'alliance de cette nation. *Nos commissaires*, écrivoit-il à son ambassadeur à la cour de France, *ont trouvé deux cantons en armes, pour courir sus à notre bon frere, au duché de Milan: & pour les rappaiser, nos-*

dits commissaires seront en grand dangier de demeurer, vu la grand folie & raverie qui est en leurs têtes; car nous les trouvons comme les mauvais vilains, que plus on prie, & plus sont rudes, fiers, pervers & maudits, & pour ces causes, nous avons mandé à nos commissaires de eux retirer. La conduite de Vitfrut, son ambassadeur en Italie, étoit encore plus suspecte : non content de garder la ville de Modene, qui auroit dû être rendue au duc de Ferrare, il avoit couru à la Mirandole, aussitôt après la déroute de Bologne, & avoit persuadé à la garnison ecclésiastique, qui étoit dans cette place, de la livrer à son maître, ou plutôt d'y rester au nom & à la solde de Maximilien. Encouragé par le succès, il s'étoit transporté secrétement au château ou à la citadelle de Bologne, & avoit proposé à la garnison qu'y avoit laissée le cardinal de Pavie, une somme considérable, si elle vouloit la livrer à l'empereur: mais comme cette forteresse se trouvoit assiégée, que Vitfrut, sans troupes & sans argent, ne pouvoit donner que des paroles, il

ANN. 1511.

ANN. 1511.

ne fut pas écouté : les Bentivoglio & les principaux citoyens de Bologne, avertis de ce qui se tramoit, firent des offres plus certaines. La garnison qui, sans cette démarche imprudente, n'eût pu éviter de se rendre prisonniere de guerre, fut payée pour se retirer. Trivulse, moins patient que n'avoit été Chaumont dans une pareille rencontre, s'avança sous les murs de la Mirandole, qui appartenoit à ses petits-fils, en chassa la garnison qu'y avoit établie Vitfrut; & sans daigner entrer en explication avec cet importun jurisconsulte, il le renvoya honteusement à Modene.

Maximilien feignit d'ignorer ce qui venoit de se passer : incertain sur le parti qu'il prendroit, mais bien résolu de ne se brouiller avec la France que lorsqu'il pourroit lui porter des coups certains, il mit toute sa politique à empêcher le roi de passer cette année en Italie, où sa présence auroit suffi pour désarmer entiérement le pape. En le félicitant sur la victoire qu'il venoit de remporter, il lui représenta que le peu qui restoit à faire n'exigeoit

plus qu'il s'absentât de ses Etats : il le pria seulement de lui envoyer la Palisse, celui des généraux François en qui il avoit le plus de confiance, avec un certain nombre de lances & de gens de pied, promettant de mettre de son côté les Vénitiens à la raison, & voulant se réserver à lui seul la gloire de ce triomphe. Louis, content de laisser trois ou quatre cents lances à la garde du duché de Milan, dont il donna le gouvernement à Gaston de Foix son neveu, envoya le reste de l'armée, qui montoit à onze cents lances, au-devant de l'empereur. La Palisse, à la tête de cette armée, traversa, dans toute leur étendue, les Etats de terre-ferme de la république, & s'avança jusques sur les confins de l'Allemagne, où Maximilien promettoit de le joindre avec une autre armée beaucoup plus considérable encore : cette promesse ne fut pas mieux remplie que toutes les précédentes ; Maximilien n'avoit pu mettre sur pied que quatre à cinq mille lansquenets, & trois ou quatre compagnies de cavalerie ; encore ces troupes étoient-elles si

ANN. 1511.

ANN. 1511. mal payées, qu'elles menacerent de se retirer sur-le-champ, si le roi de France ne se chargeoit de leur solde. L'armée se trouvant toute composée de François, ou d'Allemands stipendiés par le roi de France, Maximilien, toujours défiant, n'osa plus en prendre le commandement; sous prétexte qu'elle n'étoit point encore assez forte pour exécuter les hautes entreprises qu'il méditoit, il s'en éloigna pour aller chercher de nouveaux renforts qui n'arriverent point, & sembla prendre plaisir à lui faire consumer le temps dans des marches sans objet, ou dans des siéges sans conséquence.

Convocation des conciles de Pise & de Latran.

Guicchardin. Lettres de Louis XII. Belcar. Acta conc. Pisan.

Cependant les dispositions que Jules avoit montrées pour la paix étoient presqu'entiérement changées: considérant que le roi de France avoit quitté le voisinage de l'Italie pour retourner à Blois; qu'il avoit envoyé toutes ses forces sur les confins de la Germanie, où Maximilien les retiendroit dans l'inaction; il comprit qu'il n'avoit plus rien à redouter pour cette année, sinon de la part du concile de Pise, contre le-

quel il ne tarda pas à prendre des précautions. Cinq cardinaux seulement l'avoient convoqué, sous la protection de l'empereur & du roi de France : trois autres, savoir, les cardinaux d'Albret, de Final, & Adrien Cornetto, avoient promis d'y adhérer, mais ne vouloient point encore qu'on les nommât : des cinq premiers, l'un, savoir le cardinal Cosenza, mourut avant le temps indiqué pour la célébration : des trois derniers, deux, savoir, Final & Cornetto, révoquerent leur engagement; il n'en resta donc encore que cinq, qui n'étoient pas même bien d'accord entr'eux, & qui pouvoient encore moins compter sur l'empereur, l'un de leurs deux protecteurs depuis la premiere convocation, ils n'entendoient plus parler de lui; il ne paroissoit de sa part ni prélats de Germanie, ni ambassadeurs fondés de procuration : pour donner quelque couleur à un changement si brusque, il se plaignoit qu'on eût choisi pour la tenue de ce concile une ville d'Italie, bien que cette ville fût un fief de l'empire, & qu'il eût lui-même approu-

ANN. 1511.

vé ce choix : il demandoit, avant
ANN. 1511 tout, que le concile fût transféré en quelque ville libre de la Germanie; ce qui auroit rendu la premiere convocation illusoire. Le motif secret qui faisoit agir Maximilien est si extraordinaire, qu'on ne le croiroit jamais, si l'on n'en avoit les preuves les plus authentiques : parmi tous les projets qui lui rouloient dans la tête, il avoit conçu celui d'être pape, en réunissant, à l'exemple des premiers Césars, la dignité de souverain pontife à celle d'empereur, ou de chef de la république. Il étoit veuf de sa seconde femme, & disposé, s'il le falloit, à recevoir le caractere de la prêtrise. Il vouloit donc, en contribuant à déposer Jules II, se bien assurer que la tiare tomberoit sur sa tête : ce n'étoit certainement ni l'intention de Louis XII, son coopérateur, ni celle de Carvajal, cardinal de Sainte-Croix, que les cardinaux dissidents reconnoissoient pour leur chef. Cependant, comme on ne pouvoit se dispenser d'user de la plus grande déférence envers l'empereur, on lui promit que dès que les peres auroient

fait l'ouverture du concile dans la ville de Pise, où il avoit été indiqué, ils le transféreroient dans telle ville de Germanie qu'il jugeroit à propos. Sur cette parole, il promit d'envoyer à Pise des ambassadeurs chargés de procuration ; mais il déclara qu'aucun évêque de ses Etats ne s'y rendroit que la translation n'eût été faite. Jules, instruit des embarras où se trouvoient déja ces cardinaux diffidents, crut que pour faire tomber tous leurs projets, il suffisoit de leur enlever la seule arme dont ils pussent faire usage contre lui. Le concile de Constance, tenu un siecle auparavant, avoit statué que tous les dix ans, au plus tard, on assembleroit un concile écuménique, pour réformer les abus qui pourroient s'être introduits dans la discipline ecclésiastique : que le pape seroit sommé de le convoquer, & qu'au cas qu'il négligeât ou refusât de s'acquitter de ce devoir, les principaux membres de l'Eglise, & même, à leur défaut, les puissances séculieres, comme préposées de Dieu au maintien des loix & au salut des peuples, auroient le droit de le con-

ANN. 1511.

voquer. Tous les papes, avant leur intronisation, avoient juré l'observation de ce décret, & malgré les instances réitérées de presque tous les souverains, ils étoient morts sans acquitter leur serment. Jules avoit juré entre les mains de tout le sacré collége qu'avant deux ans, il donneroit cette satisfaction à l'Europe : huit ans s'étoient écoulés, sans qu'il se fût mis en devoir d'accomplir sa promesse : on produisoit l'acte de son serment, auquel il n'avoit rien à répliquer. Il prit donc enfin le parti d'indiquer un concile général pour le premier de mai de l'année suivante, dans le palais de Latran. Il somma les cardinaux dissidents de venir, avant soixante jours, reprendre leur place & leurs fonctions dans le sacré collége, les menaçant, en cas qu'ils persistassent dans leur rébellion, de les dégrader, & de les soumettre à l'anathême. Après avoir pris ces précautions, il donna audience à l'évêque de Murrai ; demanda, avant tout, la restitution de Bologne ; imposa des conditions onéreuses au duc de Ferrare, & révoqua tout ce qu'il avoit accordé dans ses premieres instructions.

ANN. 1511

Jules ne prenoit un ton si haut que parce qu'il se voyoit à la veille de disposer des forces de la moitié de l'Europe. Ferdinand le Catholique, à la premiere nouvelle qu'il avoit eue de la déroute de Bologne, avoit fait passer en Italie Pierre Navarre, à la tête de quatre mille hommes de vieilles troupes. Cette premiere escadre avoit été suivie, peu de jours après, d'une seconde, chargée d'un plus grand nombre d'Espagnols, & de mille arbalêtriers Anglois. Il offroit de faire cause commune avec le saint pere & les Vénitiens; d'entraîner dans le même parti le roi d'Angleterre & l'empereur; de chasser les François d'Italie, & de les attaquer dans leur propre patrie, par trois ou quatre endroits différents: mais il formoit, en même-temps, des demandes que Jules, malgré toute l'envie qu'il avoit de se venger, avoit encore de la peine à lui accorder.

ANN. 1511.

Animosité de Jules contre la France: ligue de la sainte-union.

Guicchardin.

P. Martir de Angler.

Manusc. de Fontan.

Au milieu de toutes ces agitations, Jules tomba si dangereusement malade, que le bruit de sa mort se répandit bientôt dans toute l'Italie: les cardinaux se mirent en

chemin pour se trouver au conclave.
ANN. 1511. Rome, dans ce moment d'anarchie, fut à la veille d'éprouver une révolution. La vie déréglée, la conduite violente des derniers papes y avoient prodigieusement diminué le respect & l'attachement pour le gouvernement ecclésiastique. Pompée Colonne & Anthime Savelli, deux jeunes gens des premieres maisons, ayant assemblé le peuple au Capitole, l'exhorterent, par un discours violent & séditieux, à briser le joug avilissant des prêtres, & à se mettre en république. Le pape, qu'on avoit cru mort, revint de sa foiblesse : il recouvra la connoissance : le premier usage qu'il en fit, fut d'absoudre le duc d'Urbin son neveu, qui avoit encouru les censures ecclésiastiques, en souillant ses mains dans le sang d'un cardinal. Il partagea ses trésors entre ce même duc d'Urbin, Sixte Gara de la Rovere, un autre de ses neveux, qu'il avoit fait cardinal, & la signora Félicé sa fille naturelle, qu'il avoit mariée à Jean Jourdain des Ursins. Il recommanda au sacré collége de procéder canoniquement à l'élection de son successeur ;

il publia même une bulle pour déclarer nulle & abusive toute élection où il y auroit des preuves de simonie, sans songer alors qu'il fournissoit lui-même des armes à ses ennemis. Dès qu'il commença à reprendre des forces, il conclut avec le roi d'Espagne la ligue tant de fois projettée. Ferdinand le Catholique en fut déclaré chef, & commit pour son lieutenant dom Raimond de Cardonne, viceroi de Naples, avec un plein pouvoir d'en diriger toutes les opérations, & de disposer souverainement des forces des confédérés : le pape dut fournir pour son contingent, & à ses frais, quatre cents hommes d'armes, cinq cent chevaux légers, & six mille fantassins : les Vénitiens, huit cents hommes d'armes, mille chevaux légers, & huit cents hommes de pied : le roi d'Espagne, douze cents hommes d'armes, mille chevaux légers, & dix mille hommes d'infanterie Espagnole, pour l'entretien desquels le pape & les Vénitiens s'obligerent de payer conjointement, quarante mille ducats par mois, dont deux mois seroient payés d'avance. Ou- ANN. 1511.

tre ces troupes de terre, le roi
ANN. 1511. d'Espagne dut entretenir douze galeres, les Vénitiens quatorze, toujours prêtes à se porter où le besoin l'exigeroit. On stipula que le pape excommunieroit tous les princes ou communautés qui s'opposeroient directement ou indirectement à cette ligue, soit en Italie, soit hors de l'Italie; qu'il mettroit leurs terres en interdit, & les donneroit au premier occupant, à la réserve de toutes les places d'Italie, qui ayant appartenu aux Vénitiens, devoient leur être rendues fidélement, en quelques mains qu'elles tombassent. On réserva place dans ce traité, qu'on nomma la sainte union, au roi d'Angleterre, dont l'ambassadeur avoit assisté à toutes les conférences, & avoit voulu être nommé comme témoin; & à l'empereur, qui, soit par une suite de son indécision naturelle, soit, comme il est plus vraisemblable, par duplicité & pour tirer des secours du roi de France, dans le temps qu'il conspiroit sa perte, parut outré qu'on eût osé prononcer son nom.

Demandes Avant que cette ligue fût rendue publique,

publique, qu'on soupçonnât même qu'il en fût question, les rois d'Espagne & d'Angleterre voulant se ménager un prétexte de rupture avec la France, chargerent leurs ambassadeurs de s'adresser conjointement au roi, & de le prier de rendre au pape la ville de Bologne, qui appartenoit au saint siége; de cesser d'encourager la rébellion du duc de Ferrare contre son suzerain; de prévenir le scandale & le schisme que pouvoit occasionner le concile de Pise; d'adhérer avec tous les autres princes chrétiens à celui de Latran; d'abandonner à la vengeance du saint pere les cardinaux réfractaires, auteurs de toutes ces brouilleries: enfin de fournir des troupes à Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, pour châtier le duc de Gueldres. Louis répondit, en peu de mots, qu'il n'avoit rien à démêler avec le pape; qu'il ignoroit encore les motifs qui avoient porté Jules à lui faire la guerre, puisqu'il n'avoit pas plu à ce pontife de les déclarer; que les Bentivoglio, en rentrant en possession de Bologne, dont le domaine utile

ANN. 1511.

Demandes des rois d'Espagne & d'Angleterre.

Lettres de Louis XII.

leur appartenoit depuis plus d'un
ANN. 1511. ſiecle, n'avoient rien fait que de conforme au droit naturel & aux principes du droit des gens : qu'ils offroient, ainſi que le duc de Ferrare, de payer au ſaint ſiége les mêmes redevances, ou même des redevances plus fortes que celles qu'avoient payées leurs ancêtres : que l'affaire du concile de Piſe étoit un point de diſcipline eccléſiaſtique, ſur lequel il s'en rapportoit aux déciſions des évêques de ſon royaume, des théologiens & des juriſconſultes : qu'ayant reçu ſous ſa protection les cardinaux qui s'étoient crus en droit de le convoquer, il ne pouvoit, ſans manquer à la foi publique, les abandonner à la vengeance du pape ; mais qu'il verroit toujours avec la plus grande ſatisfaction les Chrétiens ſe réunir pour réformer les abus énormes de la cour de Rome : que par rapport au duc de Gueldres, il avoit employé ſes bons offices, il avoit eu recours aux prieres & aux menaces pour terminer une querelle qui lui déplaiſoit plus qu'à perſonne : qu'il continueroit d'agir de la même maniere, ſans

se laisser rebuter par le peu d'égards qu'on avoit montré jusqu'alors pour sa médiation, mais que ni l'empereur ni aucun autre prince ne pouvoient raisonnablement exiger qu'entretenant contre les Vénitiens, & dans une guerre qui lui étoit totalement étrangere, trois fois plus de troupes qu'il n'étoit obligé d'en fournir par les traités, il soudoyât encore une autre armée pour la défense des Pays-Bas : qu'il avoit renoncé à l'alliance du duc de Gueldres; qu'il l'abandonnoit à son malheureux sort; mais que ce duc n'étant point son vassal, avoit le droit de ne pas déférer à ses conseils.

ANN. 1511.

Quoique les ambassadeurs n'insistassent sur aucun de ces points, & parussent pleinement satisfaits, Louis, craignant toujours que cette malheureuse affaire de Gueldres ne finît par lui enlever l'alliance de l'empereur qui lui devenoit de jour en jour plus nécessaire, mit toute son application à y trouver quelque dénouement. Charles d'Egmont, tout foible qu'il étoit par lui-même, venoit d'enlever à l'archiduc la forte place de Bomel : il recevoit des secours d'argent de la du-

Affaire de Gueldres.

Pont. rer. Gelric.

Lettres de Louis XII.

chesse de Lorraine sa sœur, veuve de
ANN. 1511. René de Lorraine, & régente de cet Etat, pendant la minorité d'Antoine son fils aîné. Marguerite d'Autriche n'ignoroit pas d'où provenoient ces secours; mais cherchant à liguer tous les princes contre Louis, elle l'accusoit malicieusement de les fournir, & pour justifier cette imputation calomnieuse, elle produisit au roi lui même l'extrait d'une lettre où elle étoit avertie que la France la trompoit. Si cette lettre n'étoit pas supposée, elle ne pouvoit venir que de Ferdinand: Louis crut l'y reconnoître, & comme cette matiere touchoit son honneur, il répondit: que *si le personnage étoit d'un rang à se battre contre lui, il l'enverroit défier: que s'il n'étoit pas son égal, il trouveroit des amis dans son royaume qui soutiendroient sa querelle, & le combattroient.* Marguerite ne voulut point nommer le personnage, mais continua d'accuser & de se plaindre. Le roi eut plus d'ascendant sur l'esprit du duc de Gueldres: le victorieux Charles, quoiqu'il n'ignorât pas l'envie que Louis avoit de ménager la maison d'Autriche,

étoit d'ailleurs si convaincu de l'équité de son juge, qu'il ne balança pas à lui remettre ses intérêts entre les mains, promettant de souscrire aveuglément à tout ce qu'il auroit décidé. Marguerite, pressée de s'expliquer à son tour, déclara enfin qu'elle ne pouvoit traiter sans l'aveu & la participation des rois d'Espagne & d'Angleterre, qui avoient épousé la querelle de son pupile, & qui n'écouteroient désormais Charles d'Egmond, que lorsqu'il se rendroit à merci. Brentôt en effet débarquerent dans les Pays-Bas des corps de troupes Angloises & Espagnoles; mais elles ne remplirent pas l'attente de Marguerite: ne recevant point de solde de leur pays, & n'ayant pu s'introduire dans la Gueldre, hérissée de places fortes, elles se mirent à piller ceux qu'elles devoient défendre: on ne songea qu'à les renvoyer promptement.

ANN. 1511.

L'empereur & le roi de France avoient été simples spectateurs de cette guerre; leur alliance subsistoit toujours, du moins à l'extérieur: ils prenoient des mesures communes pour abattre les Vénitiens, pour

Ouverture du concile de Pise.

Guicchardin.

ANN. 1511. cette ville ayant été invité aux premieres sessions, pas un seul religieux ne s'y trouva. Les prêtres séculiers refuserent de prêter des ornements pour célébrer le service divin, & il falloit attendre des ordres du sénat pour faire ouvrir les églises. Ces ordres ne venoient jamais à propos, ou étoient contradictoires : c'est que le sénat, en même temps qu'il usoit de déférences envers le roi, ménageoit toujours l'impétueux pontife, craignant d'attirer sur Florence les premiers efforts de l'armée de l'union. Sans oser chasser de Pise les peres du concile, ils cherchoient à leur donner des dégoûts qui les obligeassent de se retirer d'eux mêmes. La fortune les servit à souhait : on est seulement fâché qu'une aventure scandaleuse ait pu avoir tant d'influence sur une affaire aussi sérieuse & aussi importante que l'étoit l'assemblée d'un concile général, destiné à réformer l'Eglise dans son chef & dans ses membres. Un archer François insulta sur le pont de l'Arve une femme de mauvaise vie : ces objets dévoués au mépris public en

France, sont moins vils en Italie : elle trouva des défenseurs : on en vint aux mains : l'archer fut secouru par ses camarades : les Pisans & les Florentins défendirent leurs concitoyens. Les épées furent tirées, & le sang ruissela de tous côtés. Lautrec & Châtillon, accourus pour appaiser le tumulte, reçurent des blessures, & ce qui n'étoit que la querelle d'un ivrogne & d'une prostituée, devint une affaire sérieuse. Les peres, qui avoient déja tant d'indices de la mauvaise volonté de leurs hôtes, & qui tremblérent dans cette occasion pour leur vie, prirent occasion de ce tumulte pour transférer le concile à Milan, où ils devoient être mieux gardés & plus respectés.

ANN. 1511.

Translation du concile à Milan : irruption des Suisses.

Acta conc. Pisan

Lettres de Louis XII.

Guicchardin.

P. Martir. de Angl.

En effet leur entrée dans cette ville eut l'air d'un triomphe : le clergé séculier & régulier alla les recevoir en procession, précédé & suivi de la multitude des citoyens de tout âge, chantant des hymnes, & faisant retentir l'air d'acclamations. Cette joie dura peu : le lendemain de leur arrivée, on apprit qu'une multitude effroyable de Suis-

ANN. 1511.

ſes, deſcendant de leurs montagnes, ſe raſſembloient à Vareſe, dans la ferme réſolution de venir droit à Milan, & de ſaccager tout ce qui leur oppoſeroit quelque réſiſtance. Le peuple crédule crut appercevoir dans ce fléau un effet de la vengeance céleſte ſuſpendue ſur la tête de ces ſchiſmatiques: on les accabla de malédictions, & ils auroient couru de plus grands riſques qu'à Piſe, ſi le gouverneur, dont l'autorité étoit ſouverainement reſpectée, n'eût promptement étouffé ces ſemences de ſédition.

Ce gouverneur étoit le célebre Gaſton de Foix, âgé ſeulement de vingt-deux ans. Louis, qui avoit conſenti à être nommé ſon tuteur, qui lui tenoit lieu de pere, s'étoit occupé de ſon éducation, & avoit eu lieu de s'applaudir de ſes ſoins: un génie vif & perçant, un courage indomptable, une ame généreuſe & ſenſible, un fond inépuiſable d'enjouement & de gaité, une galanterie noble, une figure majeſtueuſe, qui inſpiroit tout à la fois le reſpect & la confiance, rendoient Gaſton les délices des ſociétés, &

l'idole des guerriers. Il avoit fait ses premieres armes à l'expédition de Gênes : depuis ce temps, il ne s'étoit point donné de combat où il ne se fût trouvé en personne, conduisant ordinairement l'avant-garde de l'armée. Les gendarmes, qui l'avoient vu croître au milieu d'eux, & se précipiter ensuite comme un lion au milieu des bataillons ennemis, un bras nu ou couvert d'une simple écharpe, *pour l'amour de sa dame*, pleins d'admiration & de tendresse, avoient hâté par leurs vœux & leurs éloges, son avancement. Louis, en lui conférant dans un âge si tendre l'emploi le plus glorieux & le plus difficile de l'Etat, avoit moins écouté son inclination particuliere que le suffrage unanime des officiers & des soldats. C'étoit la premiere fois que Gaston se trouvoit chargé du commandement général, & jamais début n'exigea plus de ressources & de talents. Les Suisses ne s'étoient ébranlés que vers la fin de novembre, temps où l'infanterie étrangere au service de la France étoit licenciée, où la gendarmerie éparse dans des quartiers éloignés les uns ANN. 1511.

ANN. 1511. des autres, ne devoit se rassembler qu'à la fin de l'hiver. Maximilien, qui peut-être n'ignoroit pas le projet des Suisses, avoit fait les plus vives instances pour attirer la plus grande partie de cette gendarmerie dans le Frioul & dans l'Istrie, c'est-à-dire, sur les frontieres de l'Allemagne : n'ayant pu en venir à bout, il avoit du moins obtenu qu'elle demeurât, tant que la saison l'avoit permis, dans le Trévisan, & qu'elle prît ses quartiers d'hiver à Vérone, & dans les autres Etats de terre-ferme de la république de Venise. Gaston, dans ce besoin pressant, ne put rassembler que trois cents lances, deux cent gentilshommes, & trois à quatre mille aventuriers François. Avec ce détachement, il s'avança jusqu'au camp des Suisses pour retarder leur marche, pendant que les officiers, qu'il laissoit à Milan, y faisoient entrer des provisions, détruisoient une partie des fauxbourgs, où les Suisses eussent pu se loger, & travailloient sans relâche à réparer les fortifications. Gaston trouva dix mille Suisses campés à Galera : il eut l'audace de faire le tour de

leurs retranchements, comme s'il eût été dans l'intention de les attaquer, de ranger sa petite troupe dans la plaine, & de les défier au combat. Les Suisses sortirent en ordre de bataille ; mais ne voulant pas hasarder une action générale en rase campagne contre de la cavalerie, avant l'arrivée d'un nouveau renfort qui devoit venir les joindre, ils rentrèrent dans leur camp. Ayant reçu, peu de jours après, ce renfort, ils vinrent le défier à leur tour : mais Gaston, qui avoit eu le temps de faire renfermer dans les places fortes les paysans, les vivres & les troupeaux, retira doucement ses troupes, achevant de ruiner la campagne sur la route que devoient tenir les Suisses, les obligeant à se tenir toujours serrés, & il les attira sur ses pas jusques dans les fauxbourgs de Milan. La ville étoit en état de défense, & il y arrivoit de moment à autre des compagnies de gendarmerie & d'infanterie. Les Suisses, qui avoient consommé les vivres qu'ils avoient apportés de leur pays, qui ne recevoient encore aucune nouvelle de l'armée de l'u- ANN. 1511.

ANN. 1511.

ſoient point aſſez de ſubſiſtances : depuis un temps immémorial il les tiroient des duchés de Milan & de Bourgogne, au moyen des priviléges que leur avoient accordés les ſouverains de ces deux Etats : Louis, depuis même qu'ils avoient renoncé à ſon alliance, avoit conſervé ces priviléges, pour laiſſer une porte ouverte à la réconciliation : il venoit enfin de les retrancher ; ce qui joint à la privation des penſions qu'ils touchoient auparavant de la France, menaçoit le pays d'une entiere déſolation. Cette perſpective effrayante, réveillant le zele des nombreux partiſans que le roi avoit encore parmi les cantons, ils obtinrent qu'on lui adreſsât une nouvelle députation : les dix-huit députés, admis à l'audience du roi, ſe plaignirent amérement qu'après avoir employé leurs bras, qu'après avoir épuiſé leur ſang pour cimenter ſa domination en Italie, le monarque ſe prévalût des avantages qu'il devoit en partie à leur valeur pour les accabler de mépris, & pour les réduire dans la plus affreuſe pauvreté : ils le prierent de

mettre des bornes à son ressentiment, & de leur rendre son alliance, en les dédommageant des pertes qu'ils avoient déja souffertes : ils lui représenterent que le sang Helvétique n'étoit point assez vil pour qu'on dût chicanner davantage de braves soldats sur ce qui pouvoit leur être dû : que les pensions dont ils demandoient une légere augmentation, étoient employées à consoler des veuves & des malheureux orphelins de la perte d'un pere, d'un époux, morts en le servant fidélement. Louis, qui ne trouva point encore leurs demandes assez respectueuses, & qui se persuada qu'un peu de rigueur de plus les lui rameneroit plus dociles & plus soumis, leur reprocha durement l'usurpation de Bellinzone contre la foi publique ; leurs lenteurs étudiées, lorsqu'il avoit été question de le servir ; les mutineries éternelles de leurs soldats ; leur arrogance & leurs exactions, & les renvoya, le désespoir dans l'ame, perdant ainsi la seule occasion que lui présentoit encore la fortune de triompher de toute la malice de ses enne-

ANN. 1511.

mis & de ses faux alliés. En recherchant les causes d'un procédé si peu réfléchi, on les découvrira sans peine dans la présomption qu'inspire aux mortels les plus sages une longue prospérité; dans les fausses protestations du roi d'Espagne, qui lui faisoit dire en confidence qu'il ne s'étoit ligué avec le pape & les Vénitiens, qu'afin de les obliger, en disposant de toutes leurs forces, à souscrire aux conditions équitables qu'on leur offroit inutilement auparavant: dans les protestations aussi fausses du roi d'Angleterre, qui déclaroit qu'en donnant des secours au pape, il n'entendoit point déroger aux traités, ni entrer en guerre avec la France : dans la trahison plus rafinée encore de Maximilien, qui, dans le temps qu'il s'unissoit à la sainte union, offroit au roi plus de lansquenets qu'il n'en voudroit soudoyer, & à beaucoup meilleur marché que les Suisses; encourageoit ceux de ses Etats héréditaires à se présenter en foule sous les drapeaux François. Ajoutons à toutes ces considérations l'économie de Louis, la crainte qu'il avoit tou-

ANN. 1511.

jours montrée de fouler ses sujets pour une querelle qui leur étoit étrangere, & la détresse où l'avoient mis les emprunts répétés de Maximilien.

ANN. 1511.

A peine avoit-il commis cette faute, qu'il reçut, coup sur coup, deux nouvelles bien capables de l'en faire repentir : la premiere portoit que l'armée de l'union, forte de dix-huit cents lances, de seize cents chevaux légers, & de seize mille hommes d'infanterie, s'avançoit du côté de Bologne, & qu'elle investiroit cette place dans les premiers jours de janvier : par la seconde, on lui donnoit avis que Maximilien avoit envoyé des ministres plénipotentiaires en Italie, chargés de conclure une paix ou une trève particuliere avec les Vénitiens, par la médiation & sous la garantie du roi d'Espagne & du pape. Ferdinand qui avoit découvert la passion qu'avoit Maximilien de succéder à Jules II sur la chaire de saint Pierre, loin de combattre cette ridicule fantaisie, s'en étoit habilement servi pour l'exciter à hâter son traité, en lui représentant qu'il ne pouvoit faire aucun

ANN. 1512.

Trahisons de Maximilien & de Ferdinand, découvertes par un agent du pape : mesures que prend Louis pour se venger.

Manusc. de Béthune.

Lettres de Louis XII.

Cabinet de M. de Boulongne, int. des fin.

ANN. 1512.

fondement sur ce phantôme de concile, d'abord indiqué à Pise, transféré ensuite à Milan, & uniquement destiné à servir les passions des François; que le pape étoit vieux, infirme & menacé d'une mort prochaine; qu'on pourroit peut-être l'engager à se choisir un coadjuteur; que dans le cas même où l'on seroit obligé d'attendre sa mort, il n'y avoit point de temps à perdre, qu'il falloit pratiquer les cardinaux: qu'il répondoit d'avance de la faction Espagnole, qui étoit très nombreuse dans le sacré collége; que deux ou trois cents mille ducats seroient plus que suffisants pour gagner tous les autres. Ces raisons, que nous avons recueillies d'une lettre de Maximilien à Marguerite sa fille, ne furent pas les seules qui déterminerent Maximilien à changer de parti: il avoit plus que jamais besoin d'argent; le roi de France avoit déclaré qu'il n'en fourniroit plus: les Vénitiens en offroient, pourvu seulement qu'il leur abandonnât des places qu'il ne pouvoit plus leur enlever. Outre des sommes considérables, on lui offroit,

pour prix de cette cession, des principautés, des provinces, des duchés, en Italie, en France, & sur les bords du Rhin. Cependant, comme toutes ces offres se réduisoient encore à des promesses, qu'elles dépendoient pour la plupart de la réussite d'un projet qui pouvoit échouer, Maximilien voulant tenir au roi de France jusqu'à ce qu'il trouvât un moyen infaillible de l'accabler, tâchoit encore de lui faire approuver son procédé : tantôt il se plaignoit de la protection accordée au duc de Gueldres, son ennemi ; du peu de zele, ou plutôt de la froideur avec laquelle on l'avoit assisté contre les Vénitiens : tantôt il demandoit de nouveaux secours d'hommes & d'argent, promettant de marcher droit à Rome, de punir les infracteurs de la ligue de Cambrai, & d'amener Jules devant le concile de Pise pour y rendre raison de sa conduite : enfin, prenant déja le ton de protecteur à l'égard du roi, il s'obligeoit de le défendre envers & contre tous, comme son feudataire & son vassal, à raison du duché de Milan. Ferdinand, de son côté, qui tenoit tou-

ANN. 1512. jours un ambassadeur à la cour de Louis, affectant un zele sans bornes pour la cause de la religion, ne demandoit, pour effectuer ses promesses & rendre le calme à l'Italie, que la dissolution du conciliabule de Pise, & une soumission au moins apparente au pere commun des fideles. Louis, qui avoit déja eu l'imprudence d'avouer à l'ambassadeur Espagnol que ce prétendu concile n'étoit *qu'une farce & un épouventail, dont il ne vouloit se servir que pour amener le pape à la raison*, auroit été la dupe & la victime de tout ce manége, s'il n'eût reçu enfin des éclaircissements auxquels il ne s'attendoit pas. L'agent secret de Jules à la cour d'Angleterre, considérant que ce pape étoit vieux, que celui qui seroit élu pour le remplacer auroit peut-être d'autres vues, & que dans ce cas, il ne tiendroit pas grand compte des services rendus à son prédécesseur, s'adressa secrétement à d'Arizolles, ambassadeur du roi dans la même cour, & offrit, si le roi vouloit lui assurer un bon bénéfice en France, de lui communiquer non-seulement toutes les dépêches qui lui viendroient de

Rome, mais encore les instructions adressées aux agents du roi d'Espagne, de l'empereur, & de Marguerite d'Autriche, avec lesquels il concertoit toutes ses démarches, & qui n'avoient rien de caché pour lui. Par ce moyen Louis fut exactement informé de tous les projets de ses ennemis : indigné qu'ils partageassent d'avance ses Etats, mais forcé pour la premiere fois de dissimuler ses véritables sentiments, il feignit d'ajouter foi à leurs fausses protestations, & prit, pendant ce temps, toutes les précautions que la prudence exigeoit, non-seulement pour se mettre à couvert de l'invasion qu'ils méditoient, mais pour porter chez eux la guerre dont ils menaçoient les provinces de France. L'évêque de Murrai étoit revenu de son infructueuse ambassade auprès du pape : Louis le fit repasser promptement en Ecosse, pour avertir Jacques IV, son fidele allié, de se tenir prêt à faire une diversion, lorsque Henri VIII entreprendroit de passer en France : honteux des emportements auxquels il s'étoit livré contre Charles d'Egmond, duc de ANN. 1512.

ANN. 1512. Gueldres, il lui en fit une réparation honorable; le pria de persister dans son alliance, l'assurant qu'aucune considération ne le détacheroit jamais de ses intérêts. Il chercha un prétexte apparent pour attirer à sa cour Jean d'Albret, roi de Navarre; & l'avertit de se précautionner de bonne heure contre les intrigues & les mauvais desseins de Ferdinand. Il remua ensuite, par des émissaires secrets, les principales cours d'Italie, où il conservoit toujours un grand nombre de partisans. Le pape fut si effrayé de la commotion qu'il apperçut jusques dans son palais, qu'il songea à se renfermer dans le château Saint-Ange: ne s'y croyant pas encore en sûreté, il donna des ordres pour réparer la forteresse d'Ostie: il y fit tenir deux galeres, afin de pouvoir, en cas de besoin, s'enfuir en Sicile, ou en Espagne. La fermentation fut encore plus vive & plus générale dans le royaume de Naples, s'il est vrai, comme il y a tout lieu de le penser, que ce fut dans ce même temps que Louis y fit fraper, à son coin, cette fameuse médaille, qu'on trouve dans un grand nombre de

de cabinets, avec la légende: *Perdam Babylonis nomen.* (*Je détruirai jusqu'au nom de Babylone*). La faction Angevine, dont étoient chefs les Saint-Séverins, possédoit en propre un grand nombre de villes & de châteaux, qu'ils promettoient d'ouvrir aux François, dès qu'ils paroîtroient dans le royaume. Louis, qu'on croyoit à la veille d'être écrasé, conçut le hardi projet de frapper un coup terrible à l'armée de l'union; d'établir à Rome le concile dont il s'étoit déclaré le protecteur; de saccager cette ville, si elle s'obstinoit à défendre Jules; d'envoyer son général dans le royaume de Naples; de lui céder cette couronne, en lui faisant épouser Renée de France, la plus jeune de ses filles. Pour mettre Gaston à portée de remplir ces hautes destinées, Louis fit passer les monts à sa maison & à toute la gendarmerie de France, ne se réservant que deux cents lances, qu'il distribua sur les frontieres de Picardie: il lui envoya tout l'argent dont il pouvoit avoir besoin pour soudoyer des Grisons, des Vallesans, & des lansquenets.

ANN. 1512.

ANN. 1512.

Marche de l'armée de l'union : siége de Bologne.

Guicchardin.
P. Jove.
Bembe.
Belcar.

Cependant l'armée de l'union étoit en mouvement : en longeant les Etats du duc de Ferrare pour se rendre devant Bologne : elle lui avoit enlevé, sans trouver de résistance, plusieurs petits châteaux. La Bastide de Génivolo, qui avoit déja soutenu un siége mémorable contre l'armée du pape, osa seule fermer ses portes : Navarre en forma le siége, & après trois jours d'attaque, il l'emporta d'assaut, & y logea une nouvelle garnison de troupes ecclésiastiques. Le duc de Ferrare voyant l'armée éloignée, & sentant vivement le danger auquel la perte de cette forteresse exposoit une partie de ses Etats, se mit en devoir de la reprendre : il y livra un si furieux assaut, que malgré une blessure dangereuse qu'il reçut à la tête, il l'emporta en aussi peu d'heures que Navarre avoit été de jours à s'en rendre maître. L'armée de l'union assiégeoit Bologne, défendue par quelques corps de milice Italienne, dont on ne tenoit pas grand compte, par deux mille lansquenets, & deux cents lances Françoises, sous les ordres de Lautrec, de Châtillon,

d'Antoine de la Fayette, & du capitaine Vincent, surnommé *le grand diable*. La place, quoique d'une vaste étendue, se trouvant d'ailleurs dominée par une montagne, d'où on pouvoit commodément la foudroyer, & n'ayant pour toute fortification qu'une simple muraille & un fossé peu profond, parut une conquête si facile, que les assiégeants, sans daigner l'investir par des lignes de circonvallation, dirigerent toutes leurs attaques d'un seul côté, se croyant sûrs de l'emporter, avant que les François pussent y jetter des secours. Dès que le canon eut fait breche, les soldats Espagnols, sans attendre l'ordre des officiers généraux, s'y précipiterent; mais ils furent reçus avec tant de vigueur, qu'ils reculerent, & n'oserent hasarder un second assaut. Tout l'espoir des assiégeants roula donc sur l'effet des nouvelles mines dont Navarre possédoit seul le secret. Il en fit usage; mais avec peu de succès, parce que les pluies ou les neiges qui n'avoient point discontinué depuis le commencement du siége, le terrein bas & humide où l'on avoit fait la fouille, avoient hu-

ANN. 1512.

ANN. 1512.

mecté la poudre. Les Bolonois attribuerent leur salut à un miracle ; ils racontent qu'à l'endroit où l'on avoit creusé la mine, se trouvoit une chapelle de la Vierge ; que la muraille fut enlevée si haut, que les deux armées eurent la facilité de se voir par-dessous rangées en bataille ; mais qu'elle retomba si perpendiculairement à sa premiere place qu'à peine put-on ensuite y distinguer quelques fentes.

Conduite de Gaston : il fait lever le siége de Bologne.

Guicchardin.
P. Jove.
P. Martir, de Angler.
Hist. du ch. Bayard.

Ces contretemps donnerent le loisir à Gaston de rassembler ses troupes. Il avoit indiqué le rendez-vous général à Finale, sur les confins des Etats de Modene & de Bologne ; se trouvant à la tête de onze mille hommes d'infanterie, & de treize cents lances, il se disposoit à marcher en avant, lorsqu'il reçut la nouvelle que les Vénitiens, à qui l'empereur cessoit de donner de l'inquiétude, avoient surpris, par intelligence, la ville de Bresse ; qu'ils avoient égorgé une partie de la garnison, & forcé le reste à se renfermer dans la citadelle. Comme cette ville étoit une des plus considérables que les François

possédassent en Italie, Gaston balança s'il ne devoit pas, avant tout, songer à la recouvrer: mais l'avis qu'il reçut de l'extrémité où Bologne étoit réduite, la honte dont il alloit se couvrir en paroissant s'en éloigner, le déciderent à poursuivre son premier plan. Il part à la brune, marche toute la nuit, malgré le vent & la neige qui tomboit à gros floccons, & le lendemain, 5 de février, à neuf heures du matin, il entre avec toute son armée dans la ville, sans avoir été apperçu par les ennemis. Il vouloit en sortir sur-le-champ pour leur livrer bataille: Yves d'Alegre combatit ce projet, en lui représentant que les chevaux étoient harassés d'une si longue traite; qu'il falloit laisser aux soldats quelques heures de sommeil, & le temps d'essuyer leurs armes; qu'on ne hasardoit rien à remettre la sortie au lendemain, puiqu'aussi-bien il n'étoit pas croyable qu'une armée entiere fût entrée dans une ville assiégée, sans que l'ennemi en eût eu connoissance. Ce qui ne paroissoit pas croyable à d'Alegre, étoit cependant vrai. Tandis que les chefs

ANN. 1512.

ANN. 1512. de l'union concertoient tranquillement le plan d'une nouvelle attaque, on leur amena un Albanois, qui étant sorti de la ville avec quelques-uns de ses camarades, s'étoit laissé envelopper. Ils lui demanderent en quel état étoit la place, quelles étoient les dispositions de la garnison. Je ne puis vous donner là-dessus de grands éclaircissements, dit le prisonnier, n'y étant arrivé que d'aujourd'hui. Avec qui, & comment, demanderent les officiers : avec toute l'armée, répondit-il, conduite par Gaston de Foix. Cette nouvelle fit pâlir les généraux : ils traiterent l'Albanois d'imposteur : ils continuerent cependant de l'interroger : le trouvant ferme dans ses réponses, ils firent de nouvelles informations, qui toutes confirmerent la déposition du prisonnier. Quoiqu'ils fussent encore plus forts que l'armée qui venoit les combattre, ils ne jugerent pas à propos de l'attendre : dès l'entrée de la nuit, ils retirerent leur artillerie, & se mirent en sûreté à Imola, avant que les François fussent à portée de les poursuivre. Gaston, laissant dans la place quatre

cents lances, & quatre mille hommes d'infanterie, partit dès le lendemain pour se rendre à Bresse. ANN. 1512.

Il y avoit environ quarante lieues de distance de Bologne à Bresse; quatre ou cinq rivieres à traverser: les chemins étoient défoncés, les rivieres débordées; aucun de ces obstacles n'arrêta Gaston: développant alors cette activité qui le fit surnommer *le foudre d'Italie*, il se trouva sur les terres des Vénitiens, avant qu'ils crussent qu'il fût encore arrivé à Bologne. Outre une armée de huit mille hommes qu'ils avoient confiée au provéditeur André Gritti, en l'envoyant appuyer la conspiration de Bresse, formée par le comte Louis Avogare, ils se hâterent de faire partir une nouvelle armée, sous la conduite de Jean Paul Baglione, leur capitaine général, pour attaquer le château de Bresse du côté de la campagne, tandis que Gritti, à la tête de ses troupes, le comte Avogare, avec une multitude de bourgeois & de paysans armés, tenteroient d'y pénétrer du côté de la ville. Jean-Paul, avant que de s'y rendre, crut devoir s'assurer de Val-

Défaite des Vénitiens, & prise de Bresse.

Bembe. Justinian. Guicchardin. Hist. du ch. Bayard. Lettres de Louis XII.

légio, afin de fermer aux François
ANN. 1512. le passage de Mincio, s'ils entreprenoient de venir au secours de Bresse. Gaston, qui étoit déja dans le voisinage, sans que Jean-Paul s'en doutât, détache cent hommes d'armes déterminés, sous la conduite de Bayard & de Theligni, leur ordonnant de s'approcher de l'ennemi, & d'engager le combat. Jean-Paul voyant venir à lui cette poignée de monde, bien convaincu que ce ne pouvoit être qu'un parti de coureurs de la garnison de Vérone, range ses troupes en bataille, & prend ses mesures pour que personne ne lui échappe. Lorsque les deux troupes sont aux mains, Gaston paroît, culbute & renverse dans la riviere tout ce qui lui oppose quelque résistance. Jean-Paul eut le bonheur d'échapper avec une partie de sa cavalerie; mais Roquebertin, gouverneur d'un des châteaux de Vérone, apprenant ce qui venoit de se passer, se mit à la poursuite, & acheva de dissiper les tristes restes de cette armée. Gaston entra sans obstacle dans le château de Bresse, où la garnison Françoise étoit renfermée,

& fit toutes ses dispositions pour livrer un assaut à la ville. Avant que de se porter aux dernieres extrémités, il envoya dénoncer aux bourgeois qu'ils pouvoient encore mériter leur pardon, en rentrant dans le devoir, & en lui livrant les principaux chefs de la sédition. Les Bressans regarderent cet avertissement comme une insulte, & se permirent des plaisanteries indécentes sur le compte de Louis & de son jeune général: outre les huit mille hommes de troupes disciplinées que commandoit Gritti, ils avoient encore dans l'enceinte de leurs murailles douze mille hommes de milices, la plupart aux ordres du comte d'Avogare, & un plus grand nombre de bourgeois armés: les François n'étoient qu'au nombre de douze mille combattants dont une moitié consistoit en gendarmerie pesamment armée, troupe redoutable dans une plaine, mais qui paroissoit presqu'inutile dans des rues étroites, où elle ne pouvoit combattre qu'à pied. A la descente du château, pour entrer dans la ville, Gritti avoit fait creuser un fossé, élever un boulevard ANN. 1512.

ANN. 1512. garni d'artillerie, & défendu par ce qu'il avoit de meilleure infanterie, qu'il pouvoit rafraîchir à chaque instant. Si les François venoient à bout d'emporter ces retranchements, ils ne pouvoient entrer dans la ville que sur un pont étroit, où il sembloit facile de les arrêter. Ce second obstacle surmonté, ils devoient trouver sur la grande place de la ville, où ils arriveroient par peletons & en désordre, trois cents lances Vénitiennes, & un corps nombreux d'infanterie rangés en bataille. Gaston, détachant une partie de sa gendarmerie sous les ordres d'Yves d'Alegre pour aller couper le chemin de la retraite aux fuyards, engagea le reste à mettre pied à terre, & à se mêler parmi les fantassins pour les soutenir, ou pour leur donner l'exemple. Il abandonna le pillage de la ville aux soldats, mais en ordonnant de tuer impitoyablement quiconque quitteroit son rang, tant qu'il resteroit des ennemis à combattre. Henri Gonnet, & le baron de Molard, deux chefs d'aventuriers François firent la pointe de l'armée; Bayard, avec cent cin-

quante gendarmes à pied, se chargea de les soutenir : l'attaque des retranchements fut très-meurtriere : Bayard eut la cuisse percée de part en part d'une lance dont le fer resta dans la plaie. Gaston, qui le voit tomber à ses côtés, crie aux soldats: *Amis, vengeons le bon chevalier* : il saute un des premiers dans le retranchement, & poursuit les fuyards, l'épée dans les reins, jusques dans l'intérieur de la ville : là, il divise son armée en plusieurs corps, qui traversant des rues différentes, au milieu d'une grêle de tuiles, de pierres & d'arquebusades, arrivent presqu'en même-temps sur la place publique, où le combat se renouvelle avec fureur. Les Vénitiens enfoncés de tous côtés, furent passés au fil de l'épée, ou se rendirent prisonniers de guerre. Du nombre de ces derniers furent le provéditeur André Gritti, Antoine Justiniani, podestat de Bresse, Jean-Paul Manfroné, l'un des généraux Vénitiens, Louis Avogare & ses deux fils: on fit le procès à ces derniers, ils furent déclarés coupables de haute trahison, & périrent par la main du bourreau. Ceux

ANN. 1512.

ANN. 1512. des soldats & des bourgeois qui s'étoient enfuis, ne furent pas plus heureux que ceux qui étoient restés; ils tomberent tous entre les mains des cavaliers que commandoit Alegre. La ville entiere fut abandonnée au pillage, à la réserve des monasteres; & pendant sept jours que dura cette permission, elle éprouva tout ce que l'on peut attendre d'un soldat furieux & avide.

Courtoisie du chevalier Bayard.
Hist. du ch. Bayard.

Une seule maison fut préservée de ces horreurs, celle où l'on transporta le chevalier Bayard, après la bataille. En entrant il vit tomber à ses genoux une femme de condition, qui lui dit d'une voix étouffée par ses sanglots: Ah! seigneur, sauvez-moi la vie; sauvez l'honneur à mes filles. Rassurez-vous, madame, lui dit le chevalier, votre vie, leur honneur, sont en sûreté, tant que je serai en vie. La tremblante mère alla les tirer d'une chambre haute, où elle les avoit cachées sous un tas de paille: le pere s'étoit retiré dans une maison religieuse, Bayard l'envoya chercher par un de ses archers, tandis qu'un autre se tenoit à la porte, avec ordre de ne

laisser entrer personne. Cette famille ainsi réunie, ne s'occupa plus que de son libérateur: on lui fournit le chirurgien le plus habile de la ville; la mere, les filles s'empressoient de le servir, de lui tenir compagnie, & tâchoient de l'amuser par de petits concerts. Lorsque la plaie fut fermée, & qu'il eut fixé le jour de son départ, la mere, entrant dans sa chambre, se mit à genoux, & lui dit: Monseigneur, nous vous devons la vie, tous nos biens vous appartiennent par le droit de la guerre; mais après tant de preuves de générosité que vous nous avez déja données, nous osons espérer que vous daignerez vous contenter de ce foible tribut: en même-temps elle fit déposer sur la table du chevalier un coffre d'acier, plein de ducats. Madame, lui dit le chevalier, combien y en a-t-il? monseigneur, répondit-elle, en tremblant, il n'y en a que deux mille cinq cents; c'est tout ce que nous avons pu en rassembler: mais si vous en exigez davantage, nous aurons recours à nos amis. Croyez, madame, reprit le chevalier, que je n'ai point oublié

ANN. 151[illegible]

ANN. 1512. les bons traitements que j'ai reçus chez vous, & qu'ils sont plus précieux à mes yeux que cent mille ducats: ainsi, reprenez votre argent, & comptez toujours sur mon amitié. Il lui tendit la main pour la relever; mais elle protesta qu'elle ne quitteroit point cette posture, qu'il n'eût accepté son présent. Eh bien, lui dit il, je le reçois; mais ne m'accorderez-vous pas, à votre tour, la satisfaction de faire mes adieux à vos aimables filles? Tandis qu'elle alloit les chercher, le chevalier partagea cet argent en trois lots. Mesdemoiselles, leur dit-il, en les voyant entrer, les sentiments que vous m'avez inspirés ne s'effaceront jamais de mon cœur: je ne savois comment reconnoître les soins que vous avez pris de moi pendant ma maladie; car les gens de ma profession ne sont guère chargés de bijoux; mais voilà deux mille cinq cents ducats dont je puis disposer; recevez-en chacune mille, comme un présent de noces, je l'exige, & je vous en prie: quant aux cinq cents qui restent, je les ai destinés aux couvents de religieuses qui auront

le plus souffert, & j'exige encore que vous-mêmes en fassiez la distribution. Fleur de chevalerie, s'écria la mere, puisse le Dieu qui souffrit la mort pour nous, te récompenser dignement en ce monde & en l'autre! Les deux filles tomberent à ses genoux, verserent des larmes, & garderent le silence. Obligées d'emporter l'argent, elles vinrent présenter au chevalier chacune un bracelet tissu de leurs cheveux: ce don, répondit-il, je le reçois bien volontiers; il se les fit attacher au bras, & promit qu'il ne les en ôteroit point, tant qu'ils dureroient.

ANN. 1512.

Les Vénitiens, après ces deux pertes, n'avoient plus ni généraux ni soldats: pour montrer à l'empereur, avec qui ils avoient entamé une négociation, qu'ils étoient en état de se défendre, ils avoient fait un dernier effort, en mettant à la fois trois armées sur pied; mais ils avoient été obligés d'affoiblir considérablement les garnisons des villes qui leur restoient fidelles: deux de ces armées étoient détruites; & si l'empereur, qui n'avoit point encore conclu son traité, prenoit le parti de les atta-

Conduite de Maximilien à l'égard de la France.

Lettres de Louis XII. Manusc. de Fontanieu.

quer, ils alloient perdre le reste de leurs possessions, ou rappeller promptement leurs troupes qui servoient dans le Bolonès; ce qui auroit déconcerté tous les projets de la sainte-union. Louis, en rendant compte à l'empereur de ses derniers succès, lui montra la facilité de terminer glorieusement ses démêlés avec la république: Maximilien parut se réchauffer; il renvoya un ambassadeur à la cour de France pour renouveller son traité; mais à des conditions si dures, que l'on vit clairement qu'on ne devoit plus compter sur lui. Cette démarche ne servit donc qu'à accélérer son accommodement avec les Vénitiens. La position où ils se trouvoient, & l'impossibilité de conclure une paix finale avec l'empereur, qui ne se relâchoit sur aucune de ses prétentions, les déterminerent à lui payer une somme de quarante mille ducats pour obtenir une trève de huit mois, pendant laquelle on tâcheroit de parvenir à une paix finale. Ils espéroient que ce délai leur donneroit la facilité de refaire une nouvelle armée. Maximilien, de son côté,

ANN. 1512.

comptoit qu'après s'être aidé des forces de la république pour chasser les François du duché de Milan, il se trouveroit plus que jamais à portée de faire valoir ses droits. En recevant cette nouvelle, Louis apprit encore que Henri VIII, roi d'Angleterre, avoit non-seulement adhéré à la sainte-union, mais qu'il venoit d'assembler un parlement où la guerre contre la France avoit été résolue; que Ferdinand le Catholique, malgré toutes les belles paroles dont il continuoit de l'entretenir, faisoit des levées extraordinaires d'hommes & d'argent; qu'en un mot il devoit s'attendre à voir incessamment ses ennemis pénétrer de toutes parts en France. Résolu de les prévenir, tandis qu'il en étoit temps encore, il écrivit à Gaston de Foix de chercher l'armée de l'union, de lui livrer bataille dès qu'il pourroit la joindre, & de marcher ensuite en avant jusqu'où la fortune le conduiroit, ne lui laissant plus rien ignorer de ce qu'il avoit dessein de faire pour lui. Gaston, avec sa célérité ordinaire, reparut sous les murs de Bologne, avant que les ennemis fussent en- ANN. 1512.

core ſortis de la Romagne, où il les avoit forcés de ſe retirer quelques ſemaines auparavant. Comme il falloit entrer ſur les terres de l'Egliſe, Gaſton ſe fit autoriſer par le concile de Piſe à tenir en dépôt les terres & les places dont il alloit s'emparer, juſqu'à ce que le ſaint ſiége fût rempli par un pontife légitimement élu: & afin de ne laiſſer aucun doute ſur ſes intentions, il conduiſit avec lui le cardinal de Saint-Séverin, légat du concile, lequel, par ce moyen, ſe trouva oppoſé au cardinal de Médicis, légat dans l'armée de l'union: ainſi l'on voyoit à la tête de ces deux armées, deux miniſtres du Dieu de paix, la croix à la main, échauffer l'ardeur des guerriers, & hâter le moment du carnage.

ANN. 1512.

Bataille de Ravenne: mort de Gaſton.

Guicchardin.
P. Jove.
P. Martir de Angl.
Brantome.
Ferron.
Hiſt. du ch. Bayard.

Gaſton entra dans la Romagne, préſenta la bataille à l'armée de l'union, qui ſe tenoit campée ſous les murs d'Imola. Quoiqu'elle fût plus nombreuſe que celle qui venoit l'inſulter, elle ne ſortit point de ſes retranchements. Ferdinand le Catholique, qui craignoit qu'une défaite ne refroidît le zèle de ſes confédérés, & n'expoſât le royaume de

Naples, mandoit à son général d'éviter d'en venir aux mains, jusqu'à ce qu'une descente de la part des Anglois, & la division qu'il préparoit lui-même du côté des pyrénées, eussent forcé le roi de France de rappeller une partie de ses troupes. Envain le pape, dont le génie fougueux ne s'accommodoit pas de ces lenteurs, insultoit-il dans ses lettres le général Espagnol, qu'il ne nommoit le plus souvent que *Madame Cardone*; envain le cardinal de Médicis lui reprochoit-il de chercher, en tirant la guerre en longueur, à prolonger la durée de son généralat aux dépens des alliés qu'il épuisoit en pure perte : *Monsieur le légat*, lui répondit l'Espagnol, *priez Dieu pour le salut de l'armée, & laissez aux généraux le soin de la conduire.* Gaston, n'osant entreprendre d'attaquer les ennemis dans leurs lignes, résolut d'assiéger Ravenne, persuadé qu'ils ne consentiroient jamais à se déshonorer aux yeux de toute l'Europe, en la laissant prendre sous leurs yeux, & qu'ainsi il les attireroit infailliblement en rase campagne. Avec quelque adresse qu'il

ANN. 1512.

ANN. 1512. leur dérobât son projet, ils le devinerent : n'ayant aucun moyen de l'empêcher, sans risquer une bataille, parce que l'armée Françoise se trouvoit entre cette ville & leur camp, ils se proposerent d'y jetter un renfort. L'entreprise étoit difficile : Marc-Antoine Colonne consentit de s'en charger ; mais il exigea que Raimond de Cardonne, le légat, Prosper Colonne, & Pierre Navare, lui jurassent, chacun en particulier, que s'il étoit assiégé par les François, l'armée entiere viendroit à son secours. Après avoir reçu ce serment, il partit avec sa compagnie de soixante hommes d'armes, cent chevaux légers, & six cents hommes d'infanterie Espagnole, & marchant par des sentiers détournés, il prévint de quelques heures l'arrivée des François. Gaston, après s'être rendu maître du château de Russi, vint camper, avec toute son armée, dans une espece d'île, formée par le Ronco & le Montoné, qui, descendant des montagnes de l'Appennin, s'éloignent d'abord pour arroser, chacun de leur côté, les plaines de la Romagne :

se raprochent ensuite sous les murs de Ravenne, se joignent à un demi mille au-dessous, & vont ensemble se perdre dans le golfe adriatique. Gaston fit aussitôt dresser deux batteries, l'une contre la tour Roncona, & l'autre au-delà du Montoné, sur lequel il jetta un pont, pour donner passage à une partie de son armée. Il pressa les canonniers avec beaucoup de vivacité, voulant livrer un assaut à la place avant l'arrivée des ennemis, qui étoient déja en marche : ayant fait une breche de douze toises d'étendue à la tour de Roncona, il fit avancer, dès le même jour, l'élite de ses troupes, quoique cette breche eût encore plus de six pieds d'élévation, & qu'il fallût des échelles pour y monter. L'assaut dura trois heures, au bout desquelles il fallut songer à la retraite. Les François y perdirent trois ou quatre cents hommes, entr'autres d'Espi & Châtillon.

ANN. 1512.

Les assiégés, de leur côté, avoient perdu beaucoup de monde, & resterent tellement découragés, que le lendemain matin, dès la pointe du jour, ils envoyerent des députés

ANN. 1512. dans le camp des François pour capituler. Avant que les articles fussent dressés, on apperçut de l'autre côté du Ronco l'armée de l'union, qui paroissoit s'avancer au secours de la place : cependant, au-lieu de tenter le passage de cette rivière, elle s'en éloigna insensiblement pour aller camper à quelque distance sur un terrein élevé, où elle forma, à la hâte, des retranchements. Gaston auroit donc pu, en laissant une partie de son armée à la garde du fleuve, continuer de foudroyer la place, & s'en rendre maître à la vue de l'ennemi. Un avis important qu'il reçut dans ce moment l'en empêcha. Maximilien, non content d'abandonner l'alliance des Francois, qui ne s'étoient mis dans l'embarras que pour soutenir ses intérêts, voulut signaler son changement par une insigne trahison. Depuis que les suisses s'étoient brouillés avec la France, Louis s'étoit proposé de les remplacer dans ses armées par des lansquenets Allemands : il avoit eu dessein de les lever dans les Etats du duc de Virtemberg ; mais Maximilien s'étoit offensé de cette préfé-

rence, offrant de fournir au même prix tous ceux qu'on lui demanderoit : ANN. 1512.
il avoit eu l'attention de les tirer de ses pays héréditaires, sans que le roi, qui le regardoit alors comme son plus ferme allié, en conçût de l'inquiétude. Il y en avoit alors jusqu'à cinq mille dans l'armée de Gaston, sous la conduite de deux principaux officiers, Philippe de Friberg, & Jacques d'Empser. Maximilien leur envoya ordre de revenir sur-le-champ dans leur patrie, avec une défense, sous peine de la vie, de se battre contre les troupes du roi d'Espagne. Heureusement pour la France, ces ordres furent adressés à Jacques d'Empser, que nos historiens nomment le bon capitaine Jacob. Indigné qu'on lui commandât une lâcheté, Empser alla trouver le chevalier Bayard son ami, & le pria de le conduire à la tente du général. En lui montrant l'ordre de l'empereur, il lui fit sentir la nécessité, ou de se passer du service des lansquenets auxquels l'empereur ne manqueroit pas de faire passer de nouveaux ordres, ou de livrer promptement bataille. Gaston, après avoir

ANN. 1512. témoigné toute sa reconnoissance à ce généreux ami, assembla le conseil de guerre: ne jugeant pas à propos de révéler le secret qu'il venoit d'apprendre, il exposa les ordres qu'il avoit reçus du roi; il parla du danger où l'armée étoit de se trouver affamée, & fit consentir tous les capitaines à former l'attaque du camp ennemi, dès le lendemain, jour de pâques, qui arrivoit cette année, le 11 d'Avril. On donna le reste de la journée aux soldats pour se reposer. Gaston, cependant, faisoit reconnoître la disposition de l'armée ennemie: lui-même s'avança avec trente officiers choisis le long du Ronco, d'où l'on découvroit une partie du camp. Yves d'Alegre lui ayant fait remarquer l'avantage qu'on pouvoit tirer d'une petite éminence, qui étoit en-deça du fleuve, en y plaçant quelques pieces d'artillerie, reçut ordre de les y faire conduire à l'entrée de la nuit. Le lendemain matin, Gaston, laissant mille hommes d'infanterie, & quatre cents lances, sous la conduite d'Alegre, soit pour s'opposer aux sorties

ties de la garnison de Ravenne, soit pour accourir au secours des combattants, s'il étoit mandé ; fit passer le Ronco au reste de son armée, sans que les ennemis s'ébranlassent. Le terrein élevé, ou l'espece de colline sur laquelle ils étoient campés, formoit un demi-quart de cercle : Pierre Navarre, qui faisoit la fonction de maréchal de camp, y avoit rangé l'armée en bataille, se réservant une des pointes, où il avoit placé un corps de huit mille fantassins Espagnols, qu'il avoit lui-même formés & disciplinés. Ce corps, sur lequel il comptoit beaucoup plus que sur tout le reste de l'armée, & qui, en effet, pouvoit être regardé comme le plus formidable de l'Europe, étoit couvert par un grand nombre de chariots, liés ensemble par de fortes chaînes, armés de longs pieux de fer, & chargés de canons, de coulevrines, & d'autres pieces d'artillerie plus légeres, qu'on nommoit hacquebutes à croc. Gaston opposa à ce corps redoutable, les lansquenets d'Empser & de Friberg, les aventuriers Gascons, Picards & Normands, conduits par

ANN. 1512.

ANN. 1512. Molard, la Crotte, Mongeron, Grammont, Bonnet, Bardassan, Richebourg, Maulevrier, & Moncaure, qu'il couvrit de même de la plus grande partie de l'artillerie, sous la direction de Créqui, seigneur de Pontremi, qui venoit de succéder dans cette charge importante au baron d'Espi. A l'autre extrémité du quart de cercle, & attenant la rive du Ronco, étoit Fabrice Colonne, avec la principale division, & le nerf de la gendarmerie Espagnole & Napolitaine, soutenue de six mille hommes d'infanterie Italienne : Gaston lui opposa le duc de Ferrare, avec un nombre à-peu-près égal de gendarmes François, & de fantassins Italiens, commandés par Frédéric de Gonzague, comte de Bozzolo. Le viceroi dom Raimond de Cardonne, occupoit le centre avec six cents hommes d'armes, & un grand nombre de chevaux légers : ce fut aussi le poste que choisit Gaston de Foix, laissant le commandement de cette division au brave la Palisse, & ne se réservant que trente amis ou camarades, avec lesquels il vouloit se porter par-tout où sa présence seroit

néceſſaire. L'armée Françoiſe, après cette diſpoſition, n'étoit point rangée ANN. 1512. ſur une ligne droite, mais en forme de croiſſant, pour envelopper les retranchements ennemis. Gaſton, avec un viſage riant, une contenance noble & aſſurée, couroit de rang en rang, appellant par leur nom les capitaines, & juſqu'aux ſimples ſoldats, leur recommandant le ſalut de la patrie, leur honneur, & ajoutant *qu'il alloit voir ce qu'ils ferbient ce jour-là pour l'amour de ſa mie.*

Dès que les François ſe furent approchés des retranchements ennemis, l'artillerie commença à tirer de part & d'autre. L'aile droite des François, où étoit toute l'élite de l'infanterie, eut beaucoup à ſouffrir ſans pouvoir endommager l'ennemi, parce que Navarre avoit fait mettre ventre à terre à toute ſa troupe : le bon capitaine Jacob & Friberg, ces deux chefs de lanſquenets, le baron de Molard, qu'on peut regarder comme le créateur de l'infanterie Françoiſe, furent atteints & mis en pieces par les premieres volées de canon : un tiers de cette diviſion périt avant que d'avoir pu joindre l'enne-

ANN. 1512. mi. Cette perte étoit compensée à l'autre aile ; la batterie qu'Yves d'Alegre avoit établie au-delà du Ronco, débordant sur le flanc de la gendarmerie Espagnole, enlevoit des files entieres : on voyoit tomber des hommes, des chevaux, voler en l'air des têtes, des bras : l'horreur de ce spectacle étoit redoublée par les cris affreux & les imprécations des soldats, qui demandoient qu'on les menât à l'ennemi. Fabrice Colonne envoyoit couriers sur couriers au viceroi pour lui déclarer qu'il ne pouvoit plus tenir dans ce poste, & lui demander la permission de marcher en avant. Cardonne, livré aux conseils de Navarre, rejettoit constamment cette demande : Faudra-t-il donc, s'écria Fabrice, que tant de braves gens périssent, sans tirer l'épée, par la malice & l'opiniâtreté d'un Maranne ? l'honneur de l'Espagne & de l'Italie sera-t-il sacrifié à un Navarre ? A ces mots, il sort des retranchements, entraînant avec lui la gendarmerie Espagnole & Napolitaine : mais au-lieu de tomber sur la division du duc de Ferrare, qui lui étoit opposée, il marcha de côté

pour éviter l'effet du canon, & vint fondre sur un petit détachement du corps de bataille, où se trouvoit Gaston lui-même & le chevalier Bayard : malgré la vigueur avec laquelle ils reçurent ce premier choc, Fabrice se fit jour, & pénétra jusqu'au corps de bataille que commandoit la Palisse : déja même il pressoit fort ce général, & commençoit à gagner du terrein, lorsque d'Alegre, avec le corps de réserve, & deux cents gentilshommes, qu'il prit de la division du duc de Ferrare, attaqua l'ennemi de côté, tandis que la Palisse résistoit en face : Fabrice se voyant près d'être enveloppé, voulut rentrer dans ses retranchements ; les François l'y suivirent, & après avoir détruit sa troupe, ils le firent prisonnier. Alegre, auquel étoit dû ce premier avantage, tomba, l'épée à la main, sur un corps d'infanterie Italienne, qui gardoit ses rangs & n'avoit point encore combattu : à la premiere décharge de cette infanterie, il eut la douleur de voir tomber mort à ses côtés le jeune Viverots son fils : livré au plus violent désespoir, il s'enfonce dans les ANN. 1512.

ANN. 1512. rangs ennemis, jonche la terre de morts, & tombe enfin lui-même percé de mille coups. Cardonne voyant les François pénétrer de toutes parts dans son camp, s'enfuit à bride abattue, suivi de Carvajal, d'Antoine de Leve, qui parvint dans la suite à une si haute réputation, & de tout ce qui restoit encore de gendarmerie Espagnole & Italienne : Gaston détacha promptement le chevalier Bayard, & le brave Louis d'Ars, pour leur donner la chasse, & faire des prisonniers. L'infanterie Espagnole n'étoit point encore entamée : le canon des François avoit brisé les chariots qui lui servoient de rempart; mais lorsque les lansquenets & les Gascons voulurent franchir le fossé, ils le trouverent bordé de plusieurs rangs de piquiers Espagnols, qui présentoient un front menaçant & impénétrable : le capitaine Fabian, l'un des hommes les plus forts & les plus grands que l'on connût en Europe, saisissant sa pique des deux mains, en décharge en travers un grand coup sur la file des piques Espagnoles, & tombant de tout le poids de son corps sur

ces piques baissées, il ouvrit une brèche à ses camarades, qui s'élancerent dans les retranchements, & se battirent corps à corps. Le soldat Espagnol, plus foible, mais plus agile, couvert d'une targe & un long poignard à la main, se glissoit entre les jambes & sous le ventre des lansquenets, & en faisoit un horrible carnage : ces deux troupes, acharnées l'une sur l'autre, se seroient entiérement détruites, si Gaston, déja maître de la plus grande partie du camp, n'eût fait marcher de ce côté quelques compagnies d'hommes d'armes & d'archers, qui, pénétrants par différents endroits dans le parc de l'infanterie, firent voler des têtes, ou foulerent aux pieds des chevaux tout ce qui leur résista. Pierre de Navarre fut fait prisonnier : les bandes qu'il conduisoit, réduites à un petit nombre, & poussées hors de leur fort, ne perdirent point courage ; elles s'attrouperent au nombre d'environ deux mille hommes, & marcherent au pas, en ordre de bataille, & enseignes déployées, le long d'une chaussée étroite qui bordoit le Ronco, culbutant tout ce qui s'opposoit à leur pas- ANN. 1512.

ſage. Un des fuyards vint le dire
ANN. 1512. à Gaſton, qui ſe tenoit au milieu du champ de bataille, avec vingt des compagnons qu'il s'étoit choiſis avant la mêlée : ce jeune guerrier, craignant qu'une ſi belle retraite ne flétrît ſes lauriers, emporté par ſon ardeur martiale, ne conſidérant dans ce moment ni la force de l'ennemi qu'il alloit provoquer, ni la foibleſſe de ſa troupe, courut, à bride abattue, ſe poſter ſur la chauſſée, en face de cette redoutable colonne : du premier choc, il fut enlevé de deſſus ſon cheval, & jetté mort dans le foſſé : Lautrec, qui l'accompagnoit, percé tout à la fois de vingt coups de lances, dont aucun cependant ne ſe trouva mortel, tomba ſans connoiſſance à ſes côtés : les dix-huit autres, ou furent renverſés, ou prirent la fuite.

Les différents corps de l'armée Françoiſe ſe raſſembloient ſur le champ de bataille, chargés de butin, & amenant avec eux leurs priſonniers. De cette multitude de chefs que l'on comptoit auparavant dans l'armée de la ſainte-union, trois ou quatre ſeulement avoient

échappé, peu étoient morts; tous les autres étoient prisonniers : parmi ces derniers on remarquoit surtout le célebre Pierre Navarre, Fabrice Colonne, le cardinal de Médicis, qui fut pape sous le nom de Léon X, le jeune marquis de Pescaire, déja capitaine général de la cavalerie légere, quoiqu'il ne fût encore âgé que de vingt ans; dom Jean de Cardonne, les marquis de Bitonte, de Licité, della Paludé; le duc de Trajette, les comtes de Conche, & del Popolo. Tout le canon ennemi, tous les bagages étoient au pouvoir du vainqueur : de plus de quinze mille hommes étendus sur le champ de bataille, les deux tiers étoient Italiens ou Espagnols. La satisfaction que goûtoit chaque guerrier en particulier, étoit encore augmentée par l'idée qu'on se faisoit de la joie que devoit ressentir Gaston d'une victoire si éclatante : on le cherchoit des yeux; on étoit étonné qu'il se dérobât dans ces moments à l'empressement de ses soldats; on le demandoit à grands cris, lorsque la nouvelle se répandit de rang en rang qu'il étoit mort.

ANN. 1512.

ANN. 1512. Au bruit des inſtruments militaires, aux chants de joie & d'alégreſſe, ſuccéda tout-à-coup un long & morne ſilence, interrompu par des gémiſſements & tous les accents de la douleur. Les ſoldats coururent en foule vers le lieu où on leur dit qu'il étoit tombé : ils le trouverent ſans vie, percé de quatorze coups de lances : Lautrec à ſes côtés, criblé de bleſſures, reſpiroit encore ; on le tranſporta dans la ville de Ferrare, où il fut rappellé à la vie par les ſoins du duc & de la ducheſſe. La foule des guerriers entouroit toujours le corps de Gaſton : après l'avoir long-temps pleuré, ils aſpirerent à le venger, & demanderent inſtamment qu'on les menât à Ravenne : la Paliſſe, profitant de l'ardeur des ſoldats, fit toutes les diſpoſitions pour livrer un nouvel aſſaut à cette place. Les bourgeois, qui n'avoient plus aucune eſpérance de ſecours, offrirent de ſe ſoumettre : pendant que l'on régloit les articles de la capitulation, le capitaine Jacquin, & quelques autres chefs d'aventuriers, s'étant approchés de la breche, que Pompée Co-

lonne n'avoit point eu le temps de réparer, s'élancerent dans la place, suivis des lansquenets & de tout le reste de l'infanterie. Transportés de rage, ils massacrerent, de sang froid, une partie des habitants, violerent les femmes, & ils auroient fini par tout réduire en cendres, si la Palisse ne fût arrivé à propos, avec la gendarmerie, pour arrêter le désordre : irrité des excès auxquels s'étoit livrée cette troupe de forcenés, il fit pendre le capitaine Jacquin, plus brigand que soldat. Marc-Antoine Colonne, qui s'étoit renfermé avec sa garnison dans la principale forteresse, eut la permission d'en sortir quatre jours après ; mais à condition que ni lui, ni sa troupe, ne pourroient, de trois mois, porter les armes contre les François. Les villes d'Imola, de Forli, de Cesene, de Rimini, prévinrent, par leur soumission, l'arrivée des François : elles prêterent serment de fidélité entre les mains du légat, au nom du concile de Pise. L'armée pouvoit, sans trouver d'obstacle, s'avancer jusqu'à Rome, où le pape n'auroit osé l'attendre : mais la Palisse,

ANN. 1512.

ANN. 1512.

à qui Louis n'avoit point communiqué ſes projets, & à qui Trivulſe, reſté à la garde du Milanès, recommandoit fortement de ne point s'éloigner, la retint dans l'inaction, juſqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres.

Troubles de Jules : négociations frauduleuſes avec la France.

Lettres de Louis XII.

Guicchardin.

La nouvelle de tant de malheurs conſécutifs jetta l'épouvante dans la ville de Rome : on s'attendoit à toute heure à voir paroître les François au pied des murailles, & ce qui redoubloit la terreur, à voir rangés ſous leurs enſeignes les ſeuls défenſeurs ſur qui Rome pût compter. Le duc d'Urbin, indigné d'avoir été ſuſpendu des fonctions de ſa charge de gonfalonnier ; Robert des Urſins, Pompée Colonne, Anthime Savelli, Pierre Margano, & Renzo Mancini, s'étoient mis ſecrétement à la ſolde du roi de France ; ils avoient levé des troupes, & promettoient de ſervir de guides aux François, dès qu'ils paroîtroient ſur la frontiere. Le ſacré college, tous les prélats de la cour Romaine, vinrent ſe jetter aux pieds du pape, & le conjurerent de mettre Rome, le ſaint ſiege & ſa propre perſonne à

couvert de tant de périls, en acceptant enfin les conditions de paix que le roi n'avoit point cessé de lui offrir. Jules, quelque inrrépidité qu'il eût montrée jusqu'alors, se trouva fort embarrassé sur le parti qu'il devoit prendre : il n'étoit point en sûreté dans son palais, & la honte d'être traîné comme prisonnier de guerre devant le concile de Pise, de soutenir les interrogations & les regards insultants de Carvajal & de Saint-Séverin, qu'il avoit dégradés, & qui alloient peut-être devenir ses juges, lui paroissoit un supplice plus affreux mille fois que la mort : il méditoit de s'enfuir secrétement à Ostie, & de monter, s'il étoit poursuivi, sur les galères qu'il y tenoit toutes prêtes, mais il ne savoit encore de quel côté il tourneroit ses pas. Naples, après la prise de Rome, n'étoit plus un asyle assuré; les François y comptoient déja un grand nombre de partisans. Iroit-il à Venise ? mais quel secours pouvoit-il se promettre d'une république épuisée par une guerre malheureuse, dont il avoit été le premier auteur ? y auroit-on oublié ses hauteurs, ses

ANN. 1512.

ANN. 1512.

duretés, ses violences ? le sénat, pressé par un ennemi auquel il ne pouvoit résister, ne le livreroit-il point, comme il avoit précédemment livré le cardinal Ascagne ? Prendroit-il donc le parti de faire voile en Espagne ? ce parti paroissoit le plus sûr au premier coup-d'œil ; mais combien de dangers à courir avant que d'y arriver ? comment éviteroit-il, en cinglant le long des côtes de Gênes, la rencontre du commandeur Préjean, des corsaires de Marseille qui infestoient ces parages ? d'ailleurs, à quel accueil devoit-il s'attendre de la part d'un prince sombre, avide, rusé, incapable d'un sentiment généreux, & accoutumé à n'estimer, à ne rechercher que ceux dont il croyoit avoir besoin ? à quel prix voudroit-il lui vendre sa protection ? & lorsqu'il le tiendroit en sa puissance, à quelles conditions lui permettroit-il de retourner en Italie ? Dans cet embarras, il se rendit, ou feignit de se rendre aux instances du sacré collége. Il manda Robert de Guibé, cardinal de Nantes, qu'Anne de Bretagne, en qualité de souveraine,

tenoit à Rome en son nom. Après avoir exalté la piété de cette reine, qu'aucun motif humain, qu'aucune considération n'avoient pu détacher d'une entiere soumission au vicaire de Jesus-Christ, il marqua un vif regret de n'avoir point encore témoigné à cette grande princesse tout le cas qu'il faisoit de sa médiation: il parla du roi en termes respectueux, n'attribuant qu'à de faux rapports, à de perfides conseillers, la mésintelligence qui étoit survenue entre eux: plaignant le malheur des princes qui n'avoient point, comme les particuliers, la liberté de s'expliquer directement. Ayant ensuite exposé aux cardinaux assemblés les dernieres conditions que le roi lui avoit offertes par l'évêque de Murrai, il témoigna qu'il étoit disposé à s'en contenter, & les pria de rédiger eux-mêmes les articles de sa réeonciliation avec la France: ils s'en acquitterent sur-le-champ; le pape & les cardinaux les signerent: on les fit parvenir au roi par l'évêque de Tivoli, vice-légat d'Avignon; mais sans donner à cet agent ni pouvoirs pour conclure, ni même une

ANN. 1512.

ANN. 1512. ſimple lettre de créance. C'étoit un artifice de Jules pour faire traîner la négociation, & reſter toujours le maître de la rompre, lorſqu'il le pourroit ſans danger : car ayant altéré & changé malicieuſement la plupart des propoſitions que le roi lui avoit fait porter par l'évêque de Murrai, il n'ignoroit pas que les articles qu'il envoyoit au nom du ſacré collége ne pouvoient manquer d'être rejettés ; qu'ils exigeroient au moins de longues diſcuſſions ; ce qui lui donneroit tout le temps néceſſaire pour ſe concerter avec le roi d'Eſpagne, & les autres confédérés.

Etonnement de Ferdinand.

P. Martir. de Angl.

Paul Jove in Gonſ.

Ferdinand le Catholique n'avoit été guère moins alarmé que Jules en recevant la premiere nouvelle de la défaite de Ravenne : jugeant qu'après la deſtruction totale de ſon armée, le royaume de Naples étoit perdu pour lui, ſi les François y pénétroient, il n'apperçut point d'autre moyen de le conſerver, que d'y renvoyer promptement le grand capitaine. Ainſi quelque danger qu'il y eût à confier le commandement d'une armée à un homme qu'il avoit ſi cruellement trompé, il

le tira de sa retraite, & l'exhorta à passer promptement en Italie. Gonsalve, croyant toucher au moment de la vengeance, vendit, ou engagea une partie de ses biens pour lever des soldats & équiper des vaisseaux : ses préparatifs étoient déja fort avancés, lorsque Ferdinand apprit que Raimond de Cardonne, dont on n'avoit point entendu parler pendant plusieurs semaines, n'étoit point mort ; qu'il avoit déja rassemblé les débris de l'armée, & qu'il n'y avoit plus aucune apparence que les François, affoiblis par leur victoire, s'éloignassent du Milanès. Tranquille du côté de l'Italie, il renvoya une seconde fois Gonsalve dans ses terres, sans lui tenir aucun compte de ses avances, insultant même à sa crédulité & à sa profusion. ANN. 1512.

Jules, de son côté, ne tarda pas à se rassurer : la premiere consolation qu'il reçut, lui vint du camp des François : le cardinal de Médicis ayant obtenu du cardinal Saint-Séverin la liberté d'informer ses parents de sa captivité, & de solliciter des secours qui lui étoient absolument nécessaires, chargea de

cette commission Jules de Médicis, chevalier de Rhodes, & son plus proche parent. Ce messager, qui avoit eu la facilité de se promener dans le camp, apprit au pape la triste situation où se trouvoit l'armée Françoise; la désolation générale qu'avoit produite la mort de Gaston; l'embarras & l'inquiétude que causoit l'armement des Suisses, dont on avoit reçu des avis certains. Dès ce moment il ne fut plus question de paix avec la France : Jules ne songea qu'à regagner ceux des barons Romains qui s'étoient mis à la solde des François, & qui, commençant à désespérer de les voir paroître, saisirent avidement les premieres ouvertures de réconciliation qui leur furent faites de la part du souverain pontife. Le duc d'Urbin, neveu de sa sainteté, signa le premier, & fut rétabli dans les fonctions de gonfalonnier : Pompée Colonne, Robert des Ursins, suivirent cet exemple, conduisant au secours du pape des troupes qu'ils avoient levées avec l'argent du roi de France : le seul Pierre Margano eut la bonne foi, en chan-

ANN. 1512.

geant de parti, de renvoyer toutes les ſommes qu'il avoit reçues. ANN. 1512.

Affliction de Louis : nouvelles trahiſons de Maximilien.

Lettres de Louis XII.

Guicchardin

Ferron.

Belcar.

Manuſc. de Fontanieu.

Louis, en recevant la nouvelle d'une bataille qui le faiſoit triompher ſi glorieuſement de ſes ennemis, verſa un torrent de larmes : la perte de tant de braves officiers, qui avoient dignement ſervi la patrie, celle de Gaſton de Foix, l'objet de ſon amour, de ſes eſpérances, ſon nourriſſon, ſon fils, remplirent ſon ame d'amertume & de douleur : il répondit à ceux qui lui faiſoient compliment ſur ſa victoire : *Souhaitons-en de pareilles à nos ennemis.* Des nouvelles plus accablantes les unes que les autres ſe ſuccéderent ſans interruption. Un héraut d'Angleterre vint lui déclarer, au milieu de ſa cour, que la paix étoit rompue entre les deux couronnes. Jean-Jacques Trivulſe, reſté à la garde du Milanès, annonçoit l'arrivée prochaine des Suiſſes, & montroit l'impoſſibilité où il ſeroit de leur réſiſter ſans de nouveaux ſecours : ces meſſages déterminerent Louis à prêter une ſérieuſe attention aux propoſitions de l'évêque de Tivoli. Quoique ces conditions fuſſent

ANN. 1512. essentiellement différentes de celles qu'il avoit fait porter au pape, tant par l'évêque de Murrai que par le cardinal de Final, & que la victoire qu'il venoit de remporter ne dût pas contribuer à lui faire rabattre de ses prétentions; cependant, comme après tout, les demandes qu'on lui faisoit ne portoient atteinte ni aux droits de sa couronne ni à son honneur, vraisemblablement il s'en seroit contenté, si la malice de ses ennemis ne l'en eût encore détourné. Maximilien continuoit de le tromper : bien qu'il eût signé une trève particuliere avec les Vénitiens, il n'avoit point accédé publiquement au traité de la sainte-union. Depuis que les armes Françoises prenoient de l'ascendant en Italie, il sembloit avoir la plus grande envie de renouer les anciens traités, & tenoit, à ce dessein, un ambassadeur à la cour de France. Louis crut devoir lui communiquer les offres du pape & du sacré collége : André de Burgo, c'est le nom de cet ambassadeur, faisant observer au roi qu'il n'étoit point fait mention dans ce prétendu traité de la querelle de l'empereur

avec les Vénitiens, quoique le pape n'ignorât pas qu'elle subsistoit toujours, eut le talent de lui persuader que c'étoit un piége que lui tendoient ses ennemis, afin de forcer enfin l'empereur, qu'ils n'avoient pu séduire, à se livrer à eux, en voyant qu'il n'avoit plus rien à se promettre de la France. Il lui parla ensuite du desir qu'avoit son maître de faire un dernier effort, de la facilité qu'ils auroient en se réunissant & en prenant mieux leurs mesures à terminer glorieusement leur premiere entreprise, & le conjura de ne signer aucun accord que l'empereur n'y fût compris. Louis s'y détermina d'autant plus aisément, qu'il falloit nécessairement traiter directement avec le pape, puisque l'évêque de Tivoli n'avoit ni lettres de créance, ni pouvoirs. L'embarras où il se trouva étoit extrême : il n'ignoroit pas que la crainte seule avoit forcé le pape à lui faire des propositions : si donc il se résolvoit à évacuer la Romagne pour ne plus songer qu'à la défense du Milanès, il rendoit la paix beaucoup plus difficile : s'il ordonnoit à son général

ANN. 1512.

ANN. 1512. de rester dans la Romagne, ou même de s'avancer vers Rome, il exposoit le duché de Milan, menacé par les Suisses : il prit un parti mitoyen ; ce fut de partager son armée, & de se tenir de tous côtés sur la défensive. La Palisse laissant au cardinal Saint-Séverin trois cents lances & six mille hommes d'infanterie pour garder au nom du concile de Pise les places de l'Eglise dont on s'étoit emparé, reprit, avec le reste de l'armée, la route de Milan : les soldats, à qui l'on n'avoit pu encore arracher le corps de Gaston leur général, lui décernerent une pompe funebre qui ressembloit à un triomphe : le char qui le portoit précédoit l'armée : il étoit orné sur le devant des enseignes de France & de Foix ; sur les côtés & le derriere, des drapeaux ennemis, renversés & traînant dans la poussiere : le cardinal de Médicis, Pierre Navarre, le marquis de Pescaire, & les autres généraux prisonniers suivoient à pied le char du vainqueur. Fabrice Colonne fut préservé de cette humiliation : le duc de Ferrare, dont il étoit prisonnier, semblant

prévoir le besoin qu'il auroit d'un personnâge si accrédité dans Rome, le mit furtivement en liberté. Dans cet équipage, & au milieu des chants funebres de toute l'armée, le corps de Gaston entra dans la ville de Milan, fut déposé dans la cathédrale, à côté du maître-autel, où on lui érigea un trophée des armes des vaincus.

ANN. 1512.

Louis cependant négocioit à Rome, exigeant pour condition préliminaire que le pape forçât les Vénitiens à donner une pleine satisfaction à l'empereur, ou qu'il se déclarât publiquement leur ennemi. Il ne tarda pas à connoître à quel point il étoit abusé : Maximilien, s'étant enfin concerté avec les Suisses, rappella brusquement son ambassadeur de la cour de France. Surpris que les ordres qu'il avoit envoyés au capitaine Jacob fussent restés sans exécution, il en envoya de nouveaux au neveu de ce fidele & brave officier, lequel n'osant plus différer d'obéir, prit congé des généraux François, & ramena ses lansquenets en Allemagne. C'étoit une perte irréparable dans la conjoncture où l'on se trouvoit : l'infanterie Fran-

Les François sont chassés d'Italie.

Lettres de Louis XII.
P. Martir de Angl.
Bembe.
Guicchardin.

çoise avoit été presqu'entiérement détruite à la bataille de Ravenne; Molard, la Crotte, Bonnet, Grammont, Mongeron, Richebourg, étoient morts : les aventuriers qu'ils avoient levés & disciplinés, enrichis du pillage de Bresse & de Ravenne, & ne songeant qu'à mettre à couvert leur butin, repassoient journellement en France, sans que personne eût l'autorité de les arrêter : les bandes Italiennes, composées de Vallesans & de Grisons, ayant besoin de repos, après les marches forcées, & toutes les fatigues qu'elles avoient essuyées pendant l'hiver, s'étoient retirées, avec la permission de Jacques de Silli, principal trésorier de l'armée : il ne restoit donc plus d'infanterie sur pied : Louis en levoit en Picardie, en Normandie, & en Gascogne; mais se trouvant à la veille d'être attaqué dans ses propres Etats par les forces réunies de l'Angleterre & de l'Espagne, il n'avoit garde d'envoyer ces nouvelles recrues en Italie : au contraire, il rappella de cette contrée les deux cents gentilshommes de sa maison, & quelques compagnies

ANN. 1512.

gnies d'ordonnance pour couvrir les frontieres de la Gascogne. Malgré l'affoiblissement où toutes ces dispositions laissoient l'armée d'Italie, la Palisse ne désespéroit point encore de sauver le Milanès : les Suisses, qui venoient l'attaquer, n'avoient ni cavalerie ni canon : les quatre ou cinq irruptions qu'ils avoient tentées précédemment, avoient tourné à leur confusion : celle qu'ils méditoient ne devoit pas, suivant les apparences, avoir un meilleur succès : comme elle étoit annoncée depuis assez long-temps, Trivulse avoit fortifié les postes par où ils pouvoient déboucher, & pris toutes les mesures nécessaires pour les contenir dans leurs montagnes. L'infidélité des Grisons, une nouvelle trahison de la part de Maximilien, déconcerterent ce plan de défense. Les Grisons, quoiqu'à la solde du roi, & obligés par leur traité de ne point donner passage sur leurs terres aux troupes qui viendroient attaquer le duché de Milan, préférant, dans cette occasion, l'amitié des Suisses, leurs anciens confédérés, aux intérêts du roi de France, les reçurent ANN. 1512.

à Coire, & s'associerent à leur entreprise. Maximilien, de son côté, leur ouvrit la route du Trentin, & leur donna la facilité de se joindre aux Vénitiens, qui fournirent à cette armée, déja composée de vingt mille fantassins, huit cents lances, autant de chevaux légers, un train d'artillerie, des pontons pour traverser les rivieres, des vivres, & toutes sortes de munitions. Au bruit de cette marche, la Palisse, retirant les troupes qu'il avoit laissées dans la Romagne sous la conduite du cardinal Saint-Séverin, rassembla promptement douze cents lances, & cinq ou six mille hommes d'infanterie; s'avança jusqu'à l'extrémité du Milanès, au-devant de l'ennemi, évacuant les places foibles, ou d'une trop grande étendue, & jettant des renforts & des munitions dans la ville de Bresse, où commandoit Aubigni, dans le château de Crémone, & les autres forteresses qui, sans beaucoup de monde, pouvoient soutenir un long siége. Après avoir distribué la meilleure partie de ses troupes dans ces différentes forteresses, la Palisse,

ANN. 1512.

à qui il ne restoit plus qu'un corps de cavalerie, en forma un camp-volant, avec lequel il se proposa de disputer aux Suisses le passage des rivieres, & de les battre en détail, s'ils prenoient le parti de se séparer; mais il ne trouva point dans le cœur de ses troupes l'ardeur qui l'animoit: les principaux officiers ne lui obéissoient qu'à regret, & les simples soldats, épuisés de fatigues, voyant leurs chevaux harassés, desiroient eux-mêmes la perte du duché de Milan, afin de pouvoir se retirer en France, & de jouir enfin d'un repos qu'ils croyoient avoir bien acheté. Une imprudence, ou plutôt un malheur, acheva de tout perdre. La Palisse écrivoit au général de Normandie de lever des troupes sans perdre un instant, lui marquant le mauvais état de son armée, l'impossibilité où l'on alloit se trouver de conserver le Milanès, si les Suisses entreprenoient d'y pénétrer. Cette lettre fut interceptée par un parti d'Albanois, au service des Vénitiens, qui la porterent au cardinal de Sion. Ce *soldat tondu*, plus redoutable alors que les plus

ANN. 1512.

ANN. 1512. puissants monarques, sut tirer parti de cet avis. Les Suisses devoient s'avancer du côté de Ferrare, & n'avoient dessein d'entrer dans le Milanès qu'après leur jonction avec l'armée de l'union ; ce qui auroit laissé aux François le temps de se fortifier : Schinner, leur montrant la lettre interceptée, les porta sans peine à profiter de la consternation des François, & à ne partager avec personne la gloire de les avoir chassés d'Italie. Ils marcherent droit à Milan, toujours escortés de la cavalerie Vénitienne. La Palisse, ne pouvant les arrêter sans livrer une bataille, & craignant d'exposer, dans la position critique où se trouvoit la France, les seules troupes qui pussent la défendre, tira de Milan tous les François qui s'y trouvoient, les prisonniers faits à Ravenne, & les peres du concile de Pise : il renforça la garnison du château, & se retira dans Pavie, où il se proposoit de se mettre en défense. Les Suisses ne lui en laisserent pas le temps ; car, deux jours après, ils arriverent sous les murailles de la ville, qu'ils tenterent d'escalader, tandis que des pe-

lotons de leur armée passoient successivement le Tésin, pour couper aux François le chemin de la retraite. La Palisse en ayant eu avis, ne songea plus qu'à ramener ses troupes en France, laissant à la queue de l'armée le brave Louis d'Ars, Imbercourt, & le chevalier Bayard, qui reçut une blessure dangereuse à l'épaule. Dans le tumulte qu'occasionnoient ces marches forcées, le cardinal de Médicis trouva moyen de s'arracher des mains de ceux qui le gardoient, & de porter lui-même au pape la nouvelle de sa délivrance & de la fuite des François.

ANN. 1512.

Concile de Latran : vengeance & ambition de Jules II.

Acta conc. Pisan.

Guicchardin.

Sardi hist. de Ferr.

Belcar.

Jules célébroit alors le concile de Latran, qu'il avoit cru devoir opposer à celui de Pise. Ces deux assemblées ecclésiastiques, composées, l'une des ennemis du pape, l'autre de ses partisans, étoient bien plus occupées à servir les passions de leurs maîtres, qu'à extirper les abus & les scandales dont on se plaignoit depuis long-temps : les peres de Pise, après avoir sommé inutilement le pape de comparoître en personne ou par procureur devant leur tribunal, après lui avoir accordé trois ou

ANN. 1512. quatre mois de délai, voyant qu'il ne répondoit à leurs sommations que par des monitoires, où il les déclaroit schismatiques & excommuniés; qu'il les déposoit de leurs dignités, & s'emportoit contr'eux aux dernieres menaces, avoient enfin pris le parti, avant que de quitter la ville de Milan, de le déclarer lui-même *auteur du schisme, artisan de trouble & de discorde, homme pervers, endurci dans le crime, & incorrigible :* & en conséquence ils l'avoient suspendu de toute fonction, de toute autorité spirituelle & temporelle. Jules, sachant qu'ils s'étoient retirés à Lyon, publia un nouveau monitoire, & jetta un interdit général sur cette ville, menaçant tous leurs fauteurs & adhérents de l'excommunication, si avant un terme qu'il indiqua, ils ne faisoient satisfaction à l'Eglise. C'est sous ces circonlocutions que Jules cachoit encore la haine & l'esprit de vengeance dont il étoit animé contre Louis XII, bien résolu toutefois, lorsqu'il pourroit le faire impunément, de le désigner par son nom, de le priver du titre de *roi très-*

chrétien, & de fils aîné de l'Eglise, qu'il se proposoit de transférer au roi d'Angleterre, sans examiner si un pareil changement étoit en son pouvoir. Plus occupé dans ces moments décisifs des affaires politiques & militaires que de celles du concile, il songea d'abord à marquer sa reconnoissance au cardinal de Sion & aux Suisses. Il établit le premier son légat & son lieutenant-général dans toute l'étendue de la Lombardie, avec pouvoir de se créer des lieutenants particuliers : il envoya aux Suisses des étendards bénis de sa main, & leur conféra le titre de *défenseurs de la liberté de l'Eglise*. Ces dons peu dispendieux n'étoient point purement gratuits : Jules, avec l'appui de ses nouveaux défenseurs, se proposoit de détacher du duché de Milan & d'unir au domaine direct du saint siége les villes de Parme & de Plaisance. Dans le même temps, le duc d'Urbin son neveu, chassoit de Bologne les malheureux Bentivoglio, écrasés, pour ainsi dire, sous la chûte de leur protecteur. Le duc de Ferrare, menacé d'un sort pareil, cherchoit des amis à Rome.

ANN. 1512.

ANN. 1512. Il obtint par le crédit de Fabrice Colonne, à qui il avoit généreusement rendu la liberté, un sauf-conduit du pape pour venir en toute sûreté plaider lui-même sa cause devant le sacré college. Il se mit en route, laissant, pendant son absence, l'administration de ses Etats au cardinal Hippolite son frere. Tandis qu'il tâchoit de fléchir la colère du saint pere par des soumissions, & de se rendre ses juges favorables, il apprit que les troupes de l'Eglise lui avoient enlevé la ville de Reggio, & qu'on sollicitoit ouvertement ses autres sujets à la révolte ; il eut même des raisons de craindre qu'on ne pensât à l'arrêter. Fabrice, dans le sein duquel il versa ses soupçons & ses plaintes, n'ayant pu obtenir ni réparation pour ce qui venoit de se passer, ni sûreté pour l'avenir, arma ses amis ; & quelque danger qu'il y eût pour lui à provoquer la colere d'un souverain tel que Jules, il tira son ami de Rome, & le mit en liberté. Le duc eut recours à la protection de l'empereur & du roi d'Espagne, qui, bien qu'alliés du pape, ne voyoient qu'avec

peine les progrès rapides de la puissance du saint siége.

ANN. 1512.

Usurpation du royaume de Navarre par Ferdinand.

P. Martir de Angl.
Mariana.
Histoire de Nav. par Favin.
Hist. du ch. Bayard.
Actes de Rymer.
Manuscrits de Fontanieu.

La France ne prenoit plus connoissance de ce qui se passoit en Italie; d'autres affaires plus urgentes absorboient toute son attention. Les Anglois & les Espagnols menaçoient d'y pénétrer. Louis, ne doutant point que les Anglois ne débarquassent à Calais, où l'on ne pouvoit troubler leur descente, avoit distribué les vieilles troupes qui restoient en France, & les milices qu'il venoit de mettre sur pied, dans les places de la Picardie & de l'Artois: bientôt il apprit que tout l'effort des ennemis alloit tomber sur la Gascogne & la Guienne, provinces éloignées & sans défense. Ferdinand le Chatholique, qui avoit entraîné Henri VIII son gendre dans cette guerre, lui représenta que, s'il débarquoit à Calais, il trouveroit partout les François bien préparés à le recevoir, & ne tireroit aucune commodité de ses confédérés; au-lieu que, s'il prenoit le parti de fondre sur la Gascogne & la Guienne, où l'on ne l'attendoit point, & où le peuple regrettoit toujours la domination

ANN. 1512

Angloiſe, il ne rencontreroit preſqu'aucune réſiſtance, & ſeroit puiſſamment ſecondé par toutes les forces d'Eſpagne. Il fut donc réſolu qu'on s'attacheroit d'abord au ſiége de Bayonne : Ferdinand pouſſa la générosité juſqu'à envoyer à ſon gendre un grand nombre de vaiſſeaux pour faciliter le tranſport des troupes Angloiſes. Le marquis de Dorſet commandoit cette flotte, qui portoit dix mille hommes de débarquement. Louis, ſans dégarnir entiérement les frontieres de Picardie, fit paſſer la plus grande partie de ſes troupes en Guienne, ſous la conduite du duc de Longueville. Charles, duc de Bourbon-Montpenſier, y conduiſit bientôt des renforts conſidérables : enfin la Paliſſe eut ordre de s'y rendre avec les débris de l'armée d'Italie. Ferdinand voyant les choſes arrivées au point où il les avoit deſirées, ne ſe mit plus en peine de cacher les projets ambitieux qu'il méditoit depuis long-temps, & pour la réuſſite deſquels il avoit ſourdement fomenté toute cette guerre d'Italie. Le royaume de Navarre ſéparoit ſes Etats

de la France Jean d'Albret, qui le gouvernoit au nom de Catherine de Foix sa femme, étoit un prince doux, enjoué & libéral, mais frivole & inappliqué : il entendoit deux ou trois messes par jour ; il alloit ensuite dîner, sans cérémonie, chez tous ceux qui l'invitoient : sans aucun égard pour sa dignité, il se rendoit aux fêtes de village, & à tous les divertissements publics : il se mêloit dans la foule, dansoit familiérement avec les paysannes, ou de simples bourgeoises, souvent sur les places publiques, ou bien au milieu des rues. Louis l'avertissoit depuis longtemps de se précautionner contre les entreprises d'un voisin dangereux : dom Juan s'y étoit engagé, mais toujours livré à la dissipation, il vit l'orage près de fondre sur sa tête, sans avoir encore songé à se mettre à couvert. Ferdinand, au lieu de joindre ses forces aux Anglois qui étoient débarqués à Fontarabie, somma son foible voisin de lui livrer passage sur ses terres pour aller combattre, au nom de la sainte-union, le promoteur du conciliabule de Pise, l'ennemi déclaré du saint siége, mena-

ANN. 1512.

çant, en cas de refus, de le traiter
ANN. 1512. comme un excommunié & un fauteur d'hérétiques. Le roi de Navarre accorda le passage qu'il n'étoit pas en état de refuser : mais Ferdinand ne se contenta pas de ce premier avantage, il demanda que dom Juan mît en dépôt entre ses mains, six des plus fortes places de la Navarre, ou son fils unique, qui seroit élevé à la cour d'Espagne. Des conditions si dures ne pouvoient être acceptées : dom Juan, en s'y soumettant, auroit perdu non-seulement son royaume de Navarre, mais encore les Etats qu'il possédoit en France, qui auroient été confisqués au profit du roi. Il chercha, mais trop tard, à se mettre en défense: Ferdinand avoit eu la précaution de s'assurer de la faction Beaumontoise. Louis de Beaumont, comte de Lérin, & connétable de Navarre, commandoit une division de l'armée Espagnole : la révolution fut subite & générale : Pampelune ouvrit ses portes à l'ennemi. Dom Juan, ayant eu la précaution d'envoyer dans le Béarn sa femme & son fils, & ayant assemblé autour de sa per-

ſonne les Grammontois, alla ſe retrancher dans le château de Moya, où il ſe promettoit d'attendre l'arrivée des François. Ne recevant aucune nouvelle de leur part, & craignant de ſe trouver enfermé, il prit enfin le parti d'aller les chercher, emmenant avec lui ſes partiſans, & laiſſant la Navarre à la merci de l'ennemi. L'armée Françoiſe, ſur laquelle il avoit compté, ne pouvoit encore s'éloigner de la frontiere : forcée de couvrir Bayonne, & de faire face aux Anglois, elle étoit, pour comble de malheur, en proie à la diviſion. Le duc de Longueville, en qualité de gouverneur de la Guienne, vouloit la commander : Charles de Bourbon-Montpenſier ſoutenoit que cet honneur le regardoit, comme prince du ſang, & tenant dans l'Etat un rang ſupérieur aux bâtards de la maiſon d'Orléans. On ne trouva point d'autre moyen de les accorder que d'envoyer promptement, en qualité de généraliſſime, le jeune duc de Valois, héritier préſomptif du trône, auquel ni l'un ni l'autre ne pouvoit ſe diſpenſer d'obéir. Avant que les trou-

ANN. 1512.

ANN. 1512. pes puſſent agir de concert, le duc d'Albe, général de Ferdinand, s'étoit emparé de la Navarre entiere, & même de la place de Saint-Jean-pied-de-port, d'où il ſe diſpoſoit à pénétrer dans le Béarn, ſi les Anglois ſe mettoient en devoir, ou de venir le joindre, ou d'agir de leur côté.

Le marquis de Dorſet n'avoit pas tardé à s'appercevoir que les intérêts du roi ſon maître étoient peu conſidérés des Eſpagnols. Il n'étoit plus queſtion du ſiége de Bayonne; on ne ſongeoit qu'à dépouiller le roi de Navarre de tous ſes Etats: on avoit ſommé pluſieurs fois Dorſet de venir ſe joindre à l'armée Eſpagnole: il s'en étoit toujours défendu, ſous prétexte qu'il ne pouvoit, ſans de nouveaux ordres, agir hoſtilement contre un prince qui n'étoit point en guerre avec ſon maître. Conſidérant qu'après la conquête de la Navarre les Eſpagnols prenoient le chemin du Béarn; qu'on le laiſſoit manquer de tout dans ſes quartiers; que la diſette & la maladie conſumoient ſon armée; que bientôt il ne ſe trouveroit plus en état de ré-

ſiſter aux François, s'il leur prenoit envie de venir l'attaquer, il remonta ſur ſes vaiſſeaux, & fit voile en Angleterre. ANN. 1512.

Les François, délivrés de l'inquiétude que leur avoient donnée les Anglois, partagerent leurs forces, & entrerent dans la Navarre par trois endroits à la fois, emportant d'aſſaut, & livrant au pillage toutes les places qui oſoient leur oppoſer quelque réſiſtance : en quelques ſemaines de temps le royaume fut reconquis, à la réſerve de Pampelune, où le duc d'Albe s'étoit renfermé avec la plus grande partie de ſon armée, perſuadé que tôt ou tard, le reſte du royaume ſuivroit le ſort de la capitale. Les François vinrent y mettre le ſiége, & après avoir fait breche aux murailles, ils livrerent l'aſſaut, où ils perdirent un grand nombre de leurs meilleurs ſoldats. Le mois de novembre étoit déja fort avancé : le pays, dévaſté ſucceſſivement par les Eſpagnols & les François, ne fourniſſoit point de vivres, & il n'y avoit aucun moyen d'en tirer de France ; la Paliſſe & les autres gé-

ANN. 1512.

néraux François, considérant que de s'opiniâtrer plus long-temps contre une place défendue par une armée, munie de toutes sortes de provisions, & au secours de laquelle arrivoit une seconde armée, sous la conduite du duc de Najera, ce seroit ruiner en pure perte les troupes qui leur avoient été confiées, leverent le siége, & vinrent prendre des quartiers d'hiver en-deça des Pyrénées. L'infortuné dom Juan, n'ayant pu s'opposer à cette résolution, revint, de son côté, dans le Béarn essuyer les reproches de sa femme, qui lui répétoit souvent : *Dom Juan, mon ami, si nous fussions nés, vous Catherine, & moi dom Juan, nous serions encore rois de Navarre.*

Etat de l'Italie, depuis l'expulsion des François : brouilleries entre les confédérés.

Guicchardin.
Bembe.
P Martir de Angl.
Lettres de Louis XII.

L'Italie, depuis la retraite des François, présentoit l'image d'une mer soulevée par la tempête, & dont les vagues poussées en sens contraires, s'élevent, se choquent, & se brisent : les confédérés, parfaitement d'accord entr'eux, tant qu'il ne s'étoit agi que d'abattre la puissance des François, se trouverent divisés & ennemis, lorsqu'il fut question de partager les conquêtes : le pape,

à qui l'alliance des Suiſſes donnoit une prépondérance bien décidée, fouilloit dans les archives du Vatican, & vouloit faire revivre des droits oubliés depuis ſept ou huit ſiecles : déja il s'étoit emparé de Reggio, qui étoit un vicariat de l'empire, de Parme & de Plaiſance, qui avoient fait partie, diſoit-il, de la donation de Charlemagne, mais qui n'avoient jamais été poſſédées par le ſaint ſiége. Il réclamoit encore les Etats de Ferrare, de Sienne, de Luques, les places des Colonnes, les plus puiſſants barons Romains, qu'il avoit ſoumis à l'interdit, en haine de Fabrice, & qu'il ſe propoſoit de dépouiller : incapable de modération & de retenue, il menaçoit déja ſes propres alliés, ſe vantant imprudemment qu'il chaſſeroit bientôt tous les *barbares* d'Italie. Ferdinand le Catholique, ſur qui tomboient directement ces menaces, ſans rompre ouvertement avec lui, prenoit ſous ſa ſauve-garde les Clonnes, le duc de Ferrare, Petrucci, tous ceux, en un mot, que le pontife avoit deſſein d'opprimer : il demandoit que le pape & les Vé-

ANN. 1512.

ANN. 1512. nitiens continuassent de reconnoître & de stipendier dom Raimond de Cardonne, général de la sainte-union, tant qu'il resteroit en Italie des places ou des forteresses à conquérir sur les François; c'est-à-dire, que le pape, après avoir triomphé de ses ennemis, entretînt une armée uniquement destinée à lui servir de frein. Les Vénitiens ne savoient ce qu'ils devoient craindre ou espérer : le traité de la sainte-union leur assuroit la restitution de toutes les places qui leur avoient été enlevées par les François ou les Allemands, à mesure qu'elles seroient reprises par les armes des confédérés : Bergame & Crémone avoient été conquises par les Suisses, qui vouloient qu'elles fussent réunies au duché de Milan. Le cardinal de Sion, sur quelque mécontentement qu'il avoit reçu des Vénitiens, avoit osé faire emprisonner les deux provéditeurs : il retenoit leur armée dans l'inaction, au-delà du Tésin; il leur avoit même signifié une défense de rien entreprendre sans son aveu sur les villes de Crême & de Bresse, qui étoient encore au pouvoir des Fran-

çois. On n'étoit pas mieux d'accord sur le choix d'un nouveau duc de Milan : le pape, les Suiſſes & les Vénitiens avoient cru travailler pour Maximilien Sforce, fils aîné de Ludovic, élevé à la cour de l'empereur, qui, étant ſon plus proche parent, lui tenoit lieu de pere. Il étoit en effet de l'intérêt de ces trois puiſſances d'avoir pour voiſin un prince foible, qui leur eût obligation de ſa fortune, & qui ne pût ſe paſſer de leur ſecours : auſſi, l'empereur avoit-il eu l'attention de le leur montrer au commencement de la campagne ; mais voyant l'heureux ſuccès de cette expédition, il avoit trouvé un prétexte pour le rappeller en Allemagne, & il le tenoit depuis ce temps ſous une sûre garde dans la ville d'Inſpruk, tandis que, de concert avec Ferdinand le Catholique, il prenoit des meſures pour inveſtir de ce duché, ou Charles de Luxembourg, ſouverain des Pays-Bas, ou le jeune Ferdinand ſon frere, élevé à la cour d'Eſpagne. La propoſition devoit naturellement révolter toutes les puiſſances d'Italie, qui ſe ſeroient trouvées n'avoir tra- ANN. 1512.

vaillé qu'à se forger des fers : elles
ANN. 1512. auroient plutôt consenti à rappeller les François. Pour concilier des intérêts si diamétralement opposés, & empêcher que la rupture n'éclatât, on convint de tenir des conférences à Mantoue. L'évêque de Gurk s'y rendit au nom de l'empereur : après avoir sondé les dispositions des confédérés, & s'être bien assuré qu'il ne réussiroit jamais à leur faire agréer l'échange qu'il avoit ordre de leur proposer, il déclara que l'empereur étoit prêt à leur envoyer le jeune Maximilien Sforce ; qu'il consentoit avec joie qu'on l'installât dans le duché de Milan, tel qu'il étoit avant la ligue de Cambrai ; mais qu'ayant plus contribué qu'aucun des confédérés à chasser les François d'Italie, soit en les épuisant d'argent, en faisant échouer pendant plusieurs années consécutives tous leurs projets, soit enfin en retirant ses lansquenets, & en les laissant sans infanterie au moment où ils ne pouvoient s'en passer, il vouloit avoir sa part du butin : il demanda donc qu'on lui cédât la ville de Crémone, & la Giara-d'adda, les villes de Bresse,

de Crême, de Bergame, de Peschiera, en un mot, tout ce qui étoit revenu à la France par le traité de Cambrai; indépendamment des droits qu'il avoit à faire valoir contre les Vénitiens. Quant à ce dernier objet, l'empereur consentoit à leur laisser Padoue, Trévise, & quelques autres places moins importantes, dont ils s'étoient remis en possession, pourvu qu'ils lui rendissent Vicence; qu'ils lui payassent deux cents mille ducats en recevant l'investiture de ces places, & trente mille de redevance annuelle, c'est-à-dire, qu'ils devinssent ses tributaires pour tous les Etats de terre-ferme qu'il vouloit bien leur abandonner. Les ministres Vénitiens rejetterent avec indignation de pareilles offres; ils furent appuyés par les Suisses: car outre les liaisons particulieres de quelques cantons avec la république, qui leur payoit des pensions, la nation entiere avoit un intérêt direct à ne pas souffrir que la maison d'Autriche, dont elle avoit secoué le joug, s'établît dans son voisinage. Le pape avoit aussi de fortes raisons pour ne pas desirer que Ma- ANN. 1512.

ANN. 1512. se faire un mérite de cette dureté auprès des confédérés. Après l'expulsion des François, effrayés de la grande puissance du pape, & craignant qu'il ne leur eût pas sincérement pardonné leurs premiers torts, ils s'étoient adressés tout à la fois à l'empereur & au roi d'Espagne. Maximilien demandoit quarante mille ducats pour les prendre sous sa sauve-garde; mais il n'avoit point de troupes en Italie. Ferdinand, qui croyoit avoir un intérêt direct à s'opposer aux vues ambitieuses de Jules, les avoit fait assurer de sa protection; mais comme il ne fournissoit point d'argent à son général, il ne pouvoit lui interdire aucun des moyens qui se présenteroient de s'en procurer. Si les Florentins, au-lieu de négocier en Espagne, au-lieu de marchander la sauve-garde de l'empereur, eussent offert à dom Raimond de Cardonne, pour qu'il se tînt tranquille, une partie de la somme que lui offroit le cardinal de Médicis pour aller les attaquer, ou s'ils eussent employé cet argent à se mettre en défense, & à se garantir d'un coup de main, il paroît certain qu'ils eussent

eussent conservé leur liberté. Les factions qui troubloient la républi- ANN. 1512. que, le peu de concert qui régnoit entre les principaux magistrats, ne permirent pas de suivre constamment le même plan : Soderini, qui, en qualité de gonfalonnier, auroit dû veiller aux affaires de la guerre, étoit assez occupé à se défendre contre les brigues de ses envieux. L'irruption subite des Espagnols ne servit qu'à échauffer davantage les esprits. Les Médicis, qui conduisoient cette armée, affectant le plus vif intérêt pour leur patrie, ne demandoient, pour la préserver d'une ruine totale, que l'éloignement du gonfalonnier, & la permission d'y rentrer comme simples citoyens. Ces propositions furent d'abord rejettées dans l'assemblée du peuple ; mais les partisans nombreux qu'ils conservoient toujours à Florence ayant pris subitement les armes, s'emparerent du palais, chasserent le gonfalonnier, & permirent aux Médicis d'entrer avec leur maison seulement. Le cardinal, & Julien son frere, profitant de cette premiere faveur, substituerent à leurs domes-

ANN. 1512.

tiques un certain nombre de soldats déterminés : au moment où le peuple délibéroit sur la forme qu'on alloit donner à la république, ils parurent avec une escorte d'hommes armés, imposerent silence à leurs ennemis, & changerent, sans effusion de sang, un État purement démocratique en une souveraineté héréditaire.

Union du pape & de l'empereur contre les Vénitiens.

Bembe.
Guicchardin.
Lettres de Louis XII.

L'évêque de Gurk ne prit aucune connoissance de cette affaire ; il se rendoit à Rome pour transiger avec le souverain pontife sur quelques contestations qui n'avoient pu être terminées à Mantoue. Jules, qui connoissoit la fierté du prélat Allemand, & qui vouloit, à quelque prix que ce fût, se le rendre favorable, lui décerna des honneurs extraordinaires ; il voulut obliger le sacré collége à l'aller recevoir en corps hors de la ville : les cardinaux, craignant que cette démarche ne tirât à conséquence, députerent seulement deux de leurs membres, au milieu desquels l'évêque fit son entrée, & se rendit au consistoire, où le pape l'attendoit en grande cérémonie. Il reçut alors le chapeau de

cardinal, qui lui avoit été offert quelques années auparavant, mais à des conditions que l'honneur ne lui avoit pas permis d'accepter. Résolu de ne rien refuser au pape de tout ce qui pouvoit lui plaire sans porter un grand préjudice aux droits de l'empereur son maître, il adhéra au nom de ce prince au concile de Latran, déclara, au milieu de cette auguste assemblée, que l'empereur n'avoit jamais approuvé le conciliabule de Pise, & qu'il désavouoit tous ceux qui s'étoient servis de son nom. Matthieu Lang oublioit dans ce moment, & prétendoit apparemment que tout le monde oubliât que c'étoit lui-même qui avoit expédié au nom de son maître les lettres de convocation de ce prétendu conciliabule, & qu'il étoit le seul prélat Allemand dont le nom parût au bas des actes. Il approuva par provision, mais *sans préjudice des droits de l'Empire*, l'usurpation de Parme, de Plaisance & de Reggio : il engagea au saint siége, pour une somme modique, la ville de Modene, que l'empereur tenoit en dépôt : enfin il ne s'opposa point au dessein ANN. 1512.

que Jules avoit formé de dépouiller de leurs terres le duc de Ferrare, les Colonnes, & d'autres vassaux rebelles. Tant de complaisance méritoit quelque retour, Jules ne fut point ingrat : il mit tout en œuvre pour obliger les Vénitiens à se réconcilier avec l'empereur : mais comme on ne parloit plus de remplir à leur égard le traité de l'union, qu'au contraire on exigeoit, ou qu'ils cédassent leurs Etats de terre-ferme à l'empereur, ou qu'ils les rachetassent de lui, & s'avouassent ses tributaires, ils se récrierent contre ces conditions déshonorantes, se plaignirent de la partialité du saint pere, & rompirent les conférences. Jules se plaignant de son côté de leur opiniâtreté & de leur ingratitude, conclut avec l'évêque de Gurk, un traité par lequel ces infortunés républicains furent déclarés infracteurs de la sainte-union, ennemis du pape, de l'empereur, & du roi d'Aragon : il s'obligea, par le même traité, de lancer encore une fois contr'eux toutes les foudres de l'Eglise, & d'unir toutes ses forces à celles des deux monarques,

ANN. 1512.

La facilité avec laquelle le pape & l'empereur se sacrifioient mutuellement leurs alliés, ne pouvoit manquer d'alarmer les Suisses : le cardinal de Sion laissa échapper l'armée Vénitienne, afin qu'elle se mît en possession des places contestées. Baglioné la conduisit promptement à Bresse, où commandoit Aubigni. Comme cette importante place ne pouvoit être secourue, elle devoit infailliblement tomber au pouvoir des assiégeants, dès que la garnison auroit consommé ses provisions : l'évêque de Gurk pria dom Raimond de Cardonne, qui depuis l'expédition de Florence restoit dans l'inaction, d'y conduire promptement ses Espagnols. Lorsqu'il parut, Aubigni consentit à traiter avec lui, à l'exclusion des Vénitiens, qui offroient des sommes considérables pour obtenir la préférence. Les capitaines François, intéressés à augmenter la désunion, se firent une loi de ne jamais rendre les places, lorsqu'ils ne pouvoient plus les défendre, qu'à ceux qui n'avoient aucun titre pour les garder.

ANN. 1512.
Reddition de Bresse.
Ibid.

Ferdinand le Catholique, pré-

ANN. 1513.

ANN. 1513.

Négociations frauduleuses de Ferdinand.

P. Martir de Angl.

Manusc. de Fontanieu.

voyant que cette mésintelligence tendoit à rappeller les François au-delà des monts, & n'ayant plus aucune espérance de concilier des intérêts si opposés, voulut essayer s'il ne seroit pas plus heureux à la cour de Louis, & si, en continuant à le tromper, il ne parviendroit pas à lui faire négliger les occasions qui alloient se présenter de réparer ses pertes. Comme il n'avoit point oublié à quel prix il avoit obtenu la cession de Naples, il se persuada qu'il ne seroit pas impossible d'arracher, par le même moyen, la renonciation au duché de Milan. Louis avoit une seconde fille à laquelle il pouvoit céder pour dot cette portion de son patrimoine : Ferdinand se proposa de la demander, soit pour Charles de Luxembourg, héritier présomptif des Etats de la maison d'Autriche, soit pour Ferdinand son autre petit-fils, élevé sous ses yeux, & auquel il destinoit la succession d'Espagne. Il se servit, pour en faire l'ouverture, du ministere de deux cordeliers. Anne de Bretagne, à qui ces députés furent adressés, goûta la proposition, & promit de travailler à

en accélérer la conclusion, si l'empereur vouloit s'y prêter : Maximilien ne tarda pas à envoyer un député pour faire la demande de la jeune princesse. L'arrangement ne paroissoit souffrir aucune difficulté : car bien que l'empereur n'eût pu se dispenser d'envoyer en Italie Maximilien Sforce, à la sollicitation du pape & des Suisses, & que ce jeune prince se trouvât déja en possession de la plus grande partie du Milanès ; cependant, comme jusqu'alors il lui avoit constamment refusé l'investiture de cet Etat, & qu'il ne s'étoit lié envers lui par aucun acte public, il sembloit s'être tacitement réservé la faculté de l'en dépouiller, lorsqu'il le jugeroit à propos.

ANN. 1513.

Avant que de prendre aucun parti, Louis voulut s'assurer des dispositions où se trouvoient à son égard les principales puissances d'Italie. Les Suisses étoient alors la plus formidable, & avec leur assistance on eût pu se passer de toutes les autres. Ce fut à eux qu'on s'adressa. La Trémouille, qui les avoit commandés à la bataille de Fornoue, & qui en qualité de gouverneur de Bour-

Négociation infructueuse avec les Suisses.

Manusc. de Béthune.

Lettres de Louis XII.

ANN. 1513. gogne conservoit des relations avec eux, fut chargé de la négociation: les Suisses, enflés de leurs derniers succès, enivrés par les flatteries & les complaisances du pape, de l'empereur & du roi d'Espagne, croyoient que le moment étoit arrivé d'abattre l'orgueil des François: ils leur firent acheter jusqu'à la liberté d'entrer dans leur pays; la Trémouille ne put obtenir audience qu'en leur faisant remettre préalablement les deux forteresses de Locarne & de Lugan, qui couvroient le duché de Milan du côté de la Suisse. Mondragon, qui avoit défendu la premiere de ces places contre tous les efforts des confédérés, ne consentit à l'évacuer que sur des ordres précis & plusieurs fois réitérés. Les Suisses, admirateurs de son courage, lui offrirent un établissement honorable dans leur pays: ils firent les mêmes offres avec aussi peu de succès à Jean Jacques Trivulse, dont tous les biens étoient situés dans le duché de Milan, & qui avoit obtenu la permission de venir traiter avec eux de ses intérêts domestiques: il espéroit appuyer de son crédit la négociation dont étoit chargé la Trémouille;

on lui défendit de parler d'autre chose que de ce qui le concernoit personnellement ; on lui interdit même tout commerce avec l'ambassadeur François, & l'on prit des précautions si exactes, que quoiqu'ils fussent dans la même ville, ils ne purent ni se parler ni se voir. Après les avoir tenus dans une sorte de prison pendant plusieurs semaines, les députés des cantons leur annoncerent enfin que si le roi de France desiroit de rentrer dans leur alliance, il falloit 1°. qu'il commençât par abolir, dans toute l'étendue de ses Etats, les libertés de l'Eglise Gallicane, contre lesquelles Jules venoit de publier un monitoire, & qu'il avoit dénoncées au concile de Latran : 2°. qu'il retirât sur-le-champ les garnisons Françoises qui restoient encore dans quelques places du duché de Milan, & qu'il évacuât l'Italie, avec serment de n'y jamais rentrer : 3°. qu'il portât à cinquante mille écus les pensions annuelles qu'il s'obligeroit de payer aux cantons, & qu'il soudoyât, en outre, quinze mille Suisses, en paix comme en guerre. La Trémouille s'étant récrié ANN. 1513.

ANN. 1513.

avec raison sur la dureté de ces conditions, & s'étant plaint qu'on l'eût amusé si long-temps par des délais étudiés & des subterfuges, pour ne lui annoncer ensuite que des propositions qui n'étoient pas recevables; les députés lui demanderent s'il avoit obtenu un pouvoir de son maître de remettre à Maximilien Sforce les châteaux de Milan, de Crémone, & de Gênes: & sur la réponse qu'il leur fit qu'il n'avoit ni demandé ni obtenu un pareil pouvoir, ils lui déclarerent que les choses étant ainsi, il pouvoit *se houser* (mettre ses bottes) & partir quand il lui plairoit; qu'il avoit tort de se plaindre des délais, puisque lui même en étoit cause, ayant été duement averti que l'on ne traiteroit point avec lui, s'il n'avoit de pleins pouvoirs.

Traité d'alliance & de confédération avec les Vénitiens.

Justiniani. *Guicchardin.* *P Martir.* *Recueil de traités de paix.*

Tandis que la Trémouille essuyoit ces indignités à Lucerne, un secrétaire de Trivulse, homme sans aucun caractere public, s'étant rendu à Venise, & ayant fait l'ouverture d'une confédération avec la France, y fut traité avec toute sorte de distinction. Le Sénat expédia sur le champ des instructions & des pouvoirs au pro-

véditeur André Gritti, resté prisonnier en France depuis la prise de Bresse, qui l'autorisoient à traiter directement avec le roi. Louis, qui, quelques mois auparavant, avoit vu la plus grande partie de l'Europe conjurée contre lui, put dès-lors opter entre l'alliance de la maison d'Autriche, ou celle de la république de Venise. On délibéra dans le conseil à laquelle on donneroit la préférence. Anne de Bretagne, toujours favorable à la maison d'Autriche, même aux dépens de son mari & de sa patrie, flattée d'ailleurs de procurer une souveraineté à sa seconde fille, à laquelle elle ne pouvoit donner ni la France ni la Bretagne, appuyoit de tout son crédit la demande de Ferdinand & de Maximilien : une seule condition l'affligeoit. L'empereur, qui n'avoit point oublié avec quelle facilité la princesse Claude, si solennellement promise à son petit-fils, lui avoit été enlevée, exigeoit qu'aussi-tôt après la signature du traité, la princesse Renée, fiancée à Ferdinand, fût remise entre les mains de ses ambassadeurs, pour

ANN. 1513.

être transportée en Allemagne, & ANN. 1513. être élevée à sa cour, jusqu'à ce que les deux époux eussent atteint l'âge nubile. Le cœur maternel d'Anne de Bretagne se refusoit à cette séparation : car qui pouvoit l'assurer qu'elle n'exposeroit pas sa fille à recevoir un jour en Allemagne le même affront que Marguerite d'Autriche avoit reçu en France ? Elle auroit donc desiré que Maximilien eût voulu se désister d'une condition si dure, & eût demandé d'autres sûretés. Le cardinal Saint-Séverin appuya l'avis de la reine. Il montra que le roi ne pouvoit, sans honte, démentir la conduite qu'il avoit tenue jusqu'alors envers la république ; qu'il faudroit acheter par des sacrifices une alliance au moins inutile, peut-être onéreuse, puisque Venise, épuisée par une guerre malheureuse, ne pouvoit recouvrer sa premiere splendeur qu'avec la bourse & les armes de ses alliés : qu'au contraire, l'alliance des trois plus puissants monarques de l'Europe imposeroit à toutes les autres puissances ; que Henri VIII, qui se mettoit déja en devoir de faire valoir

les vieilles prétentions de sa couronne sur plusieurs provinces de France, poseroit les armes, dès qu'il se trouveroit sans alliés; qu'enfin on auroit la plus grande facilité pour abattre l'orgueil des Suisses. Trivulse, qui étoit engagé par honneur à justifier la démarche qu'il avoit faite; Etienne Poncher, qui seul de tous les ministres avoit eu le courage de s'opposer au projet de la ligue de Cambrai; Robertet, à qui l'âge & l'expérience donnoient une voix prépondérante dans le conseil, combattirent fortement l'avis du cardinal Saint-Séverin. Ils représenterent que si les Vénitiens avoient bien pu jusqu'alors résister à l'empereur, aidé des forces de la France, ils le pourroient à plus forte raison, lorsqu'ils n'avoient plus rien à redouter de la part des François: que l'alliance de cette république n'étoit point onéreuse, puisqu'au-lieu de recourir à la bourse de ses confédérés, elle se trouvoit encore en état de stipendier ses voisins: ils demanderent quels fonds l'on pouvoit faire sur les promesses de Ferdinand & de Maximilien, après la

ANN. 1513

ANN. 1513. maniere dont ils s'étoient comportés jusqu'alors avec le roi : si l'on étoit bien sûr que maîtres du Milanès & de la personne d'une fille de France, ils ne demanderoient pas encore la Bourgogne & la Bretagne ? Enfin ils observerent que les deux partis sur lesquels on délibéroit pouvoient se concilier ; que l'empereur, sans doute, ne portoit pas ses prétentions jusqu'à interdire au roi de France le droit de s'allier avec qui bon lui sembleroit ; que le moyen le plus sûr de faire cesser des demandes injurieuses, étoit de montrer à ceux qui se croyoient en état de dicter des loix, qu'on pouvoit se passer d'eux ; qu'il falloit se fortifier de l'alliance des Vénitiens, & qu'ensuite on écouteroit les propositions de la maison d'Autriche, si l'on jugeoit qu'elles s'accordassent avec l'honneur & les intérêts de la monarchie. Ce dernier avis prévalut dans le conseil : les Vénitiens céderent au roi tous les droits qu'ils pouvoient avoir sur Crémone & la Giara d'adda : Louis leur céda, de son côté, ceux qu'il réclamoit sur Bresse, Bergame & Crême : les deux

puissances promirent d'agir de concert : & en même, temps pour se mettre en possession, l'une du duché de Milan, & de la seigneurie de Gênes, l'autre de toutes les places de terre-ferme qu'on lui avoit enlevées dans la derniere guerre, les prisonniers durent être remis en liberté de part & d'autre, sans payer de rançon. La république gagna considérablement à cet échange, puisqu'elle recouvra dès ce moment les deux hommes les plus propres à réparer ses pertes, André Gritti, à qui elle devoit déja le recouvrement de Padoue, & le célebre Barthélemi l'Alviane. Elle auroit bien desiré que le roi eût pris des engagements plus précis, & qu'on eût spécifié dans le traité tous les ennemis contre lesquels on se proposoit d'agir : mais Louis, qui vouloit laisser au pape & à l'empereur une porte ouverte à la réconciliation, renvoya les éclaircissements ultérieurs à une conférence qui se tiendroit en Italie, lorsque les premiers engagements auroient été remplis. ANN. 1513.

Quoique le premier motif qui avoit déterminé Ferdinand à négo- Treve avec l'Espagne : neutralité av-

ANN. 1513.

cordée à l'archiduc.

Recueil de traités.

P. Martir. de Angl.

Lettres de Louis XII.

cier à la cour de France ne subsistât plus depuis la conclusion de ce traité, ce rusé politique ne se rebuta point : il vouloit éloigner le théâtre de la guerre de la Navarre, où son autorité n'étoit point encore suffisamment affermie : insistant donc toujours sur le mariage de son petit-fils avec Renée de France, & promettant d'engager l'empereur à se désister de la clause qui causoit tant de chagrin à la reine, il conclut une treve d'un an avec le roi, & n'oublia pas de stipuler la liberté du passage pour ses couriers & ses ambassadeurs sur toutes les terres de France pendant la durée de la treve. Le premier usage qu'il en fit parut ne point démentir les dispositions qu'il avoit annoncées : il engagea Marguerite d'Autriche, sur l'esprit de laquelle il conservoit toujours un grand ascendant, à demander au roi, au nom de l'empereur & du jeune archiduc, la neutralité pour la Franche Comté, le Charolois, le Luxembourg, l'Artois, la Flandre, & toutes les autres provinces comprises sous le nom de Pays Bas. Louis, qui avoit droit de forcer son vassal

ANN. 1513.

à lui fournir des secours dans une guerre défensive, content de voir diminuer le nombre de ses ennemis, voulut bien consentir à la neutralité qu'on lui demandoit; mais à condition que les Etats du duc de Gueldres son allié, y seroient compris. Après tous ces traités, Louis se persuada qu'il n'auroit plus affaire qu'au roi d'Angleterre, & il croyoit avoir pris des mesures efficaces pour le faire repentir de cette entreprise.

Préparatifs contre l'Angleterre.

Buchanan. Manusc. de Béthune.

Jacques IV, roi d'Ecosse, fidele à l'engagement qu'il avoit formé de partager avec Louis la bonne & la mauvaise fortune, offroit de passer en France avec l'élite de sa noblesse: Louis lui représenta que le vrai boulevard de la France contre l'Angleterre étoit en Ecosse, & le pria de ne point s'absenter de ses Etats, où, en obligeant les Anglois à partager leurs forces, il pouvoit lui rendre un plus grand service, qu'en lui amenant des troupes dont il n'avoit pas besoin. Jacques, en cédant à ces raisons, eut soin de remontrer au roi qu'il commandoit à un peuple brave, mais sans discipline, & presque

ANN. 1513. ſans armes : il lui demanda quelques capitaines expérimentés, des armes, de l'artillerie, & des munitions : Louis ſatisfit à toutes ces demandes ; Lamotte eut ordre de conduire ces ſecours, & de réſider auprès du roi Jacques pour l'aider de ſes conſeils. On ne pouvoit, ſans une marine nombreuſe, entretenir une correſpondance avec l'Ecoſſe, ni s'oppoſer aux incurſions ſubites des Anglois : Louis fit armer en guerre tous les bâtiments qui ſe trouvoient dans les ports de la Picardie, de la Normandie, & de la Bretagne : il ordonna au célebre Pierre-Jean, ou comme on prononçoit alors Préjean de Bidoux, de conduire dans l'Océan toutes les galeres qu'il commandoit, & avec leſquelles il s'étoit rendu ſi redoutable ſur la Méditerranée. Après avoir pris toutes ces meſures, Louis voyant que la ſaiſon s'avançoit ; que les Anglois, quelques menaces qu'ils continuaſſent de faire, n'étoient point encore en état de paſſer la mer, tourna ſes vues du côté de l'Italie.

Mort de Jules II : élec- Jules II, ſon implacable ennemi, ne vivoit plus. Tandis qu'il diſpoſoit

tout pour envahir Ferrare, dès l'entrée du printemps ; qu'il déposoit de la qualité de légat en Lombardie, & qu'il citoit à Rome le cardinal de Sion pour y rendre compte de sa conduite ; qu'il méditoit d'exciter une nouvelle révolution à Florence pour se venger du cardinal de Médicis, qui ne lui laissoit pas dans cette ville une autorité aussi étendue qu'il l'auroit desirée, & qui d'ailleurs montroit trop d'attachement au roi d'Espagne ; qu'il citoit au concille de Latran Louis & le clergé François pour venir, s'ils l'osoient, y défendre la pragmatique ; qu'il expédioit une bulle par laquelle il révoquoit tous les priviléges accordés par le saint siége au royaume de France ; transportoit au roi d'Angleterre le titre de *très-chrétien*, & livroit toutes les provinces Françoises au premier occupant, il vit la mort s'avancer, sans rien perdre de la fierté de son caractere. Dans ses derniers moments il confirma une bulle qu'il avoit déja publiée contre ceux qui acheteroient le souverain pontificat : comme il pouvoit y avoir une contestation entre le concile &

ANN. 1513. tion de Léon X.

Guicchardin.
Paul Jove.
Belcar.
Relation d'Alberi Pio.
Lettres de Louis XII.

le collége des cardinaux sur le droit
ANN. 1513. de nommer un souverain pontife, il décida la question en faveur des cardinaux; mais il défendit en même temps l'entrée du conclave à ceux qui avoient adhéré au concile de Pise : il déclara cependant que comme Julien de la Rovere, il leur pardonnoit ses injures personnelles, & qu'en qualité de souverain pontife, il prioit Dieu de leur pardonner les maux qu'ils avoient faits à l'Eglise : enfin, après avoir prié les cardinaux de confirmer à son neveu le duc d'Urbin le don qu'il lui avoit fait de la ville de Pesaro à titre de *vicariat*, il expira le 21 de Février, dans la soixante-onzieme année de son âge.

Les cardinaux s'assemblerent aussitôt au nombre de vingt-quatre, & ne resterent que sept jours renfermés dans le conclave : soit qu'ils voulussent prévenir les intrigues de Maximilien, qui avoit montré quelques années auparavant un desir si vif & si bisarre de parvenir au souverain pontificat, soit qu'ils craignissent que le roi d'Espagne, le duc de Ferrare & le duc d'Urbin ne profitassent de la vacance du saint

ſiége pour lui enlever ſes dernieres acquiſitions; ils élurent d'une voix unanime Jean, cardinal de Médicis, qui n'étoit âgé que de 37 ans. Un témoin occulaire rapporte une circonſtance qui contribua peut-être autant que le mérite du cardinal à faire diſparoître aux yeux de la plupart de ſes confreres, l'obſtacle que ſa grande jeuneſſe devoit naturellement apporter à ſon élection. Il avoit, lorſqu'il entroit au conclave, un apoſtème au haut de la cuiſſe, qui étant venu à crever au milieu de l'aſſemblée, répandit une odeur ſi fétide, que les cardinaux aſſis à ſes côtés furent forcés de changer de place: on jugea qu'il avoit le ſang corrompu, & qu'il ne vivroit pas long-temps: ce ſoupçon paroiſſoit d'autant mieux fondé, que Médicis, ſans donner dans aucun excès ſcandaleux, avoit toujours montré un goût décidé pour les amuſements, les plaiſirs, les fêtes.

ANN. 1513.

Dès que la nouvelle de la mort de Jules ſe répandit en France, les cardinaux réfugiés à Lyon prirent la route de l'Italie pour ſe trouver au conclave; mais avant qu'ils fuſ-

Conditions auxquelles Louis conſent à abroger le concile de Piſe.

Manuſ. de Fontan.

ſent arrivés, ils reçurent la nouvelle
ANN. 1513. que le cardinal de Médicis avoit été proclamé ſous le nom de Léon X. La douceur de ſon caractere, d'anciennes liaiſons que la différence de parti n'avoit point entiérement rompues, les engagerent à continuer leur route. Léon leur fit conſeiller, pour leur propre ſûreté & pour la paix de l'Égliſe, de reſter à Florence, juſqu'à ce qu'il eût réglé la maniere dont ils ſeroient reçus à Rome : il leur fit obſerver que l'acte de leur dépoſition ayant été accompagné de toutes les formes juridiques, & confirmé par le concile de Latran, ne pouvoit être abrogé qu'avec beaucoup de précaution ; qu'ils feroient bien de ne point porter les marques de la dignité de cardinal, parce que cet acte de ſoumiſſion & d'humilité déſarmeroit la haine de leurs ennemis, & fourniroit à leurs amis le droit de ſolliciter leur abſolution. Louis avoit fait accompagner les cardinaux par Claude de Seiſſel, évêque de Marſeille : il le chargea d'expoſer ſuccinctement à Léon » que les papes tenant » de la libéralité des rois de France » toute leur puiſſance temporelle,

» avoient toujours traité ces monarques avec les égards les plus distingués: qu'ayant conféré plus de biens & de puissance au saint siége qu'aucun de ses prédécesseurs depuis Charlemagne, il devoit naturellement s'attendre à quelque retour de la part du souverain pontife; que cependant Jules, au grand scandale du monde chrétien, ne s'étoit prévalu de tant de bienfaits, que pour perdre plus sûrement son bienfaiteur: qu'abjurant tout sentiment de pasteur & de pere, il s'étoit montré, à l'égard de la France, un tyran impitoyable, un loup ravissant: qu'obligé de faire usage des armes que la providence lui avoit mises en main pour repousser les attaques d'un furieux, le roi très-chrétien, de l'avis des prélats de son royaume, des docteurs & des plus célebres jurisconsultes, avoit convoqué un concile à Pise, dont les principaux membres étoient encore assemblés à Lyon; que fils aîné de l'Eglise, ennemi de tout schisme & de toute division, il étoit prêt à renvoyer tous ces pré- ANN. 1513.

ANN. 1513.

» lats dans leurs diocèses, dès que » le saint pere l'auroit assuré que la » cause qui les avoit fait assembler » ne subsistoit plus : qu'en perdant » Jules, il ne se croyoit pas encore » délivré de tous ses ennemis, ni » même des plus dangereux; que » ce pontife, tout entreprenant, » tout opiniâtre qu'il paroissoit, » n'étoit le plus souvent qu'un » instrument entre leurs mains; » qu'ils ne manqueroient pas de » continuer leurs pratiques auprès » de Léon; que pour l'encourager à » suivre les traces de son prédécesseur, » ils lui feroient entendre » que la France, épuisée d'hommes » & d'argent, étoit réduite aux dernieres » extrémités; que le saint » pere se gardât bien de les croire; » qu'il alloit bientôt voir ces mêmes » François qu'on lui peignoit abattus » & tremblants pour leurs foyers, » déployer leurs enseignes au delà » des Alpes; que bien différent en » cela de ses ennemis, il ne demandoit » au saint pere ni argent ni secours » pour verser le sang des Chrétiens; » qu'il n'avoit besoin que de ses » propres forces pour venger sa que-

» relle,

» relle, & pour défendre les princes » & les républiques qui reclame- » roient sa protection : qu'enfin il » lui suffisoit que Léon le traitât » comme le pape Clément V avoit » traité Philippe le Bel, en révo- » quant, *de son propre mouvement*, » les injustes censures de son prédé- » cesseur ; qu'alors, il le trouveroit » *son bon, dévot & obéissant fils.* ANN. 1513.

Léon, que le concile de Pise, tout décrié qu'il étoit déja, effrayoit encore, donna de justes éloges à la piété du roi ; il le pria de l'excuser, si dans une conjecture où il étoit si peu maître de lui-même, il ne faisoit pas éclater aux yeux de l'Europe les sentiments de zèle & d'inviolable attachement pour la couronne de France, qu'il avoit hérités de ses peres, & dont il ne se départiroit jamais ; il promit de travailler de tout son pouvoir à établir la concorde entre tous les princes chrétiens ; il finit par supplier très-instamment le roi de suspendre l'exécution des projets qu'il pouvoit avoir formés sur l'Italie & de lui laisser le temps d'essayer les voies de la conciliation & de la douceur.

ANN. 1513.

Révolutions dans le Milanès : bataille de Novarre.

Guicchardin.
P. Jove.
Fleuranges.
Du Bellay.
Belcar.

Louis comprit par ces dernieres paroles qu'il alloit se mettre le pape à dos en poursuivant ses desseins sur le Milanès : mais il fit attention, en même-temps, que dans l'état où se trouvoit ce pontife, sans troupes, sans argent, sans appui, il ne pouvoit influer ni en bien ni en mal sur le succès de cette entreprise. Des raisons très-fortes le convioient à ne pas différer. Les Vénitiens, ses nouveaux alliés, résistoient avec courage aux troupes impériales & Espagnoles, toujours commandées par dom Raimond de Cardonne, & n'attendoient que l'arrivée des François pour les chasser de l'Italie : les garnisons des châteaux de Milan, de Gênes & de Crémone avoient repoussé toutes les attaques des ennemis ; mais ils devoient naturellement se perdre, si l'on n'y faisoit entrer des munitions & des renforts. Les peuples du Milanès, à qui l'expulsion des François & le retour d'un héritier des Sforces avoient causé une joie si vive, accablés d'impôts, livrés à l'avidité des Suisses, ruinés par le séjour des Espagnols qui faisoient la guerre en brigands, appel-

loient alors à grands cris ces mêmes François, & les invoquoient presque comme leurs libérateurs. Il paroissoit donc évident que l'armée Françoise n'auroit à combattre que les Suisses, qui même ne se trouvoient plus en aussi grand nombre qu'auparavant dans le duché de Milan. Toutes ces facilités, exagérées encore par Trivulse & les autres bannis, déterminerent Louis à précipiter cettte entreprise: il en offrit la conduite au jeune Charles de Bourbon, digne émule de Gaston de Foix, & que les troupes désignoient pour son successeur: mais Charles considérant qu'on se faisoit illusion sur la position & les ressources de l'ennemi, & craignant encore plus de ternir sa réputation par une défaite, que de laisser échapper une occasion de se distinguer, refusa la commission. La Trémouille, que l'âge & l'expérience auroient dû rendre plus circonspect, osa s'en charger: on lui donna pour lieutenants généraux Jean-Jacques Trivulse, & Robert de la Mark, prince de Sedan. L'armée ne consistoit qu'en douze cents lances, quatre à cinq mille aventuriers François, & six mille ANN. 1513.

ANN. 1513. lansquenets, commandés par les deux fils de Robert de la Mark, le seigneur de Fleuranges, & le seigneur de Jamets : cette premiere division devoit être suivie d'un autre corps de cinq mille lansquenets, conduits, par Tavannes & Brandec, qui ne purent arriver à temps. Trivulse, qui commandoit l'avant-garde, s'étant emparé, sans beaucoup de difficultés, de la ville d'Ast & d'Alexandrie de la Paille, profita habilement du trouble & de la confusion que son irruption avoit causés en Italie, pour rafraîchir les garnisons des châteaux de Gênes, de Milan & de Crémone, & pour y faire entrer des munitions ; ce qui étoit un des principaux objets de cette expédition. La plupart des villes se souleverent, & il ne resta bientôt plus au nouveau duc, que Côme & Novarre. Les Suisses, en qui il mettoit toute sa confiance, le conduisirent dans cette derniere place, résolus de s'y défendre jusqu'à la derniere extrémité. La Trémouille, aulieu d'aller prendre possession de Milan, & de se joindre à l'armée des Vénitiens, qui s'étoit avancée jus-

qu'à Crémone, s'opiniâtra, contre l'avis de Trivulse, à former le siége de novarre : deux raisons l'y déterminerent ; il vouloit ménager aux cinq mille lansquenets qu'il attendoit encore, la facilité de se joindre au reste de l'armée, & il comptoit, qu'après cette jonction, il seroit en état, ou de forcer les Suisses à lui liver Maximilien Sforce, comme ils lui avoient autrefois livré Ludovic, ou d'emporter la place d'assaut, & de les passer tous au fil de l'épée ; ce qui dans l'un ou l'autre cas, termineroit la guerre. Il commença donc à foudroyer les murailles, & à l'aide d'une artillerie nombreuse & bien servie, il y pratiqua, en peu de jours, une breche, qui fut jugée suffisante. Il n'attendoit plus que l'arrivée des cinq milles lansquenets pour livrer l'assaut. Les Suisses les prévinrent. Sur le premier avis de l'arrivée des François en Italie, les cantons s'étoient assemblés tumultuairement, & avoient sur-le-champ nommé les chefs sous la conduite desquels une jeunesse nombreuse & guerriere s'empressa de voler à la défense du

ANN. 1513.

ANN. 1513. Milanès. Les Suiſſes, ſi difficiles à remuer; & qui ne ſortoient de leur pays, qu'après avoir touché une partie de leur ſolde, montrerent, dans cette occaſion, un déſintéreſſement & une ardeur dignes des plus grands éloges, ſi la haine injuſte dont ils étoient animés contre d'anciens alliés, n'en eût pas été le principe. Dix mille des plus diſpos, marchant jour & nuit, vinrent ſe jetter dans Novarre, du côté oppoſé au camp des François. La Trémouille perdant toute eſpérance d'emporter une place ſi bien défendue, prit le parti de ſe retirer à la Riotta, à deux milles ſeulement de Novarre, attendant toujours l'arrivée des lanſquenets de Tavannes. L'armée campa dans un terrein étroit & embarraſſé, coupé par des canaux, couvert d'un côté par un taillis, de l'autre par des marais: la gendarmerie étoit au fond de cette gorge; les aventuriers François & les lanſquenets en occupoient l'entrée, ayant devant eux vingt-deux pieces de canon, dreſſées ſur leurs affuts, & prêtes à tirer. Autant le choix de ce camp paroiſſoit propre à faire

reposer l'armée, & sur - tout la gendarmerie, autant il étoit défavorable pour livrer bataille ou même pour se défendre, si l'on étoit attaqué, puisque la cavalerie, qui faisoit toute la force de l'armée, n'y pouvoit manœuvrer, & que les différents corps se trouvoient séparés, & hors d'état de se secourir mutuellement. Aussi la Trémouille ne s'attendoit-il point que les Suisses dussent venir le chercher : il étoit si tranquille à cet égard, qu'il avoit même négligé de faire dresser à la tête du camp une espece de parc de bois, composé d'échelles ou de barrieres, entrelacées les unes dans les autres, dont Robert de la Mark étoit l'inventeur, & qu'on avoit fait voiturer, à grands frais, à la suite de l'armée. Cependant le capitaine Mottin, ou Mutri, homme de tête & soldat déterminé, ayant fait reconnoître le camp des François, assembla, dès le soir même, les Suisses ses compatriotes; leur montra la facilité de surprendre & d'écraser l'armée ennemie, dans une position où leur cavalerie leur devenoit inutile, ANN. 1513.

ANN. 1513.

& où l'on n'auroit à combattre que des Allemands & des aventuriers François, moins nombreux & moins aguerris que les Suisses : il leur fit envisager la gloire dont une action si éclatante couvriroit leur patrie aux yeux des étrangers : enfin il sut si bien les enflammer, que l'expédition fut résolue, contre l'avis de ceux qui croyoient qu'on devoit attendre l'arrivée d'un autre détachement que conduisoit le baron d'Altsaxe. On laissa pour la garde de la ville ceux que les marches forcées & la fatigue avoient exténués ; & à l'heure de minuit, onze mille Suisses s'attrouperent tout armés sur la place publique. Ils se partagerent en deux bandes, dont l'une de mille hommes seulement, devoit, à la faveur du taillis, pénétrer dans le quartier de la gendarmerie, y répandre l'alarme, & la contenir dans son poste, tandis que les dix mille autres tomberoient avec impétuosité sur les lansquenets & les Gascons, s'empareroient de l'artillerie, & la tourneroient contre la gendarmerie Françoise. Ces deux troupes marcherent en silence, sans tambours,

ni aucun autre inſtrument militaire : elles comptoient former leur attaque dans l'obſcurité, & trouver les François endormis; mais comme on étoit dans la ſaiſon de l'année où les nuits ſont les plus courtes, & qu'il avoit fallu perdre du temps à ſe ranger en bataille, il étoit jour lorſqu'elles ſe préſenterent, & les gardes avancées que la Trémouille & Trivulſe avoient eu l'attention de pouſſer juſques dans le voiſinage de Novarre, avoient eu le temps d'avertir l'armée, qui ſe trouva bientôt ſous les armes, & auſſi bien diſpoſée à recevoir l'ennemi, que le terrein pouvoit le permettre. La bande de mille Suiſſes arrêtée par le premier corps-de-garde, n'oſa pénétrer juſqu'au camp; elle ſe contenta d'occuper les iſſues du bois, & de rendre entiérement impraticables tous les ſentiers par où la gendarmerie auroit pu, quoiqu'avec peine, aller au ſecours de l'infanterie : les dix mille formant un gros bataillon, marchoient, tête baiſſée, à l'ennemi; ils eſſuyerent tranquillement le feu redoublé de vingt-deux pieces de canon, qui,

ANN. 1513.

ANN. 1513. plongeant dans la troupe, emportoient des files entieres : sans donner aucun signe d'effroi, sans rompre leurs rangs, ils doublerent le pas, & joignirent les lansquenets: la rivalité, ou plutôt la haine invétérée qui subsistoit entre les deux nations, rendit ce combat opiniâtre & terrible. Les lansquenets, quoique moins nombreux, soutinrent le choc pendant deux heures, sans reculer d'un seul pas. La gendarmerie Françoise entendoit le cris des mourants, voyoit écraser ces fidèles alliés sans pouvoir marcher à leur secours : des canaux ou des bois taillis, occupés par le détachement des Suisses, lui fermoient le passage. L'amour paternel put seul triompher de tous ces obstacles. Un messager vint avertir Robert de la Mark, prince de Sedan, que ses deux fils, Fleuranges & Jamets, déja criblés de coups & couverts de sang, défendoient à peine un reste de vie: il pénetre, avec sa compagnie de deux cents lances, sur le champ de bataille; dégage Jamets, qui combattoit encore; reconnoît le corps de Fleuranges, déja étendu par terre, &

couvert de quarante-ſix bleſſures : il les fait emporter par quelques-uns de ſes gendarmes, & les rappelle l'un & l'autre à la vie. Les Suiſſes, après avoir défait les lanſquenets, tournerent l'artillerie contre la cavalerie, qui ne ſongea plus qu'à fuir, avec la plus grande partie des aventuriers François, qui avoient échappé au carnage. Les hiſtoriens varient ſur le nombre des morts : Guicchardin en compte dix mille du côté des François, & quinze cents ſeulement du côté des Suiſſes ; mais il ſe trompe viſiblement ; car il convient, avec tous les autres hiſtoriens, que la gendarmerie ne combattit point, que preſque toute la perte tomba ſur les lanſquenets, qui n'étoient qu'au nombre de cinq ou ſix mille, & qui ne périrent pas tous, à beaucoup près. Gradenico compte huit mille morts du côté des François, & cinq mille du côté des Suiſſes, du nombre deſquels étoient pluſieurs colonels ou capitaines, entr'autres Mottin, l'auteur & le chef de cette entrepriſe : ce nombre paroît encore exagéré : Fleuranges ſe contente de dire que la

ANN. 1513.

ANN. 1513.

perte fut à-peu-près égale de part & d'autre; mais que du côté des François, elle tomba toute entiere sur les lansquenets, dont il avoit le commandement. Les Suisses gagnerent le canon & tout le gros bagage de l'armée. Ce ne fut pas le seul profit qu'ils tirerent de cette expédition; ils se répandirent dans les villes qui avoient arboré les fleurs de lis; les taxerent à discrétion, & remporterent encore une fois dans leurs montagnes les dépouilles de la malheureuse Lombardie. La Trémouille, qu'ils n'avoient point poursuivi, parce qu'ils manquoient de cavalerie, ayant joint la troupe de Tavannes, qui n'avoit pu arriver assez à temps, revint tranquillement en France, honteux d'avoir été battu; mais n'ayant, après tout, essuyé qu'une perte qui ne couta point de larmes à la patrie, & qu'il étoit toujours facile de réparer avec de l'argent.

Ligue de Malines contre la France.

Actes de Rimer.

Lettres de Louis XII.

Les troupes qu'il ramenoit, ne pouvoient arriver plus à propos: le danger où le royaume se trouvoit exposé, étoit beaucoup plus grand que Louis ne se l'étoit imaginé, lorsqu'il avoit

fait passer une partie de ses forces en Italie. Maximilien, qui l'avoit trahi, mais qui, jusqu'alors, ne s'étoit point encore déclaré son ennemi, qui venoit de signer un traité de neutralité pour les Pays-Bas au nom de l'archiduc Charles son pupile, qui traitoit alors du mariage du jeune Ferdinand avec Renée de France, conclut par la médiation de Marguerite sa fille, un traité de ligue offensive & défensive contre la France avec Henri VIII, roi d'Angleterre, par lequel il s'engageoit, moyennant la somme de cent mille écus d'or, de fondre sur la Bourgogne à la tête de trente mille Suisses, dix mille cavaliers Allemands ou Francomtois, & un train considérable d'artillerie, tandis que Henri, avec toutes les forces d'Angleterre, & un corps nombreux de cavalerie, levé à ses frais dans le Luxembourg, le Brabant, le Hainaut, la Hollande & la Flandre, pénétreroit en Picardie, ou en Normandie. Ces deux armées, également formidables, devoient agir de concert, & se joindre ensuite sous les murs de Paris. Louis ne pouvoit se dispenser

ANN. 1513.

Heuter. rer. Aust.

ANN. 1513. d'oppoſer deux armées à celles qui venoient l'attaquer ; il devoit en tenir une troiſieme ſur les frontieres de la Gaſcogne & du Languedoc : car il eût été dangereux de compter ſur la foi des traités à l'égard d'un prince tel que Ferdinand, qui prenoit dans le même temps des engagements contradictoires, & qui ne rempliſſoit jamais que ceux où il trouvoit le plus à gagner. Il falloit encore entretenir une marine, & veiller à la ſûreté des côtes. Tous ces objets exigeoient néceſſairement une forte dépenſe.

Emprunts & aliénations du domaine. *Manuſ. de Fontanieu. Regiſt. du parlement.*

Louis, malgré ſon économie & la ſorte d'engagement qu'il avoit priſe avec lui-même de ne point hauſſer les impôts, s'étoit trouvé forcé, depuis deux ans, d'établir une *crue*, ou augmentation de tailles. Les fonds de cette année ſe trouvant en grande partie conſumés par l'infructueuſe expédition d'Italie, il fallut recourir à de nouveaux expédients. Il demanda des emprunts, ou dons gratuits, à toutes les villes du royaume : Paris fut taxé à quarante mille livres. Le corps municipal avoit conſenti à ac-

quitter cette dette : mais ayant voulu comprendre dans la répartition qu'il en fit les officiers des cours supérieures, & ceux-ci ayant refusé de contribuer, & ayant été maintenus dans leur exemption par une déclaration formelle du monarque, la taxe pour la capitale fut modérée à vingt mille livres. Les autres villes furent traitées avec la même douceur : d'où il arriva que l'impôt ne rendit point les sommes dont on avoit besoin : pour y suppléer, Louis engagea une portion de ses domaines, jusqu'à la concurrence de quatre cents mille livres. Louis Mallet, seigneur de Graville, Amiral de France, acheta pour la somme de quatre-vingt mille livres, les terres & seigneuries de Melun, Corbeil & Dourdan : Charles de Rohan, chevalier de l'ordre du roi, eut pour vingt mille écus la terre de Baugé. Avant que de procéder à l'enregistrement des lettres accordées à ces seigneurs, la cour voulut entendre les administrateurs des finances. « Le 8 de juin, » sont venus en ladite cour Flori- » mond de Robertet, Louis Pon- » cher, & Jean Cottereau, cheva-

ANN. 1513.

ANN. 1513. » liers, tréſoriers de France, Jacques » Huraut, Jacques de Beaune & Henri Bohier, auſſi chevaliers, généraux » des finances, auxquels a été demandé par la cour, ſi les affaires du » roi étoient ſi grandes & très-urgentes, & les finances dudit ſeigneur ſi fort en arriere qu'il fût » beſoin & néceſſaire au roi de faire » leſdites venditions? Qui ont dit » que les affaires du roi étoient ſi » grandes & très-urgentes pour le » fait de ſes guerres, & les finances dudit ſeigneur ſi très-fort en » arriere, qu'il lui avoit convenu » hauſſer les tailles, dont le pauvre » peuple étoit merveilleuſement travaillé, & qu'il avoit ſemblé au roi » & à ſon conſeil, que pour ſoulager » ſon peuple & recouvrer l'argent » qu'il étoit néceſſaire de fournir au » fait de ſes guerres, mêmement » pour obvier à l'entrepriſe que faiſoient de préſent les anciens ennemis de ſon royaume, il étoit » plus raiſonnable que le roi s'aidât » de ſon domaine, que de plus » charger ſondit peuple ». La cour conſentit à l'enregiſtrement; mais en exigeant que la juſtice continuât

à être exercée dans ces villes ſous la main du roi, & que les engagiſtes ne puſſent abattre les bois de haute futaie, ni faire d'autres coupes que celles qui ſeroient réglées par des officiers du domaine. Graville proteſta, devant la cour, qu'il n'avoit point ſollicité les lettres que le roi lui avoit accordées; qu'il ne prétendoit acquérir aucun autre titre ſur les terres engagées, qu'un ſimple uſufruit; qu'après ſa mort, le roi pourroit les reprendre, en aſſurant à ſes ſucceſſeurs quatre mille livres de rente, juſqu'à ce qu'il eût rembourſé le principal: qu'il ne toucheroit point au bois de haute futaie, ni ne vendroit aucun office. Graville fit plus encore qu'il n'avoit promis: il déclara par ſon teſtament, qu'ayant gagné au ſervice de l'Etat, ou qu'ayant obtenu de la faveur de ſes maîtres des ſommes beaucoup plus conſidérables que celle pour laquelle on lui avoit engagé ces terres, il n'entendoit point que ſes héritiers y puſſent rien prétendre: qu'il en faiſoit don au roi, le ſuppliant, ſi les beſoins de l'Etat le permettoient, de vouloir bien ſoulager tous les ans de la ſomme de

ANN. 1513.

quatre mille livres les villages les
ANN. 1513. plus pauvres, ou qui auroient le plus
18 juin. souffert de l'intempérie des saisons.

Dans le même temps, on présenta au parlement des lettres d'une autre nature : Anne de Bretagne desirant avec passion le mariage de sa seconde fille avec Ferdinand d'Autriche, prince de Castille, & voulant, autant qu'il dépendroit d'elle, faire desirer de plus en plus cette alliance à l'empereur & au roi d'Espagne, obtint du roi un don pur & simple du comté d'Etampes, qui avoit été confisqué sur son pere, & dont elle avoit dessein de gratifier sa seconde fille. Le secret de la reine transpira. Jean le Lievre, avocat général, à qui les lettres du roi furent adressées, dit dans une assemblée des chambres : » Qu'on lui avoit » communiqué des lettres-patentes » du roi, contenant le don gratuit » que le roi a fait à la reine du » comté d'Etampes : après avoir fait » la lecture de ces lettres, & rappellé à la cour d'où provenoit le » comté d'Etampes, & en quelles » mains il avoit passé depuis deux » cents ans, il conclut que c'étoit

» un vrai domaine de la couronne, » qui par sa nature étoit inaliénable, déclarant cependant que si » la cour, attendu la qualité du » temps & la personne de la reine, » qui méritoit à tous égards qu'on » fît beaucoup pour elle, vouloit » procéder à la vérification desdites » lettres, il ne s'y opposeroit pas, » pourvu que ce fût avec les modifications suivantes; savoir pour en » jouir par la reine, leurs enfants » mâles & femelles descendants du » roi ou d'elle, l'ordre de primogéniture gardé, de maniere qu'à » l'aîné mâle, ou à l'aînée fille, au » défaut de mâle, demeurât tout » le comté, par indivis, sans que » les cadets y pussent jamais rien » prétendre. ». Les lettres furent enregistrées avec cette modification; mais Anne ne s'en contenta pas. Elle poursuivit cette affaire avec tant de chaleur, que la cour, sur les ordres réitérés du roi, se désista de toute opposition.

ANN. 1513.

Descente des Anglois: siége de Térouenne.

Fleuranges.

Les sommes provenues du don gratuit & des aliénations du domaine, furent employées à faire des recrues, principalement en Alle-

ANN. 1513.

Du Bellay. Herbert. Lettres de Louis XII. Manuſ de Fontan.

magne : le duc de Gueldres attacha au ſervice du roi de vieilles bandes de lanſquenets, répandus ſur le bas Rhin, qui, tantôt ſoldats mercenaires, & tantôt brigands publics, ſe faiſoient nommer *la grande verge* : Fleuranges, déja guéri de ſes bleſſures, en fut le principal conducteur. Ces renforts rendirent l'ennemi plus circonſpect ; mais ils arriverent trop tard, & n'eurent point occaſion de combattre. Henri VIII, après avoir fait tous ſes préparatifs, vint débarquer à Calais, dans les premiers jours du mois de juillet : il amenoit avec lui une armée de trente mille combattants, preſque toute compoſée d'infanterie. Il avoit fait lever en Allemagne, & dans les Pays-Bas, un corps de dix ou douze mille chevaux : ſe défiant de ſes talents militaires & de ceux de ſes courtiſans, il demandoit à Marguerite pour capitaine général, ſoit Henri de Brunſvich, ſoit le ſire de Vergi, maréchal du comté de Bourgogne. Maximilien, qui n'avoit pas rougi de ſe mettre autrefois à la ſolde de Ludovic & des Vénitiens, envia une commiſſion qui lui parut

lucrative: il sollicita la préférence, & montra si peu de délicatesse, qu'il se fit donner cent ducats par jour pour sa table. Il faut rendre justice à Maximilien, prince beaucoup trop loué sans doute par les historiens d'Allemagne, mais en revanche peu connu & trop décrié par la foule de nos écrivains : ce ne fut point uniquement à la soif de l'or, à un gain sordide qu'il prostitua son rang : des motifs moins vils le déterminerent; il ne vouloit point commander l'armée des Suisses; car bien qu'il les eût levés & soudoyés au nom du roi d'Angleterre, il craignoit que si les paiements n'arrivoient pas à temps, ces guerriers mercenaires & mutins ne s'en prissent à lui, & n'attentassent à sa liberté : d'ailleurs il étoit assuré de diriger leurs opérations par ses lieutenants, au-lieu que sa présence étoit absolument nécessaire pour faire perdre de vue aux Anglois le véritable objet de leur armement, & les engager dans des entreprises dont il devoit retirer tout le profit. Henri VIII fut la dupe de Maximilien, comme il l'avoit été de Ferdinand : ANN. 1513.

ANN. 1513.

au-lieu d'attaquer Boulogne, ou de s'avancer du côté d'Abbeville, il se laissa persuader d'assiéger Térouenne, place, qui, par sa position, incommodoit fort l'archiduc, souverain des Pays-Bas : mais dont la conquête ne pouvoit être d'aucun avantage pour les Anglois.

Bataille de Flodden : défaite & mort du roi d'Ecosse.
Buchanan.
Herbert.
P. Jove.

A peine s'étoit-il attaché au siége de Térouenne, qu'il vit arriver dans son camp un héraut, qui lui dénonça la guerre de la part du roi d'Ecosse : le monarque Anglois avoit eu un pressentiment de cette déclaration avant que de passer en France : il avoit laissé tous les ordres nécessaires pour la sûreté de ses propres Etats ; craignant encore que les mesures qu'il avoit prises ne fussent pas suffisantes, ou que ses ordres ne fussent mal exécutés, il détacha de son armée un corps de six mille hommes, qu'il envoya promptement en Angleterre, sous la conduite de Thomas Havart. Jacques avoit suivi de près le départ de son héraut, & s'étoit mis en état de commencer les hostilités, le même jour qu'il avoit déclaré la guerre. Il pénétra fort avant dans

les provinces du nord de l'Angleterre, pillant & ravageant tout ce qui se présentoit sur sa route. Ces premiers succès furent la cause de sa perte : les Ecossois, pauvres & mal disciplinés, s'étant chargés de butin, ne songerent plus qu'à le mettre en sûreté : la désertion devint générale, & il ne lui restoit plus que la moindre partie de son armée, lorsque les Anglois s'avancerent au nombre de plus de vingt-cinq mille combattants. Jacques auroit pu se mettre à couvert, en reprenant la route de ses Etats : il avoit suffisamment rempli ses engagements avec la France, en obligeant Henri à renvoyer en Angleterre une partie de ses troupes ; mais il eut honte de fuir devant un ennemi qu'il avoit provoqué. Quelque disproportion qu'il se trouvât entre son armée & l'armée Angloise, il l'attendit de pied ferme, & livra une des plus sanglantes batailles dont la mémoire soit consignée dans les annales d'Ecosse : Jacques IV, après avoir rempli tous les devoirs de capitaine & de soldat, tomba percé de coups : avec lui périrent un ar- ANN. 1513.

ANN. 1513.

chevêque, deux évêques, quatre abbés, douze comtes, dix-sept barons, & huit ou dix mille guerriers d'un ordre moins distingué. Les Anglois conviennent qu'ils laisserent cinq mille hommes étendus sur le champ de bataille : comme la nuit seule avoit séparé les combattants, ils ne connurent que le lendemain matin qu'ils avoient remporté la victoire ; ils trouverent le corps du malheureux monarque sur un monceau de morts, & l'enfermerent dans un cercueil de plomb ; mais ils eurent la barbarie de lui refuser la sépulture, sous prétexte qu'il étoit mort excommunié : Henri lui-même crut avoir besoin de la permission du saint siége pour rendre les derniers devoirs à un roi magnanime, d'une piété exemplaire, adoré de ses sujets, à son beau-frere.

Déroute de Guinegaste, ou journée des éperons.

Fleuranges. Du Bellay. P. Jove Manusc. de Fontan. Lettres de Louis XII.

La ville de Térouenne arrêta longtemps tous les efforts de Henri & de Maximilien : deux capitaines distingués la défendoient, Antoine de Créqui, seigneur de Pontdormi, & Téligni, sénéchal de Rouergue : quoiqu'ils n'eussent pour garnison que deux cents hommes d'armes &

deux

deux mille hommes d'infanterie, ils firent de si fréquentes sorties sur le camp ennemi, & montrerent dans toutes les occasions une valeur si déterminée, que les deux monarques, qui avoient une armée de plus de cinquante mille combattants, n'oserent risquer un seul assaut, & n'espérerent de la prendre que par famine. Comme on ne s'étoit pas douté qu'elle dût être assiégée par les Anglois, on avoit négligé d'y faire entrer des provisions : le siége duroit depuis plus d'un mois, lorsque Créqui fit tenir au roi un état du peu de vivres & de munitions qui restoient encore dans la place, en lui marquant que si avant un certain terme on n'y en faisoit pas entrer, ils seroient réduits à capituler, ou à mourir de faim. Louis, qu'une violente attaque de goutte empêchoit d'aller se mettre à la tête de ses troupes, envoya ordre à Louis d'Halluin, seigneur de Piennes, gouverneur de Picardie, & en cette derniere qualité général de toutes les troupes qui s'y rassembloient, de tâcher de jetter des provisions dans Térouenne, mais d'éviter, sur toutes

ANN. 1513.

choses d'en venir aux mains, & d'exposer le salut de l'Etat aux risques d'une bataille. Piennes ayant rassemblé promptement les munitions, les remit à Fontrailles, capitaine général des Albanois au service de France : Fontrailles ayant fait attacher avec une simple courroie sur le cou des chevaux un sac de poudre & deux quartiers de lard, fit une irruption subite au travers du camp des Anglois, perça jusqu'aux fossés de la ville, où les huit cents cavaliers qu'il conduisoit, déchargerent leurs fardeaux, & se retirerent au galop, avant que les ennemis se fussent mis en devoir de les suivre.

ANN. 1513.

Une tentative si hardie & si heureusement exécutée, réveilla l'ardeur des guerriers, & leur fit envier la gloire dont Fontrailles venoit de se couvrir. Les provisions qu'il avoit portées aux assiégés ne pouvoient durer long-temps ; on résolut de conduire dans la place un convoi beaucoup plus considérable, & chacun voulut avoir part à l'expédition : on régla donc dans un conseil de guerre que Fontrailles, à la tête de ses Albanois & d'un certain nombre de

gendarmes les mieux montés de l'armée, retourneroit chargé d'une plus grande quantité de provisions : que pour lui faciliter le passage, un corps de quatre cents lances iroit, dans le même temps, répandre l'alarme de l'autre-côté du camp : que le duc de Longueville, la Palisse, Imbercourt, la Fayette, avec la plus grande partie de la gendarmerie, iroient se poster au pied de la montagne de Guinegaste pour recueillir ces deux détachements, s'ils manquoient leur coup, ou si, après l'avoir exécuté, ils étoient poursuivis de trop près par les ennemis. Piennes avoit trop d'expérience pour ne pas sentir à quel danger il exposoit cette portion de l'armée ; mais il n'avoit ni assez d'autorité ni assez de fermeté pour s'opposer seul au vœu du plus grand nombre : il voulut se mettre de la partie, afin de s'assurer que l'ordre du roi seroit exécuté. Une entreprise à laquelle tant de monde avoit part, ne pouvoit être conduite avec le secret qui seul pouvoit en assurer le succès. L'empereur en fut averti. Laissant le gros de l'armée pour garder les lignes, & prenant ANN. 1513.

ANN. 1513. soin de renforcer la garde dans les endroits où les deux détachements ennemis devoient se présenter, il tira du gros de l'armée dix ou douze mille hommes de pied, moitié Anglois, moitié lansquenets, auxquels il ordonna de marcher par des chemins détournés, de se rendre à une certaine heure au-delà de la montagne de Guinegaste, d'attaquer les François par derriere, & de leur couper le chemin de la retraite : ensuite choisissant cinq ou six cents lances, il vint, accompagné du roi d'Angleterre, pour escarmoucher avec les François, & donner le temps à son infanterie de les prendre en queue & en flanc. Toutes ces mesures étoient si bien concertées, que les François furent malheureux de tous côtés : les deux détachements qui devoient percer les lignes de circonvallation trouvant les assiégeans bien préparés à les recevoir, perdirent l'espérance de faire entrer des vivres dans la place, & ne songerent plus qu'à se rejoindre au gros de la gendarmerie : Maximilien & le roi d'Angleterre les avoient prévenus : l'apparition subite d'un corps de cavalerie

Allemande ſurprit & déconcerta les François : ils n'étoient point venus pour combattre, mais uniquement pour faciliter le retour de ceux qui conduiſoient des vivres dans Térouenne : comme ils ne s'attendoient point à les revoir ſitôt, & que la chaleur étoit extrême, ils avoient mis pied à terre, avoient détaché une partie de leur armure, buvoient & mangeoient tranquillement étendus ſur l'herbe : les plus braves, ceux qui ſe trouverent les premiers à cheval, coururent au-devant des Allemands, tandis que les autres achevoient de s'armer, & ſe diſpoſoient à les ſuivre ; mais appercevant, dans ce même moment, le corps de lanſquenets & d'Anglois, qui s'avançoient de l'autre côté de la Lys pour venir tomber ſur les derrieres de l'armée, & jugeant que s'ils leur donnoient le temps d'arriver, il faudroit courir les riſques d'une bataille, au mépris des ordres du roi, ils prirent précipitamment la fuite, ſans ſonger à ceux qu'ils laiſſoient aux mains avec l'ennemi : comme il n'y avoit point d'infanterie, il n'y eut preſque perſonne de tué ſur ANN. 1513.

le champ de bataille ; toute la perte
ANN. 1513. se réduisit à cent prisonniers, parmi lesquels on comptoit le duc de Longueville, le chevalier Bayard, Clermont d'Anjou, & Bussi d'Amboise. L'empereur & le roi d'Angleterre ne surent pas tirer parti de l'effroi & de la confusion qu'ils avoient répandus parmi les François : au-lieu de les poursuivre jusques dans leur camp, où personne n'auroit osé les attendre, ils reprirent le chemin de Térouenne, conduisant en triomphe leurs prisonniers.

Quelque peu considérable que fût cet échec, Louis en redouta les suites : il se fit transporter, tout malade qu'il étoit encore, dans la ville d'Amiens, afin de veiller de plus près sur la conduite de ses généraux : informé que le seigneur de Piennes n'avoit pas su gagner la confiance des troupes, que plusieurs officiers lui obéissoient à regret, il nomma pour son lieutenant-général dans les marches de Picardie, le jeune Fraçois d'Angoulême, son héritier présomptif, & l'envoya prendre le commandement de l'armée ; mais en lui recommandant fortement de

ne rien faire sans prendre conseil des capitaines les plus expérimentés, & sur-tout de ne point risquer d'action générale.

ANN. 1513.

Irruption des Suisses en Bourgogne & traité de Dijon.

Fleuranges. Du Bellay. Belcar. P. Jove. Guicchardin. Manusc. de Fontan.

Les conjonctures où se trouvoit la France, exigeoient cette circonspection. Les Suisses, fiers de la victoire qu'ils avoient remportée à Novarre, appellés par l'empereur, & sur-tout par le roi d'Angleterre, qui passoit alors pour le souverain de l'Europe le plus riche & le plus libéral, s'étoient attroupés au nombre de vingt-cinq mille combattants, & descendoient de leurs montagnes pour entrer en Bourgogne. Cette armée, déja si formidable, fut encore renforcée par Ulric de Virtemberg, qui commandoit deux mille hommes de cavalerie Allemande, & par le sire de Vergi, qui conduisoit avec lui toute la noblesse de Franche-comté, & un train nombreux d'artillerie. La Trémouille, gouverneur de Bourgogne, n'avoit, pour défendre cette grande province, que les débris de l'armée d'Italie, c'est-à-dire, environ mille lances, & cinq ou six mille hommes d'infanterie : pour comble de

ANN. 1513

malheur, la ville de Dijon n'avoit ni remparts ni fossés, & passoit pour la plus mauvaise place du royaume. La Trémouille, conformément aux regles de la guerre, auroit peut-être dû la détruire ; mais craignant de donner cette mortification à la province, il forma le hardi projet de la défendre : ayant commencé par y faire entrer une grande quantité de vivres & de toutes sortes de munitions, il obligea les paysans de se renfermer dans les places fortes, dévasta lui-même la campagne, afin que les assiégeants n'en pussent tirer aucune espece de subsistances, & distribua une partie de sa gendarmerie dans les places de Beaune, d'Aussone, & dans le château de Talant, avec ordre d'intercepter tous les convois qu'on tenteroit d'amener au camp, de la Bresse & de la Franche-comté. Après avoir pris toutes ces précautions, la Trémouille se renferma dans la place, & fit travailler aux fortifications, mettant lui-même la main à l'ouvrage, & engageant, par ses discours & par son exemple, les officiers, les bourgeois, le clergé séculier & régulier,

les femmes mêmes & les enfants, à remuer la terre, & à se charger volontairement de quelques autres travaux qui ne passoient pas leurs forces. Les Suisses, qui composoient seuls toute l'infanterie des assiégeants, n'étoient pas fort entendus dans l'attaque des places : après avoir perdu un mois ou cinq semaines devant les murs de Dijon, voyant que la plupart de leurs convois étoient enlevés ; que les vivres devenoient de jour en jour & plus chers & plus rares ; qu'ils n'entendoient plus parler de l'empereur, qui devoit venir les commander ; que l'argent qu'on leur avoit promis de la part du roi d'Angleterre n'arrivoit point ; ils commencerent à se reprocher d'avoir ajouté foi trop légérement aux promesses de ces deux princes : déchus tout-à-coup des trop flatteuses espérances auxquelles ils s'étoient imprudemment livrés, ils tinrent plusieurs conseils, sans y appeller les officiers de l'empereur, cherchant entr'eux les moyens de se tirer, sans trop de déshonneur, d'une entreprise mal concertée. La Trémouille, instruit de leurs dispositions, ANN. 1513.

ANN. 1513. tâcha d'en profiter : il connoissoit mieux que les Suisses le danger de sa position ; il avoit des raisons de se défier de la fidélité, ou du moins de la fermeté d'un grand nombre de bourgeois qui redoutoient le sort qui les attendoit, eux & leur famille, si la ville étoit prise d'assaut : enfin il n'avoit aucune espece de secours à espérer du roi, assez embarrassé à couvrir la frontiere de Picardie, au-lieu que les Suisses pouvoient, d'un moment à l'autre, recevoir l'argent du roi d'Angleterre, changer de résolution, & forcer, dans un accès de fureur, les foibles barrieres qui les arrêtoient depuis trop long temps. Il leur adressa quelques vieux capitaines de gens de pied, qui leur rappellant les batailles & les autres rencontres périlleuses où ils s'étoient trouvés ensemble, leur parlant du chagrin & des regrets que les brouilleries survenues depuis ce temps avoient causés à leurs anciens amis ; du desir ardent que le seigneur de la Trémouille avoit d'être l'auteur de la réconciliation, leur vantant ensuite le crédit qu'il avoit sur l'esprit du roi, qui lui avoit

confié, sans aucune réserve, la conduite de la guerre la plus difficile, & qui se reposoit entierement sur lui de tout ce qui pourroit concerner la conservation de la Bourgogne; ils les exhorterent à profiter d'une si belle occasion pour terminer amicalement une querelle également funeste aux deux nations, & à rédiger eux-mêmes le traité de réconciliation. Les Suisses saisirent avec le plus vif empressement cette ouverture, & sans s'informer si la Trémouille parloit sincérement, ni s'il avoit les pouvoirs nécessaires pour contracter validement avec eux, ils conclurent une trêve, & conférerent des principaux articles du traité : ils en dicterent toutes les conditions : ils y stipulerent que le roi aboliroit le concile de Pise, enverroit des députés à celui de Latran, & se réconcilieroit avec le saint siége : qu'il renonceroit, en faveur de Maximilien Sforce, à tous les droits qu'il pouvoit avoir sur le duché de Milan & le comté d'Ast : qu'il évacueroit les châteaux de Milan & de Crémone, & promettroit de ne plus conserver aucune préten- ANN. 1513.

ANN. 1513.

tion sur l'Italie : qu'il feroit droit à Maximilien & à l'archiduc Charles sur leurs prétentions au duché de Bourgogne, suivant le jugement des arbitres qui seroient nommés de part & d'autre pour régler cette contestation : qu'il donneroit mainlevée au sire de Vergi des Maisons & des terres qu'il lui détenoit : qu'il paieroit aux Suisses, tant pour les frais de la guerre que pour d'anciens arrérages de solde ou de pensions, quatre cents mille ducats, & huit mille à Ulric de Virtemberg. La Trémouille ne contesta sur aucun de ces articles ; il ramassa avec peine la somme de vingt mille écus, dont les Suisses voulurent bien se contenter pour premier paiement ; & leur donna, en qualité d'ôtages pour sûreté du reste, le seigneur de Mézieres, son neveu, François de Rochefort, bailli de Dijon, & quatre des plus riches bourgeois de cette ville. A ces conditions, les Suisses, déja pressés par la disette, reprirent la route de leur pays, sans attendre la ratification du traité.

Destruction de Térouenne.

Ibid.

Avant que la Bourgogne fût évacuée, la ville de Térouenne avoit

capitulé. Louis déſeſpérant d'y faire entrer des proviſions ſans s'expoſer aux riſques d'une bataille, envoya ordre à Pontdormi de tâcher d'en retirer la garniſon. Ce brave officier, qui, pendant neuf ſemaines, avoit réſiſté aux forces réunies de l'empereur & du roi d'Angleterre, obtint des conditions honorables : la gendarmerie ſortit, l'armet en tête & la lance en arrêt; l'infanterie, la pique ſur l'épaule, tambours battants, & enſeignes déployées. Les deux monarques ſe trouverent embarraſſés d'une conquête qu'ils avoient achetée ſi chérement : la garde en auroit été très-diſpendieuſe, ſans aucun profit réel. Ils prirent le parti de la détruire de fond en comble, à la réſerve toutefois des égliſes, & du cloître des chanoines. Quelques mois après, Marguerite craignant que les François n'entrepriſſent de la réparer, ce qu'ils exécuterent en effet ſous le regne ſuivant, acheva de ruiner ce qui reſtoit encore de bâtiments.

ANN. 1513.

Il ſemble qu'une pareille leçon auroit dû deſſiller les yeux du roi d'Angleterre, & le mettre en garde contre les conſeils intéreſſés de l'em-

Reddition de Tournai : mécontentement de Maximilien : retour de Henri.

ANN. 1513. en Angleterre.

Fleuranges. Cousin, hist. de Tournai. Lettres de Louis XII. Rymer, act. publ. Manusc. de Fontan.

pereur. Cependant s'étant laissé conduire à Lille, où Marguerite d'Autriche se rendit de son côté, amenant avec elle le jeune archiduc, qui devoit épouser la plus jeune des sœurs de ce monarque, & un cortege nombreux de dames & de demoiselles des premieres maisons des Pays-Bas, Henri, généreux & galant, ne résista point aux instances qu'on lui fit d'assiéger Tournai, & de délivrer la Flandre & le Hainaut des alarmes que leur causoit une ville Françoise enclavée dans leur territoire. Les habitants de Tournai n'avoient sauvé leur liberté contre les entreprises des derniers ducs de Bourgogne, & n'étoient restés dans la dépendance immédiate de la couronne, que par une grandeur d'ame & un amour de la patrie qui ne s'étoient point encore démentis, & qui méritoient de servir d'exemple. Accoutumés à se défendre par leurs propres forces, ils jouissoient du privilége de ne point loger de garnison, si eux-mêmes ne la demandoient. Le comte d'Angoulême les ayant avertis du danger dont ils étoient menacés, leur envoya promp-

tement offrir des troupes & des munitions de guerre : ils répondirent qu'il pouvoit être tranquille sur leur sort ; qu'ils redoutoient peu les Anglois : *Que Tournai n'avoit jamais tourné, & qu'encore ne tourneroit.* Cependant, à peine les Anglois étoient-ils devant leurs murailles, qu'effrayés du sort de Térouenne, ils commencerent à parlementer. Ils consentirent à racheter le pillage de leurs maisons & la conservation de leurs priviléges pour la somme de quarante mille ducats, payables en dix années ; ouvrirent leurs portes, & prêterent serment de fidélité au roi d'Angleterre. Comme il n'y avoit aucune apparence qu'on se portât à détruire une place si considérable, Maximilien essaya de persuader à son crédule allié de l'unir au domaine des Pays-Bas, en la cédant pour dot à Marie sa sœur, qui devoit épouser le jeune Charles : mais Henri craignant que ses sujets ne lui reprochassent de les avoir épuisés d'hommes & d'argent sans procurer aucun avantage à la nation, & voulant pouvoir se vanter à son retour d'avoir étendu les limites de la do-

ANN. 1513.

ANN. 1513. mination Angloise, éluda les demandes de Maximilien. Quelque peu d'apparence qu'il y eût d'ailleurs à conserver long-temps une place éloignée de la mer & sans aucune communication avec le reste de ses Etats, il y fit construire une citadelle, & y laissa une forte garnison. Maximilien n'espérant plus rien de la générosité du monarque Anglois, voulut tirer parti de sa vanité : il lui offrit en échange d'une acquisition purement onéreuse, tant qu'elle seroit entre ses mains, le titre de *vicaire perpétuel & irrévocable de l'empire*. Il faut convenir que le rôle que jouoit alors Maximilien, n'étoit pas propre à donner une idée bien relevée de son vicaire : aussi Henri desira-t-il qu'on lui expliquât, avant tout, quelle étoit la nature de cette charge, & quels avantages il pouvoit s'en promettre. L'empereur, offensé de cette défiance, & paroissant se repentir de s'être trop avancé : *Si un homme*, dit-il, *venoit vous présenter un coffre-fort rempli de ducats, & que vous fissiez difficulté de le recevoir, parce que vous ne sauriez point encore ce qu'il y au-*

roit dedans : que ce même homme, choqué de la froideur avec laquelle vous l'auriez accueilli, retirât ses offres, de qui, je vous prie, auriez-vous à vous plaindre? ANN. 1513.

Ce beau raisonnement ne changea rien aux résolutions de Henri. Maximilien désespérant d'en venir à bout; mais considérant en même-temps que la possession de Tournai alloit mettre le monarque Anglois dans sa dépendance, puisqu'il ne pourroit, sans son aveu, y faire entrer de vivres, ni en changer la garnison, jugea que le personnage qu'il avoit joué jusqu'alors ne lui convenoit plus : il s'éloigna de Tournai, sans prendre congé, & alla s'enfoncer en Allemagne, laissant au génie souple & rusé de Marguerite sa fille, le soin de tirer encore parti de la profusion du monarque Anglois.

Traité de Lille : retour de Henri VIII en Angleterre.

Rymer, act. publ.

Lettres de Louis XII.

Marguerite se rendit une seconde fois à Lille, où Henri vint la trouver. La princesse, au nom de l'empereur, du roi d'Espagne & de l'archiduc, renouvella avec le roi d'Angleterre le traité de Malines, qui contenoit une ligue offensive & défensive contre la France : pour ref-

ANN. 1513. ſerrer davantage les nœuds qui uniſſoient toutes ces puiſſances, on ſtipula que le mariage de l'archiduc Charles avec Marie d'Angleterre, arrêté depuis pluſieurs années, & que le roi d'Angleterre avoit compté terminer pendant ſon ſéjour dans les Pays-Bas, ſe célébreroit enfin le 15 de mai, dans la ville de Calais, où la princeſſe ſeroit amenée, ſoit par le roi ſon frere, ſoit par la reine ſa belle-ſœur. On convint que Henri, qui, en exécution du premier traité avoit commencé la guerre, & fait des conquêtes ſur le roi de France, auroit la liberté de retirer ſes troupes des Pays-Bas, où elles ne pouvoient ſubſiſter pendant l'hiver : que l'empereur & l'archiduc, tant pour aider à conſerver les places conquiſes, que pour continuer de harceler l'ennemi, entretiendroient ſur les frontieres de Picardie, un corps d'armée de quatre mille chevaux, & de ſix mille hommes de pied : que Henri paieroit la ſolde de ces troupes, évaluée à deux cents mille ducats, à raiſon de trente mille ducats par mois. Marguerite eut grand ſoin de reti-

ter ces sommes, & se dispensa prudemment d'entretenir les troupes. ANN. 1513.
Craignant, après le départ des Anglois, de se trouver seule exposée au juste ressentiment de son suzerain, & d'attirer les armes Françoises sur les terres de son pupile, elle congédia les six mille lansquenets, qu'elle avoit d'abord retenus, permit aux gentilshommes qui formoient la cavalerie, de se retirer dans leurs terres : elle ne remplaça ces troupes disciplinées & aguerries, que par quelques compagnies bourgeoises, qu'elle répandit sur la frontiere, seulement pour la montre, en leur ordonnant de se tenir tranquilles, & de bien prendre garde de se compromettre avec les François. Il ne paroissoit pas difficile dans de pareilles conjonctures, de reprendre Tournai, & de faire prisonniere de guerre la garnison Angloise qui s'y trouvoit renfermée : Louis n'auroit pas laissé échapper une si belle occasion, si des affaires plus urgentes, & qui l'affectoient davantage, n'eussent tourné d'un autre côté toute son attention.

Le traité de Dijon contenoit des Le roi se

ANN. 1513. Plainte de la Trémouille ; il désavoue le traité de Dijon.

Manuscr. de Béthune.
Lettres de Louis XII.
Belcar. rerum Gallic.
P. Jove.

clauses si dures & si humiliantes pour la France, que jamais la Trémouille ne l'auroit signé, s'il l'eût cru valide ; mais voyant que la simplicité & la précipitation des Suisses lui offroient un moyen de se tirer d'embarras, sans compromettre la parole du roi : il aima mieux s'exposer à être désavoué, que de perdre l'occasion de rendre un service important à la patrie : ce fut sous ce point de vue qu'il adressa au roi le traité infamant qu'il venoit de conclure : il exhortoit le monarque à faire passer en Suisse une somme modique, & à tâcher d'endormir l'ennemi, sans expliquer ouvertement ses intentions, ou si ce ménagement répugnoit à sa délicatesse, de ne pas perdre un instant pour réparer les places de la Bourgogne, & y faire passer des corps de troupes capables de les défendre, l'assurant qu'aussi-tôt que les Suisses sauroient qu'on les avoit trompés, ils reviendroient en plus grand nombre & plus formidables qu'auparavant. De tous les conseils de la Trémouille, Louis ne suivit que le dernier : il envoya des trou-

pes, des pionniers & de l'argent, pour mettre Dijon en état de défense; condamna hautement le parti qu'avoit pris la Trémouille; menaça même d'assembler les princes, les pairs & les grands officiers de la couronne, pour avoir leur avis sur le traité de Dijon. *Sire*, lui répondit la Trémouille, *plaise vous savoir que j'ai vu les lettres qu'il vous a plu m'écrire, par lesquelles je vois que vous trouvez le traité conclu avec messieurs des ligues merveilleusement étrange : par ma foi, sire, aussi est-il : mais par la mauvaise provision qui étoit par-deça, & pour conserver votre pays, j'ai été contraint de le faire.*

ANN. 1513.

Sire, vous m'écrivez que vous voulez assembler messieurs de votre sang & le parlement de votre royaume, avant que d'accorder le traité : la chose est bien longue; mais je voudrois bien que vous l'eussiez fait; car je suis sûr qu'il n'y a celui qui ne die que je vous ai loyaument servi, & je crois, sire, que bien le connoissez.

Sire, au regard de fortifier cette ville, soyez sûr que messieurs de Saint-Valier, d'Aubigni, & moi, mettons toute peine de ce faire : mais c'est

ANN. 1513. *la plus mal aisée à fortifier que fut oncques ville, par l'avis de tous les gens de bien qui sont ici.*

Sire, je n'envoyerai point devers les Suisses que je n'aie ouï ce que me dira de votre part le gouverneur d'Orléans, & si vous dis, sire, que je vous ai détrappé d'un aussi gros fait que jamais gentilhomme vous détrappa. Tant comme je vive, je ne ferai chose sans vous en avertir, en dussé-je perdre votre pays & la vie avec. Car je vois bien que je suis en votre male grace, sans l'avoir desservi, & pour avoir fait à vous & à votre royaume plaisir & profit; & si j'eusse autrement fait, n'eussiez, à cette heure, que Auxone; & fussent les Suisses en votre royaume plus avant que n'est le duché de Bourgogne, de long, & de large. Je voudrois, sire, que vous eussiez vu ce que j'ai vu, &c. Les Suisses, avertis qu'on leur manquoit de parole, s'assemblerent tumultuairement : livrés à une fureur aveugle, ils arrêterent ceux de leurs officiers qu'ils soupçonnoient d'intelligence avec les François : quelques-uns furent appliqués à la question, d'autres furent décapités : les ôtages

couroient risque d'être traités avec la même barbarie; mais soit par un reste de pitié envers des malheureux qui n'étoient point complices du tort dont on se plaignoit, soit, comme il est assez vraisemblable, par la crainte de perdre les fortes rançons que le roi offroit pour leur liberté, on n'attenta point à leur vie. Cependant le traité de Dijon s'accomplissoit de fait par rapport aux articles qui répugnoient davantage au roi. Les garnisons des châteaux de Crémone & de Milan, voyant que leurs provisions diminuoient, & n'apprenant point qu'on songeât à venir sitôt les délivrer, rendirent ces deux places, en stipulant la liberté de se retirer avec armes & bagages : d'un autre côté, Léon, instruit des vues secretes de l'empereur & du roi d'Espagne sur le Milanès, & craignant, si leur projet réussissoit, de se trouver à la merci de la puissante maison d'Autriche, commença sérieusement à se rapprocher de Louis. Il réconcilia à l'Eglise, & rétablit dans toutes leurs dignités, les cardinaux qui avoient tenu le concile de Pise : il

ANN. 1513.

ANN. 1513

ſe contenta, pour lever toutes les censures de ſon prédéceſſeur, que ſix députés du clergé de France vinſſent lui demander l'abſolution : il auroit bien voulu profiter de l'embarras où le roi ſe trouvoit pour obtenir l'abolition des libertés de l'Egliſe Gallicane ; mais connoiſſant la fermeté du monarque, il conſentit à ſuſpendre les procédures commencées au concile de Latran, & accorda les délais qu'on lui demandoit.

ANN. 1514.

Mort de la reine Anne de Bretagne.

Ferron. Manuſc. de Fontan. Lettres de Louis XII.

Anne de Bretagne ne ſurvécut pas à un événement qu'elle deſiroit avec tant d'ardeur : attaquée de la gravelle, elle mourut le 9 de janvier, âgée de 36 ans. Le caractere de cette princeſſe offre l'exemple d'une bizarrerie bien ſinguliere : épouſe tendre, complaiſante & ſoumiſe, tant que vécut Charles VIII, qu'elle avoit regardé comme ſon perſécuteur, qui l'avoit, pour ainſi dire, conquiſe à main armée, qui ne paroît pas s'être jamais donné beaucoup de ſoins pour s'en faire aimer, qui avoit des maîtreſſes, peu d'eſprit, point de figure ; elle devint capricieuſe, contrariante & hautaine avec Louis XII, qui le

le premier l'avoit rendue ſenſible, qu'elle avoit avoué pour ſon amant, qu'elle poſſéda tout entier, & qui, pour les qualités du cœur, les graces de l'eſprit & du corps, étoit le prince le plus accompli de ſon temps. Quelques courtiſans s'étonnoient qu'il ſupportât ſi patiemment une humeur ſi aigre : *Il faut bien*, répondoit Louis, *ſouffrir quelque choſe d'une femme, quand elle aime ſon honneur & ſon mari.* Attribuant au caractere national l'inflexible opiniâtreté de l'eſprit de la reine, il la nommoit, en plaiſantant, *ſa Bretonne*. Si ces contrariétés s'étoient renfermées dans l'intérieur du palais, ſi Louis XII eût été le ſeul à en ſouffrir, peut-être auroit-on pu ſe diſpenſer de les relever dans l'hiſtoire ; mais elles influerent ſur l'adminiſtration générale, & cauſerent, en partie, les revers qui affligerent l'Etat, pendant les dernieres années de ce regne. L'obſtination avec laquelle Anne réſiſta aux déciſions d'un concile national aſſemblé à Tours, & ſéqueſtra les évêques de la Bretagne du concile de Piſe, ſervit de prétexte à Marguerite d'Autriche pour en ſéparer auſſi

ANN. 1514.

les évêques des Pays-Bas ; les prin-
ANN. 1514. ces étrangers n'eurent garde, après cela, de s'associer à une entreprise désavouée même en France. Jules, que la convocation de ce concile avoit déconcerté, reprit courage, & cessa de rien appréhender de la part d'un prince qui n'étoit pas obéi dans sa propre maison. L'aveugle prédilection qu'elle conserva jusqu'au dernier soupir pour la maison d'Autriche, fut une autre source de malheurs : Ferdinand, Maximilien & Marguerite en abuserent pour tromper le roi, bien assurés, si leurs projets frauduleux échouoient, de trouver une porte toujours ouverte à la réconciliation. Ces défauts n'empêcherent pas qu'elle n'emportât les regrets de toute la nation. Autant Louis XII étoit économe, autant Anne étoit magnifique : elle employoit la meilleure partie de ses immenses revenus à récompenser les services rendus à l'Etat, ou à soulager les malheureux, assignant des gratifications sur son trésor à tous les officiers qui s'étoient distingués par quelque action d'éclat, ou assurant une retraite à ceux que la vieil-

lesse ou des blessures forçoient à vivre en repos : le surplus servoit à l'entretien d'un grand nombre de jeunes personnes de condition, qu'elle formoit dans son palais, qu'elle nommoit ses filles, & qu'elle marioit avantageusement, sans qu'il en coûtât rien aux parents. C'est sous ce dernier aspect qu'Anne a mérité, sans doute, tous les éloges dont les historiens l'ont comblée : ajoutons encore qu'elle étoit naturellement éloquente ; qu'elle étoit belle, quoique petite, & un peu boiteuse.

ANN. 1514.

La mort de la reine termina un arrangement ardemment desiré par la nation, & auquel elle s'étoit toujours fortement opposée. Louis s'empressa de célébrer, aussitôt que les bienséances le permirent, les noces de sa fille Claude avec François d'Angoulême, duc de Valois. Quoiqu'il eût le droit de conserver pendant sa vie la jouissance pleine & entiere de la Bretagne, il la céda, dès ce moment, aux deux époux, ne réservant que les droits de suzeraineté, qu'il ne pouvoit aliéner, & ceux de Renée sa seconde fille.

Mariage de François d'Angoulême avec Claude de France.

Fleuranges. Du Bellay.

ANN. 1514.

Projet pour le mariage du roi, & celui de madame Renée de France : trève avec Ferdinand & Maximilien.

Manusc. de Béthune.

P. Martir. de Angl.

Lettres de Louis XII.

Cette princesse étoit toujours l'objet d'une importante négociation. Le roi d'Espagne persistoit à la demander pour le jeune Ferdinand son petit-fils ; il n'étoit plus question d'arracher cette jeune princesse des bras de ses parents, ni de la transporter en Allemagne ; on se contentoit que Louis, pour sûreté du mariage, déposât la dot, c'est-à-dire, le duché de Milan, entre les mains de Ferdinand ; ce qui devoit d'autant moins lui couter, qu'il n'y possédoit plus que la tour de Godefa, ou la lanterne de Gênes. Le traité étoit fort avancé, lorsqu'Anne de Bretagne, qui en desiroit si ardemment la conclusion, vint à mourir. Cet événement ne déconcerta point Ferdinand ; il servit, au contraire, à étendre ses vues ; au-lieu d'un mariage, il en proposa deux. Le roi, qui n'avoit que des filles, étoit d'âge à pouvoir encore espérer des enfants ; quelques-uns de ses courtisans, pour le tirer de la tristesse où il étoit plongé, l'exhortoient à un second mariage. Ferdinand offroit, ou Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, ou la jeune

Eléonor, niece de cette princesse, & sœur des archiducs. L'âge de la fante, indépendamment de l'inclination & de la tendre amitié que Louis avoit long-temps conservée pour elle, auroit dû la faire préférer; mais ce monarque, qui pardonnoit les injures, ne pardonnoit point la fausseté; il se décida en faveur d'Eléonor. On dressa sur-le-champ un projet de traité, dont la minute se trouve parmi les manuscrits de Béthune. On y stipule d'abord une ligue, confédération & intelligence perpétuelle & héréditaire entre l'empereur, le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, l'archiduc Charles, prince d'Espagne, d'une part, & le roi de France, d'autre part: & afin de rendre cette alliance plus durable, & d'en resserrer les nœuds par les liens du sang, Louis consent d'épouser Eléonor d'Autriche, fille de Philippe, & petite-fille de Maximilien & de Ferdinand, à laquelle il promet d'assigner un douaire pareil à celui qu'on a coutume d'assigner aux reines de France: il promet ensuite d'unir Renée de France sa fille, avec Ferdinand, infant ANN. 1514.

ANN. 1514. de Castille, dès que les deux époux auront atteint l'âge nubile ; de céder à sa fille, en signant le traité de mariage, le duché de Milan, & la seigneurie de Gênes, qu'on pourra aisément recouvrer, à la faveur de cette alliance : de trouver bon que Ferdinand, roi d'Espagne, reste dépositaire de cet Etat, jusqu'au jour de la célébration du mariage, & de lui remettre incessamment la forteresse de Godefa, pour y loger une garnison Espagnole. Maximilien, de son côté, s'engage à accorder aux deux époux conjointement, l'investiture du duché de Milan ; & Ferdinand, auquel on en confie la garde, doit jurer que, si l'un d'eux vient à mourir avant l'âge nubile, ou sans laisser de postérité, il remettra purement & simplement au roi de France toutes les places dont il se trouvera en possession : il s'oblige même, après avoir prélevé sur les revenus du duché les sommes nécessaires pour la garde & la conservation des places, de remettre tous les ans au roi, à titre d'indemnité, & en qualité de tuteur de madame Renée, les sommes qui proviendront des

domaines ou des impositions établies sur toutes les terres de cette souveraineté : enfin les confédérés promettent non-seulement d'unir leurs forces pour contenir & réprimer les Suisses, mais d'obliger par les voies de la douceur, s'il est possible, le roi d'Angleterre à rendre à la France le comté de Tournai, ou de l'y forcer à main armée. En échange de tous ces bons offices, Ferdinand demande que Louis renonce aux droits qu'il s'étoit réservés sur le royaume de Naples, en cas que Germaine de Foix décédât sans enfants ; qu'il le tienne quitte des sommes qu'il avoit exigées par forme de dédommagement ; mais sur-tout qu'il jure de séparer ses intérêts de ceux de Jean d'Albret, & de ne lui donner aucun secours pour recouvrer la Navarre. ANN. 1514.

Comme ce projet, proposé par le roi d'Espagne, renfermoit plusieurs articles sur lesquels on n'étoit point encore d'accord, qu'il s'en trouvoit d'autres qui ne pouvoient être arrêtés sans l'intervention de l'empereur, on convint de proroger pour une année, la trève conclue l'année

précédente entre les deux couronnes.
ANN. 1514 Quintana, miniſtre de Ferdinand, la ſigna effrontément au nom du roi ſon maître, de l'empereur, de l'archiduc & du roi d'Angleterre, quoiqu'il n'eût aucune procuration de la part de ces derniers. Ferdinand ne manqua pas de la ratifier : il eut même l'adreſſe de la faire goûter à Maximilien, qui, croyant appercevoir dans ce nouveau plan un moyen infaillible de faire entrer dans ſa maiſon une ſouveraineté, non-ſeulement l'approuva en ſon nom & au nom de Charles ſon pupile, mais conſentit, ſur les repréſentations du même Ferdinand, & afin de ne donner aucun ombrage à la France, de ſuſpendre le mariage de Charles avec Marie d'Angleterre. La ſuſpenſion, ou plutôt la rupture de ce mariage, étoit alors la choſe du monde que deſiroit le plus Ferdinand; c'étoit le motif ſecret, & l'objet principal de toute cette intrigue. N'ayant point encore oublié les chagrins que lui avoit cauſés l'archiduc Philippe, & conſidérant que Charles, dès qu'il ſeroit marié, prendroit le gouvernement de ſes Etats,

& ne manqueroit pas de revendiquer le royaume de Castille ; que ce jeune prince, appellé par toute la noblesse Castillane, soutenu des forces du roi d'Angleterre son beau-frere, & peut-être secondé des François, s'il consentoit à restituer la Navarre à Jean d'Albret, feroit un concurrent beaucoup plus redoutable encore que n'avoit été son pere ; il le regardoit dès-lors comme son plus dangereux ennemi, & ne croyoit pas pouvoir prendre de trop bonne heure des précautions pour le mettre hors d'état de lui nuire. Car son intention n'étoit point, comme il parut clairement dans la suite, que Charles héritât jamais du royaume de Castille ; il le destinoit aux enfants qu'il auroit de Germaine de Foix, ou, s'il n'en avoit point, au jeune Ferdinand son filleul, qu'il élevoit en Espagne. Maximilien, malgré toute sa défiance, fut la dupe de ce manege : il écrivit à Marguerite de répondre aux instances qui lui arriveroient d'Angleterre pour la célébration du mariage, qu'il vouloit y assister, & que les affaires de l'empire ne lui

ANN. 1514.

permettroient pas sitôt de se transporter dans les Pays-Bas.

ANN. 1514.

Etonnement & embarras de Henri VIII.

Lettres de Louis XII.

Herbert.

Henri VIII fut bien étonné d'apprendre que, tandis qu'il stipendioit une armée dans les Pays-Bas : qu'il attiroit à son service les meilleures troupes & les capitaines les plus renommés de l'Allemagne, & qu'il n'épargnoit rien pour se mettre en état de pousser vivement la guerre dès que la saison le permettroit, on signât en son nom une trève avec la France, sans même daigner l'en avertir : il avoit un ministre à la cour d'Espagne, il s'en trouvoit un d'Espagne à sa cour ; ni l'un ni l'autre n'avoit été consulté. Il écrivit à Marguerite, pour lui demander l'explication d'un procédé si étrange, & pour savoir définitivement s'il devoit conduire sa sœur à Calais, au terme convenu. Marguerite ne pouvoit lui donner aucun éclaircissement sur le premier article : Ferdinand, qui redoutoit la pénétration de cette princesse, avoit exigé de l'empereur qu'il ne lui communiquât rien de ce qui se traitoit : quant au second, elle le pria de différer, excusant, le mieux qu'elle

pouvoit, l'empereur ſon pere, & tâchant d'adoucir une réponſe ſi déſagréable, par des proteſtations vagues d'amitié & d'intérêt, démenties, pour ainſi dire, avant que d'être proférées. Outré de ce double affront, Henri éclata en reproches contre deux perfides alliés, qui, après l'avoir engagé dans une querelle qui lui étoit étrangere, après s'être ſervis de ſes troupes & de ſon argent pour parvenir à leurs fins, l'abandonnoient lâchement au milieu de l'entrepriſe, & à l'approche du danger. A la mortification, toujours humiliante, d'avoir été pris pour dupe, ſe joignoit une vive inquiétude ſur l'avenir : il avoit déja épuiſé en vaines profuſions les tréſors accumulés par l'inſatiable avarice de ſon pere : il falloit recourir aux expédients, dans un temps où la guerre alloit, ſelon toutes les apparences, changer de nature, & devenir purement défenſive, d'offenſive qu'elle étoit auparavant. ANN. 1514.

Louis avoit tout diſpoſé pour porter, cette année, la guerre en Angleterre. Dès le mois de janvier, Préparatifs de Louis : engagements du domaine.

ANN. 1514.

Regiftres du parlement.

Lettres de Louis XII.

il avoit tenu plufieurs confeils, où il avoit appellé quelques préfidents des cours fouveraines, afin de chercher avec eux les moyens les moins onéreux de fubvenir à la dépenfe. Le 21 de février, il adreffa au parlement de Paris des lettres-patentes, portant des aliénations du domaine, jufqu'à la concurrence de fix cents mille livres. » Après la lecture de » ces lettres, meffire Antoine Du- » prat, & maître Charles Guillard, » préfidents en ladite cour, déclare- » rent qu'ils avoient été à Blois par » ordonnance du roi, & s'étoient » trouvés affemblés un bon nombre » de gros perfonnages, où avoient » été mis en termes les affaires du- » dit feigneur, & fait plufieurs ou- » vertures pour trouver argent; & » avoient les généraux des finances » montré un abrégé des finances du » roi & de l'armée qu'il a de pré- » fent, par lequel apparoiffoit qu'il » y avoit faute de fonds de onze » cents mille livres; pour laquelle » recouvrer, a été trouvé qu'il étoit » befoin de lever la fomme de fix » cents mille livres tournois fur les » aides, gabelles, greniers à fel,

» quatriemes & huitiemes, & que » ledit ſeigneur, de ſa part, devoit » bailler ſa vaiſſelle d'or & d'argent, » juſqu'à la ſomme de deux cents » mille livres; & avoit-on trouvé » qu'il n'y avoit meilleur expédient, » & dont le peuple fût moins gre- » vé, que de vendre dudit domaine, » aides & gabelles, grenier à ſel, » quatriemes & huitiemes, juſqu'à » la ſomme de ſix cents mille livres. » Après que ladite cour eut mandé » maître Jacques de Beaune, chevalier » général des finances dudit ſeigneur, » & qu'interrogé en pleine cour, il » eut déclaré le gros & quaſi inſuppor- » table faix de l'Etat, & qu'il n'y » avoit point d'autre remede, que » d'engager une portion du domaine: » Oui ſur ce le procureur général con- » ſentant, attendu le beſoin urgent, à » la publication des lettres-patentes, » la cour ordonna que leſdites lettres » ſeroient publiées & enregiſtrées «. ANN. 1514.

Avec ces ſommes, Louis augmenta le nombre des troupes nationales, & prit à ſon ſervice juſqu'à vingt mille lanſquenets. Il fit conſtruire ou réparer dans les ports de Normandie un nombre prodigieux de

vaisseaux & de bâtiments de transport : la plus grande partie des lansquenets étoit déja répandue sur les côtes de cette province, prête à s'embarquer, dès que la saison le permettroit. Richard de la Pole, comte de Suffolk, devoit commander les troupes de débarquement : il étoit frere d'Edmond de la Pole, livré par l'archiduc Philippe à Henri VII, & décapité par ordre de ce monarque, & il se trouvoit, depuis la mort de son aîné, le principal chef du parti d'York, violemment opprimé, mais toujours subsistant en Angleterre. Un autre corps d'armée, répandu sur les frontieres de la Picardie, faisoit déja des courses sur le territore de Calais, & assiégeoit la ville de Guines. Tout sembloit donc annoncer une guerre vive & sanglante, lorsque la paix se conclut par un moyen auquel le hazard eut la plus grande part.

ANN. 1514.

Négociations du duc de Longueville : paix avec l'Angleterre.

Lettres de Louis XII.
Rymer, act. publ.

Le duc de Longueville, prisonnier en Angleterre depuis la déroute de Guinegaste, s'étoit insinué dans les bonnes graces du monarque Anglois : il lui avoit gagné à la paulme la plus forte partie de sa rançon, évaluée à quarante mille ducats : ins-

truit du reſſentiment que conſervoit ce monarque de l'affront fait à ſa ſœur, & informé que Louis ſongeoit à ſe remarier, il fonda ſur ce rapport un plan de conciliation entre les deux couronnes. Il repréſenta fortement à Henri qu'il ne tenoit qu'à lui de ſe venger avec éclat de ſes perfides alliés, de procurer à ſa ſœur un établiſſement beaucoup plus avantageux que celui qu'il ſembloit regretter, d'obtenir la paix à des conditions honorables, & d'acquérir pour beau frere un prince dont la fidélité ne s'étoit jamais démentie. Henri reçut avec tranſport ces premieres ouvertures, & recommanda au duc de Longueville d'en conférer avec Thomas Volſey, évêque de Lincoln, ſon miniſtre de confiance. Lorſque les matieres commencerent à s'éclaircir, Longueville, qui, juſqu'alors, n'avoit parlé qu'en ſon nom, informa Louis de ce qui ſe paſſoit dans le conſeil d'Angleterre, & le pria, s'il approuvoit la démarche où ſon zèle l'avoit engagé, de lui envoyer des pouvoirs & des collegues pour terminer la négociation le plus promptement & le plus

ANN. 1514.
Du Bellay.
Belcar.
Rapin Thoir.

ſecrétement qu'il ſeroit poſſible.
ANN. 1514. Louis, qui ne ſe promettoit pas de grands avantages des ſuccès les plus heureux contre l'Angleterre, qui brûloit de faire valoir ſes droits ſur l'Italie, & qui n'avoit paru ſe prêter aux projets frauduleux & intéreſſés de Ferdinand, que pour tenir dans l'inaction une partie de ſes ennemis, pendant qu'il combattroit les autres, approuva tout ce qu'avoit fait juſqu'alors le duc de Longueville : il lui expedia les pouvoirs qu'il demandoit, & lui aſſocia Jean de Selve, premier préſident du parlement de Rouen, & Thomas Bohier, général des finances de Normandie. Ces deux ambaſſadeurs, pour donner le change aux eſpions de Ferdinand & de Maximilien, parurent n'être venus en Angleterre que pour traiter de la rançon des priſonniers : ils tinrent des conférences ſecretes avec les miniſtres Anglois; & comme les uns & les autres deſiroient ſincérement la paix, les difficultés furent bientôt levées. Louis demandoit la reſtitution pure & ſimple du comté de Tournai. Henri, à qui cette acquiſition coû-

toit des sommes immenses, & qui d'ailleurs étoit bien aise de conserver un monument de son prétendu triomphe sur les François, ne consentoit à s'en dessaisir qu'à des conditions extrêmement onéreuses : il demandoit, de son côté, que pour terminer une querelle toujours renaissante entre les deux couronnes sur la possession de la Normandie & de la Guyenne, Louis s'obligeât à lui payer une pension annuelle, à titre d'indemnité; qu'il lui livrât le séditieux Richard de la Pole, son ennemi personnel; qu'il acquittât la dette que la France avoit contractée envers l'Angleterre, par le traité d'Etaples, sous le regne de son prédécesseur, & dont lui-même avoit reconnu la légitimité. Louis n'avoit garde de s'obliger à payer à l'Angleterre une redevance, qui, quelque modique qu'elle eût été, auroit servi à constater des droits qu'il étoit bien éloigné de reconnoître : quant à la proposition de livrer un suppliant qui s'étoit mis sous sa sauve-garde, il la rejetta avec horreur. Pour montrer cependant qu'il desiroit sincérement la paix, & qu'il ne tenoit point à lui

ANN. 1514.

qu'elle ne se conclût à des condi-
ANN. 1514. tions raisonnables, il consentit qu'on gardât le silence sur la ville de Tournai : il eut l'attention de faire passer Richard de la Pole dans la ville de Metz, où il lui assigna des fonds suffisants pour soutenir son état, & s'engagea de payer à des termes dont on conviendroit toutes les sommes dont la France se trouveroit débitrice envers l'Angleterre. Outre celle de sept cents quarante-cinq mille ducats, stipulée par le traité d'Etaples, les Anglois produisirent une obligation du duc d'Orléans, pere de Louis XII, à Marguerite de Sommerset, dont Henri VIII étoit héritier. Ces deux sommes furent évaluées à un million *d'écus d'or soleil*, qui durent être acquittés dans l'espace de dix ans, à raison de cent mille écus par an. Henri s'étant enfin contenté de cette somme, on conclut un traité de paix, d'amitié & de confédération, par lequel les deux souverains s'engagerent, non-seulement à maintenir une parfaite union entre les deux nations, mais encore à se fournir réciproquement un nombre déterminé de

troupes auxiliaires, tant de terre que de mer, contre tous ceux qui entreprendroient de les attaquer. Cette confédération dut s'étendre à toute la durée de leur vie, & un an au-delà, pendant lequel le successeur de celui des deux qui mourroit le premier, devoit faire savoir à l'autre s'il vouloit observer le traité.

ANN. 1514.

Mariage du roi avec Marie d'Angleterre.

Act. de Rymer.
Manusc. de Fontan.
Fleuranges.

Dès qu'on fut d'accord sur tous ces points, la princesse Marie d'Angleterre s'étant fait accompagner de deux ducs, trois évêques, & deux gentilshommes, déclara en présence de notaires » qu'ayant été promise » & fiancée pendant sa minorité à » Charles, archiduc d'Autriche, » souverain des Pays Bas, à de certai- » nes conditions que ledit Charles ne » s'étoit point mis en peine de rem- » plir; qu'étant bien informée d'ail- » leurs que les gouverneurs & les plus » proches parents de ce prince lui » inspiroient de l'éloignement pour » ce mariage, elle avoit résolu, de » sa pure volonté, & sans y être » excitée par menaces ni sollicita- » tions, de rompre des liens mal » assortis : qu'en conséquence elle » avoit renoncé, & renonçoit par

» ce présent acte à toutes conventions
Ann. 1514. » matrimoniales, qui avoient été » précédemment stipulées entre Char-» les & elle ». Quelques jours après, le duc de Longueville l'épousa au nom & comme fondé de procuration du roi de France son maître. La dot de la princesse fut de quatre cents mille écus, dont deux cents furent censés fournis par le roi son frere, en bijoux, meubles & équipages : les deux cents mille autres furent déduits sur la dette de la France envers l'Angleterre, qui se trouva, par-là, réduite à huit cents mille écus : Louis promit, de son côté, de lui assigner un douaire : dès qu'il sut qu'elle s'étoit embarquée pour se rendre en France, il alla l'attendre à Abbeville, où se fit la cérémonie du mariage. On dit que François d'Angoulême, fortement épris des charmes de la nouvelle reine, & croyant s'appercevoir qu'il n'en étoit pas haï, cherchoit tous les moyens de l'entretenir en particulier, lorsqu'un de ses amis l'avertit de bien prendre garde de se donner un maître : il paroît que Marie, privée dès l'enfance des yeux

vigilants d'une mere, livrée de trop bonne heure à elle-même, & n'ayant à répondre de sa conduite qu'à un frere jeune & indulgent, n'avoit point contracté dans son éducation la modestie & la retenue qui sont l'ornement de son sexe, & qui caractérisent ordinairement les personnes de son rang : elle amenoit avec elle Charles Brandon, homme sans naissance, mais élevé par la faveur du roi d'Angleterre à la dignité de duc de Suffolk. Il avoit osé se déclarer l'amant de la princesse en Angleterre, & il s'étoit fait nommer pour l'accompagner en France, où sa présence étoit au moins importune. La comtesse d'Angoulême, plus clairvoyante que Louis XII dans ces sortes de mysteres, mais obligée à beaucoup de ménagements, trouva moyen de donner à la nouvelle reine des surveillantes dont elle connoissoit le zèle, & qui ne la perdirent de vue ni jour ni nuit. ANN. 1514.

Maximilien & Ferdinand, consternés d'un événement si inattendu, garderent le silence, & n'oserent se plaindre de n'avoir pas été nommés dans le traité. Henri, soit par un reste d'égards pour ses anciens al-

Adhésion de Charles & de Marguerite d'Autriche au traité de Londres. *Rymer.*

ANN. 1514.

Lettres de Louis XII.

liés, soit parce qu'il ne convenoit pas à l'Angleterre que la France s'accrût du côté des Pays-Bas, avoit réservé à Marguerite d'Autriche & à l'archiduc la liberté d'y accéder; mais à condition qu'ils s'acquitteroient l'un & l'autre envers le roi de France des devoirs auxquels les obligeoit la nature de leurs fiefs. Charles étoit encore mineur; il eut besoin d'être autorisé par des lettres de Maximilien son tuteur, pour expédier validement l'acte de son adhésion. Ayant reçu les pouvoirs nécessaires, ce jeune prince, déja imbu des principes d'une politique artificieuse, fit protester secrétement par son procureur devant un notaire & des témoins, » que combien que ledit très-redouté seigneur eût par l'avis de son » conseil conclu & délibéré de déclarer par ses lettres-patentes qu'il » entendoit & vouloit être compris » au traité de paix fait entre les rois » de France & d'Angleterre, selon » la forme d'icelui traité; néant» moins l'intention dudit seigneur » & de son procureur général n'é» toit point que sous ombre de cer» taine clause où l'on réservoit au roi

» de France ses droits de suzeraineté
» & de ressort, de vouloir lui accorder ANN. 1514.
» aucun droit de souveraineté & de
» prééminence, dont il ne fût pour
» lors en jouissance; mais qu'ils enten-
» doient que mondit seigneur l'ar-
» chiduc demeurât en tels droits,
» hauteurs de régale & autres dont il
» étoit présentement en possession,
» & qu'on lui délivrât un acte de
» cette protestation, pour servir en
» temps & lieu ». Ainsi, Charles, destiné à jouer un si grand rôle sur le théâtre de l'univers, s'annonça dans le monde par un honteux subterfuge.

Offres avantageuses rejettées par Louis XII.

Pont. rer. Gelr.
Chron. de Holl.
Lettres de Louis XII.
Manuscrits de Béth.

Il se présenta bientôt à Louis deux occasions de se venger avec éclat de Maximilien & de Ferdinand, s'il eût voulu en profiter. Maximilien avoit conféré à George de Saxe l'investiture du gouvernement héréditaire de Frise, province pauvre, peuplée de pâtres & de matelots, gens agrestes & jaloux à l'excès de leur liberté. George, en voulant les réduire à une police réglée, & les soumettre à des impôts, n'avoit pas manqué de les soulever. Edsart, comte d'Embdem, s'étoit mis à leur tête; cité au tribunal

de l'empereur, & condamné à perdre tous ses fiefs, il s'étoit associé
ANN. 1514. Charles d'Egmond, accoutumé depuis long-temps à braver les sentences de la chambre impériale. Charles & Edsart, craignant de succomber sous les efforts de la maison d'Autriche, envoyerent des députés à Louis pour se déclarer vassaux de la couronne de France, & lui faire hommage de toutes leurs seigneuries, s'il daignoit les prendre sous sa protection, & les maintenir dans leur conquête : ils ne manquerent pas de lui représenter que la Frise, & les autres pays qu'ils occupoient, étoient le berceau de la monarchie, & avoient obéi, pendant une longue suite de siecles, aux successeurs de Clovis & de Charlemagne. Louis ne jugeant pas à propos de réveiller des droits si anciens, rejetta leurs offres.

L'autre occasion étoit bien plus capable de le tenter, parce qu'elle s'accordoit beaucoup mieux avec sa générosité naturelle. Henri VIII, indigné de l'injuste mépris que lui avoit témoigné son beau-pere, offroit de faire une puissante diversion en Castille, tandis que Louis, avec

avec une autre armée, rétabliroit dom Juan d'Albret sur le trône de Navarre. Cette entreprise étoit juste; c'étoit même en quelque sorte un devoir de la part des deux monarques, puisque Henri avoit contribué, sans le vouloir, à dépouiller dom Juan, & que Louis avoit servi de prétexte pour l'attaquer. Cependant, comme ce dernier n'avoit fait la paix à des conditions onéreuses que pour conduire toutes ses forces dans le Milanès, & qu'il craignoit d'en rendre la conquête beaucoup plus difficile, en laissant au pape, à l'empereur, à Ferdinand & aux Suisses, le temps de se concerter; il pria Henri de réserver cette bonne volonté pour une autre occasion. ANN. 1514.

Mort de ce prince.

Fleuranges. Seissel. Ferron. Regist. du Parlement. Matthieu. Budæus de asse.

Déja il avoit fait filer ses troupes en Bourgogne & en Dauphiné : le jeune Charles de Bourbon les commandoit, en attendant que le monarque vînt remplir lui-même les fonctions de général : tandis qu'il se disposoit à passer encore une fois les Alpes, & qu'en attendant le retour du printemps il oublioit dans les bras d'une jeune épouse son âge & ses longues infirmités, il fut atteint d'une dyssenterie, qui, en peu de jours, le conduisit au tombeau :

ANN. 1514. il expira le premier de janvier 1515, âgé de cinquante-trois ans.

Louis ne fut point aussi généralement regretté, que ses qualités personnelles & la douceur de son regne sembloient l'annoncer : les vieux courtisans, les valets, & toute cette classe d'hommes accoutumés sous les regnes précédents à trafiquer de la faveur, à dévorer la substance du peuple, & à s'engraisser du sang des malheureux, ne pouvoient goûter un prince qui ne donnoit les places qu'au mérite, qui se regardoit comme le vengeur des foibles contre l'oppression des puissants, sous lequel on ne voyoit ni mariages forcés, ni confiscations au profit des délateurs, ni distributions de domaines, ni augmentations de gages. Ils regrettoient le temps de Louis XI, *parloient incessamment de lui, de ses faits, de ses dits, & le haut louoient jusques aux cieux ; disant qu'il avoit été le plus sage, le plus puissant, le plus libéral, le plus vaillant, & le plus heureux monarque, qui jamais fut en France.* Par la même raison ils déprimoient Louis XII, s'efforçant de faire passer sa

vigilance & ſon économie pour une petiteſſe d'eſprit, & une avarice ſordide. Ils ne ſe donnoient pas même la peine de cacher leurs ſentiments; *car les François*, obſerve Seiſſel, *ont toujours eu licence & liberté de parler à leur volonté de toutes ſortes de gens & même de leurs princes, non pas après leur mort tant ſeulement, mais encore en leur vivant, & en leur préſence.* Ne pouvant l'entamer par leurs plaintes, ils firent uſage du ridicule, arme toujours puiſſante ſur l'eſprit de la nation: après cette dangereuſe maladie qui avoit menacé les jours de Louis, & qui avoit cauſé des alarmes ſi vives, une triſteſſe ſi profonde à tous les vrais François, des comédiens oſerent le produire ſur la ſcène pâle & défiguré, la tête enveloppée de ſerviettes, & entouré de médecins, qui conſultoient entr'eux ſur la nature de ſon mal. S'étant accordés à lui faire avaler de l'or potable, le malade ſe redreſſoit ſur ſes pieds, & paroiſſoit ne plus ſentir d'autre infirmité, qu'une ſoif ardente. Informé du ſuccès de cette farce, Louis dit froidement: *J'aime beaucoup mieux*

ANN. 1514.

faire rire les courtisans de mon avarice, que de faire pleurer mon peuple de mes profusions. On l'exhortoit à punir des comédiens insolents : *Non*, dit-il, *ils peuvent nous apprendre des vérités utiles ; laissons-les se divertir, pourvu qu'ils respectent l'honneur des dames.* Tant que Louis fut heureux, la médisance & l'envie garderent des mesures, ou n'exciterent que l'indignation publique : mais lorsque la fortune lui tourna le dos, elles hausserent la voix, & acquirent des partisans. Au-lieu d'admirer la généreuse fermeté d'un monarque que l'adversité ne pouvoit abattre, que l'exemple de ses voisins n'écarta jamais du chemin de l'honneur; bien des gens insultoient à sa crédulité & à son étroite parcimonie, qui laissoit, disoient-ils, la justice sans chancelier, l'armée sans connétable; qui éteignoit l'émulation dans le cœur des guerriers, & glaçoit tous les courages. Ils faisoient hautement des vœux pour le comte d'Angoulême, dont la dissipation, la pétulence & la prodigalité leur offroient une perspective beaucoup plus agréable. La

ANN. 1514.

mort de deux fils auxquels Anne de Bretagne avoit donné le jour dans les dernieres années de sa vie, celle du monarque enfin, leur parurent d'heureuses nouvelles : ils se crurent soulagés d'un pesant fardeau, & se firent une forte violence pour contenir leur joie. ANN. 1514.

Cette frénésie ne peut être reprochée à la nation ; elle ne fut le crime que de quelques particuliers. Lorsque les crieurs publics annoncerent dans les rues de Paris : *Le bon roi Louis, pere du peuple, est mort*, mille accents de douleur se firent entendre, des torrents de larmes coulerent de tous les yeux. La désolation de la capitale n'approcha point encore de celle des provinces, & sur-tout des campagnes ; car c'étoit là que Louis étoit véritablement adoré. Lorsqu'il traversoit une province, les paysans abandonnant leurs travaux, bordoient les chemins, les couvroient de verdure, & faisoient retentir l'air d'acclamations : après l'avoir vu dans un endroit, ils couroient, à perte d'haleine, pour le mieux contempler une seconde fois : dans les

ANN. 1514. villes où il séjournoit, il étoit réduit, pendant plusieurs heures, à ne pouvoir sortir de son appartement, tant la foule étoit grande devant la maison. Ceux qui pouvoient parvenir à toucher sa mule, sa robe, ses bottes, baisoient leurs mains d'aussi grande dévotion, que s'ils eussent touché quelque sainte relique. Ceux, au contraire, qui ne marquoient pas le même empressement, étoient accablés par les autres de malédictions : *C'est lui*, s'écrioient-ils, *qui fait régner la justice parmi nous, qui féconde nos moissons, qui nous a préservés des pilleries des gens d'armes, & qui, le premier, nous a fait goûter les douceurs de la paix & de la concorde.* En effet le changement arrivé pendant la courte durée de son regne, paroîtroit incroyable, s'il n'étoit attesté par les auteurs contemporains. Ecoutons Seissel, évêque de Marseille. » Pour » commencer, dit-il, par la population, on ne peut douter qu'elle » ne soit aujourd'hui beaucoup plus » grande qu'elle ne fut jamais, & » cela se peut évidemment connoître » aux villes & aux champs ; pour-

» tant que aucunes & plusieurs grosses villes, qui étoient à demi vagues & vuides, aujourd'hui sont si pleines, que à peine y peut-on trouver lieu pour bâtir maisons neuves, & les aucunes a convenu accroître, les autres ont les fauxbourgs presque aussi grands que sont les villes, & par tout le royaume se font bâtiments nouveaux, grands & somptueux. Par les champs aussi on connoît bien évidemment la multiplication du peuple, parce que plusieurs lieux & grandes contrées qui restoient incultes, en bois ou en landes, sont actuellement cultivés & couverts de villages & de maisons, & cependant les denrées se soutiennent à un haut prix ». Le même écrivain, réfutant ceux qui soutenoient que les guerres d'Italie avoient épuisé le royaume d'argent, s'exprime ainsi : » L'on void généralement par tout le royaume bâtir de grands édifices, tant publics que particuliers, & sont pleins de dorure, non pas les planchers tant seulement & les murailles qui sont par le dedans, mais les

ANN. 1514.

» couvertures, les toits, les tours,
ANN. 1514. » & les ſtatues, qui ſont au dehors.
» Et ſi ſont les maiſons meublées
» de toutes choſes, plus ſomptueu-
» ſement que jamais ne furent. On
» ſe ſert de vaiſſelle d'argent en
» tous états, ſans comparaiſon plus
» qu'auparavant; tellement qu'il a
» été néceſſaire de publier une or-
» donnance pour corriger ce luxe:
» car il n'y a ſortes de gens qui ne
» veuillent avoir taſſes, gobelets,
» aiguieres & cuillers d'argent. Et
» au regard des prélats, ſeigneurs
» & autres gros perſonnages, ils ne ſe
» contentent pas d'avoir toute ſorte
» de vaiſſelle, tant de table que de
» cuiſine, d'argent, s'il n'eſt doré,
» & même quelques-uns en ont
» grande quantité d'or maſſif. Auſſi
» ſont les habillements & manieres
» de vivre plus ſomptueux que ja-
» mais: ce que toutefois je n'ap-
» prouve pas; mais c'eſt pour mon-
» trer la richeſſe du royaume. Et
» pareillement on void les maria-
» ges des femmes trop plus grands,
» & le prix des héritages & de tou-
» tes autres choſes plus haut. Et ce
» qui montre encore mieux ce que j'a-

» vance, le revenu des bénéfices, ANN. 1514.
» des terres & des seigneuries, s'est
» accru par-tout généralement de
» beaucoup : & plusieurs y en a qui
» à présent sont de plus grand re-
» venu par chaque année, qu'ils ne
» se vendoient du temps du roi
» Louis XI, pour une fois. Et pa-
» reillement les produits des gabel-
» les, péages, greffes, & de tous
» autres revenus, sont augmentés
» en plusieurs lieux de plus des deux
» tiers, en d'autres de dix parts les
» neuf. Aussi est l'entrecours de mar-
» chandise, tant par mer que par
» terre, fort multiplié : car, par
» le bénéfice de la paix, & la ré-
» putation des grandes victoires du
» roi, toutes gens, excepté les no-
» bles, lesquels encore je n'excepte
» pas tous, se mêlent de marchan-
» dise, & pour un gros & riche né-
» gociant, que l'on trouvoit du temps
» du roi Louis XI, à Paris, à Rouen,
» & à Lyon, on en trouve aujour-
» d'hui plus de cinquante ; il s'en
» trouve même par les petites villes
» un plus grand nombre, qu'il n'y
» en avoit autrefois dans les capi-
» tales ; tellement qu'on ne fait

» guère maiſon ſur rue, qui n'ait bou-
Ann. 1514. » tique pour marchandiſe, ou pour » art mécanique; & font à préſent » moins de difficulté d'aller à Rome, à Naples, à Londres, & ailleurs delà la mer, qu'ils n'en faiſoient autrefois d'aller à Lyon ou » à Genève : tellement que aucuns » y a qui par la mer ſont allés chercher, & ont trouvé terres nouvelles; car la renommée & autorité du roi à préſent régnant eſt ſi » grande, que ſes ſujets ſont honorés en tout pays, tant ſur terre que » ſur mer, & n'y a ſi grand prince » qui les oſât outrager, ni permettre » qu'ils le fuſſent en ſa ſeigneurie ».

Cet accroiſſement ſubit & prodigieux de population, de culture, de commerce & de richeſſes, étoit dû non-ſeulement aux ſages réglements dont nous avons rendu compte au commencement de ce regne, mais encore à l'attention du monarque à les faire obſerver, & au choix des hommes à qui il en confioit l'exécution. Il avoit continuellement ſous les yeux deux tableaux : l'un, de tous les offices & bénéfices du royaume : l'autre, de

tous les hommes distingués par leurs talents, ou par leurs services : des personnes de confiance, répandues dans les provinces, étoient chargées de l'avertir de ce qui venoit à vaquer dans leur district; il consultoit ses listes, & conféroit ordinairement l'office, ou le bénéfice, à celui qu'il en jugeoit le plus digne, sans attendre qu'on le sollicitât, excluant même, à mérite égal, ceux qui cherchoient à s'appuyer de la protection des ministres ou des grands. Telle étoit la conduite qu'il croyoit devoir garder dans la collation des offices ou des bénéfices qui étoient purement à sa nomination. Quant aux autres, il permettoit l'élection; à moins que le titulaire ne se démît entre ses mains : dans ce dernier cas, il ne trouvoit point mauvais que celui qu'il nommoit fût rejetté par la compagnie, si dans l'examen qu'elle lui faisoit subir sur la doctrine & les mœurs, il se trouvoit incapable ou diffamé. Quelques recherches que j'aie faites, je n'ai trouvé que deux exemples de vente d'offices de judicature sous toute la durée de ce regne. Le premier est l'office de pré-

ANN. 1514.

ANN. 1514. vôt de Paris, acheté cinq mille écus, par Gabriël d'Alegre, après la mort de Jacques de Coligni, seigneur de Châtillon. Le second, est une charge de maître des requêtes, payée de même cinq mille écus, par Antoine le Viste, qui s'étoit acquitté avec succès de quelques négociations dans les cours d'Allemagne. Louis, en les adressant au parlement pour y faire enregistrer leurs provisions, voulut qu'on les dispensât du serment ordinaire, *qu'ils n'avoient ni donné ni promis argent, ou chose équivalente à argent*; déclarant lui-même la somme qu'ils avoient donnée. Si quelque chose pouvoit excuser cette transgression, c'étoient les conjonctures où se trouvoit le royaume en 1513, après la perte du Milanès, & l'invasion de la Navarre. Non content d'apporter toutes les précautions imaginables pour ne faire que de bons choix, Louis vouloit s'assurer par lui-même de la maniere dont la justice étoit rendue: ainsi, toutes les fois qu'il séjournoit à Paris, il se rendoit familiérement au palais, monté sur sa petite mule, sans suite, & sans s'ê-

tre fait annoncer : il prenoit place parmi les juges, étoutoit les plaidoyers, & assistoit à toutes les délibérations. Deux choses le désoloient ; la prolixité des avocats, & l'avide industrie des procureurs ; on vantoit en sa présence les talents oratoires de deux fameux légistes : *Oui, sans doute*, répondit-il, *ce sont d'habiles gens, je suis seulement fâché qu'ils fassent comme les mauvais cordonniers, qui allongent le cuir avec les dents.* On lui demandoit ce qui offensoit le plus la vue : *C'est*, répondit-il, *la rencontre d'un procureur chargé de ses sacs.* ANN. 1514.

Tout le temps qu'il pouvoit dérober aux affaires publiques, il le passoit volontiers dans l'entretien des savants, ou dans l'étude des précieux monuments de l'antiquité : il avoit attiré en France les hommes de lettres les plus célebres de l'Italie, auxquels il payoit de fortes pensions jusqu'à ce qu'il les eût pourvus de bénéfices, ou d'emplois honorables : quelques-uns furent chargés d'ambassades, d'autres resterent attachés à la cour, en qualité de maîtres de requêtes : enfin il parvint à

ANN. 1514.

en fixer quelques-uns dans l'université de Paris. On commença, sous son regne, à enseigner le grec dans cette école célebre : on y fit même des progrès assez rapides, puisqu'on y expliquoit déja les dialogues de Platon. Quant aux bons ouvrages de l'antiquité, il en avoit fait la plus riche collection que l'on connût alors en Europe : outre les bibliothèques des rois de Naples & des ducs de Milan, qui étoient venues se fondre dans celle de Blois, il avoit acheté le précieux cabinet de Louis de la Grüthuse, & chargeoit ses ministres dans les cours étrangeres, de lui ramasser ce qu'ils découvriroient de plus rare & de meilleur. Ce n'étoit certainement ni par ostentation ni par caprice qu'il rassembloit tant de livres : il les recherchoit pour son propre usage, & les consultoit souvent : il en jugeoit même ordinairement assez bien, quoiqu'il ne les connût que par des traductions informes : il disoit *que les Grecs n'avoient fait que des exploits médiocres ; mais qu'ils avoient eu un merveilleux talent pour les embellir : que les Romains avoient fait de gran-*

des choses, & les avoient dignement écrites : que les François en avoient fait ANN. 1514. *d'aussi grandes que l'un & l'autre peuple; mais qu'ils avoient toujours manqué d'écrivains* : il voulut, s'il étoit possible, effacer cette tache, en occupant les plumes les plus célebres à débrouiller le cahos de nos antiquités : il chargea spécialement de ce travail Paul Emile, illustre Véronois, qu'il avoit attiré en France, & Robert Gaguin, général des Mathurins. Il choisit, avec moins de discernement, Jean d'Auton pour écrire l'histoire particuliere de son regne : car quoiqu'il lui eût conféré plusieurs bénéfices, qu'il le fît ordinairement voyager à la suite de l'armée, qu'il s'entretînt familiérement avec lui, & qu'il ordonnât à ses ministres & à ses généraux de ne lui rien céler de tout ce qui méritoit d'être tansmis à la postérité, il fut moins heureux, à cet égard, qu'un grand nombre de ses prédécesseurs. Auton n'est qu'un froid bel-esprit, fastidieux dans le détail des petits faits, stérile ou aveugle dans le développement des causes.

Parmi les grands hommes de l'antiquité, Louis donnoit la préférence à Trajan, qu'il avoit pris pour son mo-

dèle ; & parmi les grands écrivains, à
ANN. 1514. Cicéron, sur-tout dans ses traités des *devoirs*, de *la vieillesse* & de *l'amitié*. Il méditoit ces excellents ouvrages ; il en recueilloit les plus belles maximes ; il s'en nourrissoit, & tâchoit de les inculquer à François d'Angoulême, son gendre & son successeur. Il chérissoit ce jeune prince, comme s'il eût été son fils ; il aimoit en lui une noble candeur, une bravoure à toute épreuve : il excusoit un goût trop vif pour les plaisirs ; mais il auroit voulu le guérir d'une prodigalité ruineuse : affligé du peu de fruit de ses leçons, il disoit, en soupirant : *Hélas ! nous travaillons envain, ce gros garçon gâtera tout.*

Fin du tome vingt-deuxième.

De l'Imprimerie de P. AL. LE PRIEUR, Imprimeur du Roi.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, les vingt-un & vingt-deuxième tomes de *l'Histoire de France* Le public les attendoit avec impatience. Ils justifieront l'empressement qu'on avoit de les voir paroître. A Paris, ce 22 d'Avril 1771.

DE PASSE.

